

LES RURALITÉS : DES SOLUTIONS D'AVENIR POUR L'OCCITANIE

COMMENT LA MOSAÏQUE DE NOS TERRITOIRES RURAUX PARTICIPE À L'ÉQUILIBRE ET AU DYNAMISME RÉGIONAL



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 30 septembre 2020

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
30 septembre 2020**

**LES RURALITÉS : DES SOLUTIONS D'AVENIR POUR
L'OCCITANIE**

**Comment la mosaïque de nos territoires ruraux participe à l'équilibre
et au dynamisme régional**

Avis adopté

Rapporteuse :
Madame Adeline CANAC

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

AVIS DU CESER

LES RURALITÉS : DES SOLUTIONS D'AVENIR POUR L'OCCITANIE
COMMENT LA MOSAÏQUE DE NOS TERRITOIRES RURAUX PARTICIPE A L'ÉQUILIBRE
ET AU DYNAMISME RÉGIONAL

EXPLICATIONS DE VOTE

**EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Monsieur le Préfet de la région Occitanie,
Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Madame la Rectrice de la région académique Occitanie,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette nouvelle séance plénière de notre assemblée qui se tient au format dématérialisé, au vu des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Les 5 projets d'avis à l'ordre du jour qui vous seront présentés sont soumis à un vote électronique à distance :

- « L'orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie » ; projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Éducation – Formation – Emploi – Jeunesse – Enjeux de société » ; la rapporteure est Béatriz MALLEVILLE.

- "L'écosystème associatif : acteur du développement économique, de la cohésion des territoires et de l'attractivité de la région Occitanie » ; projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Activités et Mutations économiques – Économie sociale et solidaire » ; le rapporteur est Thomas SUN.

- « Les ruralités : des solutions d'avenir pour l'Occitanie - Comment la mosaïque de nos territoires ruraux participe à l'équilibre et au dynamisme régional » ; projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Espace et développement rural – Agri-Agro – Forêt – Bois – Alimentation » ; la rapporteure est Adeline CANAC.

- « Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie ? » - projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Enseignement supérieur – Recherche – Valorisation – Transfert – Innovation » ; le rapporteur est Ludovic ARBERET.

- « Crise COVID-19 – Priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire » - projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Activités et Mutations économiques – Économie sociale et solidaire » ; les co-rapporteurs sont Félicie DOMENE et Bruno DUMAS.

(...)

J'ai une pensée émue pour trois de nos collègues disparus Brigitte PRADIN, Annie BERAIL et Jacques LEPARS.

Brigitte PRADIN est décédée le 6 juin 2020. J'ai représenté le CESER à ses obsèques le 10 juin pour témoigner de notre amitié et de notre estime. Nous la regrettons. Elle représentait la COMUE de Toulouse (Communauté d'universités et d'établissements) au CESER. Elle a été directrice de l'Institut National Universitaire Champollion pendant 6 ans. Membre de la commission 4 « Enseignement supérieur – Recherche – Valorisation – Transfert – Innovation », elle avait été désignée co-rapporteure de l'avis sur les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur qui va vous être présenté. Elle s'est investie dans ce travail dont elle connaissait bien les enjeux. Le rapporteur Ludovic ARBERET lui rendra hommage tout à l'heure.

Annie BERAIL est décédée d'une crise cardiaque dans la nuit du 6 au 7 septembre 2020. Elle

représentait l'UNSA au CESER, membre des commissions 5 et 8, souvent rapporteure d'avis sur le projet de Budget primitif. Camarade et amie de Claude DUPUY qui a pris la parole au nom du CESER à Labarthe-sur-Lèze à l'invitation du maire dont elle était 1^{ère} adjointe depuis 2 mois.

Jacques LEPARS était un Montpelliérain, ayant fait sa carrière au CNRS. Il a été membre de la section prospective sous la mandature de transition 2016-2017. Il a été rapporteur des scénarios prospective de l'avis du 24 mai 2016 établi à la demande des présidents des ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, intitulé « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030? ». Je salue son engagement au service de l'assemblée consultative. Je remercie Marc CHEVALLIER qui a représenté le CESER à ses obsèques le 10 juillet à Montpellier.

Un mot également pour Louis PECH, ancien Président de la CCI de Toulouse, industriel très connu à Toulouse et dans l'ex Midi-Pyrénées qui est décédé, enterré dans ses Corbières natales à Ferrals-les-Corbières. Il fut membre du CESER où il plaidait déjà le rapprochement avec l'Aude et le Languedoc-Roussillon. C'était le fondateur de la société Actia, leader dans le domaine des capteurs (ferroviaire, automobile, aérien) et un militant de la diversification industrielle pour Toulouse avec une vision pour l'avenir. C'était aussi un grand humaniste. Nous pensons à lui et à sa famille.

Cette assemblée plénière leur est dédiée.

Malgré la crise sanitaire, le CESER poursuit son activité, toujours au service des citoyens et de l'élaboration des politiques publiques

Une session plénière inédite au vu du contexte sanitaire, comme dit au début de mon intervention. La pandémie Covid-19 a eu, et continue d'avoir, des conséquences dramatiques dans les vies personnelles des citoyens mais aussi sur notre économie française, 6^{ème} économie mondiale.

La mesure de confinement décidée par le Chef de l'État, et entrée en vigueur le 17 mars dernier, a eu pour effet de mettre l'économie à l'arrêt ou de réduire significativement l'activité des entreprises mais aussi des administrations. Certains salariés travaillant dans les secteurs dits indispensables à la vie de la Nation ont dû continuer à aller travailler sur site, d'autres ont expérimenté pour la première fois le télétravail au long cours.

(...)

Par ailleurs, l'État et la Région nous ont associés à la Cellule régionale de continuité économique qu'ils ont mise en place, composée des différents partenaires économiques (entreprises, chambres consulaires, Pôle Emploi, la Direccte...). J'ai donc représenté le CESER au sein de cette instance de dialogue ; il y avait aussi nombre d'organisations membres du CESER qui y ont participé. Cette cellule, semaine après semaine, s'est efforcée d'adapter au mieux les dispositifs de soutien aux personnes et aux entreprises en fonction des décisions du Gouvernement, des actions complémentaires État/Région et de la dynamique des acteurs économiques de la région. Il fallait veiller à la bonne mobilisation des outils mis en place par l'État pour soutenir la trésorerie des entreprises et préserver le tissu productif. Le CESER a pu faire valoir ses positions sur la gestion de la crise et réclamer la mise en œuvre d'actions que ce soit, en matière de gestion des matériels médicaux (masques,...), pour les étudiants confinés, ...

Nous saluons l'action des fonctionnaires d'État, des Collectivités et de celles et ceux qui ont permis de tenir pendant le confinement. Nous devons reconnaître l'efficacité dans la mise en œuvre des décisions de l'État dès le début de la crise en direction des entreprises et des salariés pour l'instruction tant pour les prêts garantis par l'État (PGE) que dans la prise en charge des rémunérations pour les salariés en arrêt d'activité.

Saluons pour leur action et engagement les femmes et les hommes des services de santé publics et privés, des services sanitaires et sociaux, les fonctionnaires des finances, les policiers, les gendarmes, les pompiers, les salariés de la distribution, des transports mais aussi les enseignants des écoles primaires aux universités et tous les personnels des écoles, collèges, lycées et universités... sans oublier les agents des collectivités pour mettre en œuvre le soutien matériel aux personnes âgées, aux plus démunis avec les ONG.

Le lien social et économique doit être préservé dans la phase suivante notamment en direction des femmes et des jeunes.

(...)

L'économie régionale et la crise sanitaire : du ralentissement économique au rebond

Le passage d'une économie en pleine progression en 2019 à un arrêt brutal

C'est une crise sanitaire majeure que connaît notre pays et avec de graves incidences économiques et sociales. Le Ministre de l'économie déclarait au début de la crise qu'il s'agissait d'un choc économique sans précédent depuis 1945. La pandémie a plongé l'économie mondiale dans une récession record. Pour la zone euro, le PIB s'est contracté de 12,1% au printemps ; 13,8% pour la France, le pire trimestre depuis l'après-guerre selon l'INSEE.

Notre région bien qu'épargnée d'un point de vue sanitaire par l'épidémie Covid-19 durant la première vague débutée en mars, a néanmoins connu une baisse inquiétante de son activité économique. La mesure du confinement a mis brutalement l'économie à l'arrêt. Les grands secteurs de l'économie régionale que sont l'aéronautique, le tourisme, l'hôtellerie et la restauration ont été touchés de plein fouet et sévèrement. Les autres secteurs tels l'agriculture, l'agroalimentaire, l'économie bleue et maritime, la viticulture, le BTP, l'artisanat ont été aussi fragilisés... même si l'agroalimentaire, 1^{er} employeur de la région avec 164 000 emplois, a su cependant tirer son épingle du jeu et à aider à un maintien d'un certain niveau de l'économie en région. Les domaines du sport et de la culture, les associations sont impactés lourdement.

La croissance économique de notre région était en pleine progression ces dernières années. Elle a été en 2019 particulièrement très positive (+4,2% contre 2,4% en 2018), laissant entrevoir un avenir sous les meilleurs auspices. Tous les indicateurs étaient au vert. C'est ce qu'indique une étude de l'INSEE publiée le 18 juin 2020. L'année 2019, c'était un emploi salarié en hausse, une baisse du chômage pour la première fois depuis 10 ans (taux à 9,6% de la population active), + 20% de créations d'emplois, un secteur du tourisme en progression, et la filière aéronautique poursuivant son développement. La pandémie SARS-COV2 a provoqué de façon brutale et inédite une contraction de l'activité en Occitanie.

La période de confinement de mars à mai a engendré un recul de la production et de la consommation et des échanges internationaux. Au premier trimestre 2020, l'emploi a diminué de 1,8% en Occitanie, soit 37 000 emplois en moins par rapport au trimestre précédent. Les pertes d'emplois les plus importantes ont été enregistrées dans les départements des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège, de l'Aude et de l'Hérault. L'emploi intérimaire a enregistré un recul historique (- 43,5%).

En Occitanie comme au niveau national la baisse de l'activité économique début mai est estimée à 33% par rapport à une situation normale selon l'étude de l'INSEE. Les entreprises ont connu de réelles difficultés de trésorerie au 1^{er} semestre, notamment les TPE et PME ; une situation qui pourrait continuer au 2^{ème} semestre.

Une reprise rapide de l'activité économique

Ce qui est inédit et doit être souligné, c'est la mise en œuvre de politiques publiques tout azimut pour permettre aux entreprises de surmonter la crise et aux ménages de conserver leurs revenus.

Le déconfinement survenu le 11 mai a permis la reprise de l'activité économique. Dès juin, on a observé une consommation des ménages à la hausse, dépassant le niveau du mois de février (rattrapage d'achats non faits pendant le confinement). Mais le niveau de consommation d'avant crise ne pouvait revenir à la normale à cette période en raison de la baisse persistante des services (-12,5%). La Banque de France estime qu'à la fin du mois de juin, l'économie française a tourné à seulement 12% en dessous de ses capacités, contre -32 % au début du confinement en mars ; en Occitanie, l'activité était en baisse de 13%.

La note de conjoncture de l'INSEE de septembre témoigne de ce rebond net d'une partie de l'activité économique : l'économie française aurait fonctionné en août à 95 % de son niveau d'avant-crise.

L'activité reprend, cependant la France n'est pas sortie d'affaire pour autant. Les pertes d'emploi devraient se poursuivre dans les mois qui viennent. En 2020, le PIB français reculerait d'environ 9 %. En fin d'année, l'activité reviendrait à environ 96% de son niveau d'avant-crise si stabilité des dispositions sanitaires. Le taux de l'emploi salarié serait donc stable mais le taux de chômage augmenterait nettement, il pourrait atteindre 9,5% de la population active en fin d'année (niveau supérieur à fin 2019). Pour rappel, plus de 700 000 emplois salariés ont été perdus au 1^{er} semestre 2020.

Ce qui m'amène à faire un focus sur les deux poids lourds de l'économie régionale qui sont extrêmement fragilisés : l'aéronautique et le tourisme.

Toulouse est capitale européenne de l'aéronautique et du spatial, et elle est la seule région française à avoir une balance commerciale excédentaire grâce à l'industrie aéronautique. Pour l'aérien et la filière aéronautique, la crise est historique, sans commune mesure avec celle ayant suivi les attentats du 11 septembre. La croissance du trafic aérien est quasi continue depuis trente ans, et la crise provoque sa chute inédite. Après un record en 2019 de 4,7 milliards de passagers pour le trafic aérien mondial, la demande baisse de 53 % en mars 2020, comparée à mars 2019.

Cette situation a inévitablement des incidences sur les constructeurs et leurs sous-traitants, et par conséquent sur l'emploi. Airbus a réduit sa cadence de production de 30%. Airbus, pour rappel, c'est 110 000 emplois en région (dont 86 000 pour la sous-traitance). 20 000 emplois selon la Présidente de Région pourraient être supprimés. Selon le Pôle Aerospace valley, la baisse des cadences chez Airbus fait revenir la filière au niveau de production de 2015.

Aujourd'hui, le retour à la normale pour le trafic aérien mondial est espéré pour 2024. Le plan de relance de 15 Mds € d'aides pour l'aéronautique mis en place par l'État a pour objectif de permettre à la filière de se relever.

Les plans sociaux sont annoncés et se succèdent. Au nom du CESER, je travaille avec les organisations syndicales de la métallurgie, l'UIMM, pour que soient recherchées toutes les possibilités prévues à la fois par les plans sectoriels (aéronautique), et les plans de relance.

Airbus...Latécoère...Figeac Aéro...C'est vrai pour Airbus, cela doit être vrai pour Latécoère avec l'annonce d'un plan de suppression de 475 postes dans les usines du Sud-Ouest, cela doit aussi être le cas pour Figeac Aéro (321 suppression de poste sur 900) soit 1/3 des effectifs.

Le CESER demande que les négociations pour bénéficier de l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) s'ouvrent dans l'urgence pour pouvoir bénéficier de ce dispositif (financement de 60% de l'activité pour le chômage partiel), ainsi que la mise en œuvre d'un plan de formation des salariés pour garder les compétences dans les entreprises et préserver l'emploi dans les territoires.

L'objectif doit être partagé pour garder notre potentiel industriel et éviter les prédateurs ou les fonds de pension pour racheter nos pépites.

Nous restons attentifs pour les activités de Latécoère, plus de 100 ans d'histoire industrielle mais aujourd'hui hélas entre les mains d'un fonds d'investissement américain qui a procédé en 4 ans à 2 PSE !!!

Le secteur touristique a subi la crise au début du printemps. Plus de 80% des professionnels du secteur ont dû fermer, soit en Occitanie, 9 restaurants sur 10 et plus de 7 hôtels sur 10. Pour ces artisans, comme pour les campings, chambres d'hôtes, installations touristiques, les pertes sont considérables. Avec les vacances d'été, la fréquentation touristique a été encourageante, on peut même dire qu'elle a été bonne (vacanciers français essentiellement mais une forte baisse de touristes étrangers). C'est le bilan dressé par le Comité régional du tourisme Occitanie (CRT) début septembre. La campagne et la montagne ont été plébiscitées, mais le littoral et le tourisme urbain (métropole toulousaine par exemple) n'ont pas attiré (une baisse respectivement de -14% et -25%). Le CRT rappelle que la période estivale correspond à 35% de l'activité annuelle du tourisme. Vu le poids du tourisme dans l'économie régionale, il faut encore agir, notamment en vue des vacances de fin d'année, pour favoriser une reprise continue et durable. Cette relative bonne saison estivale, tenant compte de la fréquentation, reste à confirmer en comparaison des chiffres liés à la consommation qui seront dévoilés en fin d'année.

Le bilan de ces deux secteurs phares rend le contexte économique régional mouvant.

L'INSEE indique que « l'économie française, après le rebond, comme ailleurs dans le monde aborde la rentrée comme un moteur qui serait à la fois bridé et dopé ».

Des aides publiques exceptionnelles et massives

Les collectivités territoriales et l'État ont contribué et continuent de contribuer financièrement à la reprise de l'activité. Ils ont été et seront encore complémentaires.

Ainsi, dans un premier temps, des mesures d'urgence ont été prises. Il fallait préserver l'emploi et soutenir les entreprises fragilisées par la crise. Ainsi, la Région Occitanie a adopté un plan d'urgence de plus de 370 M€ avec des mesures articulées autour de la protection de la population et des soignants, des aides aux entreprises (Fonds de solidarité Occitanie : prêt Rebond Occitanie et Pass Rebond Occitanie), aux associations, aux personnes fragiles, et qui soutiennent de manière spécifique des filières vitales d'Occitanie comme le tourisme, le commerce, l'artisanat (Fonds L'OCCAL), l'agriculture (mise en place d'une plateforme « Solidarité – Occitanie – Alimentation) et la viticulture, sans oublier la recherche. L'État, quant à lui a mis en place un plan d'urgence de soutien de 470 Mds € - la réponse française est l'une des plus puissantes des pays développés, rappelle le Chef de l'État - avec des mesures d'urgence destinées aux entreprises et salariés impactés par la crise sanitaire COVID-19 (délai de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales, remise d'impôts directs, report de paiement de factures, fonds de solidarité, prêt garanti par l'État (PGE), dispositif de chômage partiel...).

Les conditions de la relance

L'activité économique reprend, certes toujours dans un climat d'incertitude. Mais il faut continuer à soutenir les entreprises et les salariés pour redresser durablement l'économie française et créer de nouveaux emplois. Mais pour cela, il faut tirer les enseignements de la crise et réfléchir à l'après-crise Covid. Mais on ne peut reconstruire sur un champ de mine !

Les problématiques déjà existantes mises en lumière

Cette pandémie a mis en exergue dans notre pays et notre région bien des problématiques déjà existantes.

Avec le confinement, certains métiers ont été mis en lumière : soignants, caissières, agents d'entretien...ce sont les travailleurs dits en première ligne. L'attention a été portée particulièrement sur les personnels de santé se battant, souvent au prix de leur vie et celle de leurs proches, contre le coronavirus ; ceux-là mêmes qui avant la crise alertaient sur la situation de l'hôpital public, victime d'appauvrissement et méritant plus d'intérêt, dans un contexte d'augmentation croissante de l'activité. Stop aux fermetures d'établissements et de lits, revalorisation des salaires, augmentation des moyens humains et financiers ...

La crise a confirmé les faiblesses du système. Accompagner, soutenir le service public hospitalier devient désormais une évidence et une priorité. D'une manière plus générale, le confinement a permis de relever le caractère indispensable des services publics trop souvent abandonnés.

Des métiers ont été redécouverts avec leur utilité sociale essentielle : personnels soignants comme évoqué, mais aussi agriculteurs, enseignants... La crise a également révélé le rôle majeur des acteurs du monde associatif qui ont en effet apporté leur concours, continuant de porter les valeurs de solidarité, d'entraide et d'intérêt général et de les diffuser.

Tout le monde a pleinement pris conscience du rôle fondamental des entreprises ayant seules la capacité de produire des biens et des services pour satisfaire les besoins dits essentiels de la population, dans une période de pénurie ou de risque de pénurie (masques, alimentation, médicaments, etc.). Force a été de constater que la production de médicaments et de matériel médical est délocalisée vers les pays étrangers (Chine, Inde...), paralysant notre système de soins. L'interventionnisme de l'État est souhaité au niveau des grandes entreprises ainsi que la relocalisation d'activités. Quand l'État donne des aides aux entreprises, il doit exiger des contreparties pour protéger les filières car ce sont des emplois et des savoir-faire qui sont en jeu, et susceptibles de partir ailleurs.

Cette crise a également renforcé l'idée que les entreprises productrices de biens et services sont aussi les principaux responsables des fléaux majeurs que sont la dégradation de l'environnement et la montée des inégalités. Le ralentissement de l'activité démontre le lien entre activités économiques et dégradation de l'environnement : on a noté une baisse de la pollution de l'air, de l'eau... Le confinement a aussi permis de prendre toute la mesure des inégalités sociales et territoriales existantes. Des inégalités ont été observées entre catégories qualifiées et catégories peu ou pas qualifiées face à l'exposition au virus, ces dernières étant très largement exposées au risque de contamination. Les plus vulnérables sont les premières victimes de cette crise : travailleurs précaires, femmes, foyers à faibles revenus, sans domicile, migrants... Des inégalités aussi dans l'accès aux outils numériques, et au haut-débit ont été relevées (jeunesse et enseignement à distance, salariés et télétravail...).

La crise sanitaire doit par conséquent contribuer à accélérer le changement souhaité, les mutations économiques et sociétales engagées en France (politiques de réindustrialisation de notre pays (Territoires d'industrie...); les propositions de la Convention citoyenne sur le climat ; Plan France très haut débit ...). Une crise est toujours un accélérateur de mutation et ce contexte inédit doit nous amener à construire des sociétés soutenables. Notre système doit évoluer par un investissement dans les services publics, une relocalisation d'une partie de la production, des financements pour la transition écologique où il y a un fort potentiel de créations d'emplois (rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires, reconversion industrielle, santé, recherche, éducation, transports publics, infrastructures résilientes et bas carbone...).

« L'État doit apporter durablement une réponse à la crise sanitaire du Covid-19 en soutenant la transition bas-carbone juste pour renforcer notre résilience aux risques sanitaires et climatiques. La France compte réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2030, par rapport à 1990, et prévoit d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, mais elle n'est pas sur la bonne voie. Les aides budgétaires et incitations fiscales aux collectivités et entreprises doivent donc être clairement

subordonnées à l'adoption explicite de plans d'investissement et de perspectives compatibles avec la trajectoire bas-carbone", plaide le Haut Conseil pour le Climat.

Une relance écologique, souveraine et solidaire

Comme le Président de la République l'a déclaré, il faut maintenant pour la relance, reconstruire une économie forte, écologique, souveraine et solidaire.

Les politiques monétaires et budgétaires vont soutenir massivement l'activité économique. Il y a plusieurs plans de relance prévus tels le plan de relance européen, le plan de relance de l'État français France Relance, le Plan de relance pour l'emploi et le Plan de transformation et de développement régional de la Région Occitanie (Green New Deal régional). Ces plans sont établis ou à établir en tenant compte des leçons tirées de la crise sanitaire où des problématiques déjà existantes ont été mises en lumière, et sur la nécessité de reconstruire le pays différemment. Il y a un avant Covid et un après Covid.

Aussi, les soutiens exceptionnels de l'Europe et de l'État ont intégré que la relance de l'économie doit passer par l'écologie. C'est une relance verte orientée vers des objectifs environnementaux et de neutralité qui est décidée. Il faut accélérer la conversion écologique de notre économie et de notre tissu productif.

Le Plan européen de 750 Mds € va ainsi financer des programmes nationaux dans l'ensemble des États membres, sous forme de subventions (390 Mds €) et de prêts (360 Mds €). La Commission européenne souhaite que 37 % des dépenses soient allouées aux objectifs environnementaux européens dont la neutralité carbone à horizon 2050.

La France a reçu 40 Mds € de l'Union européenne pour alimenter son plan de relance. Ce plan dénommé "France Relance" et présenté le 3 septembre par le Premier ministre Jean Castex, a pour objectif de bâtir la France de 2030. C'est un plan d'investissement pour tous les Français. Il sera doté de 100 Mds € et prévoit de financer 70 mesures réparties en 3 piliers : transition écologique pour une économie plus verte et plus durable ; compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés, et l'innovation ; cohésion sociale et territoriale pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français. Il doit bénéficier aux travailleurs, à ceux qui sont en recherche d'emplois, aux TPE, PME, à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). La relance est la clé de notre souveraineté économique et de notre indépendance technologique. Ce plan, ce sont entre autres des mesures pour favoriser la compétitivité des entreprises et les relocalisations (baisse des impôts de production,...), le maintien des compétences dans les entreprises quelles que soient les difficultés rencontrées, pour accompagner les jeunes éloignés de l'emploi par des dispositifs spécifiques, de nouvelles formations pour les jeunes dans les secteurs d'avenir, des programmes d'insertion par l'activité économique ou associative.

Cette crise aura été un révélateur brutal et cruel de notre dépendance industrielle dans de nombreux secteurs vitaux. Au lendemain de cette épreuve, produire davantage en France sera l'un des leviers de notre renouveau économique, sans oublier que nous nous devons de rester dans la perspective européenne pour contribuer, depuis l'Occitanie, à une Europe qui compte :

- produire davantage demandera tout d'abord une forte volonté politique et financière pour adapter les coûts de production à notre niveau d'exigence sociale ;
- produire davantage nécessitera aussi de retrouver une forme de planification géographique et humaine permettant d'adapter nos outils de formation à cette nouvelle ambition et de redonner du sens à nos territoires d'industrie ;
- produire davantage sera l'occasion de privilégier l'innovation technologique et la sobriété environnementale pour imaginer l'usine du XXIème siècle.

Notre pays et notre région ont des atouts, des compétences et des savoir-faire pour ne plus dépendre des autres pour les biens essentiels.

C'est que notre rapport sur la crise démontrera.

Rapport du CESER : Crise COVID-19 – Priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire

Comment réarmer le pays pour faire face à la crise économique, sociale et environnementale qui découle de la crise sanitaire ? C'est la question que s'est posée le CESER. Le Bureau de juin a manifesté le souhait que le CESER Occitanie représentant la société civile organisée (plus de 80 organisations membres) émette un avis circonstancié sur la crise, jouant ainsi pleinement son rôle de 2^{ème} assemblée régionale, ancrée dans son territoire et relayant les aspirations et ambitions des citoyens de l'Occitanie.

La pandémie provoque une crise sanitaire, économique et sociale très dure qui n'épargne pas notre région Occitanie, comme cela a été rappelé, tous les secteurs sont touchés (filiales aéronautique, viticole, du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie mais aussi les filiales culturelle et sportive comme le sont les associations et le secteur de l'économie sociale et solidaire, l'économie bleue du littoral ...). Les conséquences sur l'emploi seront terribles. La révélation de la fragilité de notre monde nous appelle dès à présent à repenser notre futur et à construire les soutiens publics à venir. La Commission « Activités et mutations économiques – Économie sociale et solidaire » a été désignée pour élaborer cet avis de synthèse, les autres commissions ayant apporté leur contribution en fonction de leur domaine de compétence. Nous faisons des propositions pour préserver nos grands secteurs économiques, et réfléchir aux secteurs d'activité indispensables pour répondre aux besoins de la société et aux transformations nécessaires.

Le rapport s'inscrit dans une volonté régionale de soutien à l'économie très diversifiée tant par ses secteurs d'activités que par la taille de ses entreprises. Notre région a une richesse et une complémentarité d'activités et de productions qui lui permettent d'avoir un rôle important dans les équilibres sociaux et économiques du régional à l'international. Nous proposons des axes opérationnels et pragmatiques car avant de construire la relance, il faut accompagner et consolider la reprise : tous les acteurs économiques ne sont pas égaux devant cette reprise. Notre souhait est d'être présents aux côtés de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et de l'État pour réinventer notre territoire, repenser nos modèles économiques et organisationnels afin de s'engager vers une économie plus forte, diversifiée et durable.

Le défi de relocalisation des activités dans un contexte de reconversion écologique imposera la remise en route de nouvelles filiales, de production, de réparation, de recyclage. Elle devrait constituer une opportunité massive d'emplois. Nous avons des filiales industrielles moteurs de l'économie ; d'autres sont à développer ou à réactiver (filiale bois, filiale textile...). Pour preuve, le CESER soutient un projet de fabrication de masques à partir de fibre issue de la pâte à papier. Dans le secteur clé de l'aéronautique, Airbus a annoncé le 21 septembre la fabrication d'un avion à hydrogène décarboné pour 2035, de quoi réduire de 90 % la contribution de l'aviation à l'effet de serre. Cela répond aux lignes directrices fixées par le plan de relance aéronautique. En outre, tout l'écosystème de l'aéronautique devra s'adapter pour réussir ce pari.

Ce défi de la transition écologique et sociale est une belle opportunité pour entraîner les classes populaires.

La relance intègre la contractualisation État-Régions

Le futur Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021-2027 intégrera l'aspect relance, ce sera un CPE2R. Il s'articulera autour du Plan de relance, de l'accord de méthode État-Régions signé le 30/07/2020 et du Green New deal régional. L'accord-cadre qui est la trame du CPER prévoit 4 grands engagements de l'État et des Régions à savoir la poursuite de la mobilisation au service de la relance des secteurs économiques éprouvés, l'établissement de priorités stratégiques à inscrire dans le CPER pour construire le monde d'après, une approche territorialisée et différenciée de la relance, une mobilisation accrue de moyens pour construire la relance.

Nos territoires ont un rôle à jouer pour relancer et construire l'économie, comme l'a indiqué le Premier ministre à l'occasion de la présentation du Plan France Relance.

Nous allons participer à l'élaboration du CPE2R sur les thèmes éligibles à la programmation par une 1^{ère} contribution à adopter d'ici la fin de l'année, puis en juin prochain nous émettrons un avis global sur les politiques retenues et les financements négociés.

Ruralités, Ecosystème associatif, Innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur, Orientation : les propositions du CESER pour les prochaines politiques publiques

Les 4 autres projets d'avis qui vous seront présentés font des propositions qui doivent pouvoir contribuer à l'élaboration des prochaines politiques publiques, pour investir dans des projets de territoires contribuant à ce renouveau économique et sociétale souhaité. La rédaction de ces rapports a débuté bien avant la crise ; néanmoins celle-ci a été prise en compte dans la réflexion, même si une actualisation s'avère parfois nécessaire.

Les ruralités

Le rapport réalisé par le Commission Agri-Agro remet au cœur de l'actualité le rôle des ruralités, qui sont une chance pour notre pays et notre région. La crise n'a t-elle pas mis en avant cet attrait nouveau des Français pour la vie à la campagne, éloignés ainsi des désagréments de la vie en zone urbaine (pollution, transports,...). Mais quand est-il de la réalité de ces territoires ruraux ? Il y a des ruralités multiples qui ne connaissent pas les mêmes dynamiques ; les territoires ruraux vivent de profondes mutations avec des impacts différents selon leur structuration. Des disparités existent quant à l'accès aux services publics (santé...), aux services de proximité et aux activités essentielles, à la couverture numérique ... Or tout citoyen doit être égal face à l'accès à ces services essentiels quel que soit l'endroit où il habite.

Dans cet avis, l'accent est mis sur la vitalité de tous les territoires, plus spécifiquement les campagnes agricoles et industrielles et les campagnes vieilles à très faible densité qui représentent 21% de la population d'Occitanie, sur les opportunités de développement à saisir pour les territoires ruraux, au plan économique, social et environnemental ; développement qui doit être équitable et approprié, innovant et durable. Des propositions faites par le CESER telles que : conserver un maillage territorial de services pour combattre le sentiment d'abandon et prendre en compte les caractéristiques de chaque territoire, capter et redistribuer localement la valeur ajoutée produite par les territoires ruraux. Ce rapport nous livre une riche expertise avec des propositions qui doivent être valorisées par l'État et la Région, pour donner une nouvelle image des ruralités.

L'écosystème associatif

Quel est l'impact des associations sur l'attractivité et la dynamique économique de la région ?

Le secteur associatif est un secteur protéiforme. En Occitanie, les associations représentent environ 138 000 organisations, près de 20 000 employeurs 170 000 salariés et 600 000 bénévoles actifs, dans des domaines d'activités très divers.

La réflexion porte sur l'effet levier que représentent les associations sur l'activité économique, la cohésion et l'attractivité du territoire, leur rayonnement et leur importance en lien avec les entreprises du secteur privé lucratif ou relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Quelques propositions : la reconnaissance effective de l'écosystème associatif comme acteur du développement économique régional, en instaurant un dialogue partenarial plus resserré avec lui dans la définition des politiques régionales, et en privilégiant les financements de plans d'actions sur 3 ans et les appels à projets à destination des associations ; le renforcement des compétences y compris pour les bénévoles, le maintien et la valorisation des emplois au sein des associations ; suite à la crise induite par la Covid-19, mettre en place des outils régionaux visant à renforcer les fonds propres associatifs.

Les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur

La crise sanitaire aura également marqué le passage dans une nouvelle ère dans de nombreux domaines dont celui de l'enseignement supérieur.

Dans ce rapport, la réflexion est articulée sur ce que pourrait être la politique de soutien à l'enseignement supérieur en Occitanie à un horizon de moyen terme en tenant compte des spécificités de la région, notamment en termes de filières et d'emploi, de croissance démographique, de polarité... L'Occitanie, c'est 249 000 étudiants, avec des effectifs en hausse croissante et une population générale qui augmente de manière constante chaque année, avec les besoins en formation initiale et continue que cela génère. Le champ d'études des innovations pédagogiques recouvre à la fois les modalités d'enseignement supérieur en présentiel, à distance ou hybride, mais également l'organisation des cursus et des parcours de formation des diplômés de l'enseignement supérieur. Cet avis porte donc sur les innovations pédagogiques à soutenir ou même à inventer qui permettront aux acteurs du système de l'enseignement supérieur de la région Occitanie de répondre aux enjeux pour les 15 prochaines années.

Les propositions vont principalement en direction des politiques publiques que la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'État peuvent mener dans le cadre de leurs compétences en matière d'enseignement supérieur. À titre d'exemple, le CESER encourage principalement l'État et la Région, notamment dans le cadre du futur contrat de plan État-Région 2021-2027 à poursuivre le financement des infrastructures d'enseignement pour faire évoluer l'immobilier et les équipements qui permettent d'aller vers des pédagogies actives et adaptées à l'hétérogénéité des publics. Il recommande que la Région poursuive sa politique d'aides à l'innovation pédagogique dans le cadre du prochain SRESRI en y inscrivant également un prix Régional de l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur. Le CESER recommande également à la Région Occitanie de mettre en œuvre un outil incitatif favorisant la mise en réseau des acteurs à l'échelle régionale sur la thématique de la pédagogie dans le supérieur.

L'orientation

Pour reconstruire le pays, la formation des jeunes et moins jeunes est indispensable, notamment pour répondre aux attentes des entreprises en besoins de main d'œuvre, dans un monde incertain où de nombreux métiers se transforment, disparaissent ou se créent.

Le rapport du CESER rappelle le rôle de l'orientation, succession d'étapes au cours desquelles l'individu, quel que soit son âge, gère son parcours en faisant des choix éducatifs, professionnels et personnels. L'orientation est par conséquent une voie d'émancipation sociale tout au long de la vie,

notamment pour les jeunes, particulièrement ceux en difficulté scolaire et sociale. Le CESER propose que les formations initiales et professionnelles préparent à choisir entre des scénarios, et à se projeter dans la vie. Il propose également à la Région à travers le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) d'animer une instance partenariale qui permette d'avoir l'avis et l'expertise de tous ceux qui ont un rôle à jouer au niveau de l'orientation afin de permettre l'innovation, le partage d'informations, la coordination d'actions.

Le CESER présentera ses propositions pour les 5 avis à la Région et au Préfet de région Occitanie.

Défendre la République, défendre l'État de droit, défendre la laïcité

Chères et Chers collègues, au-delà de nos différences, nous devons être des militants de la République et de ses valeurs. Ce qui nous permet de vivre ensemble c'est le respect de l'État de droit. S'en affranchir, c'est faire le choix de la violence et du non respect des autres.

La défense de la République, c'est aussi la défense de la laïcité, contre le communautarisme, le racisme et l'antisémitisme. Est-il acceptable qu'une femme de 50 ans, DRH à Charlie Hebdo, 5 ans après les assassinats de 2015 à la rédaction du journal qui fit 11 morts, soit insultée et menacée de mort. La police a eu 10 minutes pour lui faire quitter son appartement et prendre quelques vêtements pour être logée ailleurs parce que menacée de mort.

Écoutez la fin de son interview le 14 septembre en plein procès des assassins de Charlie Hebdo. Marika BRET : « Je vis sous protection policière depuis bientôt 5 ans. Lundi 14 septembre, mes officiers de sécurité ont reçu des menaces précises et circonstanciées. J'ai eu dix minutes pour faire mes affaires et quitter mon domicile. Dix minutes pour abandonner une partie de son existence, c'est un peu court, et c'est très violent. Je ne reviendrai pas chez moi. Je perds mon domicile à cause des déferlements de haine, cette haine qui commence toujours par la menace pour instiller la peur. On sait comment cela peut se terminer. »

5 ans après, nous pensons à Charlie, nous pensons à l'Hyper Cacher, à toutes les victimes, nous pensons aussi aux assassinats de Toulouse, aux soldats français assassinés à Toulouse et Montauban et aux enfants de la famille Sandler assassinés devant leur école, ils avaient 5 ans, 7 ans...c'était aussi nos enfants, nos frères.

Méfiez-vous les démocraties sont fragiles, la France est une République et une démocratie, ceux qui n'acceptent ni la liberté d'expression, ni la liberté de penser, de dire, d'écrire, de caricaturer veulent tuer notre mode de vie, nos libertés.

Merci de votre écoute et de votre engagement.

LES RURALITÉS : DES SOLUTIONS D'AVENIR POUR L'OCCITANIE

Comment la mosaïque de nos territoires ruraux participe à l'équilibre et au dynamisme régional

Avis adopté

Suffrages exprimés : 160

Pour : 159

Contre : -

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : -

Rapporteure : **Madame Adeline CANAC**

**Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « **Espace et Développement rural, Agri-Agro, Forêt, Bois, Alimentation** » du CESER, présidée par Denis CARRETIER. Elle adresse ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter sa réflexion :

Monsieur **Jacques ABADIE**,
Sociologue consultant à l'ENSAT

Monsieur **Sébastien ALBOUY**,
Vice-Président des Jeunes Agriculteurs de Haute-Garonne

Monsieur **Frédéric ANDRÉ**,
Directeur Général de la SAFER Occitanie

Monsieur **Jean-Pierre BAILLAUD**,
Consultant chez Système B

Monsieur **Pascal CHEVALIER**,
Maître de conférences en géographie à l'université Montpellier III

Monsieur **Serge CRABIÉ**,
Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat d'Occitanie

Monsieur Henri **DE FERLUC**,
Directeur Général de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie

Monsieur **Eric FERRIERES**,
Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lozère

Madame **Mélanie GAMBINO**,
Maître de conférences en géographie à l'université Jean-Jaurès

Monsieur **André GUINVARCH**,
Président de l'URAF Occitanie

Monsieur **Mohammed HILAL**,
Géographe à l'UMR CESAER Agrosup Dijon et INRAE

Monsieur **Cédric LETOURNEUR**,
Secrétaire National du Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne

Madame **Marianne LOISEAU-NAIL**,
Directrice du CRAJEP Occitanie

Monsieur **Jacques MANYA**,
Maire de Collioure

Monsieur **Dominique MARMIER**,
Président de la Fédération Nationales Familles Rurales

Madame **Marie-Josée MOYSSET**,
Présidente de l'UDAF Aveyron

Monsieur **Jean PINARD**,
Directeur Général du Comité Régional du Tourisme

Monsieur **Christian ROUSSEL**,
Directeur Opérationnel de la SAFER Occitanie

Monsieur **Jean-Bernard SEMPASTOUS**,
Député des Hautes-Pyrénées

Monsieur **Florent TARISSE**,
Directeur Général des services du PNR des Grands Causses

Monsieur **Alain TOMÉO**,
Directeur de l'EISE Mirepoix

Monsieur **Arnaud VIALA**,
Député de l'Aveyron

Monsieur **Ali ZARRIK**,
Directeur de l'ALJEG

Monsieur **Marc ZARROUATI**,
Adjoint au Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Cet avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission
« Espace et Développement rural, Agri-Agro, Forêt, Bois, Alimentation »

Le Bureau

Président

Denis CARRETIER

Vice-Président

Alain FAUCONNIER

Secrétaire

Muriel LARGUIER

Les membres

Françoise ABADIE

Ludovic ARBERET

Jean-Pierre ARCOUDEL

Marie-Josée AUGÉ-CAUMON

Yves BASTIE

Michel BAYLAC

Adeline CANAC

Nathalie CASALE

Yann FORTUNATO

Jacques GARCIA

Rose GINJAUME GRATACOS

Myriam GONZATO

Jacques GRAVEGEAL

Chantal GRIN

Michel GUIRAL

Claudie HOUSSARD

Georges JULES

Sylvain LABBE

Marie-Hélène LACOSTE-FERRAN

Emeline LAFON

Eric LALANDE

Régine LANGE

Elisabeth LAVIGNE

Philippe MAYDAT

Albert MOULET

Pierre MOURET

Edith PENET

Marijo PEREIRA

Florence PRATLONG

Sandrine PRAX

GUY PRESSEDA

Géraldine RUSCASSIER

Laure SERRES

Julien TUFFERY

Serge VIALETTE

Amélie VIGROUX

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
I. ÉTAT DES LIEUX DES ESPACES RURAUX EN OCCITANIE	3
I.1. L'exode rural occitan, mythe ou réalité ?.....	4
I.2. Typologie des espaces ruraux et de leurs habitants.....	9
I.2.1 L'Occitanie, une région essentiellement rurale pour l'Union Européenne.....	10
I.2.2 L'évolution des typologies institutionnelles (INSEE)	11
I.2.3 La vision des territoires ruraux par les élus et l'État en région	13
I.2.4 L'Occitanie, une région de contrastes : choix d'une typologie opérationnelle	16
I.3. Vivre à la campagne : entre idées reçues et réalités de vie	21
I.3.1 Enquête nationale « Territoires ruraux : Perceptions et Réalités de Vie » IFOP – Familles rurales	21
I.3.2 L'analyse de l'enquête.....	24
II. L'action publique dans les territoires ruraux.....	25
II.1. Les centralités	25
II.2. Le maillage territorial des politiques publiques dans les territoires ruraux.....	28
II.2.1 Les communes	28
II.2.2 Les intercommunalités	33
II.2.3 Les conseils départementaux	37
II.2.4 Le conseil régional.....	37
II.2.5 L'État saisi de la ruralité : L'agenda rural.....	38
II.2.6 L'Europe	43
II.3. L'accès aux services publics.....	45
II.3.1 Les Maisons de Services Au Public et Maisons France Services	46
II.3.2 Implantation sur le terrain.....	47
II.4. L'accès aux soins.....	48
II.4.1 Constat	48
II.4.2 Le maillage de soins territorial	49
II.4.3 Combattre la désertification médicale.....	51
II.4.4 Le développement de la télémédecine.....	52
II.4.5 Conditions de réussite d'installation des médecins.....	52
II.5. Une politique enfance jeunesse.....	53
II.5.1 La petite enfance et l'enfance.....	53
II.5.2 Les écoles maternelles et primaires.....	54
II.5.3 Les collèges et lycées	56
II.5.4 Les jeunes dans les territoires ruraux.....	56
II.5.5 L'enseignement supérieur.....	60
II.5.6 La formation professionnelle.....	60
II.6. Enjeux d'une mobilité durable	62
II.6.1 Le co-voiturage.....	62
II.6.2 L'autopartage	62
II.6.3 Le transport à la demande	62
II.6.4 Les infrastructures liées à la mobilité	63
II.6.5 Permettre la mobilité des jeunes	63
II.7. L'urbanisme	65
II.7.1 L'habitat dans les territoires ruraux.....	66
II.8. Le numérique.....	69
II.9. Une politique d'accueil globale.....	70
III. Économie – Emploi	71
III.1. Agriculture, agroalimentaire, bois & forêt.....	73
III.1.1 L'agriculture.....	73

III.1.2	L'agroalimentaire	80
III.1.3	La forêt et la filière bois	82
III.2.	Commerce et artisanat.....	87
III.2.1	Les commerces en milieu rural	88
III.2.2	L'artisanat.....	90
III.2.3	L'accompagnement à la transmission et à la création d'entreprise	91
III.3.	Industrie	93
III.3.1	Zoom sur le dispositif territoires d'industries.....	93
III.3.2	Exemple d'industries dans les territoires ruraux en Occitanie	94
III.3.3	Répondre aux enjeux de pénurie de recrutement : emploi et innovation	94
III.3.4	Prendre en compte l'ensemble des problèmes périphériques aux problèmes de recrutement : Repenser l'attractivité des territoires	94
III.4.	Services à la personne.....	95
III.4.1	Une population âgée de plus en plus importante	95
III.4.2	Des populations en situation de dépendance.....	96
III.4.3	Le recours aux services à la personne au quotidien, très présent en territoire rural	97
III.4.4	Zoom sur le salariat dans les services à la personne	99
III.5.	Tourisme	100
III.5.1	L'Occitanie, région touristique majeure	100
III.5.2	Le tourisme rural.....	101
III.6.	Les nouvelles formes d'emploi et de travail.....	104
III.6.1	Les tiers-lieux.....	104
III.7.	Les associations.....	108
III.7.1	Présentation générale des associations en Occitanie	108
III.7.2	Enjeux et difficultés des associations sur les territoires ruraux.....	108
CONCLUSION	111

INTRODUCTION

Au moment du regroupement des Régions, le CESER, dans son avis du 24 mai 2016¹ en réponse à la saisine des Présidents MALVY et ALARY, avait identifié comme prioritaire le défi de la cohésion sociale et territoriale de la Région Occitanie. Ce défi a mis en exergue les difficultés des habitants des territoires ruraux en termes de mobilité, que ce soit pour se rendre au travail ou accéder aux services, faute de transports collectifs adéquats ; le tout dans un contexte de changement économique, social et environnemental, avec des revenus nets globalement en baisse.

Cette situation contribue au sentiment d'iniquité des citoyens les plus pauvres et les plus éloignés des centres urbains. Ils revendiquent aussi plus de participation à la vie politique et démocratique afin que leur point de vue puisse être pris en compte.

Les notions de ruralité et d'espace rural sont des termes généraux recouvrant une grande diversité de territoires ; que ce soit en termes de populations, de niveaux de vie, de logements et d'activités. Les définitions statistiques ont évolué en même temps que l'espace rural² par rapport à la densité de population, l'emploi et l'éloignement des centres urbains.

Le CESER considère que ces multiples « zonages » sont insuffisants pour décrire la réelle complexité des territoires ruraux, qui constituent une mosaïque : LES RURALITÉS.

C'est pourquoi, il envisage d'appuyer sa réflexion sur une compilation de données, à partir de constats qu'elle tirera des auditions.

Avec le développement économique des villes et leur extension, l'emploi, le logement et les populations ont évolué. Le 26 juillet 2018, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), auditionné par l'Assemblée nationale, définissait 3 grands types de campagnes³ :

- « **Les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées (ou périurbain)** » sont riches en emplois, présentent des niveaux de vie élevés et de nombreux services. Elles représentent 16% de la population française et on continue de s'y installer.
- « **Les campagnes agricoles et industrielles** » sont moins denses que les précédentes, plus éloignées des villes et très touchées par la crise. Avec 9% de la population nationale, elles sont marquées par des délocalisations et pertes d'emploi, une population active vieillissante aux revenus plus faibles et une offre de services moins adaptée.
- « **Les campagnes vieilles à très faibles densités** » ou « **hyper-rural** » sont les campagnes les moins denses, souvent situées en zone de montagne, avec une activité économique et des conditions d'accessibilité moindres. Constituant 8,5% de la population française dont le vieillissement est le plus avancé et les niveaux de revenus les plus faibles ; les enjeux du développement y sont donc plus importants.

Ces évolutions se sont inscrites dans la recomposition des espaces qui a débuté après la fusion des Régions et les regroupements territoriaux issus de la loi NOTRe.

La région Occitanie présente le paradoxe d'être à la fois très attractive pour les populations (plus 51 000 habitants par an), avec un taux de pauvreté très élevé, et des taux de chômages très

¹ CESER Occitanie, 2016. Avis *Quelle prospective, quel défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030 ?* 261p.

² Définitions INSEE, CGET, OCDE, ...

³ CGET, 2018. *L'équilibre entre les territoires urbains et ruraux*. 24p.

disparates selon les départements (certains départements ont un taux de chômage très faible, mais peinent à recruter).

De plus, 5 aires urbaines concentrent 47% de la population, tandis que les campagnes urbaines et bassins de vie ruraux (communes de 200 à 10 000 habitants), nombreux en Occitanie, regroupent 58% de la population¹. Par ailleurs, la région attire de nombreux touristes. Cet apport économique important dépend notamment des activités agricoles et forestières qui contribuent à l'entretien des espaces et des paysages, tout en fournissant des denrées variées, de qualité, et en proximité des consommateurs. Ces activités sont cruciales, alors que le renouvellement des agriculteurs est complexe, leur niveau de vie en baisse constante et que les terres agricoles payent le tribut à l'artificialisation des sols.

La Région Occitanie, consciente de la diversité de ses territoires et de leurs enjeux, a créé diverses instances consultatives (Parlement de la mer, Assemblée des territoires, Parlement de la montagne,..) et consulté le CESER à plusieurs reprises.

Elle a également mis en place en 2019, un contrat unique avec chaque territoire regroupant l'ensemble des politiques publiques et des dispositifs financiers de la Région et de ses partenaires (dont les fonds européens).

Le même genre de dispositif est envisagé par l'État, avec la création de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.¹

Dans ce contexte, le CESER a souhaité réaliser une auto saisine, telle que validée au Bureau du
24 juin 2019, intitulée :

**« Les Ruralités : des solutions d'avenir pour l'Occitanie »,
« Comment la mosaïque de nos territoires ruraux participe à l'équilibre et au dynamisme
régional »**

Il s'agit d'étudier les différents points de vue des territoires et des acteurs concernés (population, acteurs économiques, sociaux et environnementaux, structures et institutions) pour répondre à la question d'un développement équitable et approprié, innovant et durable des territoires ruraux. L'accent est mis sur la vitalité de tous les territoires et sur les opportunités de développement à saisir pour les territoires ruraux, au plan économique, social et environnemental.

L'auto saisine fera dans un premier temps un état des lieux et un diagnostic régional des territoires ruraux, au niveau démographique et de composition de la population, des définitions utilisées pour les décrire, puis des manières de vivre et perceptions que nous avons de ces espaces.

Dans un second temps, nous verrons l'action des politiques publiques au sein des espaces ruraux, et l'importance de maintenir un maillage territorial structuré et modulable aux besoins spécifiques de ces territoires.

Enfin, dans un dernier temps, nous verrons l'importance du développement économique et de l'implantation/préservation de filières territorialisées, vecteurs d'attractivité, de création et de partage de valeur ajoutée, au bénéfice des territoires et de leurs populations.

¹ DELGA C., BLONDIAU L., *Montagne et ruralité*. La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Disponible sur Internet: <https://www.laregion.fr/Montagne-et-ruralite>.

I. ÉTAT DES LIEUX DES ESPACES RURAUX EN OCCITANIE

Le rural a longtemps été vu par les géographes comme un objet d'étude homogène dominé par les sociétés paysannes puis par l'activité agricole. La définition par le dictionnaire LAROUSSE ne déroge pas à cette vision, le rural étant défini comme ce « qui concerne la campagne, les paysans, l'agriculture ».

Depuis 50 ans, cette vision limitée a évolué. Ainsi, le dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés¹ considère que le rural désigne « les campagnes dans leur complexité sans réduire celles-ci aux manifestations agricoles ».

Aujourd'hui, il nous est possible d'écrire qu'au sens commun, le rural représente un espace où la nature et les activités agricoles (entendues au sens large) sont très présentes, où les habitants sont moins nombreux et plus éloignés des services. Pour autant, il est difficile d'ignorer qu'entre rural, espace(s) rural(aux), campagne(s) ou territoire(s) rural(aux), les usages terminologiques sont variés et peuvent porter à discussion ; mais y a-t-il vraiment lieu de débattre ?

Nous verrons dans notre développement qu'historiquement par le croisement de différentes approches, de nombreux auteurs ont essayé d'objectiver la notion de territoire rural voire même de définir une typologie du rural.

Aux termes de « campagne(s) », de « rural » ou d'« espace rural », nous avons préféré utiliser les expressions « espaces ruraux » (fort usitée dans les années 70-80) et « ruralités ». Cette question de définition du rural est un enjeu politique fort dans le cadre de notre avis.

Ainsi, le terme ruralité fait référence à l'ensemble des représentations collectives associées à la vie dans les espaces ruraux. Proche de l'idée de mode de vie, le mot est apparu à la fin des années 1990 pour désigner un lien, dans sa dimension anthropologique, aux différents contenus de l'espace rural (de moins en moins agricole mais plus tourné sur l'environnement, le patrimoine et les paysages).

On notera cependant que le mot « ruralité » possède une dimension politique forte, dépassant un simple mode d'habiter l'espace rural. Ceci impose d'y apporter un regard critique, tant le monde politique et la presse l'utilise de plus en plus fréquemment (« assises de la ruralité », « hyper-ruralité », « défense de la ruralité »).

Les nombreuses auditions conduites par le CESER ont permis de comprendre que l'homogénéité apparente, dissimulée derrière le « rural » avait été battue en brèche par la recherche, le législateur et les acteurs de la ruralité.

¹ LEVY J., LUSSAULT M., 2013. *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*. Édition revues et augmentée. Belin littérature et revues, 1034p. Biblio Belin SC.

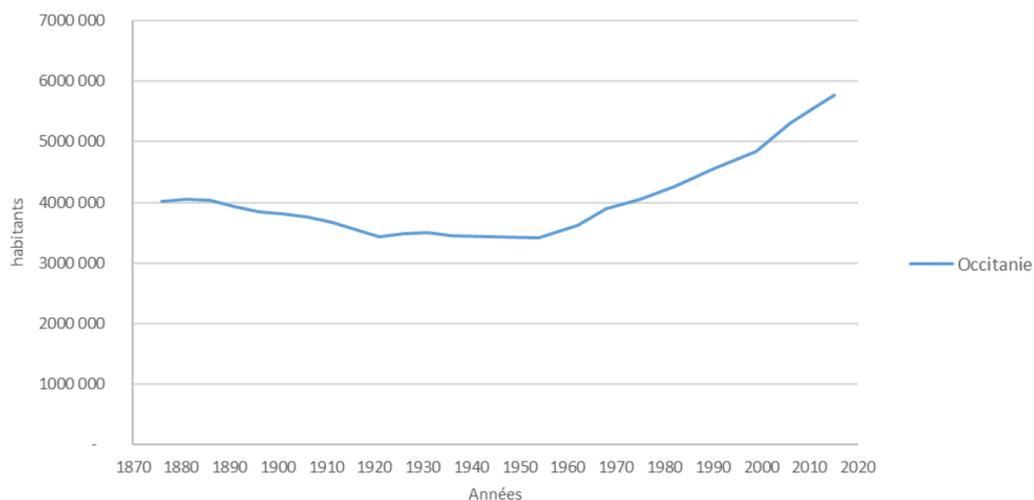
I.1. L'exode rural occitan, mythe ou réalité ?¹

L'évolution démographique de la région Occitanie depuis 1876 est assez connue.

Tout d'abord, jusqu'au début des années 20, la population décroît de manière conséquente (perte de 500 000 habitants), ce dépeuplement massif touche notamment l'Ouest de la région.

Dans une seconde période, qui s'étend des années 20 au milieu des années 50, la population de l'ensemble de la région va stagner aux alentours de 3,5 millions d'habitants. Depuis la courbe reste ascendante, se traduisant par un gain de plus de deux millions d'habitants (cf. Figure 1 : Évolution démographique pour l'ensemble de la région Occitanie de 1876 à 2015).

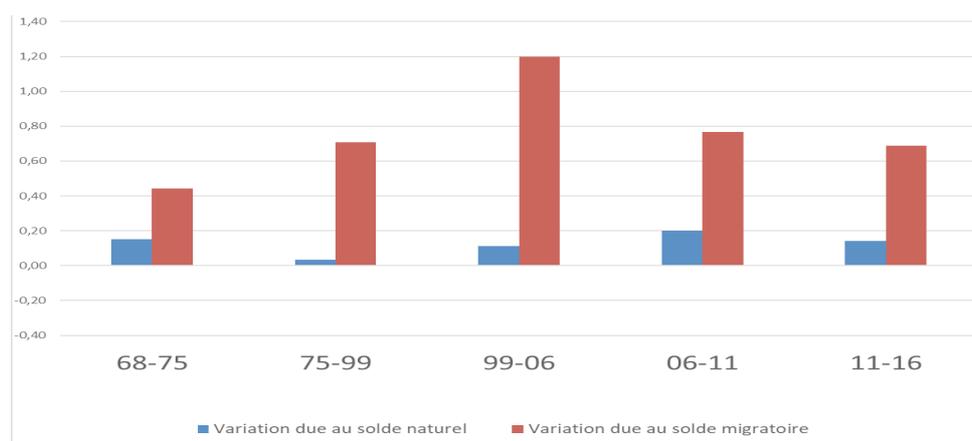
Figure 1 : Évolution démographique pour l'ensemble de la région Occitanie de 1876 à 2015



(UMR CESAER, INRAE, 2019)

Cette évolution à l'échelle de la région est due à l'addition de soldes naturels² et migratoires³ positifs (cf. Figure 2 : Variation des soldes naturel et migratoire pour l'ensemble de la région Occitanie de 1968 à 2016).

Figure 2 : Variation des soldes naturel et migratoire pour l'ensemble de la région Occitanie de 1968 à 2016



(UMR CESAER, INRAE, 2019)

¹ Audition de M. Mohammed HILAL, Géographe à l'UMR CESAER Agrosup Dijon et INRAE, le 20/12/19 (cf. figures p.4, 5 et 6)

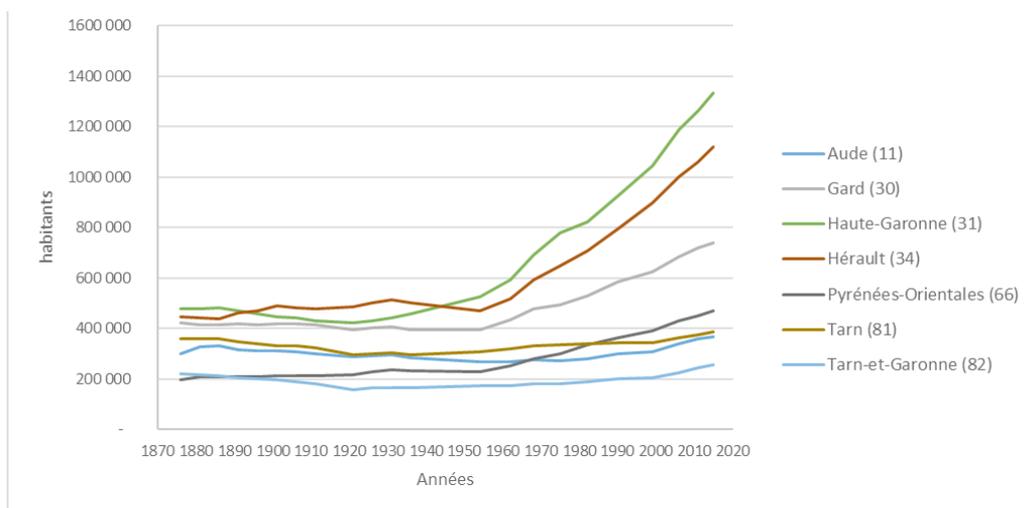
² Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

³ Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

Nous ne pouvons pas nous contenter de suivre cette évolution à l'échelle régionale, échelle qui occulte de fait les spécificités plus locales. Nous avons par conséquent essayé de comprendre la dynamique démographique, passée et actuelle, à l'œuvre dans les départements occitans.

Ainsi si l'on observe cette évolution démographique par département, on constate que les sept départements avec la plus grande hausse de population correspondent aux départements les plus urbanisés avec une croissance qui a commencé dès le début des années 1950 pour les 4 premiers : Aude, Gard, Haute-Garonne et Hérault (cf. Figure 3 : Évolution démographique des départements dont la population en 2015 est supérieure à 1876).

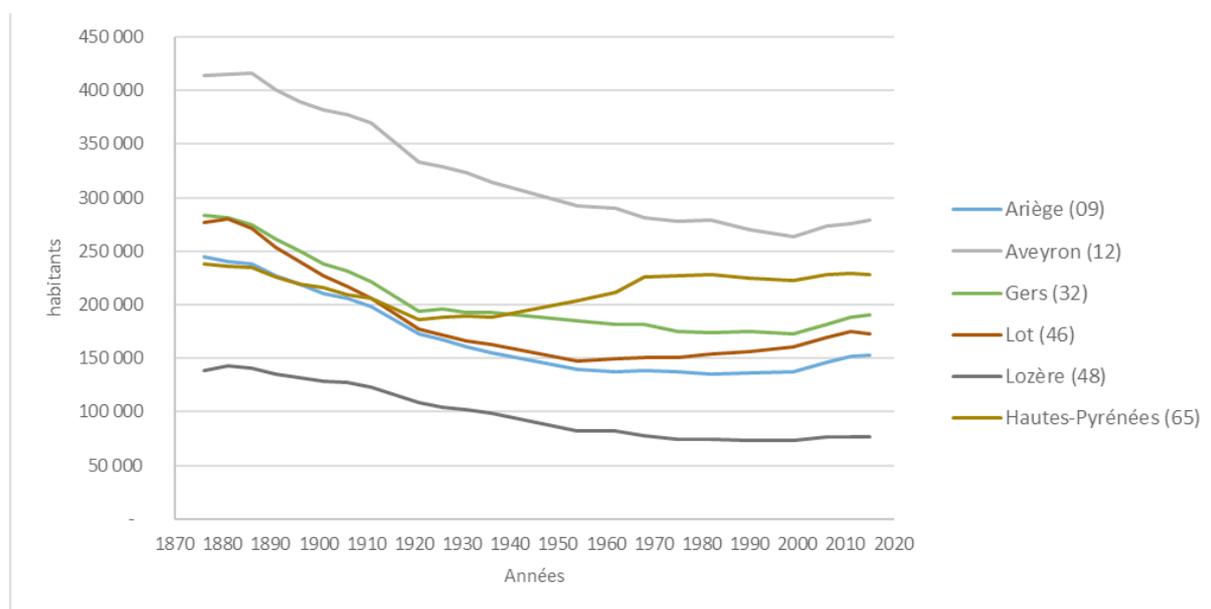
Figure 3 : Évolution démographique des départements dont la population en 2015 est supérieure à 1876



(UMR CESAER, INRAE, 2019)

Pour les six autres départements, la population a diminué, constat d'un déclin démographique ancien (cf. Figure 4 : Évolution démographique des départements dont la population en 2015 est inférieure à 1876)

Figure 4 : Évolution démographique des départements dont la population en 2015 est inférieure à 1876



(UMR CESAER, INRAE, 2019)

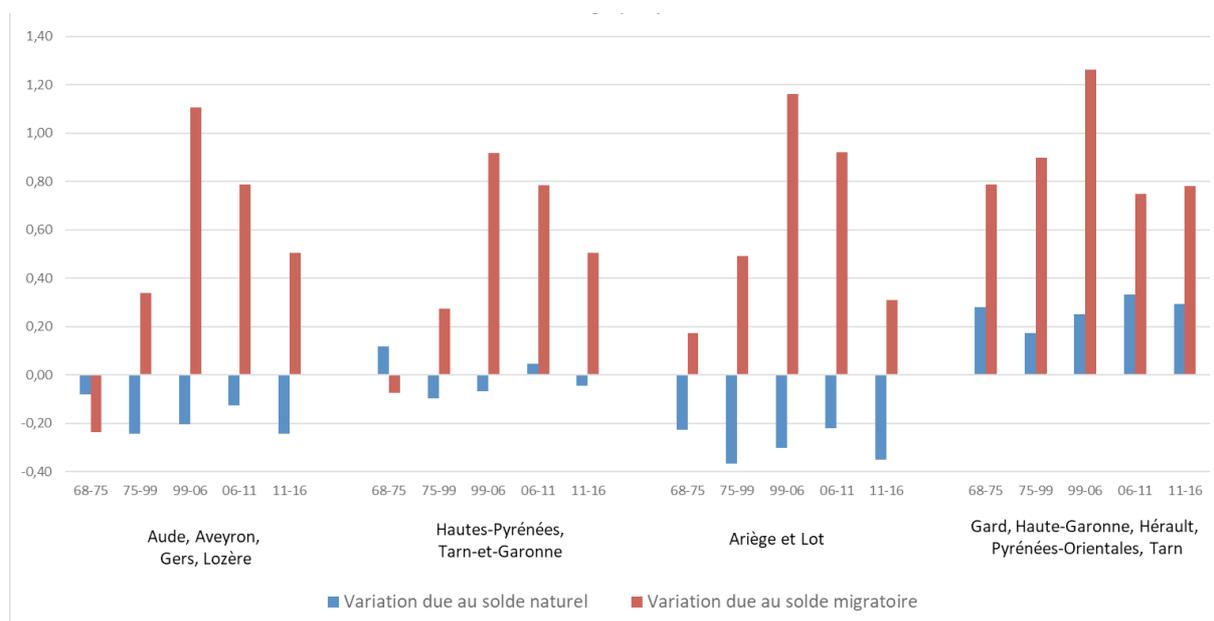
Pour mieux appréhender ces dynamiques, il faut comparer solde naturel et solde migratoire. C'est ainsi que les chercheurs ont pu proposer une typologie des départements occitans en fonction de l'évolution des soldes migratoires et naturels.

Ces soldes par département démontrent que pour l'Aude, l'Aveyron, le Gers, la Lozère, les Hautes-Pyrénées et le Tarn-et-Garonne, le solde migratoire est resté négatif jusqu'en 1975.

L'Ariège et le Lot ont connu un solde migratoire positif avant les années 1970, mais avec un bilan naturel très déficitaire, indiquant un vieillissement de la population du fait du peu de naissances.

Quant aux départements restants (Haute-Garonne, Hérault, Pyrénées-Orientales, Gard et Tarn), ils ont bénéficié tout au long de la période étudiée d'un accroissement migratoire important et d'un bilan naturel positif (cf. Figure 5 : Variation des soldes naturel et migratoire par département).

Figure 5 : Variation des soldes naturel et migratoire par département



(UMR CESAER, INRAE, 2019)

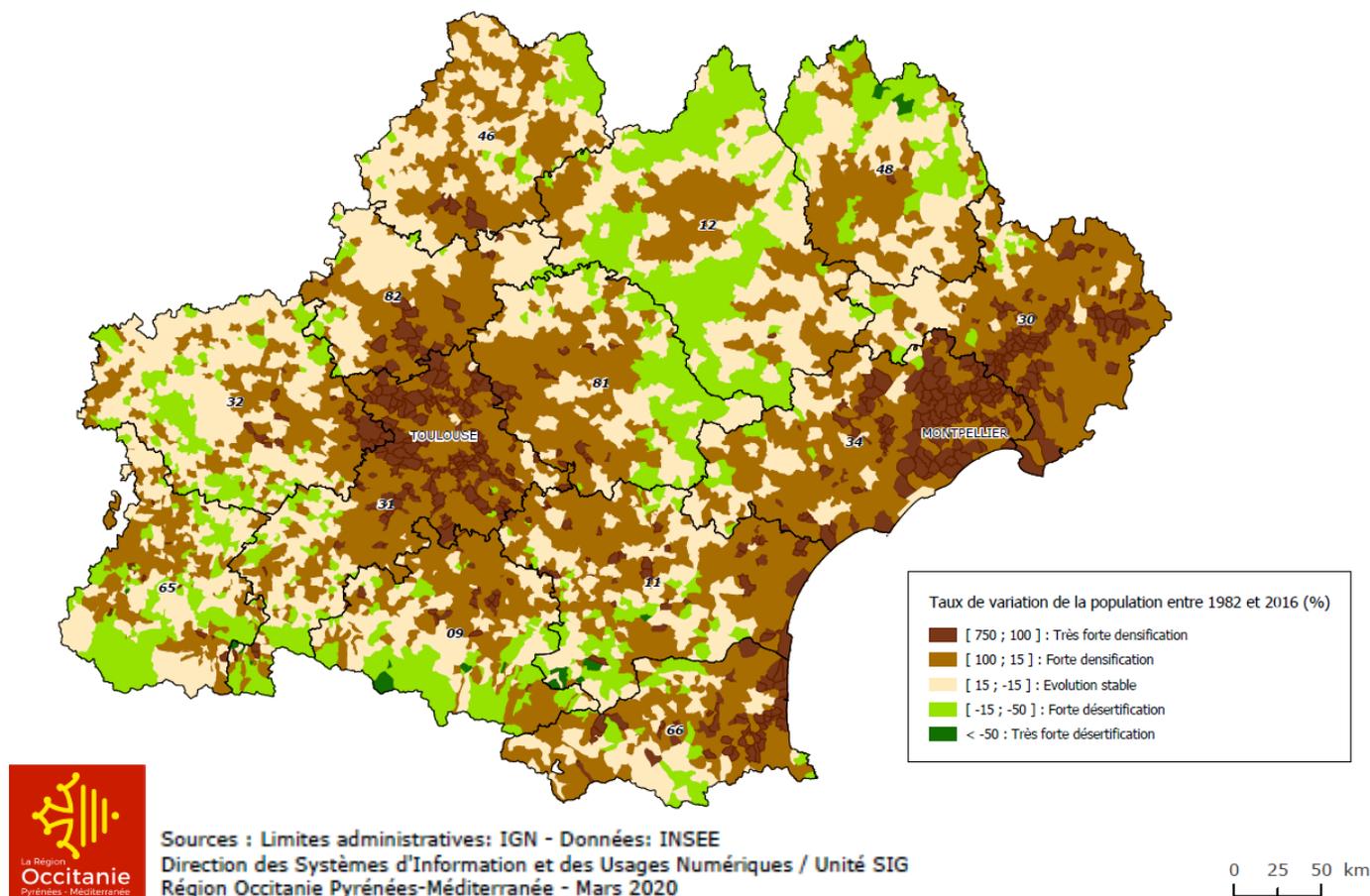
Ce que l'on appelle **l'exode rural** est un phénomène de migration des personnes de la campagne vers la ville qui s'est déroulé sur plus d'un siècle. En France, jusque dans les années 1960, l'exode rural vide les campagnes et permet aux communes formant les actuels pôles urbains de se développer.

L'approche démographique ci-dessus a permis de mettre en évidence que **cet exode rural n'était pas un mythe et avait bel et bien existé dans les territoires de notre région**. Elle met aussi en évidence que celui-ci avait été massif : six départements n'ayant toujours pas retrouvé leur niveau de population de 1875.

A partir de 1954 s'est produit un retournement de tendance, mis en évidence à l'échelle régionale par les données du recensement. Pour autant ce retournement s'est traduit différemment selon les territoires, certains départements connaissant un solde migratoire négatif jusqu'en 1975.

Après plus d'un siècle d'exode de ses habitants, l'espace rural occitan a donc connu une renaissance démographique depuis le milieu des années 1970. Dès lors, la plupart des zones « rurales » ont globalement vu leur population croître de nouveau, majoritairement par l'arrivée de nouvelles personnes en provenance d'aires urbaines. Toutefois, cette croissance n'a pas été homogène : certaines zones rurales sous l'influence de pôles urbains se sont révélées plus attractives que des zones rurales isolées qui ont continué à perdre des habitants.

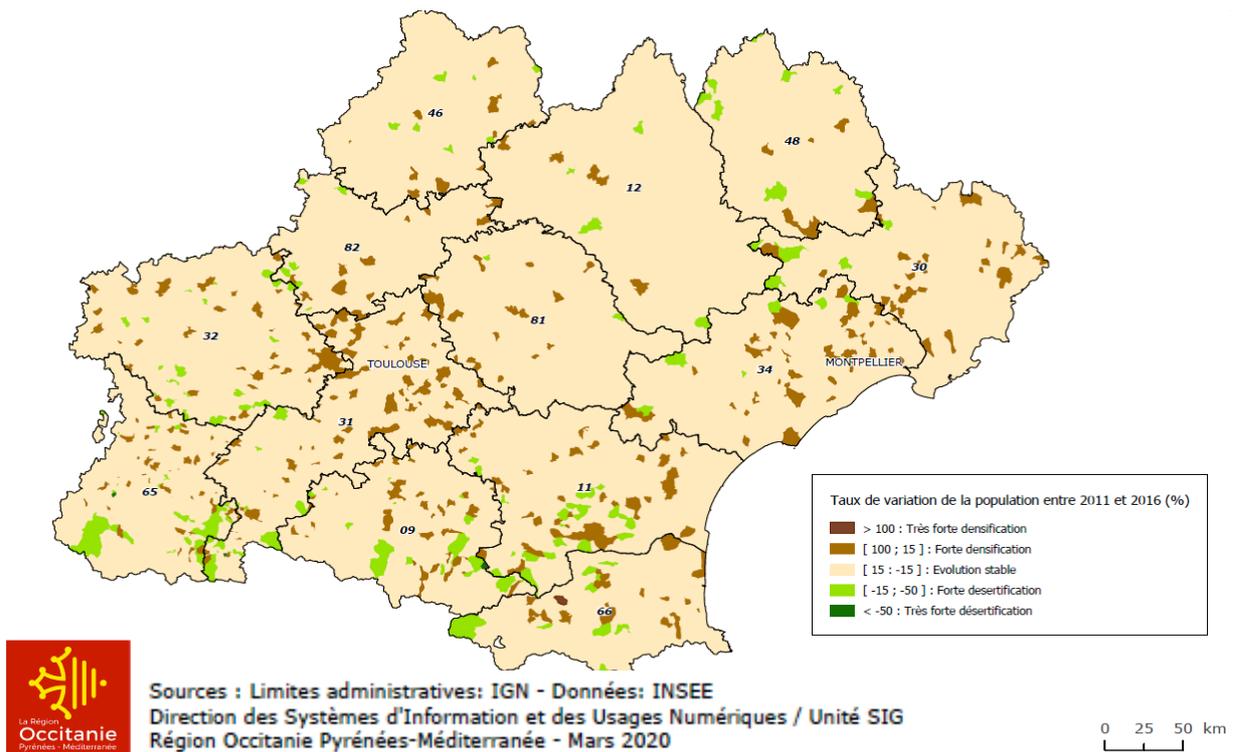
Figure 6 : Évolution de la population au sein de la Région Occitanie de 1982 à 2016



Depuis 1982, les territoires à forte et très forte densification sont situés autour des 2 métropoles de Toulouse et Montpellier, et sur toute la côte. Les villes moyennes ont aussi bénéficié de cette attractivité. Dans les départements plus ruraux, le CESER constate que les axes autoroutiers favorisent également la densification. En Occitanie, l'A75 a permis le désenclavement du sud-ouest de la Lozère, du Séveraguais, du Larzac, l'A20 a bénéficié au centre Lot, et à l'Est du Tarn-et-Garonne. L'A62, l'A68, l'A61 et l'A64 desservent des départements moins ruraux avec une densification décrite ci-dessus (cf. Figure 6 : Évolution de la population au sein de la Région Occitanie de 1982 à 2016).

Les zones de forte et très forte désertification rejoignent les précédentes études et cette représentation pointe les départements de l'Aude, l'Aveyron, le Gers, la Lozère, les Hautes-Pyrénées et le Tarn-et-Garonne et certaines zones montagneuses de l'Ariège et le nord-est du Lot comme des territoires avec une forte voire une très forte désertification.

Figure 7 : Évolution de la population au sein de la Région Occitanie de 2011 à 2016



Cette représentation (cf. Figure 8 : Part des personnes âgées de plus de 65 ans par commune en 2016) a interpellé le CESER car elle permet de souligner que cette densification a eu massivement lieu avant 2011. Par contre des territoires nouveaux de désertification apparaissent depuis 2011, alourdissant la situation départementale connue. Ces territoires demanderont une attention particulière des politiques publiques.

Figure 8 : Part des personnes âgées de plus de 65 ans par commune en 2016

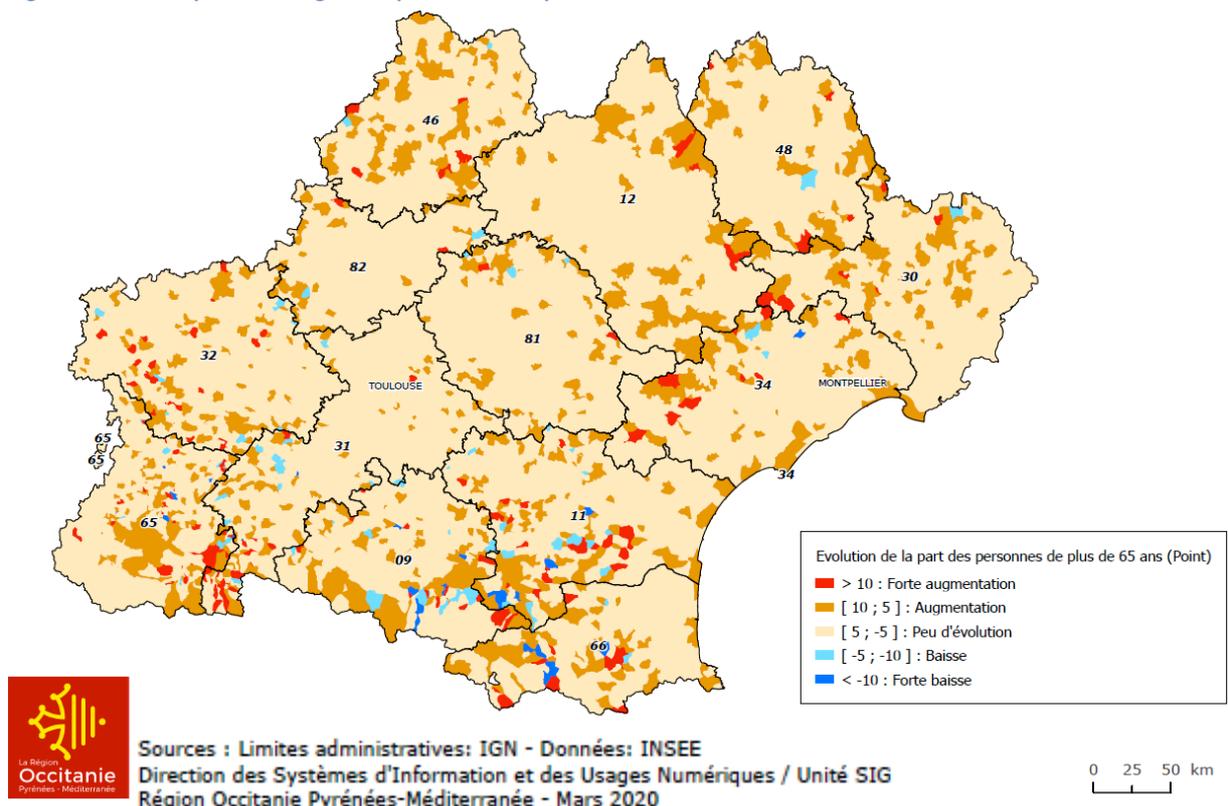
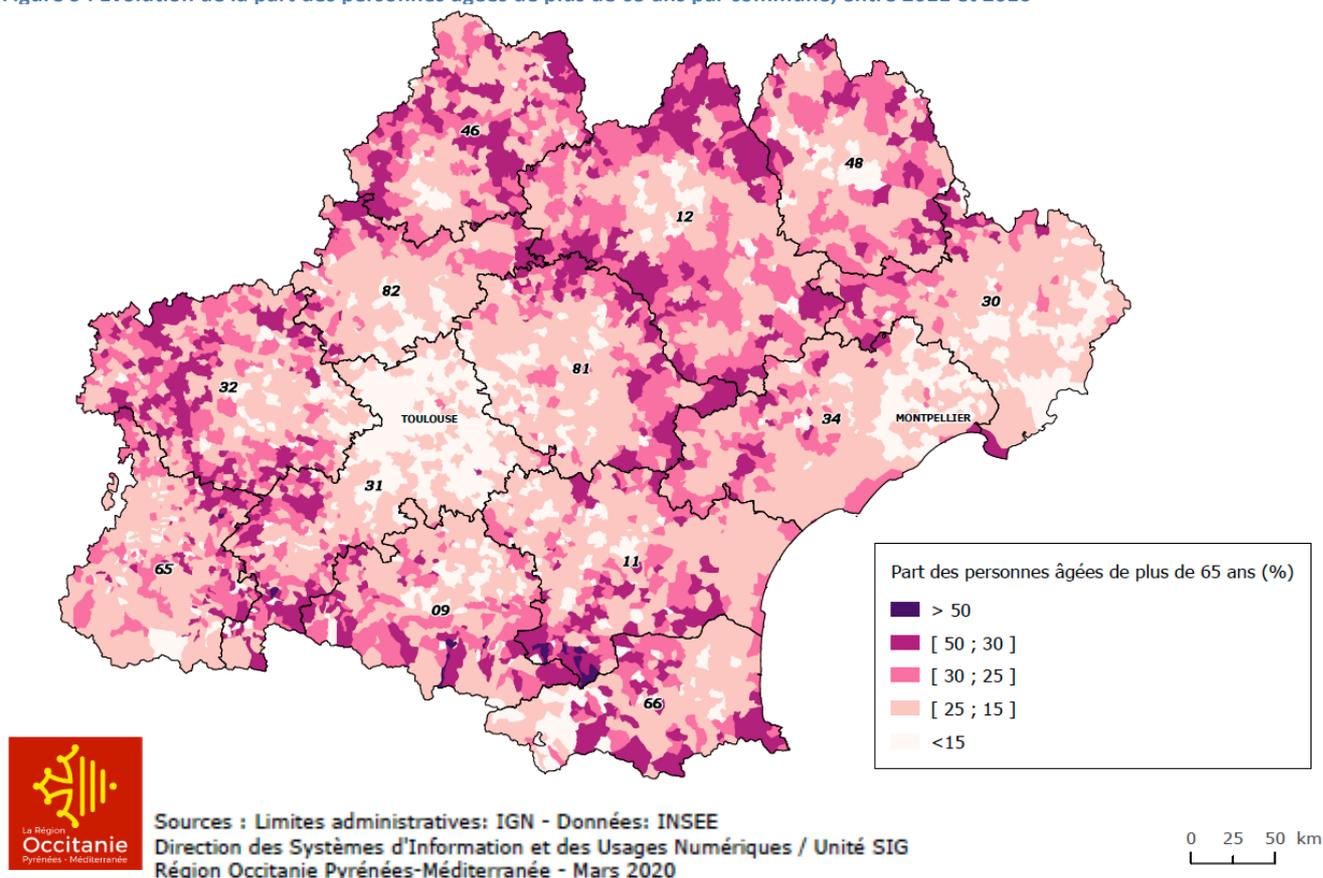


Figure 9 : Évolution de la part des personnes âgées de plus de 65 ans par commune, entre 2011 et 2016



Ces cartes ont paru intéressantes au CESER (cf. Figure 9 : Évolution de la part des personnes âgées de plus de 65 ans par commune, entre 2011 et 2016 et Figure 8 : Part des personnes âgées de plus de 65 ans par commune en 2016) car elles démontrent que les plus de 65 ans, s'installent dans les zones les moins densifiées d'Occitanie à l'âge de la retraite. Ce constat est toujours d'actualité. Nous pouvons avancer l'hypothèse qu'à l'âge de la retraite les personnes fuient les zones densifiées pour une vie plus paisible à la campagne.

Après ces constats, le CESER a souhaité s'intéresser aux différentes typologies existantes concernant les territoires ruraux.

I.2. Typologie des espaces ruraux et de leurs habitants

Le rural se définit de manière plurielle, selon différentes approches :

- Selon leur lien avec les territoires urbains (isolement ou proximité),
- En fonction de la morphologie des territoires (densité de population ou de bâti),
- En rapport avec leur géographie (territoires de montagne, du littoral, etc.),
- Selon les activités économiques qui les structurent.

Les territoires ruraux recouvrent par conséquent des réalités très différentes. Pour essayer de les comparer sur la base de données statistiques, il est nécessaire de se mettre d'accord sur leur périmètre.

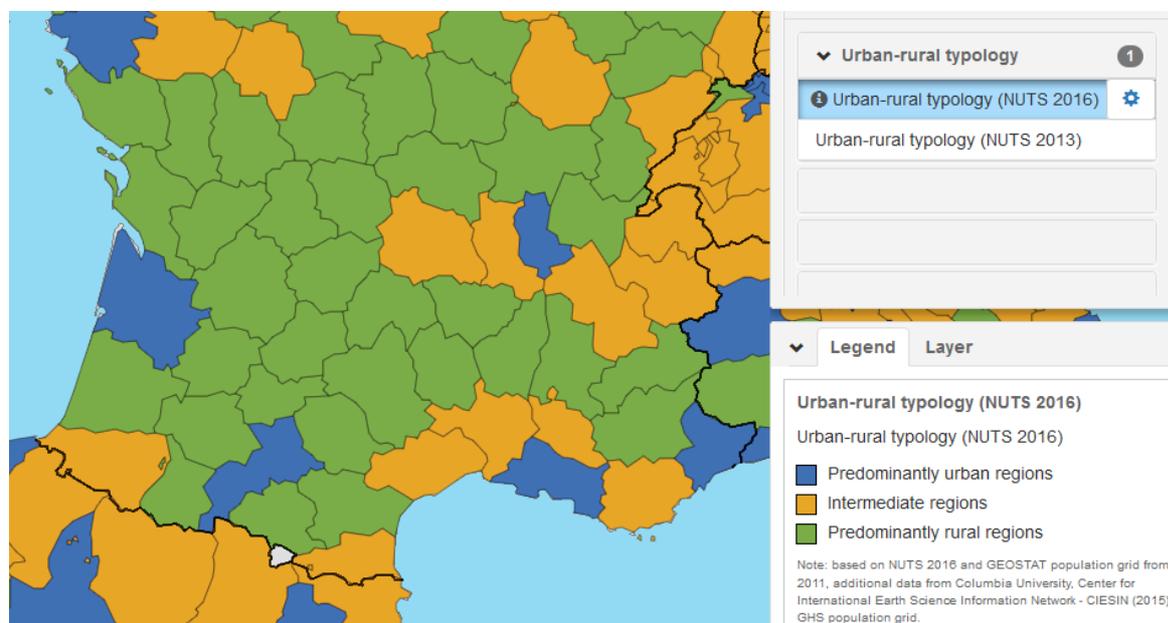
I.2.1 L'Occitanie, une région essentiellement rurale pour l'Union Européenne¹.

Pour mettre en évidence la réalité de l'exode rural, le CESER a travaillé à l'échelle départementale. Si ce choix a pu surprendre, il s'agit pourtant de l'échelon d'analyse le plus fin existant pour la statistique européenne.

En effet, la typologie européenne EUROSTAT urbaine-rurale repose sur la **nomenclature des unités territoriales statistiques**, un découpage territorial destiné à faciliter les comparaisons entre pays, ou entre régions, d'un même ensemble. Sa maille la plus fine est NUTS-3. Il s'agit pour la France de l'échelon départemental.

Selon cette typologie, seul le département de Haute-Garonne apparaît comme essentiellement urbain tandis que les départements de l'Hérault, du Gard et des Pyrénées Orientales sont classés comme intermédiaires. Les 9 autres départements sont considérés comme « ruraux » par l'Union Européenne (cf. Figure 10 : Typologie urbaine-rurale par régions NUTS-3, 2016).

Figure 10 : Typologie urbaine-rurale par régions NUTS-3, 2016



(<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/rural-development/methodology>)

Cette représentation graphique de la typologie Eurostat a été obtenue en s'appuyant sur une procédure simple en trois étapes pour classer les régions NUTS 3 (les départements français).

La première étape consiste à distinguer zones rurales et urbaines. Pour Eurostat, les zones rurales sont déterminées par leur population : les « zones rurales » sont toutes les zones situées en dehors des grappes urbaines. Les « grappes urbaines » sont des concentrations de cellules contiguës de 1 km² ayant une densité supérieure ou égale à 300 habitants au km² et une population supérieure ou égale à 5 000 habitants.

La deuxième étape va classer les régions NUTS 3 sur la base du pourcentage de leur population vivant dans ces zones rurales : une région sera définie comme « essentiellement rurale » si plus de 50% de la population vit dans des zones rurales ; une région sera considérée comme « intermédiaire » si 20 à 50% de la population vit dans des zones rurales ; une région sera définie comme « essentiellement urbaine » si moins de 20% de la population vit dans des zones rurales.

¹ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/rural-development/methodology>

La troisième étape prend en compte la taille des centres urbains. Une région NUTS-3 classée comme essentiellement rurale devient « intermédiaire » si elle comprend un centre urbain de plus de 200 000 habitants représentant au moins 25% de la population régionale et une région classée intermédiaire devient « essentiellement urbaine » si elle comprend un centre urbain de plus de 500 000 habitants représentant au moins 25% de la population régionale.

I.2.2 L'évolution des typologies institutionnelles (INSEE)

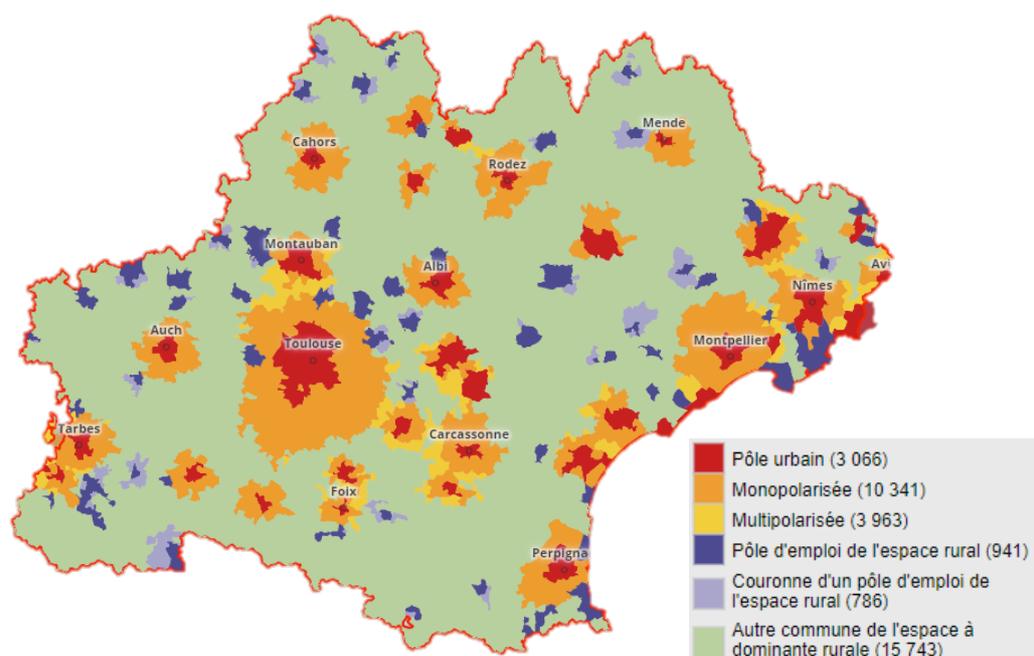
Dès les années 60, la volonté de mieux comprendre la dynamique des territoires au-delà des maillages administratifs traditionnels a conduit l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) à créer les Zones de Peuplement Industriel et Urbain (ZPIU), définissant de fait le rural « *en creux* » par ce qui n'est pas urbain.

Cet outil d'analyse devient rapidement obsolète face à l'évolution des espaces ruraux et de la périurbanisation, les trois quarts du territoire français répondant lors du recensement de 1990 aux critères des ZPIU.

L'INSEE adopte alors une définition plus restrictive du fait urbain et élabore en 1996 le Zonage en Aires Urbaines et aires d'Emploi de l'Espace Rural (ZAUER).

Cette acceptation d'un fait rural (qui apparaît sous 3 expressions : « *pôle d'emploi de l'espace rural* », « *couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural* » et « *autre commune de l'espace à dominante rurale* ») présente un biais non négligeable : les communes périurbaines « *monopolarisées* » ou « *multipolarisées* » ressenties par leurs habitants comme rurales n'apparaissent pas dans cette typologie. La représentation graphique qui en découle permet toutefois de mettre en évidence le fait urbain dans notre région (cf. Figure 11 : Typologie du zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER) 1999).

Figure 11 : Typologie du zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER) 1999



(CGET-INSEE, données communes, 2019)

Cette approche des espaces ruraux est de nouveau minimisée lors de la redéfinition du zonage en aires urbaines en 2010, le rural n'étant même plus évoqué voire étant ramené à un simple espace interstitiel. Très diffusé, ce référentiel a parfois été mal compris, ce qui a pu faire croire que 85% ou même 95% des Français étaient urbains.

C'est pourtant cette typologie qui est retenue en mars 2019 par la Cour des comptes, dans son rapport « *L'accès aux services publics dans les territoires ruraux* ». La délimitation des territoires ruraux se fait par référence au zonage en aires urbaines de 2010 où les territoires considérés comme ruraux sont les catégories : « autres communes multipolarisées » et « communes isolées, hors influence des pôles ».

Il est néanmoins important de comprendre que ce zonage en aires urbaines n'est qu'un des référentiels permettant de délimiter des catégories spatiales en France métropolitaine.

L'INSEE a, dans le même temps, proposé des analyses soit par des critères morphologiques (approche par grille communale de densité) ou par des critères fonctionnels (par exemple autour des bassins de vie), qui permettent de mieux comprendre la structuration des espaces ruraux.

En France, les bassins de vie sont définis comme les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. C'est dans ces contours que s'organise une grande partie du quotidien des habitants. Pour mesurer le temps d'accès aux services, c'est le « panier de la vie courante » qui est utilisé par l'INSEE : il regroupe à la fois des commerces (boulangeries, supermarchés, etc.), des établissements d'enseignement (écoles, collèges, lycées), des services de soins de première nécessité et des services pour les personnes âgées ou les jeunes enfants.

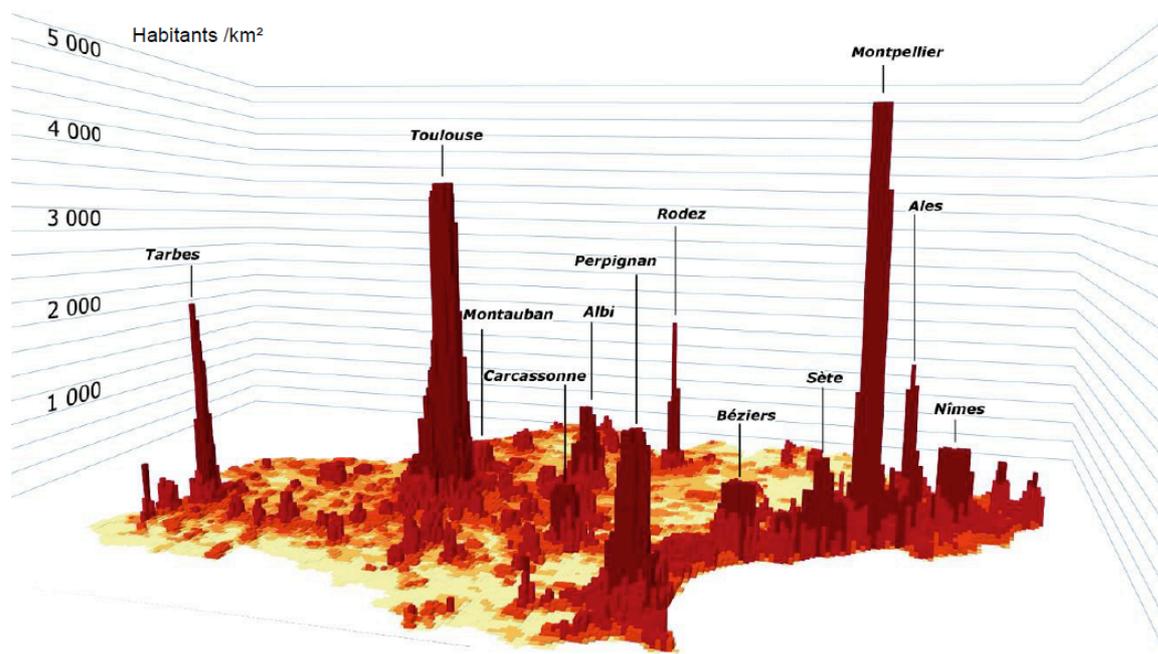
Cette méthodologie, adoptée en 2012, a conduit à distinguer en France 1 666 « bassins de vie », dont 1 287 sont qualifiés de ruraux au sens des critères adoptés par la Commission européenne. Les bassins de vie ruraux sont naturellement plus étendus et moins densément peuplés que les bassins de vie urbains ; les équipements y sont moins variés. C'est pourtant dans ces bassins que la population a le plus augmenté au cours de la dernière décennie.

Ce référentiel rural élargi correspond plus à la vision traditionnelle qu'ont nos concitoyens de la campagne, qui inclut souvent de nombreuses communes périurbaines voire des pôles urbains. Le CESER a, dans ses débats, exprimé son attachement à une telle vision.

I.2.3 La vision des territoires ruraux par les élus et l'État en région

Dans le cadre de la préparation du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) 2040, la note d'enjeux de l'État publiée en mars 2017 indique que la nouvelle région Occitanie est une terre de contrastes démographiques : elle est à la fois une région urbaine (seules trois autres régions comptent, comme l'Occitanie, deux métropoles) et à la fois rurale et/ou montagnaise, à la faveur de son étendue et de sa densité (les 4/5èmes de sa population occupent un tiers du territoire). Ce contraste est souligné par la figure ci-dessous sur la base des disparités de densité (cf. Figure 12 : Une représentation originale de la densité régionale).

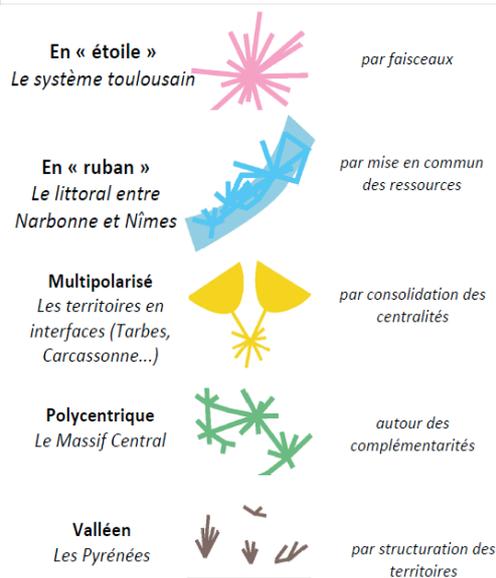
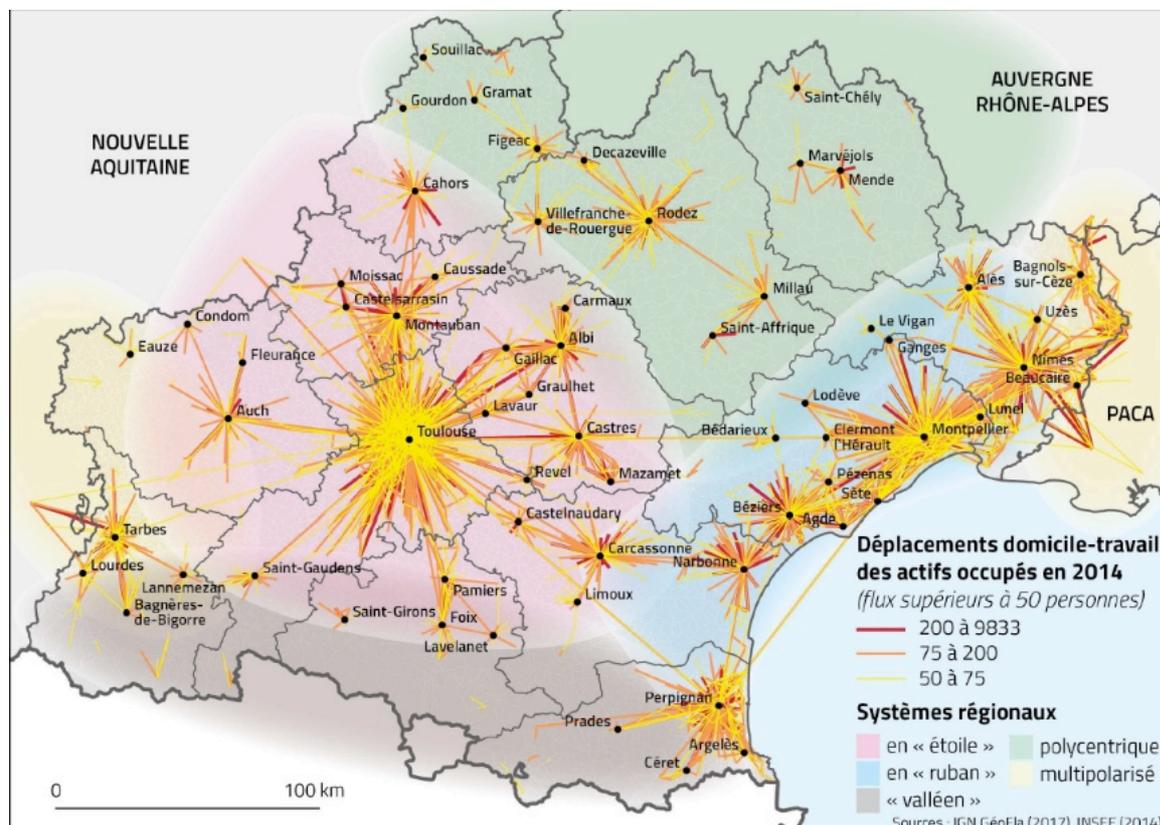
Figure 12 : Une représentation originale de la densité régionale



(INSEE, RP 2013-traitement : aua/T)

D'autres représentations graphiques apparaissent dans la documentation du SRADDET comme la représentation ci-dessous (cf. Figure 13 : Le défi de réciprocité par système et entre systèmes) axée sur les 5 grands systèmes régionaux (construits essentiellement à partir de l'analyse des déplacements domicile-travail), ou la carte d'évolution démographique à l'échelle communale ou intercommunale.

Figure 13 : Le défi de réciprocité par système et entre systèmes



(IGN GéoFla, 2017. INSEE, 2014)

Néanmoins, si les expressions « économie rurale » et « territoires ruraux » apparaissent à de nombreuses reprises dans les documents, celles-ci ne sont à aucun moment définies, que ce soit par l'État ou par la Région Occitanie.

Il existe pourtant pour différentes politiques publiques des définitions opérationnelles.

Ainsi, dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), en application de l'article 50 du règlement de développement rural, l'ex Région Midi-Pyrénées considérait que toute commune pouvait être considérée comme rurale « à l'exclusion des communes de plus de 20 000 habitants appartenant à un pôle urbain de plus de 20 000 emplois. Cette définition exclut les communes de : Toulouse, Montauban, Albi, Tarbes, Castres, Colomiers, Tournefeuille, Muret, Rodez, Blagnac. »

Les Zones de Revitalisations Rurales (ZRR) ont été créées par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 février 1995. L'objectif de ces ZRR est d'aider le développement des territoires ruraux, principalement à travers des mesures fiscales et sociales, en concentrant les mesures d'aide de l'État au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

Les critères de classement des territoires pris en compte sont examinés à l'échelon intercommunal entraînant le classement de l'ensemble des communes de l'Établissement Public de Coopération Intercommunales (EPCI).

Pour être classé en ZRR¹, l'EPCI doit avoir à la fois :

- Une densité de population inférieure ou égale à la médiane des densités par EPCI ;
- Un revenu fiscal par unité de consommation² médian inférieur ou égal à la médiane des revenus fiscaux médians.

Le CESER a pu constater la disparité des définitions visant à délimiter les territoires ruraux dans le cadre des politiques publiques existantes. Ceci va de pair avec les représentations des espaces ruraux qui sont plurielles, les décideurs eux-mêmes ne disposant pas parfois des définitions, des outils et/ou des méthodes les plus pertinentes pour éclairer leur choix.

Le CESER a considéré, au vu de ses premiers travaux et auditions que les multiples « zonages » étaient insuffisants pour décrire la réelle complexité des territoires ruraux, qui constituent une mosaïque : les ruralités.

¹L'Observatoire des Territoires du CGET a mis à disposition un classement réactualisé des communes classées en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) valable jusqu'au 31 décembre 2020. Il nous faut noter que ce dernier classement intègre les modifications suivantes par rapport à 2017 : les communes sortantes en 2017 sont réintégrées au dispositif ; les communes de l'EPCI Decazeville Communauté sont intégrées au dispositif au titre de la baisse de population depuis 40 ans.

²Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'Unités de Consommation (UC). Ainsi, pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

I.2.4 L'Occitanie, une région de contrastes : choix d'une typologie opérationnelle ¹

Une typologie des campagnes françaises a été réalisée en 2011, à la demande de la DATAR (puis CGET, et ANCT en devenir), par un groupement de laboratoires de recherche, afin de prendre en compte leurs récentes évolutions socio-économiques. L'étude a également permis de dresser des typologies pour des espaces à enjeux spécifiques que sont la montagne et le littoral.

Après avoir fait le choix d'exclure toutes les unités urbaines regroupant plus de 10 000 emplois, cette approche établit une typologie des espaces ruraux selon 3 grands groupes, eux-mêmes subdivisés en 7 classes :

Les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées :

- Les campagnes **densifiées, en périphérie des villes**, à très forte croissance résidentielle et à **économie dynamique**. Ces espaces, de plus en plus intégrés à la ville, connaissent un tri social de la population et une consommation des espaces naturels.
- Les campagnes **diffuses, en périphérie des villes**, à croissance résidentielle et avec une dynamique **économique diversifiée**, se caractérisent par une croissance résidentielle importante avec une diffusion périurbaine entraînant la création d'un territoire mité par le bâti et une dépendance forte à l'automobile.
- Les campagnes **densifiées, du littoral et des vallées**, à forte croissance résidentielle et à forte **économie présentielle**, connaissent une pression importante de la part de l'urbanisation résidentielle et touristique impactant, les milieux naturels et semi-naturels.

Les campagnes agricoles et industrielles : sous faible influence urbaine

Elles se retrouvent essentiellement dans le nord de la France mais très peu en Occitanie.

Les campagnes vieilles à très faible densité :

- Les campagnes à **faibles revenus avec une économie essentiellement présentielle et agricole**, se caractérisent par un vieillissement de la population, une faiblesse économique et démographique et un enjeu de maintien des services publics.
- Les campagnes à **faibles revenus avec une croissance résidentielle et une économie présentielle et touristique forte**, sont éloignées des services mais peuvent être influencées par la situation des territoires qui leur sont périphériques.
- Les campagnes à **faibles revenus avec une croissance résidentielle, économie présentielle et touristique dynamique, connaissent un éloignement des services d'usage courant** et une croissance résidentielle plus importante que les précédentes, mais sont très éloignées des services d'usages courants.

Pour l'Occitanie 57% de la population appartient à une catégorie de cette typologie.

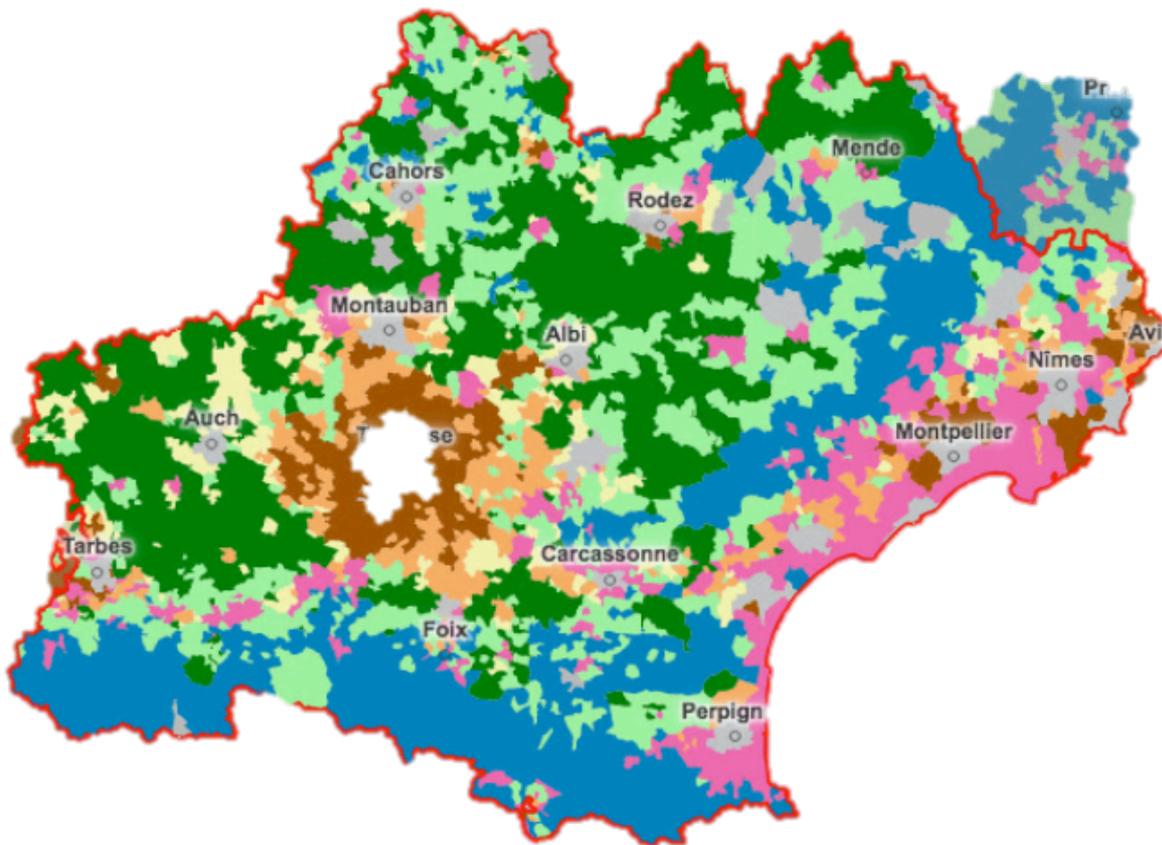
¹Mohamed HILAL,, Aleksandra BARCZAK, François-Pierre TOURNEUX, Yves SCHAEFFER, Marie HOUDART, et Dominik CREMER-SCHULTE. 2011. « Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM) ». Report. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00911232>. 81p.
Audition de M. Mohammed HILAL, Géographe à l'UMR CESAER Agrosup Dijon et INRAE, le 20/12/19

Tableau 1 : Chiffres régionaux de la typologie des espaces ruraux

Classe de la typologie	Chiffres Occitanie		
	Nombre de communes	Superficie (km ²)	Population 2016 % ¹
Les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées			
Ces espaces qui regroupent environ 16% de la population française, connaissent une forte croissance des emplois, particulièrement dans les secteurs résidentiels et touristiques. C'est dans ces campagnes que l'on continu à s'installer, que les niveaux de revenus sont les plus élevés, qu'on trouve des services et qu'on accède le plus facilement à l'emploi.			
Densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique	278	4 127	593 021 10,2
Diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée	391	4 982	374 351 6,4
Densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présenteielle	444	6 993	1 175 437 20,2
Les campagnes agricoles et industrielles			
Moins denses que les précédentes, plus éloignées des villes, elles comprennent 9% de la population française. Leur essor ayant longtemps reposé sur le développement industriel et agricole, elles ont été très touchées par la crise. Elles sont marquées par les délocalisations et les pertes d'emploi. Des jeunes partent faute de trouver du travail localement. L'éloignement des pôles d'emploi urbains et une attractivité résidentielle moindre, le vieillissement des populations ouvrières et employées, installées en période de plein essor, des revenus plus faibles, une offre de service moins adaptée sont autant de critères qui les caractérisent.			
Sous influence urbaine plus faible	288	3 758	187 822 3,2
Les campagnes vieilles à très faibles densités			
Souvent situés en zones de montagne ou dans l'ancienne « diagonale du vide », les campagnes les moins denses réunissent 8,5% de la population française. Tant l'activité économique que l'accessibilité aux services y sont moindres que dans les autres campagnes. Le vieillissement de la population y est le plus avancé et les niveaux de revenu y sont les plus faibles. Les enjeux de développement y sont donc importants.			
Faibles revenus, économie agricole et présenteielle	1 123	18 379	344 098
Faibles revenus, croissance résidentielle, économie présenteielle et touristique	945	15 334	426 027 7,3
Faibles revenus, croissance résidentielle, économie présenteielle et touristique dynamique, éloignement des services d'usage courant	807	15 788	294 944 5,1

¹ En 2016 la population de l'Occitanie était de 5 830,2 millions d'habitants selon l'INSEE (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2106558#menu>)

Figure 14 : Typologie des espaces ruraux du CGET appliqué aux communes occitanes



(Observatoire des territoires, cartographie interactive)

Cette typologie regroupe quasiment l'ensemble des critères de différenciation des autres typologies vues précédemment. Elle croise à la fois des indicateurs :

- Morphologiques

L'espace, les populations et les conditions de vie autour des relations villes/campagnes, des dynamiques démographiques, de l'accessibilité, de la mobilité, etc.

- Socio-économiques

Le marché de l'emploi, l'appareil productif, l'agriculture, le tourisme, etc.

- Physiques

Le cadre paysager, l'occupation du sol et son évolution ainsi que le relief.

C'est pourquoi il semble intéressant de **retenir cette typologie comme hypothèse de travail pour pouvoir comparer les différents types de territoires ruraux**. Les auditions avec divers acteurs (publics et privés), viendraient notamment confirmer ou modifier cette classification.

Cette typologie offre un intérêt majeur en distinguant différents « types » de campagnes, ce qui permet de dégager des problématiques et des enjeux spécifiques en matière de politiques publiques par type de territoire. Ainsi on retrouve :

- **Un enjeu de développement durable** (respectueux des paysages et des ressources) **des campagnes des villes, du littoral et des vallées urbaines françaises**. Pour répondre à cet enjeu il faudrait :
 - Ordonner le développement des noyaux urbains plus anciens et contenir l'étalement pour éviter l'engorgement. A cet effet, il est nécessaire :
 - **D'accroître les offres de mobilité** pour répondre à la demande,
 - **De gérer les conflits d'usage entre nouveaux résidents et activités agricoles et industrielles**.
- **Des enjeux de développement, d'attractivité et adaptation des services** à une population vieillissante et aux revenus moins importants, **pour les campagnes agricoles et industrielles** qui nécessite de :
 - **Trouver des relais de croissance pour limiter la déprise** (construire les conditions d'un rebond ou d'une évolution économique),
 - **Et d'accompagner l'évolution sociale** et les besoins qui en découlent.
- **Les enjeux des territoires les moins densément peuplés** (« l'hyper-rural ») :
 - **Faire de l'espace une ressource,**
 - **Inventer une relation de complémentarité avec les villes.**Ces espaces sont souvent situés en montagne et présentent des enjeux d'offres de services minimales accessibles, de connexion, d'accompagnement social. Leurs enjeux de développement sont importants, et ils bénéficient de moins d'opportunité ou de ressources pour y contribuer.

Les enjeux de développement reposent sur les opportunités et les ressources propres à chaque territoire. Pour construire un projet de territoire, il est nécessaire de travailler avec les acteurs locaux pour établir les diagnostics, les fragilités et les possibilités de rebond¹.

¹LABARONNE D., JOLY P., JARLIER P., GALLIEN C., DHUMEAUX D., 2019. *Ruralités : une ambition à partager - 200 propositions pour un agenda rural*. Rapport public. Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, 128 p. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/194000629/index.shtml> [consulté le 26/07/2019].

LE CESER identifie :

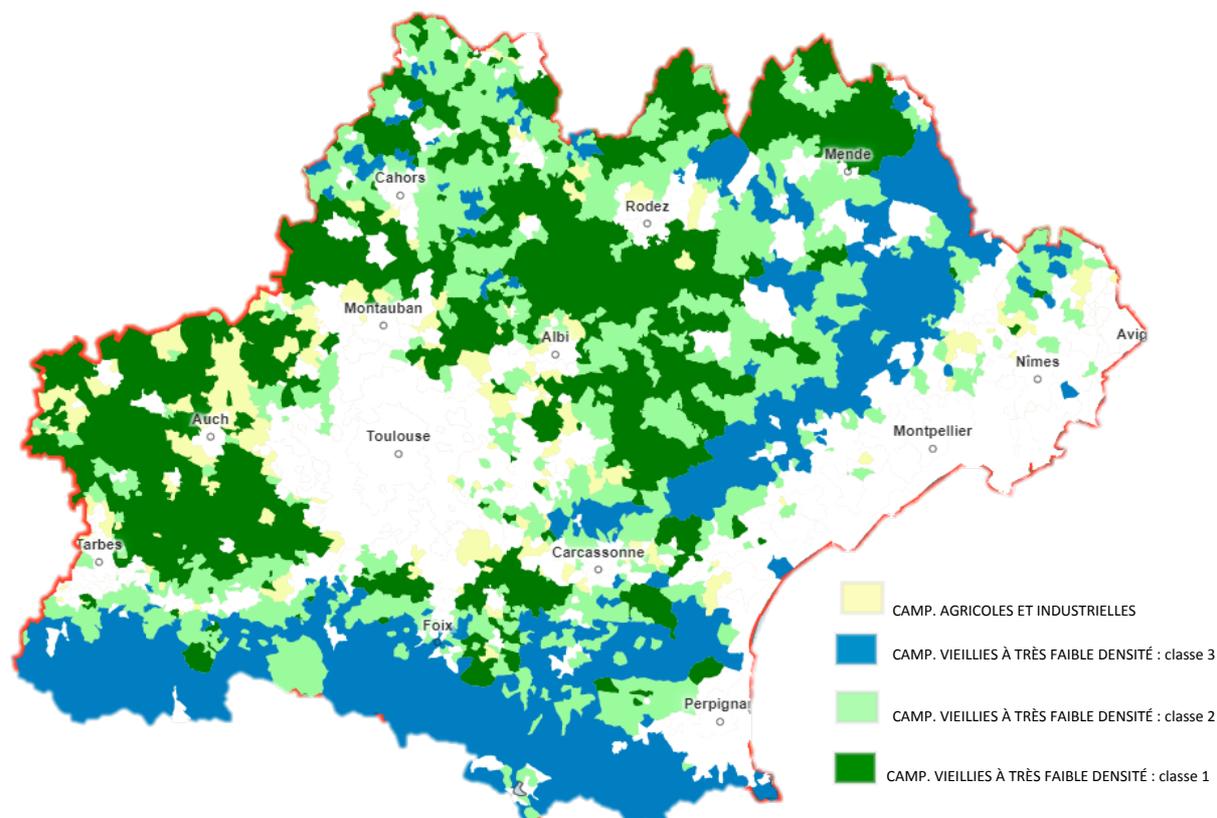
- Que dans la région Occitanie, les territoires ruraux sont divers (périurbain, littoraux peu denses, montagnards, etc.) avec pour autant **des caractéristiques communes** (faible densité, importance des espaces naturels, éloignement de certains services) **justifiant une action publique dédiée à ces territoires.**
- Que la forêt n'est pas individualisée en tant que support d'activité économique. Elle représente pourtant plus de 36% de la superficie régionale. Il faudrait également prendre en compte les complémentarités environnementales et économiques entre les filières forêt-bois et agricoles.

Au vu de l'analyse précédente, le CESER propose de porter une attention toute particulière aux 2 grandes classes suivantes (issues de la typologie du CGET) :

- Les campagnes agricoles et industrielles,
- Les campagnes vieilles à très faibles densités,

Ces zones rurales représentent 21% de la population, 73% de la superficie et 71% des communes de l'Occitanie¹.

Figure 15 : Typologie des campagnes françaises



(DATAR – INRA CESAER/UFC – CNRS ThéMA/Cemagref DTMA METAFORT, 2011)

¹ En prenant en compte que l'Occitanie a une superficie de 727 223,6 km² (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=REG-76>) et compte 4 454 communes (CGET 2019).

I.3. Vivre à la campagne : entre idées reçues et réalités de vie

Les campagnes sont mal connues et beaucoup de préjugés, d'idées reçues planent autour d'elles. Certes ces territoires connaissent des freins, des difficultés mais pour autant il est important que le vrai visage de la ruralité soit démontré.

I.3.1 Enquête nationale « Territoires ruraux : Perceptions et Réalités de Vie » IFOP – Familles rurales

Une enquête nationale a été commandée par Familles Rurales à l'IFOP en 2018¹. Cette enquête a interrogé un panel représentatif de 2 513 personnes en distinguant un panel grand public et un panel de personnes habitant en milieu rural (en se basant sur la typologie CGET de 2011).

I.3.1.1 Le paradoxe des ruraux

Cette enquête démontre que les ruraux ont une vision optimiste et positive de leur lieu de vie. Ils sont à plus de 90% satisfaits de vivre en milieu rural et souhaitent y rester. La raison principale identifiée de ce bien-être est la « qualité de vie » (calme et contact avec la nature).

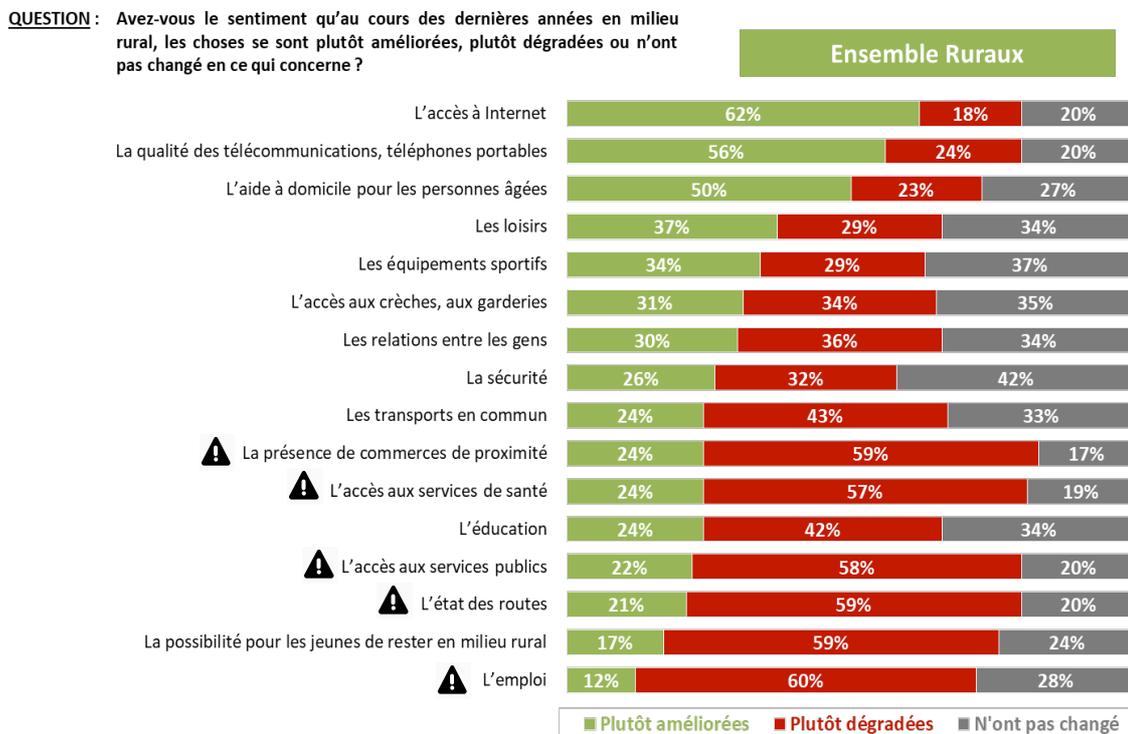
Cependant, dans le même temps, les ruraux comme le grand public considèrent la « France des campagnes » comme la première délaissée par les pouvoirs publics, devant la « France des banlieues » ou la « France Périurbaine ». Plus de la moitié des ruraux n'ont pas le sentiment de bénéficier de leurs actions ou de leurs présences.

Selon eux, les éléments qui se sont le plus dégradés ces dernières années sont (cf. Figure 16 : *Un sentiment majoritaire de dégradation dans le monde rural en matière d'emploi, de réseau routier, de services publics, d'accès à la santé et de commerce*) :

- L'emploi (60%),
- Les conditions de la mobilité (manque de transports en commun pour 43% des interrogés, état des routes pour 59%),
- La présence de commerces de proximité (pour 59%),
- L'accès aux services de santé (57%), d'éducation (42%) et l'ensemble des services publics en général (58%),
- Et la possibilité pour les jeunes de rester (59%).

¹ Familles Rurales, IFOP, 2018. *Territoires ruraux : Perceptions et réalités de vie*, 24p.

Figure 16 : Un sentiment majoritaire de dégradation dans le monde rural en matière d'emploi, de réseau routier, de services publics, d'accès à la santé et de commerce



(Familles Rurales, IFOP, 2018. *Territoires ruraux : Perceptions et réalités de vie*, 24p.)

Alors que, dans le même temps, les services ressentis comme s'étant améliorés sont : le numérique et les services à la personne. C'est pourquoi les habitants des espaces très peu denses, ayant notamment un intérêt touristique, ressentent que les efforts réalisés sur leurs territoires sont plus concentrés vers des services destinés à des personnes présentes ponctuellement sur le territoire (touristes, résidents secondaire) qu'aux habitants à l'année.

I.3.1.2 Les perceptions du grand public confronté à la réalité de vie

Pour la majorité des français (ruraux et non-ruraux), la campagne est le lieu idéal pour vivre (94% pour les premiers et 81% pour les seconds) et créer son entreprise (60% pour les premiers, 74% pour les seconds).

Cependant, cette aspiration, cet idéal présumé, ne suffit pas à contrebalancer les freins réels à l'installation en milieu rural. Ainsi, pour l'activité entrepreneuriale les conditions de réussites matérielles sont considérées comme moins présentes qu'en milieu urbain : manque de débouchés commerciaux (85%) et difficultés d'embauche (73%).

Les freins principaux à l'installation de nouveaux habitants en milieu rural seraient selon le grand public :

- Un manque de services publics, dont les écoles et l'accès aux soins, pour 70%,
- Un offre d'emploi insuffisante à 62%.

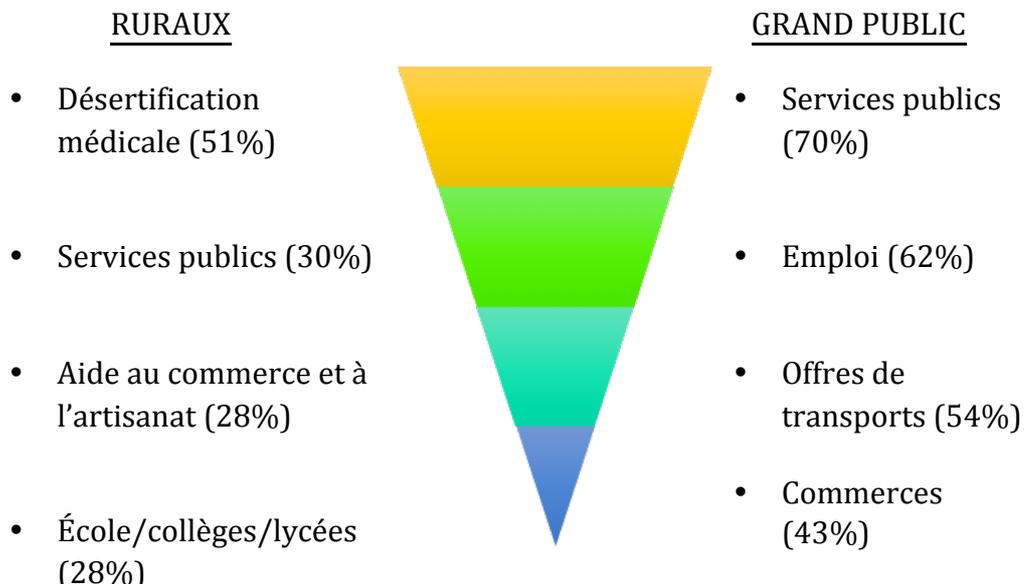
On retrouve dans ces freins à l'installation les services aussi perçus comme dégradés par les ruraux.

De plus, 23% de la population n'a pas un accès de proximité aux services administratifs.

Suites aux diverses auditions, pour ce qui est des difficultés d'embauche ressenties et du manque d'emplois en zones rurales il semblerait **qu'il puisse y avoir des différences entre perception et vécu à ce sujet.**

I.3.1.3 Les priorités :

Selon l'enquête les priorités pour l'avenir du monde rural seraient :



(CAILLEAU, CESER, 2020)

L'image du milieu rural est souvent dévalorisée et présentée peu attractive alors qu'en réalité, les personnes et les familles qui y vivent ne sont pas aussi isolées que ce qu'il n'y paraît. Les territoires ruraux souffrent de cette perception peu attractive et peu dynamique.

I.3.2 L'analyse de l'enquête

Le milieu rural est vu comme le lieu de vie idéal pour 81% des Français. Contrairement aux a priori d'isolement social, le rural est le lieu de la diversité sociale à l'inverse des centres dans les grandes villes.

Il est de la responsabilité des politiques à **veiller à l'acceptabilité sociale du monde agricole**, car d'elle dépend des conditions de vie, d'insertion et la reconnaissance des agriculteurs, qui œuvrent à la conservation des espaces.

Aussi, nous sommes face à une réelle urgence à changer les perceptions des gens sur la ruralité.

Préconisations

Le CESER préconise que la Région Occitanie investisse dans un plan de communication à grande échelle pour plébisciter l'attractivité économique, sociale et touristique des territoires ruraux, en phase avec une croissance inclusive et respectueuse du territoire.

Le CESER préconise à la Région Occitanie d'améliorer sa visibilité sur l'espace rural au travers d'un diagnostic cartographique fin, basé sur l'étude INRAE-CGET¹, présentée plus haut (I.2.4. L'Occitanie, une région de contrastes : choix d'une typologie opérationnelle p16).

Que les territoires des campagnes agricoles et industrielles et des campagnes vieilles, à très faibles densités, soient représentés, en superposant un périmètre défini selon le temps de trajet ne pouvant excéder 20 minutes pour accéder aux services de niveau intermédiaire (collège, MSAP, maison de santé). Cette cartographie serait un support pour appuyer et orienter les politiques régionales en faveur des territoires ruraux.

¹Mohamed HILAL, Aleksandra BARCZAK, François-Pierre TOURNEUX, Yves SCHAEFFER, Marie HOUDART, et Dominik CREMER-SCHULTE. 2011. « Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM) ». Report. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00911232>. 81p.

II. L'action publique dans les territoires ruraux

Au vu de la variété des typologies pouvant décrire les territoires ruraux de la région Occitanie, il semble évident que les aménagements doivent être adaptés aux caractéristiques propres à chacun de ces territoires.

Au-delà des diverses limites administratives nées des différentes lois de décentralisation, la notion de centralité est importante, celle qui semble la plus adaptée à notre territoire Occitan est celle qui prend en compte la notion d'éloignement par rapport à divers équipements de vie courante.

Lorsque l'on interroge les populations, la diversité des mots avec lesquels ils décrivent leur lieu de vie montre la prédominance d'une vision de deux types d'espaces inter-reliés : Ville et Campagne. A cette relation s'ajoute ensuite une hiérarchie de situations entre les deux : petite ville, centre, village, quartier, périphérie des villes, etc., qui donne aux services associés à ces espaces (emploi, commerces, services publics...) une portée symbolique, car ils contribuent à la structuration d'un maillage territorial. Or les pouvoirs publics contribuent à désorganiser cette grille de lecture pour les gens, nourrissant un sentiment d'abandon¹.

Les territoires ruraux ne seraient pas les seuls impactés, mais c'est **l'ensemble de cette hiérarchie, délaissée et désorganisée qui nourrirait le sentiment d'abandon des populations les plus éloignées de ce maillage territorial. Un rééquilibrage à tous ces niveaux serait nécessaire.**

II.1. Les centralités

La possibilité d'accéder à l'armature de services locaux constitue un enjeu social et territorial fort. Il s'agit de pouvoir accéder à l'emploi, à l'éducation, à la santé, aux commerces et services mais aussi à la vie sociale et culturelle. Si les pôles urbains, constitués des grandes agglomérations, en forment le maillage principal, les bourgs et petites villes constituent un autre niveau, plus dense et plus proche des habitants. L'éloignement de ces pôles, associé à une faible capacité de déplacement, constitue les formes d'égalités territoriales les plus souvent avancées dans le débat public.

Les territoires les plus éloignés de cette maille correspondent aux espaces les plus ruraux. Ces territoires se superposent en grande partie avec « les campagnes vieilles à très faible densité » et dans une moindre mesure « les campagnes agricoles et industrielle sous faibles influences urbaine » identifiées pour le CGET dans la nouvelle typologie des campagnes françaises.

Cela toucherait plus de 10% de la population de l'ex Midi-Pyrénées et entre 6,4 (moyenne nationale) et 10% des effectifs de l'ex Languedoc-Roussillon².

Afin d'étudier cet enclavement, sans se centrer sur un service ou commerce unique, mais sur l'accès aux principales mailles de l'armature territoriale, une hiérarchie des centres d'équipements et de services, en fonction de la variété des services présents a été réalisée par le CGET³ (cf. Figure 17 : Implantation des centres d'équipements et de services en Occitanie).

¹ Audition de Mme Mélanie GAMBINO, Maître de Conférence en géographie à l'Université Jean-Jaurès, le 27/09/19

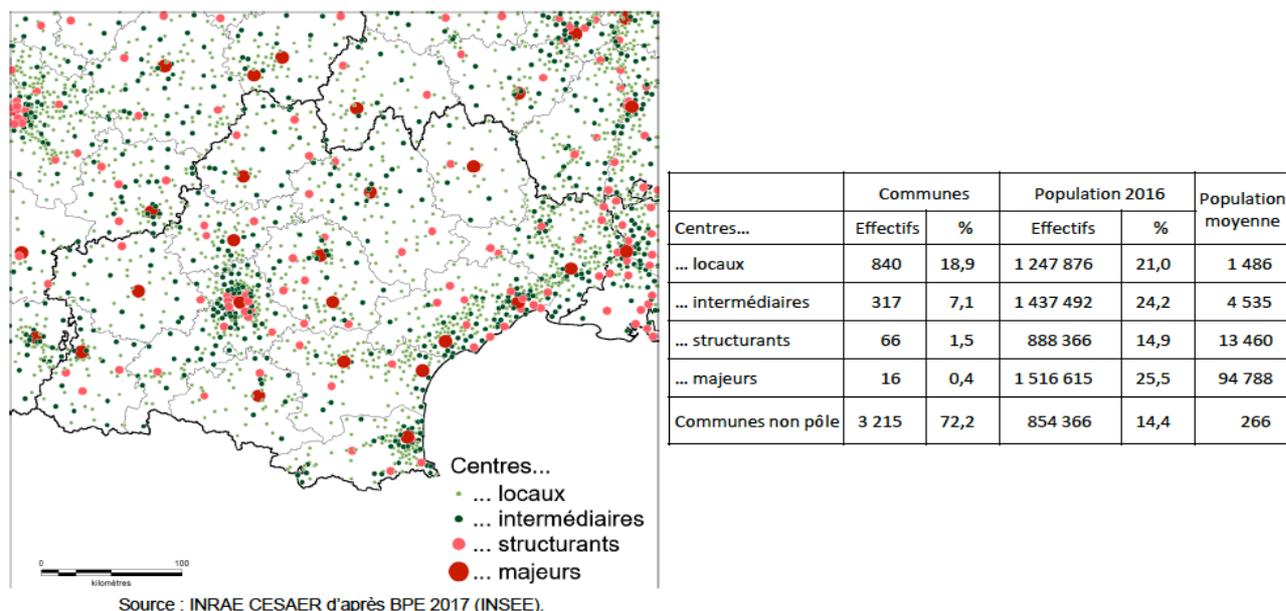
² HILAL M., DETANG-DESSENGE C., SCHAEFFER Y., 2013. *Espaces ruraux et ruptures territoriales. Vers l'égalité des territoires, Dynamiques, mesures, politiques*, Ministère de l'égalité des territoires et du logement, 16p.

³ Audition de M. Mohammed HILAL, Géographe à l'UMR CESAER Agrosup Dijon et INRAE, le 20 décembre 2019

La gamme de proximité prise en compte par le CGET est :

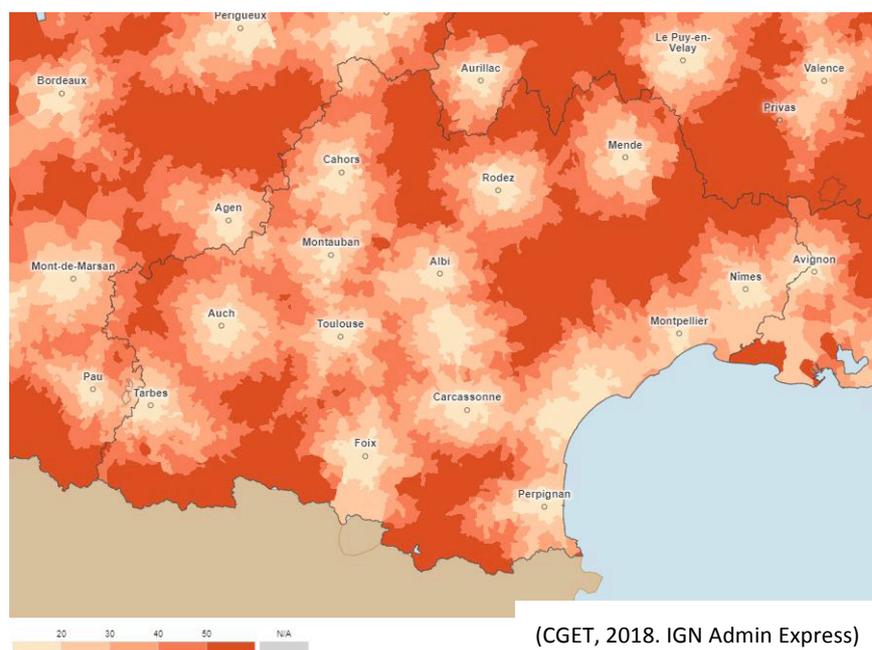
- Les plus fréquents = centres locaux : écoles élémentaires, boulangeries...
- La gamme supérieure, les moins fréquents = centres structurants : hôpitaux, lycées...
- La gamme intermédiaire regroupe les équipements dont la fréquence se situe entre ces deux pôles = centres intermédiaires : collèges, supermarchés...
- Et enfin les centres majeurs qui bénéficient de la fourniture maximale de services

Figure 17 : Implantation des centres d'équipements et de services en Occitanie



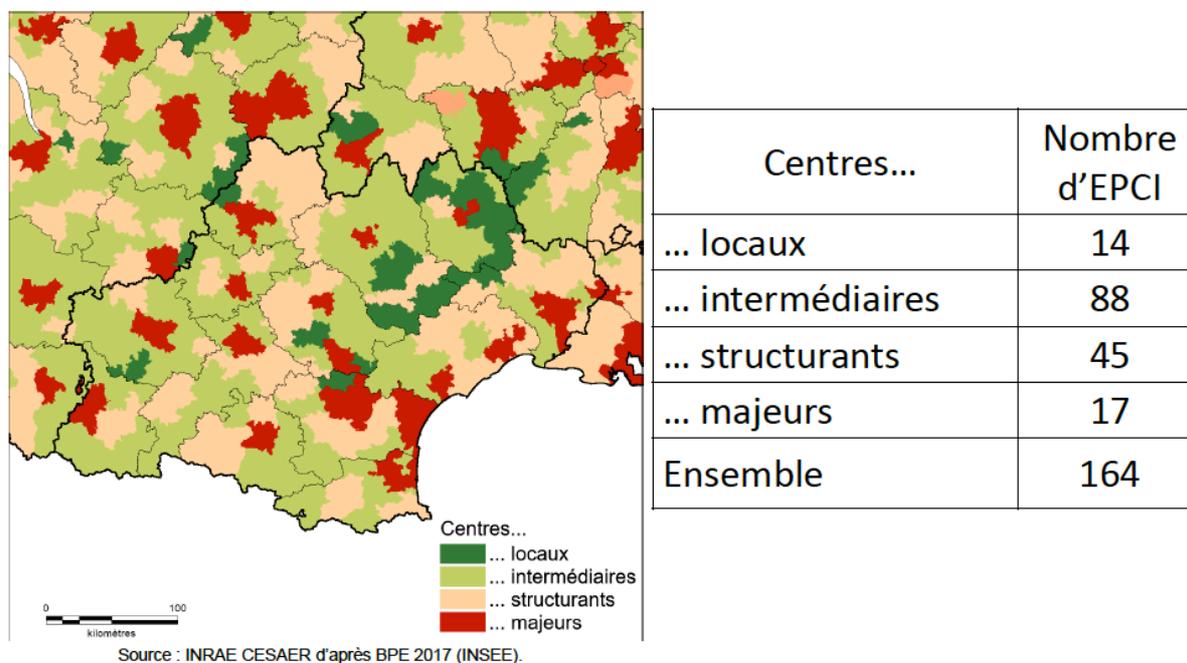
L'éloignement, en temps d'accès, de chaque niveau de centralité permet de déterminer la fragilité d'un territoire en mettant en avant la situation d'isolement de certains de ces centres de services. Le but de cette analyse est de permettre de prioriser le maintien ou l'implantation des services dans les territoires les plus fragiles (cf. Figure 18 : Temps d'accès aux centres majeurs)

Figure 18 : Temps d'accès aux centres majeurs



Analyser par intercommunalité la centralité qui a le niveau le plus élevé permet d'effectuer la même analyse à l'échelle des collectivités locales dans une optique de jouer sur les complémentarités entre les territoires, vers une logique polycentrique (cf. Figure 19 : Niveau de centralité par intercommunalité d'Occitanie).

Figure 19 : Niveau de centralité par intercommunalité d'Occitanie



Préconisations

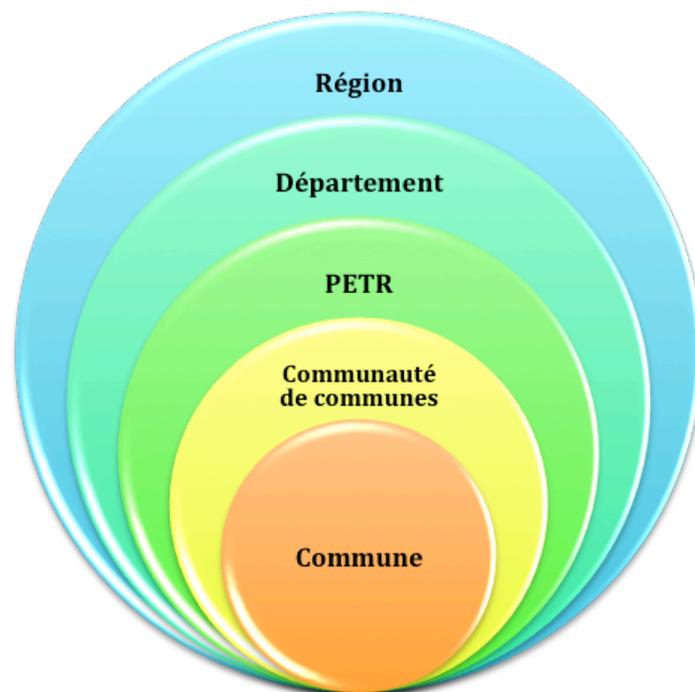
Le CESER préconise d'utiliser les travaux sur le repérage des centralités qui constituent le maillage territorial et leur situation de fragilité, afin de guider l'action publique. En effet certaines de ces centralités ont pu disparaître car les politiques publiques prennent en compte le critère de nombre d'habitants, et non de bassin de vie vécu et du temps de trajet réel.

Par conséquent, il serait peut-être nécessaire de réfléchir aux politiques publiques en faveur de leur développement au plus près des habitants.

Le CESER pense que chaque territoire de la région Occitanie a des réalités de vie différentes qui nécessiteront à l'avenir des politiques publiques adaptées, afin de réduire les inégalités.

II.2. Le maillage territorial des politiques publiques dans les territoires ruraux

Suite à nos nombreuses auditions, il nous a paru primordial de présenter les politiques publiques existantes à destination des territoires ruraux, en rendant lisible le maillage territorial des collectivités qui suite à la loi NOTRe à impacter fortement les territoires d'Occitanie et notamment le lien entre les citoyens et les élus.



(CAILLEAU, CESER, 2020)

II.2.1 Les communes

A ce jour, notre région comptabilise près de 4 461 communes. L'audition de plusieurs de leurs maires nous a permis dégager leurs principales difficultés.

II.2.1.1 Les communes nouvelles en Occitanie¹

La région Occitanie est touchée par la création de communes nouvelles qui a été enclenchée avec la loi du 16 décembre 2010, puis accélérée avec les lois du 16 mars 2015 et du 8 novembre 2016 de réforme des collectivités territoriales. Elle compte 63 communes nouvelles, nées du regroupement de 174 communes (cf. Tableau 2 : Fusions de communes par département en Occitanie au 1er Janvier 2020).

¹ ABHERVE M., 2019. « Fusion de communes en 2018 : en Occitanie, aucune fusion dans trois départements, une seule dans quatre autres départements », in *Alternatives économiques*. Disponible en ligne : <https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2019/01/06/fusion-de-communes-en-2018-en-occitanie-aucune-fusion-dans-trois-departements-une-seule-dans-quatre-autres-departements> [consulté le 23/03/2020].

INSEE, 2020. *Communes nouvelles*. Disponible en ligne : <https://www.insee.fr/fr/information/2549968> [consulté le 23/03/2020].

INSEE, 2019. *Population légale 2017*. Disponible en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/4269674?geo=COM-46262+COM-31277&debut=0> [consulté le 23/03/2020].

INSEE, 2017. *Un nombre limité de communes nouvelles en Occitanie*, Flash Occitanie, 42, 2p.

Une commune nouvelle reste une collectivité territoriale à part entière dans laquelle ont fusionné des communes sur la base du volontariat. Elle dispose de la qualité de collectivité territoriale, mais son fonctionnement est adapté à l'existence de communes déléguées.

En Occitanie, comme dans le reste de la France métropolitaine, la majorité des fusions ne concerne que 2 communes, qui en plus sont des communes en général de moins de 1 000 habitants. Le maximum observé s'élève à 6 communes fusionnées, avec les communes nouvelles d'Argences en Aubrac, Peyre en Aubrac, Mont Lozère et Goulet, et Terre-de-Bancalié. Au total, ce nouveau redécoupage administratif concerne un peu plus de 69 000 habitants.

La Lozère, le Lot et l'Aveyron concentrent 67% des communes nouvelles.

L'Aveyron est le département le plus touché en nombre d'habitants, avec près de 25% des habitants concernés soit 27 communes qui deviennent 8 communes nouvelles (cf. Tableau 2 : Fusions de communes par département en Occitanie au 1er Janvier 2020).

Dans de rares cas en Occitanie, des fusions se produisent entre des communes rurales et des communes urbaines, entraînant une redéfinition du périmètre de l'unité. Par exemple, Sévérac-le-Château a fusionné avec quatre autres communes, dont trois rurales, pour donner naissance à la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron. L'ancienne unité urbaine de Sévérac-le-Château, constituée jusque-là de deux communes, devient l'unité urbaine de Sévérac d'Aveyron, constituée de cette seule commune nouvelle. L'unité urbaine gagne ainsi un millier d'habitants.

La Lozère avec ses 50 communes fusionnées, qui ont créé en conséquence 17 communes nouvelles, regroupent 22% de la population et près de 29% des communes concernées par ces fusions, ce qui paraît au CESER considérable.

Pour le Lot, il s'agit de 26 communes qui ont fusionnées pour en devenir 8, ce qui touche près de 20% des habitants.

À l'inverse, aucune commune nouvelle n'a été créée dans les Pyrénées-Orientales et le Tarn-et-Garonne (cf. Tableau 2 : Fusions de communes par département en Occitanie au 1er Janvier 2020).

Tableau 2 : Fusions de communes par département en Occitanie au 1er Janvier 2020

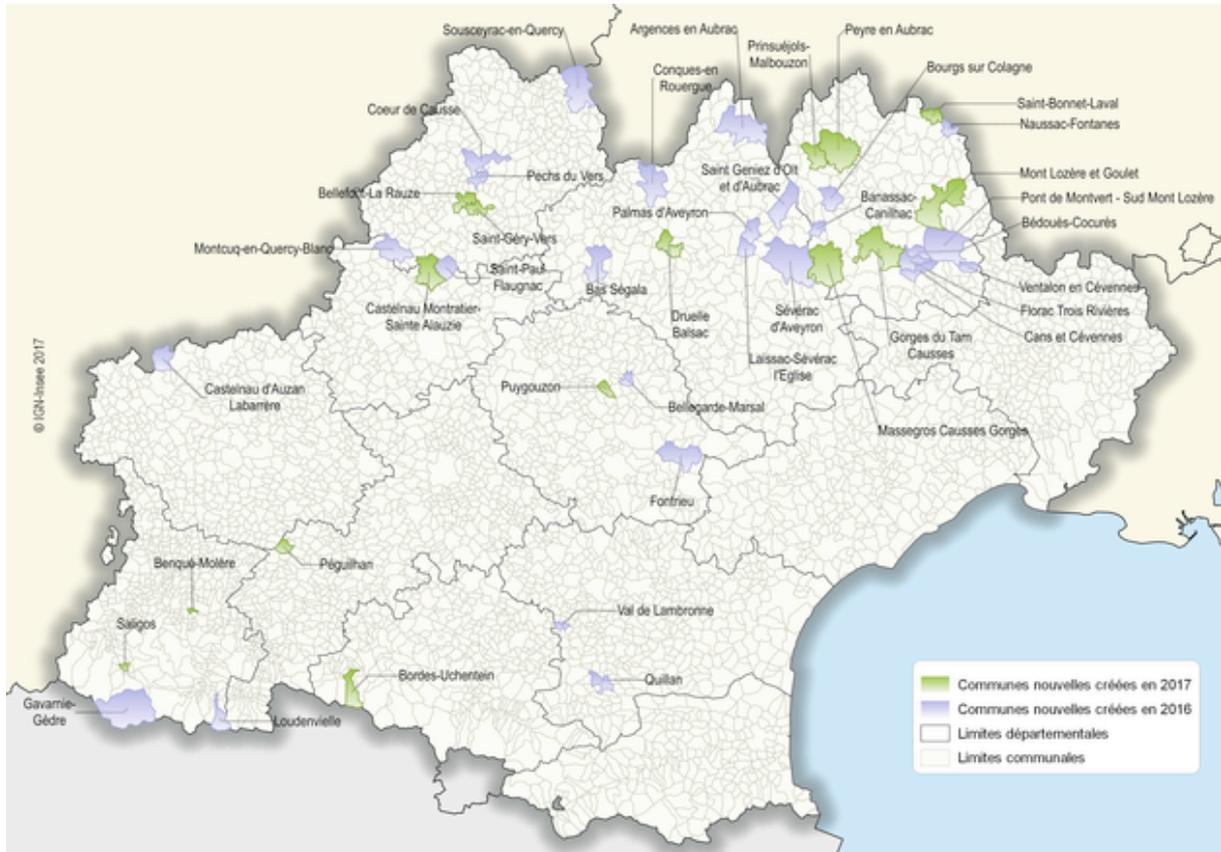
Département	Nombre de fusions	Communes fusionnées		Population concernée	
		Nombre	%	Nombre	%
Ariège	3	8	4,6%	1 011	1,5%
Aude	5	10	5,7%	4 901	7,1%
Aveyron	8	27	15,5%	17 373	25,1%
Gard	2	4	2,3%	2 000	2,9%
Haute Garonne	3	6	3,4%	2 284	3,3%
Gers	2	4	2,3%	3 019	4,4%
Hérault	1	2	1,1%	2 120	3,1%
Lot	13	40	23,0%	13 503	19,5%
Lozère	17	50	28,7%	15 306	22,1%
Haute Pyrénées	5	10	5,7%	1 101	1,6%
Pyrénées Orientales	0	0	0,0%	-	0,0%
Tarn	4	13	7,5%	6 709	9,7%
Tarn et Garonne	0	0	0,0%	-	0,0%
Occitanie	63	174	100,0%	69 327	100,0%

Source tableau : CAILEAU, CESER, 2020.

Sources des données : ABHERVE M., 2019. INSEE, 2020, 2019, 2017.

Le CESER note que les communes nouvelles ont été créées sur des territoires à faible densité de population, ce qui l'inquiète sur l'éloignement géographique induit par ces nouvelles superficies de communes, devenues très importantes en superficie (cf. Figure 20 : Communes nouvelles créées au 1^{er} janvier 2016 et 2017). Cela pourrait à terme poser la question de l'éloignement démocratique des populations et la diminution de l'implication des habitants de ces territoires.

Figure 20 : Communes nouvelles créées au 1^{er} janvier 2016 et 2017



(INSEE, code officiel géographique)

II.2.1.2 Les enjeux de l'accessibilité aux services pour les maires ruraux

Les maires interrogés par le CESER, veillent à **maintenir des services de proximité**¹: restaurants, point multiservices, structures de distribution de produits alimentaires, agence postale ; et en particulier les établissements scolaires qui sont considérés comme des indicateurs des fluctuations de population, voire des marqueurs de bonne gestion.

Ils essaient d'attirer des professions artisanales et libérales utiles pour leurs administrés (ostéopathe, boucher, etc.).

L'accessibilité aux services est une question permanente. L'éloignement que connaissent les zones rurales peut être de plusieurs niveaux :

- Des habitants entre eux,
- Des grandes métropoles, qui concentrent les centres de décisions, emplois, infrastructures de transport, etc. ,
- Du maillage territorial : offres, commerces, services.

II.2.1.3 Leurs inquiétudes

La plupart des maires évoquent une inquiétude vis-à-vis de la **perte de proximité avec leurs administrés**, induite par la dématérialisation des démarches administratives et la dilution des responsabilités communales dans des échelons de plus en plus grands.

Certains maires partagent le sentiment d'être limités actuellement dans la **réalisation de projets**, par rapport à ceux qu'ils ont pu accomplir auparavant.

Les textes de lois, les normes et les dotations décidées au niveau national engendrent une incompréhension des habitants et des élus et une instabilité qui fragilise en particulier les communes (exemples : regroupements intercommunaux, transferts de compétences, dotations et compensations qui fluctuent ou arrivent en retard).

Il y a une nécessité pour les maires à être investis et passionnés face à des administrés de plus en plus exigeants et la **judiciarisation de la société** (recours de plus en plus fréquents aux tribunaux)².

Il est très important d'avoir au sein de la commune du **personnel qualifié et formé**, qui autrement nécessite une externalisation des travaux très onéreuse.

Il y a une constatation de la **diminution de la responsabilité fiscale des maires**, remplacée par des compensations de l'État, comme par exemple, après la disparition de la taxe habitation, ne reste plus que la taxe sur les transferts de propriété et la taxe foncière sur le bâti pour les communes. **Cette déresponsabilisation des maires accroît leur dépendance vis-à-vis des différentes sources de financements.**

Ainsi, les petites communes qui sont bien gérées ont peu de charges, mais aussi peu de recettes car ayant des ressources fiscales limitées. Elles sont dépendantes financièrement des dotations de l'État et doivent rechercher des financements auprès de l'Europe, de l'État ou des autres collectivités ; financements compliqués à obtenir de par les critères d'éligibilité imposés.

¹ Audition de Monsieur Jacques MANYA, Maire de Collioure, le 30 août 2019

² WATRIN V., 2019. « Ruraux et urbains en campagne, pas en guerre » in *Libération*. Disponible sur Internet : https://www.liberation.fr/france/2019/08/28/ruraux-et-urbains-en-campagne-pas-en-guerre_1747868 [consulté le 09/09/2019].

L'accent est porté sur l'impression de subir une **gestion politique déconnectée des réalités** de la gestion rurale et urbaine, comme les ressources en **eau ou en électricité** qui peuvent se retrouver gérées par des personnes trop éloignées des territoires concernés (ex. gestion en eau de l'agglomération de Montpellier).

C'est également le cas des **transports**, compétence du Département passée aux Régions, où il n'y a pas de prise en compte des spécificités rurales dans le fonctionnement.

II.2.1.4 La lisibilité des financements public

Pour les maires auditionnés, la lisibilité de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est compliquée. Elle se décline ainsi :

- La dotation forfaitaire des communes,
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU),
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR),
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Chacune a des spécificités particulières mais les élus déplorent pour la DGF le critère principal basé non pas sur le nombre d'habitants mais sur le montant par habitant, exponentiel à la démographie de la commune. La dotation globale de fonctionnement par habitant en France est compris dans la fourchette de 13€ à 146€ par habitant ; dont 146€ pour Paris, 133€ pour Toulouse, 95€ pour la communauté d'agglomération de Montpellier, 57€ pour les communes de la communauté de communes de la Haute-Ariège, 46€ pour les communes de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, 13€ pour les communes de la communautés de communes de Aubrac Lot Causses Tarn¹.

Des dotations globales de financement existent aussi, elles sont difficiles à solliciter si le portage est communal. Les maires font état d'un rapprochement avec les communautés de communes pour abonder à ce type de dotation.

¹ <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/budget-et-dotations-des-collectivites-locales>

II.2.2 Les intercommunalités

II.2.2.1 Les communautés de communes

La loi du 7 août 2015, dite loi « NOTRe » (Nouvelle organisation territoriale de la République), a eu un impact fort sur le maillage territorial et l'éloignement des collectivités des citoyens.

L'objectif visait notamment à rationaliser l'organisation territoriale en facilitant le regroupement de collectivités. Après une phase de consultation menée par les préfets de département qui a conduit à l'établissement de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale, les arrêtés de fusion ont été adoptés en 2016, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Les EPCI à fiscalité propre comptent au moins 15 000 habitants. Un régime dérogatoire permet toutefois d'abaisser ce seuil à 5 000 habitants dans certains cas (zone de densité faible ou montagneuse).

Le regroupement des EPCI a parfois conduit à une mise en cohérence du périmètre administratif. Ainsi, les limites des arrondissements ont pu être modifiées au 1^{er} janvier 2017 afin d'articuler le périmètre des EPCI et des arrondissements.

Au sein de la région Occitanie, les limites des arrondissements ont été modifiées dans 10 départements ; celles des départements de la Lozère, du Tarn et du Tarn-et-Garonne restant inchangées (cf. Figure 21 : EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2017 en région Occitanie).

La région compte, suite à cela : 2 métropoles, 1 communauté urbaine, 21 communautés d'agglomération et 140 communautés de communes couvrent la région.

Le rapport des maires à leur l'Intercommunalité dépend de la genèse de celle-ci, deux positions sont observées :

- Si cette dernière a été imposée, une intégration « forcée » est mal vécue (« top-down »).

Elle est perçue comme **inadaptée pour leur échelle** d'actions, en particulier les Plans directeurs qu'elle peut porter, et on déplore le recours à de la prestation externe coûteuse pour leur établissement.

La commune nouvelle est **peu rentable financièrement pour les petites communes** (Communes de Campagne, de Saint-Sauveur-de-Peyre...) malgré une volonté de « faire avancer le territoire ».

Il y a un sentiment de **dépendance des petites communes** auquel se joint la précarité de leur situation du fait de l'absence d'obligation à rester dans les suprastructures.

À cela s'ajoute l'impression de **dépossession avec une perte d'actions et de compétences** au profit de la communauté de communes.

- A l'inverse, si la commune a été active dans la création de son intercommunalité (démarche « bottom-up »), l'intégration se passe bien.

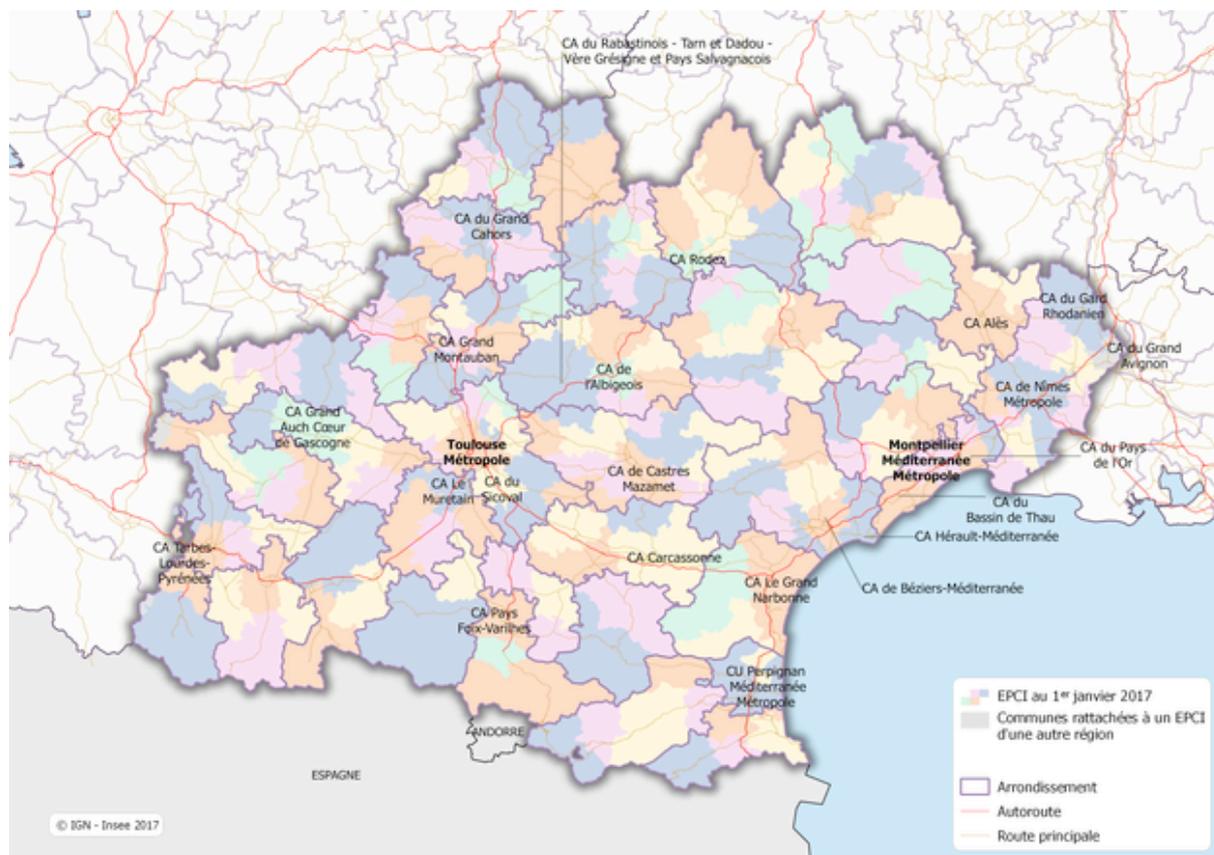
Elle permet de **construire le catalogue des compétences en supprimant des doublons**, ainsi que des **schémas concertés** à grande échelle, plus facilement **déclinables** localement (ex : Schéma de cohérence territorial départemental, décliné ensuite en Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne).

En termes de **personnel administratif et technique** c'est l'occasion de **regrouper des compétences d'ingénierie territoriale**, cela est ressenti comme un **gain d'efficacité** de part la spécialisation des agents.

Les maires interrogés s'accordent cependant à être vigilant par rapport à la récupération des compétences de ces structures.

Le CESER déplore la négation de l'État des bassins de vie et des réalités de territoires en termes de temps de trajet et de ne prendre en compte que le nombre d'habitants qui n'est pas nécessairement la bonne strate de collectivités.

Figure 21 : EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017 en région Occitanie



Sources : ministère de l'Intérieur, base nationale sur l'intercommunalité ; Insee, code officiel géographique au 1^{er} janvier 2017

II.2.2.2 Les pôles d'équilibres territorial et rural et les Parcs Naturels Régionaux

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) de 2014, avec l’article 79 a fait évoluer les Pays en Pôles d’Équilibre Territorial et Rural (PETR). Les PETR gardent les mêmes actions qu’un Pays mais ont l’avantage de pouvoir répondre à des démarches de contractualisation avec l’État ou la Région dans le but de faire converger des financements pour les projets du territoire. Ce qui leur confère un statut juridique renforcé.

Les PETR sont des structures de développement local qui animent une démarche de développement multi-thématique et transversale en partenariat avec tous les acteurs du territoire. Ce n’est pas une collectivité locale. Il fonctionne à travers un « conseil de développement » qui réunit les élus et les acteurs économiques, sociaux, culturels ou associatifs, au sein d’un organe de réflexion sur la politique de développement du territoire à mener. Ils émettent des avis, des propositions et accompagne les projets.

L’Occitanie compte à ce jour 30 PETR.

Certains PETR, couvrent les mêmes secteurs que les Parcs Naturels Régionaux (PNR), dans ces cas-là, la gestion du territoire de projet revient au PNR afin d’éviter la multiplication d’acteurs à la même échelle.

II.2.2.2.1 Les contrats de ruralité : les PETR chef de file

Le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou encore, de cohésion sociale d'un territoire.

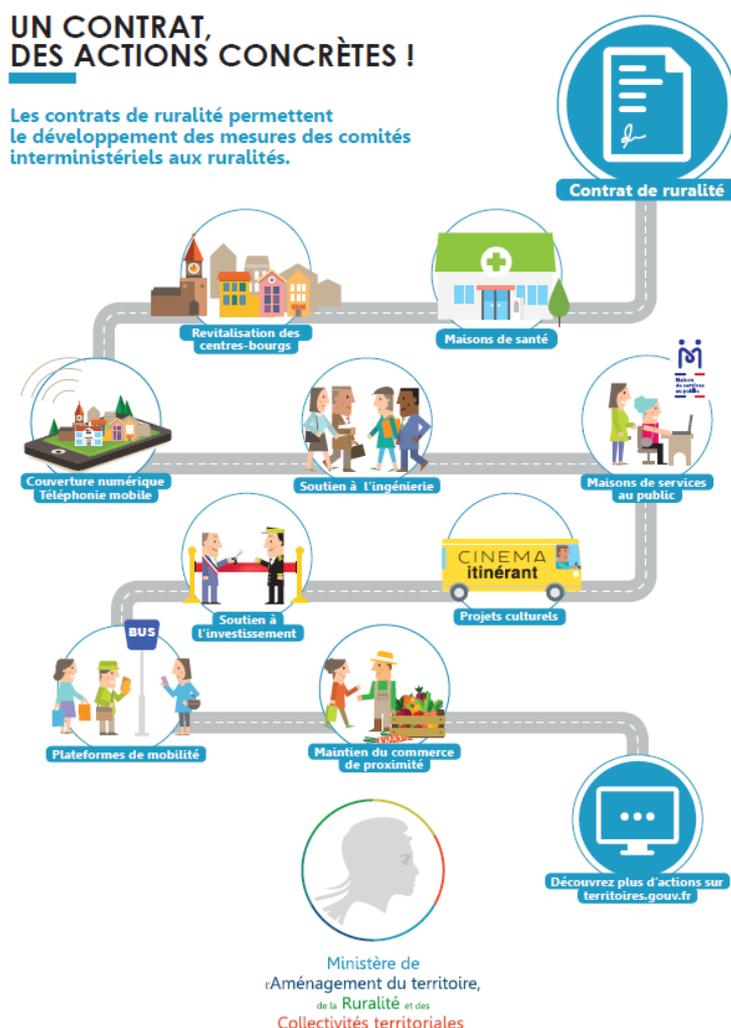
Ils sont conclus entre l'État (représenté par le préfet de département) et le président du pôle d'équilibre territorial et rural en partenariat avec les conseils départementaux, la Région et les EPCI du PETR pour une durée de six ans, avec une clause de révision à mi-parcours. Les premiers contrats ont été signés pour la période de 2017-2020 en Occitanie.

Le financement est assuré par le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) avec une priorité donnée à l'investissement. Cependant, il est possible d'avoir des financements de l'ingénierie à hauteur de 10%.

Les 6 volets principaux de ses projets de territoires sont :

- L'accès aux services et aux soins,
- La revitalisation des bourgs centres,
- L'attractivité du territoire,
- La mobilité,
- La transition écologique,
- La cohésion sociale.

Figure 22 : Contrat de ruralité : schéma explicatif



Les projets inscrits dans ce contrat n'ayant pas pu recevoir de FSIL peuvent s'appuyer sur les financements de droit commun comme la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), le Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT), ou des aides spécifiques.

Figure 23 : Périmètres des territoires de projets d'Occitanie



(<https://www.pays-gevaudan-lozere.fr/territoire/pays-presentation/>)

Le CESER a pu noter, pour une majorité des communes et des intercommunalité, un non-respect de leurs obligations légales en matière d'accessibilité de la voirie aux personnes en situation de handicap, cette dernière est bien moins souvent accessible en zone rurale, qu'en ville. En effet, depuis 2005¹, les collectivités locales ont pour obligation de réunir une Commission Communale ou intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) afin :

- De dresser le bilan de l'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP),
- D'organiser le recensement du logement accessible,
- D'établir et mettre à jour le plan de mise en accessibilité de la voirie,
- De déposer un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)² (de 2014 à 2019) pour le bâti communal.

¹ La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ; impose l'obligation de rendre effectif l'accès à la cité, à l'éducation, à l'emploi et à la vie sociale aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Il découle de ces obligations, la mise en place par les collectivités territoriales d'une politique visant à améliorer l'accessibilité au cadre bâti, aux lieux de travail (aménagement des postes de travail), aux modes et voies de transport, ainsi qu'aux services de communication publique en ligne.

² Outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire, pour amplifier après 2015 le mouvement initié par la loi de 2005. Il est d'application volontaire. L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'Établissement Recevant du Public (ERP) de poursuivre ou de réaliser

II.2.3 Les conseils départementaux ¹

Les communes et les intercommunalités ne sont pas les seules collectivités engagées pour le développement rural. De très nombreux départements ont adopté des politiques en direction des territoires ruraux.

Le département du Gers, par exemple, en étroite coopération avec la Région Midi-Pyrénées puis Occitanie, a misé sur les festivals, avec souvent d'importantes retombées économiques et sociales : musique, avec « Jazz in Marciac », culture traditionnelle occitane, scientifique - astronomie, cinéma, cirque contemporain. Il met ainsi l'accent sur le tourisme comme levier de développement en y incluant les projets de valorisation de l'histoire, du patrimoine, de la biodiversité et des paysages.

De nombreux départements sont fortement engagés en faveur de leurs ruralités. Une difficulté fréquemment rencontrée est celle de la fragilité financière des départements qui, parfois, ne sont plus en capacité d'insuffler une dynamique de soutien suffisante aux territoires ruraux, voire de respecter leurs engagements contractuels.

II.2.4 Le conseil régional

La Région est l'autorité de gestion des fonds européens pour les deux Programmes de Développement Rural Languedoc-Roussillon (PDR LR) et Midi-Pyrénées (PDR MP), approuvés en septembre 2015. A ce titre, elle coordonne la mise en œuvre du Programme Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER). Ce programme soutient la mise en œuvre de Stratégies Locales de Développement portées par des territoires de projet (PETR, Pays, Parcs naturels régionaux, Associations de développement territorial) et mises en œuvre via un partenariat public-privé institué dans le cadre d'un Groupe d'Action Locale (GAL).

Afin de permettre la mise en œuvre de ces stratégies, la Région intervient en cofinancement des dépenses d'animation des GAL et en soutien aux projets contribuant à la mise en œuvre de ces stratégies.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses nouvelles politiques contractuelles, la Région a mis en place un dispositif dédié au financement de l'ingénierie des territoires porteurs de contrats. Ce dispositif englobe l'ensemble des participations de la Région en direction de l'ingénierie des territoires ruraux (Animation du contrat, LEADER, Politique d'Accueil du Massif central...).

Les Régions élaborent également les Contrats de Plan État-région (CPER). La loi leur impose par ailleurs d'élaborer plusieurs schémas régionaux, dont le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Si l'on prend comme exemple le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 de l'ancienne Région Midi-Pyrénées, on peut voir qu'il comprend quelques mesures relatives aux territoires ruraux, dans son volet territorial.

Ainsi dans l'article 28 « Renforcer les solidarités dans les territoires ruraux et péri-urbains », est affichée une volonté d'améliorer l'accès aux services publics et de soutenir les centres-bourgs dans leur rôle de centralités sur les territoires. Puis, l'article 30 concerne l'accompagnement économique territorial, avec notamment le soutien aux territoires « économiquement vulnérables » et à

l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015. Toutefois, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée permet de se mettre en conformité et surtout d'ouvrir à tous, son commerce, ses bureaux... Il correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

¹ BOCKEL Jean-Marie, et al, 2020. *Les Collectivités Territoriales, Leviers de Développement Des Territoires Ruraux*. Rapport d'information, 219, Sénat, 70p. Disponible en ligne : [<http://www.senat.fr/rap/r19-251/r19-2517.html>].

« l'innovation et aux coopérations économiques territoriales ». Dans son avis sur le sujet le CESER avait déploré l'absence d'identification de ces territoires vulnérables ainsi que le manque d'opérationnalisation de cette mesure, et aurait préféré l'affirmation d'un soutien aux initiatives des territoires.¹

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires peut être l'un des documents-cadres portant ces thématiques.

Aussi, le SRADDET de la Région Occitanie², dans son volet « rééquilibrage des territoires » entend « inscrire les territoires ruraux et de montagne au cœur des dynamiques régionales » en garantissant un désenclavement de ces territoires et le maintien des services de proximité. La Région souhaite également inciter la coopération entre territoires par un maillage des centralités locales et le développement des liens entre territoires ruraux et métropolitains.

Au-delà de ces schémas et contrats les Régions peuvent explicitement mentionner les ruralités comme constituant un axe fort de la politique régionale. La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, souhaite concentrer son attention sur les bassins ruraux souffrant d'un déclin démographique et d'une baisse d'attractivité, en agissant en direction des centres-bourgs considérées comme pivots du développement économique et démographique de ces bassins ruraux. La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a défini 4 programmes afin d'harmoniser son accompagnement en faveur des territoires agricoles et ruraux³:

- L'Aménagement Agri-Rural : pour le maintien et le développement de l'agriculture ;
- La Chasse-Pêche : pour apporter une aide aux activités de chasse et pêche qui sont un levier d'attractivité touristique ;
- Le Foncier agricole : maîtriser le prix du foncier pour favoriser les installations agricoles ;
- Le Pastoralisme : pour aider les éleveurs à s'installer dans des environnements en déprise.

L'Assemblée plénière de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a adopté jeudi 20 décembre 2018 un plan régional dédié aux territoires de montagne : fruit d'une concertation conduite dans le cadre du Parlement de la Montagne, le plan « Montagnes d'Occitanie 2025, Terres de vie », porté conjointement avec l'État, formalise l'ambition de la Région pour accompagner et soutenir le développement des territoires de massif.

II.2.5 L'État saisi de la ruralité : L'agenda rural

L'agenda rural est né d'un besoin de répondre au sentiment d'invisibilité et d'incompréhension ressentis par des territoires mis à l'écart de l'action publique, alimentant des années de sentiment d'abandon.

En effet une mission d'élus ruraux remet le vendredi 26 juillet 2019 un rapport à la Ministre de la Cohésion des territoires : 200 propositions pour un « agenda rural ».

Les travaux de cette mission se sont déroulés d'avril à juin 2019, alimentés par une soixantaine d'auditions. Elle place en préoccupation centrale le changement de l'image de la ruralité, pleine d'opportunités et vue comme le lieu de vie idéal pour 81% des français, selon l'étude IFOP pour Familles Rurales.

Selon Patrice JOLY, membre de la mission, « il faut prendre en compte la ruralité dans les politiques publiques non pas comme un sous-produit des politiques urbaines⁴.

¹ CESER Occitanie, 2019. 2^{ème} contribution à l'élaboration du SRADDET « Occitanie 2040 »

² SRADDET Occitanie 2040

³ <https://www.laregion.fr/Montagne-et-ruralite>

⁴ LABARONNE D., JOLY P., JARLIER P., GALLIEN C., DHUMEAUX D., 2019. Ruralités : une ambition à partager - 200 propositions pour un agenda rural. Rapport public. Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les

Ainsi pour encourager ce mouvement, la mission liste 200 propositions, regroupées en 4 axes :

- L'écologie,
- L'emploi la formation,
- La cohésion sociale et la culture,
- Le rôle de l'État dans le soutien aux élus locaux.

173 mesures ont été retenues de la mission ruralité par l'État, plus 8 ajoutées.

Le CESER approuve cette volonté de mettre en place des politiques publiques en faveur du milieu rural et souhaite insister sur des mesures qui lui semblent essentielles à mettre en place :

- Redynamiser les petites centralités

Le gouvernement va lancer, dans la lignée du dispositif "Action cœur de villes" pour 222 villes moyennes, un plan spécifique pour les "petites centralités", en cours d'élaboration, pour notamment y conforter les commerces et services publics. "Nous œuvrons pour répondre au besoin de proximité de l'action, pour reconstruire, pour recoudre", explique Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires.

L'exécutif veut en ce sens "que les maires redeviennent les acteurs centraux de l'intercommunalité", a assuré Edouard PHILIPPE.

L'ensemble des mesures prévues dans ce pôle sont primordiales pour le CESER.

- Soutien aux petits commerces et lieux de convivialité

Dans ce cadre, le gouvernement entend notamment apporter un "soutien au commerce local", en ouvrant pour les municipalités des possibilités d'exonération fiscale que l'État pourra en partie compenser. L'État va aussi remettre en circulation des licences IV, permettant la vente d'alcool dans les débits de boissons, et dont le nombre s'est significativement réduit ces dernières décennies, se concentrant dans les grandes villes et sur le littoral. Ces "licences de revitalisation", selon les mots du Premier ministre, ne seront pas transférables d'une intercommunalité à l'autre.

Cette mesure rejoint l'initiative, soutenue par le gouvernement, du groupe d'économie sociale et solidaire SOS, qui vient de lancer un appel à projets pour déployer 1 000 cafés en zones rurales. Plus généralement, Edouard Philippe a promis "la simplification" de la réglementation pour ces petits commerces.

- Faciliter la formation et soutenir l'emploi dans les territoires ruraux

Le gouvernement souhaite lancer une campagne de communication sur les opportunités que représentent ces territoires et un Fonds d'intervention contre la fermeture des entreprises.

- Mobilité

Les territoires ruraux représentent un terrain d'expérimentation et d'innovation afin de répondre aux enjeux d'une mobilité respectueuse de l'environnement et en cohérence avec la nouvelle trajectoire énergétique que nous devons prendre.

Les lignes ferroviaires nécessiteront une concertation par rapport au problème de mobilité.

Le CESER s'est ensuite penché sur les mesures sectorielles de cet agenda afin d'apporter quelques remarques.

II.2.5.1 Formation/Jeunesse

Le CESER note la mise en place du dispositif « La boussole des jeunes » pour faciliter l'accès aux services et au permis à 1€. Cependant, en région Occitanie seul le département du Lot s'est à ce jour engagé dans la démarche.

Le CESER tient à attirer l'attention sur le développement de formation de niveau master. En effet, les villes universitaires d'équilibre sont souvent le lieu privilégié pour développer des formations supérieures dites « courtes » jusqu'à la licence. L'expérience de l'Institut National Universitaire Champollion (Albi) ou encore de l'Université de Perpignan, Via Domitia, démontre qu'il serait tout à fait possible de proposer dans la plupart de nos départements des formations de niveau Bac+5 (masters ou ingénieurs), adossées à des activités de recherche académique reconnues, sur des niches particulières.

L'enjeu de la formation pour les territoires ruraux est d'adapter l'offre en prenant en compte les spécificités locales dans l'élaboration des enseignements. Aussi une mesure de l'agenda rural prévoit de « Déployer 33 campus connectés dans les territoires ruraux ».

Préconisation

Le CESER préconise ainsi, de faire attention à ne pas délocaliser de formations trop généralistes. Il faut que ces dernières répondent aux besoins du territoire (notamment dans le cadre des Campus connectés).

En ce qui concerne ce programme « Campus Connecté », le CESER rappelle son attachement aux principes initiaux du projet : soutenir financièrement des lieux dont les modalités d'enseignement à distance et de tutorat permettront aux étudiants de dépasser les difficultés de mobilité auxquelles ils peuvent être confrontés, de réussir des études qu'ils n'auraient pas forcément entreprises et de leur servir de tremplin pour la poursuite d'études dans le cadre d'un cursus plus traditionnel sur un site universitaire.

Préconisation

Pour le CESER, les Campus connectés peuvent servir de tremplins mais ne doivent nullement être considérés comme seule solution.

Le CESER souhaite qu'avant toute généralisation de ce dispositif, une évaluation qualitative soit faite de la mise en place de ces « tiers-lieux » socialisants, labellisés et dédiés à la poursuite d'études, notamment dans le cadre de son déploiement dans les territoires ruraux.

Préconisation

L'apprentissage est également en souffrance dans ces zones. Le CESER déplore le retrait de cette compétence à la Région et préconise la prise en compte de l'indice d'éloignement dans les aides apportées aux jeunes.

II.2.5.2 Environnement

L'environnement et les enjeux amenés par le changement climatique, sont liés dans les territoires ruraux au tourisme.

Préconisation

Il y a un réel besoin de virage des préoccupations par rapport aux changements climatiques. Une attention particulière devra être portée aux zones littorales, sujettes à beaucoup d'hostilités. Il faudra pouvoir accompagner ces mutations régionales.

L'enjeu est de renforcer l'attractivité des zones qui ne sont ni montagnardes, ni méditerranéennes afin d'anticiper l'accueil des populations liées aux migrations climatiques.

II.2.5.3 Santé

La population rurale est plus âgée en moyenne que sur le reste du territoire national. Il faut alors pouvoir prendre ces mesures pour les seniors afin de leur permettre de rester sur les territoires et d'y apporter leur contribution. Les enjeux sont alors la facilité d'accès aux soins et la lutte contre la désertification médicale. Une solution pourrait être l'accueil de stagiaires médecins en zone sous denses correspondant à la mesure 58 de l'agenda rural : « Déployer des stages d'internes en médecine dans les zones sous denses, en priorité dans les territoires ruraux avec un encadrement adapté ». Afin de conserver un maillage sanitaire, un travail de lobbying doit être fait au niveau du *numerus clausus*, ainsi que de la pédagogie vis-à-vis des étudiants sur leur perception de ses territoires.

Le CESER attire l'attention sur un changement de terme dans la mesure issue de l'agenda rural : si dans le document présenté par la mission, les stages devaient avoir lieu en zone rurale, il est maintenant question de « zones sous denses » or ce genre de zone existe également en milieu urbain. Pour le CESER, il faudrait rendre obligatoire une partie de ces stages en zones rurales. Ces stages permettront aux étudiants en médecine de se poser la question d'une installation ultérieure.

Le CESER s'interroge sur le nombre de médecins salariés de l'État prévu dans la mesure 59 : « Accélérer le recrutement et de déploiement de 400 médecins salariés ou à exercice mixte ville-hôpital en zones sous-dotées, et porter ce nombre à 600, dont 200 qui seront déployés en priorité dans les zones rurales », 400, semble trop peu.

Le salariat des médecins ne semble pas une solution pour les territoires ruraux, le statut de salarié étant plus un handicap pour répondre aux besoins locaux qu'un avantage, par la rigidité de l'emploi du temps induite.

En général pour les jeunes médecins, les freins à l'installation en zones rurales sont l'environnement et la peur d'être débordé, qui font que les cabinets ne trouvent pas de repreneur. À cela s'ajoute l'obligation d'aller travailler dans les hôpitaux, ces derniers restant dans des endroits non considérés comme sous dense, par rapport à d'autres territoires.

Le CESER penche plutôt sur la mise en place d'une obligation pour les médecins à venir en zone rurale qu'attendre qu'ils veuillent bien s'installer.

La question de l'accès aux services de santé est également une des premières préoccupations de l'avis du CESER sur le plan montagne, car la disparition des services de santé est précurseur de l'exode des populations d'un territoire donné.

II.2.5.4 Maison France Service

L'idée des Maisons France Service (MFS) est d'installer une marque afin de déployer un service public minimal homogène, sur l'ensemble du territoire français.

L'organisation retenue pour l'accueil dans ces maisons est le suivant :

- Un accueil de premier niveau qui permettrait de répondre aux questions sans être un spécialiste ;
- Puis si le premier niveau ne peut pas répondre à la question, un rendez-vous peut être pris alors avec un spécialiste, en visioconférence ou en présentiel.

Le but des Maisons France Services est de permettre de répondre à toutes les questions.

Les Hautes-Pyrénées ont été un territoire d'expérimentation pour la formation des agents d'accueil de ces maisons, il faudra regarder sur le long terme les retombées de cette formation qui manque encore du recul nécessaire pour être évaluée.

Le but de cette action est de donner l'opportunité à un territoire de développer ses propres services plutôt que de mettre en œuvre des actions pour retenir les services qui disparaissent. La différenciation des territoires sera importante dans la capacité donnée aux élus d'agir localement. Ainsi l'État espère entraîner un cercle vertueux qui inciterait les acteurs économiques à s'implanter.

Le CESER s'inquiète sur la manière dont a été défini ce service minimum pour les territoires ruraux et comment ont été prises en compte leurs spécificités. L'utilisation de l'indice éloignement lui semble nécessaire afin d'éviter d'appliquer une vision homogène pour tous les territoires. Le CESER pense qu'il faudrait plutôt articuler le pouvoir des maires avec celui de l'État, et s'appuyer sur le maillage de services publics dans les départements et privilégier leur qualité, plutôt qu'implanter ces maisons, même si les Hautes-Pyrénées ont été un territoire pilote pour cette mesure.

II.2.5.5 Besoin d'ingénierie des collectivités locales

Des dispositifs de soutien par département permettront d'accompagner les territoires dans la formulation de leur projet.

Le CESER alerte cependant sur le fait que le regroupement des communes en structure supra territoriale a entraîné la perte de financement au niveau communal.

Au niveau du besoin d'ingénierie on constate différentes situations sur le terrain :

- Les communautés d'agglomération, qui ont des moyens internes ;
- Les communautés de communes, qui peuvent externaliser ;
- Et les communautés de communes rurales qui n'ont ni les moyens internes, ni le moyen d'externaliser.

Au-delà des besoins financiers c'est surtout le besoin de technicité qui est attendu de la part de ces collectivités, afin de réfléchir les projets. Travailler en amont avec les élus, avant de faire appel à un prestataire est essentiel. Ce travail de soutien d'ingénierie sera confié à l'ANCT, remplaçant le CGET depuis le 1/1/2020. Au niveau des moyens humains, la création de cette agence a pour but de regrouper les structures déjà existantes et d'associer les acteurs locaux sans rajouter de structure annexe.

II.2.5.6 Numérique

Concernant le numérique, la couverture 5G bénéficiera aussi aux territoires ruraux en fixant des obligations aux opérateurs et les zones blanches devront être résorbées "en cinq ans".

Le CESER ne voit pas la nécessité du déploiement de la 5G alors que certaines zones du territoire restent blanches à tout réseau.

II.2.5.7 Contrats-cadre État-Régions

Dans la mesure 41 : « Incrire systématiquement des volets dédiés au développement des territoires ruraux et au soutien à la revitalisation des petites villes et bourgs centres dans les futurs CPER, avec une attention particulière sur le soutien à l'ingénierie » ; le but est de coller au plus près des territoires en prenant en compte les compétences locales.

Afin d'éviter la multiplication des contrats, le futur contrat plan État Région permettra de centraliser l'ensemble des contrats avec un territoire, pour rassembler dans un seul lieu l'ensemble des partenaires de travail.

Le CESER interpelle sur la multiplication des contrats avec l'État, en effet les territoires connaissent une certaine défiance vis-à-vis de la contractualisation avec ce dernier, due à un sentiment de non-respect des engagements pris.

Préconisation

Le CESER, sur l'ensemble des mesures proposées dans l'agenda rural, souhaite que les dispositifs nationaux fassent l'objet d'une évaluation et de plus, que la conception et l'opérationnalisation de ces dernières soient réalisées avec les collectivités locales, parties prenantes.

II.2.6 L'Europe¹

La Région Occitanie bénéficie de 3,3 Mds € de fonds européens au titre de la programmation européenne 2014-2020. Sur ces 3,3 Mds €, 1,1 Md € concerne la politique européenne de cohésion sociale et territoriale (FEDER, FSE, IEJ) et 1,9 Md €, le développement rural (FEADER). Il s'agit du second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC) qui correspond à l'aide au développement des territoires ruraux et aux mesures agro-environnementales.

Les PDR de la Région Occitanie bénéficient, pour la totalité de la programmation 2014-2020, d'une enveloppe de FEADER de 1,3 Md € au titre du programme de l'ex-Région Midi-Pyrénées et 597 M € pour le programme de l'ex-Région Languedoc-Roussillon. 97% des projets financés, sont liés à l'agriculture et à la ruralité.

Ainsi le FEADER dévolu à l'Occitanie, permet le versement aux agriculteurs et aux agricultrices, des Indemnités Compensatrices de Handicaps Naturels (ICHN). Le second pilier de la PAC soutient également la structuration et le développement des filières BIO, l'installation des jeunes agriculteurs et agricultrices et leurs investissements immobiliers, qui contribuent au maintien de l'activité agricole régionale.

¹ CESER Occitanie, Juin 2018. *Résolution du CESER Occitanie pour le maintien de la politique de cohésion sociale et territoriale de l'Union européenne*, 63p.

Enfin, le FEADER peut bénéficier aussi, au sein des PDR, à d'autres acteurs des territoires, participant au développement rural, via le programme LEADER. Le programme LEADER finance ainsi, en région Occitanie, 38 GAL qui se partagent une enveloppe de 83,6 M € de FEADER.

Pour le CESER, le programme LEADER, revêt une importance forte pour les territoires ruraux. En effet, il permet de renforcer les dynamiques partenariales et d'ingénierie autour du développement local ; de plus, par sa gouvernance commune privé/public, les GAL permettent d'impliquer les acteurs locaux dans l'élaboration de la Stratégie Locale de Développement (SLD), ce qui permet une meilleure adéquation des projets avec les réalités et besoins du territoire.

Le programme LEADER est par ailleurs le seul programme européen à prendre en charge le coût de l'ingénierie des projets financés.

Dans son avis de juin 2018 sur la politique de cohésion sociale et territoriale de l'Union Européenne, le CESER mettait déjà en avant la complexité administrative que ces dossiers de subvention représentent pour certaines collectivités, associations, structures etc. qui n'ont pas toujours les moyens, financiers ou humains, de bénéficier d'une expertise adéquate.

Désormais, avec les projets de délégation des fonds européens, le CESER invite la Région à simplifier les dossiers et leur traitement afin de favoriser l'égalité d'accès à ces dispositifs.

Préconisations

Pour le CESER, il est indispensable que la Région accompagne (accompagnement, ingénierie, etc.) le **développement de lieux multiservices** pérennes avec la possibilité de connexion internet. Ils seraient autant d'espaces de vie, de lieux permettant l'accueil d'habitants, de jeunes, d'associations ; tout cela afin de favoriser le lien social, le vivre ensemble pour animer et s'appropriier le territoire.

Dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement, l'utilisation du seul critère de nombre d'habitants ne permet pas une prise en compte des problématiques des territoires ruraux ; le CESER propose de prendre en compte une proportionnalité par rapport à la densité des territoires ruraux.

Dans le cas de la dotation de solidarité rurale le CESER propose que cette DSR soit évaluée afin de bénéficier d'un retour d'expérience pour adapter au mieux cette dotation aux réalités des territoires.

De manière générale, sur l'ensemble des dotations spécifiques le CESER pense qu'il serait intéressant de retravailler les indicateurs et échelles utilisées pour l'évaluation de ces dispositifs afin d'optimiser et de permettre un traitement équitable à l'ensemble des échelons du territoire.

Le CESER préconise d'assurer la stabilité des intercommunalités, en limitant les entrées et sorties permanentes des communes et souhaite l'équité de leur fonctionnement en restreignant les dépenses des structures intercommunales afin d'abonder les petites communes et leurs projets.

Pour le CESER il est nécessaire de lancer une nouvelle étape de décentralisation pour reconnaître une compétence financière aux communes et aux autres collectivités locales.

L'évolution de nos territoires doit se faire sur du long terme, les élus doivent établir des plans ambitieux et s'abstenir de réfléchir sur le mandat uniquement.

Il est important selon le CESER de maintenir les accueils de premier niveau dans les mairies afin de garantir une proximité quand les intercommunalités peuvent conduire à l'éloignement.

Le CESER préconise, que les PETR, ou en cas d'absence de ce dernier, les PNR, soient chefs de file sur les thématiques d'accessibilité aux personnes en situation d'handicap dans les collectivités territoriales relevant de son périmètre.

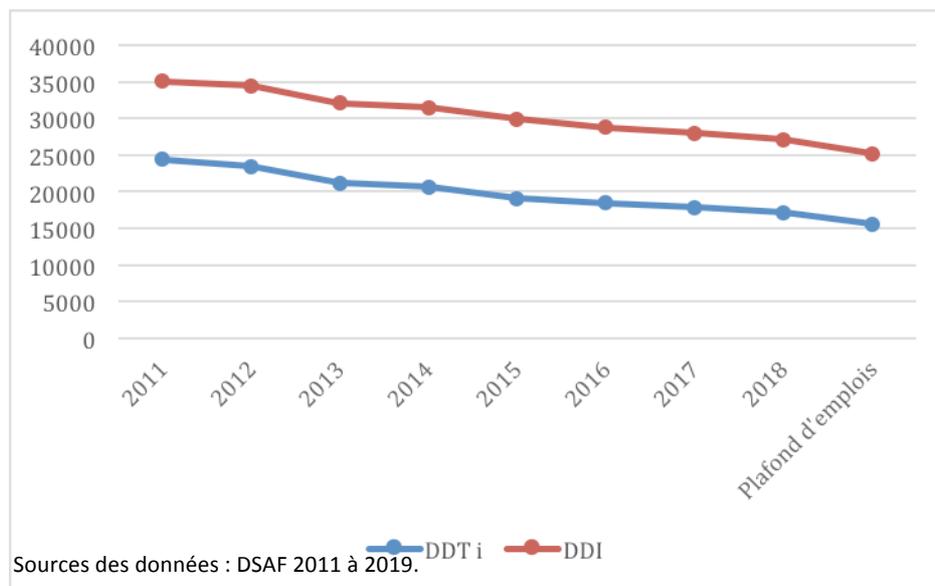
Le CESER invite la Région à favoriser la mise en réseau des acteurs régionaux qui ont acquis une expertise en matière de portage de projets, d'instruction et de suivi d'opérations bénéficiant de fonds européens et à accroître la visibilité des réalisations financées par l'Europe, en valorisant les résultats que ces fonds ont permis d'atteindre en matière de création d'emplois, d'inclusion sociale, de transition énergétique etc.

II.3. L'accès aux services publics

L'enquête de l'association Familles rurales¹ présentée plus haut (I.3.1. Enquête nationale « Territoires ruraux : Perceptions et Réalités de Vie » IFOP – Familles rurales, p21) révélait que le monde rural éprouve un sentiment d'abandon lié au recul des services publics, sentiment qui nourrit leur pessimisme, et qui contribue au déclin de l'attractivité des territoires : « *Au-delà d'un sentiment global de délaissement, les ruraux regrettent la disparition progressive de l'État dans leurs territoires et à travers lui la matérialisation de la solidarité nationale* ».

Cette fragilisation de la présence de l'État s'est traduite par une réduction drastique des effectifs des services déconcentrés, en particulier dans les préfetures et sous-préfetures et les Directions Départementales Interministérielles (DDI) et Territoriales (DDT) (cf. Figure 24 : Evolution des effectifs d'agents en DDT-M et DDI de 2011 à 2018 en Occitanie)².

Figure 24 : Evolution des effectifs d'agents en DDT-M et DDI de 2011 à 2018 en Occitanie



Dans son rapport sur les collectivités territoriales comme leviers de développement des territoires ruraux³, déposé en janvier 2020, le Sénat insiste sur la gravité de cette situation pour les aires rurales où les collectivités, généralement de taille moyenne ou petite, n'ont pas la possibilité ou le temps de se constituer une force d'ingénierie à l'échelle de leurs projets. Pour le Sénat, préserver le réseau des

¹ Familles Rurales, IFOP, 2018. *Territoires ruraux : Perceptions et réalités de vie*, 24p.

² Premier Ministre, Secrétariat Général du Gouvernement, Direction des Services Administratifs et Financiers, 2011 à 2019. *Bilan social des directions départementales interministérielles et des directions départementales déléguées*.

³ BOCKEL, Jean-Marie, et al, 2020. *Les Collectivités Territoriales, Leviers de Développement Des Territoires Ruraux*. Rapport d'information, 219, Sénat, 70p. Disponible en ligne : [http://www.senat.fr/rap/r19-251/r19-2517.html].

préfectures, sous-préfectures et DDI est une priorité si l'on veut permettre aux services de l'État d'assumer les missions qui leurs sont dévolues en matière d'accompagnement des collectivités. Visant à pallier l'insuffisante présence des services publics dans les territoires, particulièrement ruraux, le dispositif des Maisons France Service prévoit de regrouper en un même lieu un ou plusieurs agents dont la mission est d'accompagner les habitants dans leurs démarches administratives avec les services publics (emploi, retraite, logement, famille, social, etc.)¹. La Cour des comptes en a dressé un bilan sévère² : offre de services hétérogène et mal connue, niveau d'activité et qualité de service souvent trop faibles, mise en réseau inexistante, professionnalisation insuffisante des agents.

II.3.1 Les Maisons de Services Au Public et Maisons France Services

Dès 2006, voit le jour des Relais Services Publics (RSP) qui évolue avec la loi NOTRe en Maison de Services Au Public (MSAP). La labellisation est effectuée par le préfet de chaque département.

Une MSAP est une structure qui combine accueil physique et accompagnement numérique, et qui regroupe en un même lieu plusieurs services.

L'objectif est de permettre à l'ensemble des habitants d'accéder à un service de proximité et/ou de bénéficier d'un accompagnement administratif sur de nombreuses thématiques de la vie quotidienne : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, services postaux, accès au droit, etc.

Ces MSAP sont animées par des agents-médiateurs qui assurent un accompagnement administratif de premier niveau, et qui sont pour cela formés par les partenaires du lieu, que peuvent être par exemple : Pôle emploi, GRDF, la Mutualité Sociale Agricole, La Poste, les caisses d'assurance maladie, retraite ou familiale.

Ces maisons peuvent être portées par une collectivité, une association, un groupement d'intérêt public (GIP).

Dès le 1^{er} janvier 2020, une nouvelle labellisation est possible : Maisons France Service, l'évolution majeure entre les MSAP et les MFS est de proposer à minima les démarches relevant de ces 7 organismes :

- Caisse d'Allocations Familiales,
- Mutualité Sociale Agricole,
- Ministère de l'intérieur, des finances publiques, de la justice,
- Caisse Nationale de l'Assurance Maladie,
- Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse,
- Pôle emploi,
- La Poste.

Ce socle de services pourra être enrichi par les collectivités locales et d'autres partenaires, en fonction des besoins locaux exprimés par les citoyens.

Un minimum de 24h hebdomadaire d'ouverture est obligatoire sur 5 jours ouvrés.

Chaque maison devra disposer de 2 personnes formées à l'accueil du public et capables d'apporter une réponse pour les démarches du quotidien.

¹ ASSEMBLÉE NATIONALE, 10 octobre 2019. Rapport d'information Par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation de l'accès aux services publics dans les territoires ruraux. Présenté par MM. Jean-Paul DUFREGNE Jean-Paul MATTEI, 220p.

² Cour des comptes, mars 2019. *L'Accès aux services publics dans les territoires ruraux* Enquête demandée par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée Nationale, 154p.

L'État et ses partenaires contribueront au fonctionnement de chaque maison à hauteur de 30 000 €/an. Cette somme s'appuie sur la prise en charge de 50% d'un budget de fonctionnement estimé à 60 000€/an.

L'équilibre du budget sera à la charge des collectivités portant la structure soit un coût de 30 000 € à 50 000€/an selon les structures.

II.3.2 Implantation sur le terrain

II.3.2.1 Exemples de portage associatif

Le mouvement Familles Rurales, entre autres, a réagi afin de ne pas délaisser les territoires ruraux. Ainsi, l'association s'est engagée à créer des points de médiation numérique, afin de proposer aux familles des territoires un accompagnement global. La démarche est de proposer au sein d'un tiers lieu, hébergeant une Maison France Services, des formations autour du numérique, des espaces de travail partagés/coworking, des ateliers d'animations intergénérationnels afin de développer la cohésion sociale.

Le Bercaïl situé à Réquista (12) est un exemple, d'un tiers lieu abritant une Maison France Service, jouxtant à un espace de vie sociale et un espace de développement économique. Ce tiers lieu est le fruit d'un travail collaboratif entre associations et collectivités territoriales.

II.3.2.2 Exemple de portage par la poste

La poste abrite depuis sa naissance des MSAP, soit en portant directement la création de MSAP au sein de son réseau de bureaux, soit en contribuant à la création de Maisons en tant qu'opérateur, sous la forme d'agences communales ou intercommunales ; partenariats mis en place avec les municipalités ou les communautés de communes.

II.3.2.3 Implantation par départements

Tableau 3 : Implantation des Maisons France Services et MSAP en Occitanie

Départements	Maison France services (MFS)	Maison services aux publics (MSAP)	TOTAL
Ariège	4	4	8
Aude	7	18	25
Aveyron	8	7	15
Gard	7	12	19
Haute Garonne	4	8	12
Gers	5	17	22
Hérault	5	20	25
Hautes Pyrénées	8	2	10
Pyrénées Orientales	4	8	12
Lot	6	13	19
Lozère	4	10	14
Tarn	5	13	18
Tarn et Garonne	5	10	15
TOTAL	72	142	214

(<https://lannuaire.service-public.fr/>, février 2020).

Préconisations

Le CESER encourage le développement des Maisons France Services qui participent au dynamisme des territoires ruraux en ramenant des services publics disparus depuis de nombreuses années de ces territoires. Néanmoins, le CESER souhaite souligner que les Maisons France Services ne doivent pas se substituer aux derniers services publics encore présents sur ces territoires.

Le CESER préconise qu'une évaluation stricte de ces structures ait lieu dans les 2 premières années qui suivent l'ouverture, et que les points suivants soient vérifiés :

- **Mise en place d'un plan de formation des personnels,**
- **Mise en place d'une politique en faveur de la lutte contre le travail précaire,**
- **Evaluation de l'accompagnement du public,**

Le CESER s'inquiète de la pérennisation des Maisons France Services, au vu de l'importante contribution financière des collectivités locales dans ces structures. Le CESER préconise que l'État prenne en charge 100% de la masse salariale.

Le CESER préconise l'accès à un socle de services universels à moins de 15 minutes de trajets en développant l'accueil de premier niveau dans les mairies, en lien avec les Maisons de Services Au Public afin de répondre aux usagers à leurs attentes.

II.4. L'accès aux soins¹

La région Occitanie peut s'appuyer sur un nombre de professionnels de santé importants. Pour autant de fortes disparités territoriales existent et le nombre de zones difficiles d'accès risque d'augmenter et de s'étendre pour certaines professions et dans certains territoires.

Ainsi l'organisation des soins dans la région doit prendre en compte différents facteurs :

- Les contraintes géographiques et la répartition de la population,
- Les dynamiques démographiques et l'offre de soins disponibles,
- La part de population en situation de pauvreté.

L'ensemble de ces paramètres est à prendre en compte pour appréhender les parcours de soins et les résultats en matière de santé de la région.

II.4.1 Constat

L'Occitanie est la région de France dont la croissance démographique est la plus dynamique. Cette croissance s'inscrit sur le long terme du fait de l'attractivité de la région, au bénéfice des zones littorales et des métropoles de Toulouse et de Montpellier ; mais dans le même temps elle fait partie

¹ Agence régionale de la santé Occitanie, 2018. Projet régional de santé. Schéma régional de santé. Montpellier, 448 p. Disponible sur internet : <https://www.prs.occitanie-sante.fr> [consulté le 21 avril 2020]

Agence régionale de la santé Occitanie, 2018. Projet régional de santé. Cadre d'orientation stratégique. Montpellier, 48 p. Disponible sur internet : <https://www.prs.occitanie-sante.fr> [consulté le 21 avril 2020]

Agence régionale de la santé Occitanie, 2017. Eléments de contexte pour un Diagnostic régional. Montpellier, 152p. Disponible sur internet : <https://www.occitanie.ars.sante.fr> [consulté le 26 juin 2019]

Bouet P., Mourges J.-M., 2018. Atlas de la démographie médicale en France. Situation au premier janvier 2018. Paris, Conseil national de l'Ordre national des médecins, 165 p. Disponible sur internet : <https://www.conseil-national.medecin.fr/lordre-medecins/conseil-national-lordre/demographie-medicale> [consulté le 17 avril 2020].

des 4 régions françaises les plus âgées. L'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes est alors à prévoir.

L'Occitanie connaît également une précarité importante (1 personne sur 6 est en situation de pauvreté et 4 des 10 départements les plus pauvres de France se situent en Occitanie) et une offre de soins inégalement répartie sur les territoires, ce qui entraîne des zones de désertification médicale et ainsi d'importants écarts en termes d'accessibilité géographique aux soins et à l'offre médico-sociale.

Le bilan des actions entreprises dans le cadre des précédents plans régionaux de santé des ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées montre qu'elles n'ont pas eu pour effet de réduire ces inégalités de santé. En effet elles ont souvent été conduites de manière uniforme sur l'ensemble du territoire régional alors que c'est cette disparité des besoins et des problématiques qui représente la spécificité de la région.

II.4.2 Le maillage de soins territorial

Globalement la région Occitanie connaît une densité de professionnels de santé libéraux supérieure à la moyenne nationale. Cependant 3 départements ont une densité inférieure à cette moyenne : l'Aveyron, le Tarn-et-Garonne et la Lozère (cf. Figure 25 : Évolution annuelle de la densité des omnipraticiens libéraux actifs, de 1975 à 2013), qui semble se stabiliser entre 2015 et 2017, alors que l'on observe une diminution pour les autres départements (cf. Figure 26 : Évolution de la densité des omnipraticiens libéraux actifs, de 2015 à 2017).

Figure 25 : Évolution annuelle de la densité des omnipraticiens libéraux actifs, de 1975 à 2013

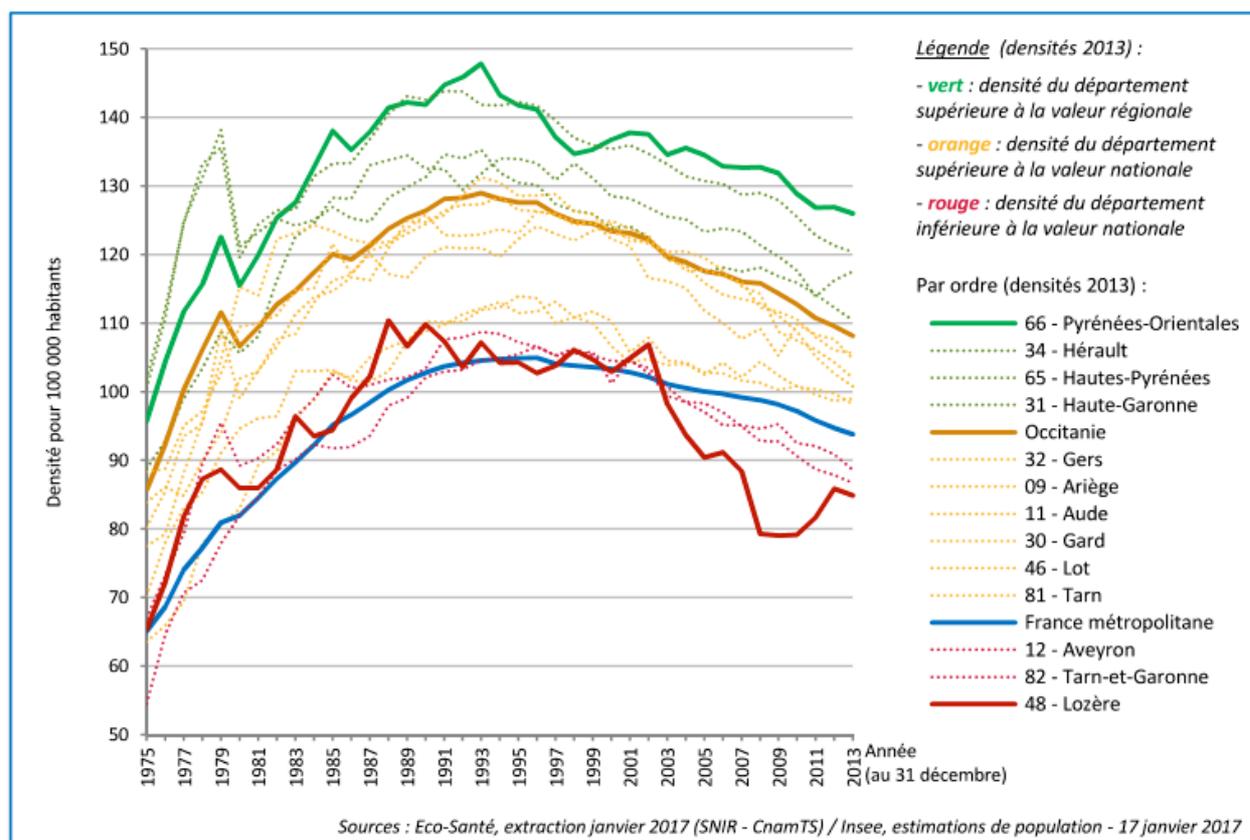
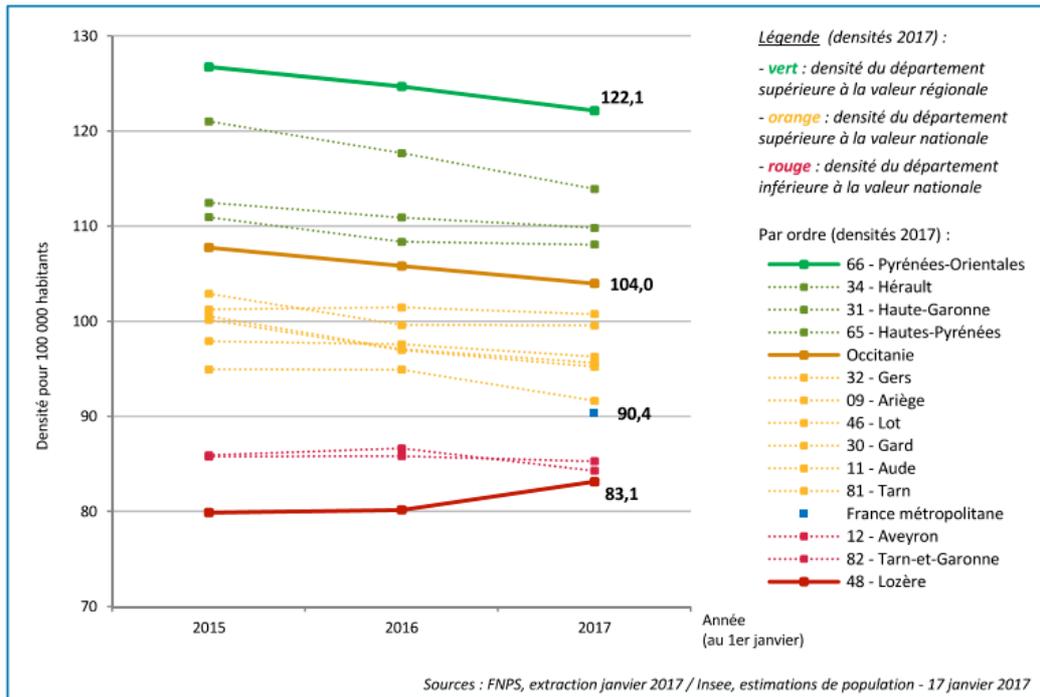
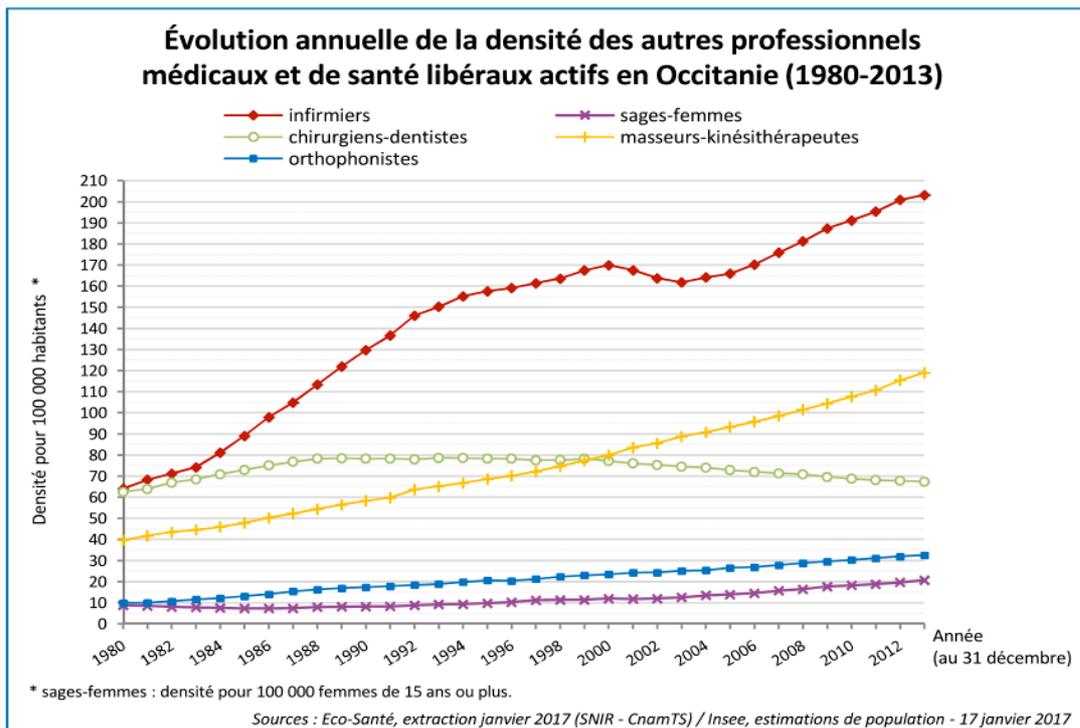


Figure 26 : Évolution de la densité des omnipraticiens libéraux actifs, de 2015 à 2017



En valeur absolue, nous avons une certaine stabilisation du nombre de médecins libéraux généralistes et spécialistes depuis 15 ans. Depuis 1980 nous avons une forte croissance des infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes tandis que celle des sages-femmes et orthophonistes est plus modérée (cf. Figure 27 : Évolution annuelle de la densité des autres professionnels médicaux et de santé, libéraux en Occitanie de 1980 à 2013).

Figure 27 : Évolution annuelle de la densité des autres professionnels médicaux et de santé, libéraux en Occitanie de 1980 à 2013



Ces différences de densité et de répartition sur le territoire peuvent entraîner d'importants écarts d'accessibilité géographique en faveur des zones plus denses (littoral et métropoles). Dans les zones rurales et certains espaces urbains la population rencontre des difficultés pour accéder à un professionnel de santé.

Ce déséquilibre au niveau local devrait s'accroître dans les prochaines années en raison de la diminution du nombre de médecins généralistes libéraux en exercice et des départs en retraite de ceux de plus de 65 ans. Ajoutez à cela les nouvelles aspirations des jeunes médecins qui recherchent un équilibre entre vie privée et vie professionnelle, et une diversité des modes d'exercice, accentuant ce phénomène.

L'analyse des territoires en tension quant à l'offre médicale de soins doit être complétée par l'analyse d'autres indicateurs, sanitaires mais aussi sociaux, et d'offre des services publics. Ainsi, on constate souvent un cumul des handicaps, concentrant des fragilités socio-territoriales en certains points du territoire national, créant de fait de fortes inégalités géographiques.

II.4.3 Combattre la désertification médicale

L'attrait très fort pour les zones rurales, vu plus haut (1.3. Vivre à la campagne : entre idées reçues et réalités de vie, p21) et ce manque de professionnels de la santé semble contradictoire. Cela pourrait s'expliquer par le biais induit par la diversité des espaces ruraux. Certains territoires semblent très attractifs, tandis que d'autres souffrent de plus d'isolement. Les situations ne sont pas homogènes.

On peut distinguer plusieurs causes du problème de répartition des médecins, auxquels nous faisons face toujours aujourd'hui :

- Le déséquilibre des départements ruraux dont l'âge des généralistes est le plus élevé et qui, faute de remplaçants, cumulent retraites et activités parfois basculées dans le salariat (remplacement, maison de santé ou établissements publics ou privés).
- Certains médecins généralistes partent en retraite sans successeurs, laissant des patientèles sans médecins traitants.
- Les jeunes médecins sont moins attirés par le milieu rural sur le plan vie privée/sociale. La qualité de vie intervient désormais de manière importante dans le choix du lieu d'installation des médecins généralistes libéraux. Ainsi l'environnement aussi bien professionnel qu'extra-professionnel est un élément décisif à leur installation. Ils seront susceptibles de s'installer, s'ils peuvent compter sur la proximité d'une offre de service et d'équipement : écoles, transport, loisirs, etc. Sans oublier la possibilité d'emploi pour le conjoint.

Dans l'installation des médecins généralistes, la tendance est au salariat et à l'exercice collectif (80% des jeunes médecins font ce choix), telles que les maisons de santé. Ces choix sont faits pour des raisons de sécurité professionnelle, d'accès à des plateaux techniques à proximité (bloc opératoire, réanimation, radiologie...), mais aussi de continuité des soins, en pouvant orienter les patients vers des médecins spécialistes par exemple.

Ils mutualisent les habitats professionnels tout comme l'administratif, dans un souci de partager les tâches administratives jugées souvent trop lourdes. Le travail en groupe permet également de faciliter les permanences, de réduire la charge de travail, de prendre des congés ou de travailler à temps partiel ; permettant un équilibre vie professionnelle/vie privée plus décent. Ces nouvelles aspirations doivent être prises en compte dans l'organisation de l'offre de soins.

Une réelle pénurie existe déjà dans certains territoires mais aussi dans les établissements de santé où l'on retrouve la plus forte population de médecin salarié.

Le problème de déficit de **médecins spécialisés** risque d'être augmenté par certaines décisions de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les différentes réformes qui peuvent être en décalage avec

les logiques de territoire. Notamment les fusions d'hôpitaux dans des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) qui ont eu comme conséquences la suppression de lits et la perte de spécialités. Ce processus conduit à accentuer la désertification médicale.

Il faut également évaluer les manques qui vont mettre en difficultés les institutions publiques : **médecines scolaires et médecine du travail**. Les directeurs, comme les employeurs, vont se retrouver dans l'illégalité face à leurs obligations en matière de suivi médical du salarié. Les apprentis doivent bénéficier d'un « suivi médical individuel », ce suivi est depuis peu, et à titre expérimental, délégué à des médecins généralistes qui n'ont pas la spécialité médecine du travail (trois ans d'étude) et qui ont déjà suffisamment à faire.

Dans nos territoires ruraux c'est un élément à retenir, car même si ce problème n'est pas typique des zones rurales, et peut se trouver également en zones urbaines sous-denses, en zones rurales cette difficulté est accentuée par des freins propres à ces espaces : accessibilité plus difficile, temps de trajet plus important, offre de transport en communs faible, etc. L'apprenti étant sous statut salarié et le plus souvent sans moyen de locomotion propre.

Les employeurs seront mis en difficultés face à leurs obligations de santé et de sécurité et ne seront pas à l'abri d'endosser la responsabilité d'une désertification médicale qu'ils subissent.

II.4.4 Le développement de la télémédecine

Dans son avis sur le grand débat national, le CESER a fait part de sa position sur les innovations dans le domaine de la santé, issues de l'e-santé comme levier d'attractivité des territoires. Selon lui, le développement de la télémédecine nécessite la mise en place de plateaux techniques spécifiques, ainsi que la formation des professionnels. Il préconisait de soutenir le développement de ces innovations médicales et la mise en œuvre de « pratiques avancées »¹.

Dans le cadre des ruralités, le CESER apprécie l'opportunité de la télémédecine comme nouveau moyen de consolider un service de soin de proximité et d'aide à la continuité des soins. Pour le CESER la télémédecine doit être un outil à disposition des médecins généralistes pour bénéficier rapidement d'une expertise de médecins spécialistes, mais cette dernière ne doit pas remplacer les consultations en physique et le présentiel de médecins généralistes dans les territoires ruraux.

II.4.5 Conditions de réussite d'installation des médecins

Pour l'intégration des médecins en particulier, **la question de l'intégration du reste de leur famille est souvent réshibitoire dans leur choix d'installation, ainsi la nécessaire présence des services revient.**

On a souvent cité le « numerus clausus » comme cause de l'insuffisance du nombre de médecins. Trop récemment relevé, l'effet positif ne pourra s'évaluer que dans plusieurs années. Cette mesure n'est pas la garantie d'un choix d'installation en milieu rural. En effet, les efforts financiers à l'installation concédés par les communes, s'ils influencent la décision, ne sont pas payants.

Le « numerus clausus » complique également la répartition des praticiens sur le territoire. Il aborde la notion d'effectif en nombre de médecin et non en équivalent temps plein. En ruralité, le constat est alors que les médecins font le choix d'exercer à temps partiel. Le service n'est donc pas couvert.

La philosophie des médecins par rapport à leurs horaires de travail à évoluer, le « numerus clausus » n'a pas pris en compte cette évolution.

¹ Contribution au Grand Débat National du CESER Occitanie Pyrénées-Méditerranée, mars 2019.

Si l'on donne de la signification au travail et de la qualité de vie la question du revenu ne se poserait plus pour l'installation de nouveaux médecins.

Préconisations

Le CESER préconise de développer des permanences délocalisées pour l'accès à certains services de santé, trouver des solutions pour que les visites à domicile des médecins soient poursuivies en complément du développement de la télémédecine ; et s'assurer de l'effectivité de la permanence de soins.

Le CESER souhaiterait que les budgets alloués aux professionnels médicaux et paramédicaux soient évalués selon les besoins réels des populations tout en prenant en compte les spécificités territoriales.

II.5. Une politique enfance jeunesse

Les territoires ruraux ont été les premiers touchés dans la perte d'école notamment à classe unique. Rappelons, que les communes ont la compétence des écoles, les Départements des collèges et la Région des lycées.

Il est important que les politiques publiques mettent en place dans les territoires ruraux de réelles politiques familiales qui passeront par l'enfance, la jeunesse mais aussi l'accompagnement des personnes en situation de précarité en zone rurale.

Les collectivités locales en matière d'enfance et de jeunesse à ce jour n'ont comme compétences obligatoires que les écoles, les communes ou EPCI ont la possibilité de développer des structures d'accueil selon leur gré.

II.5.1 La petite enfance et l'enfance

La vie en milieu rural a comme dans les villes, évolué. Aujourd'hui les deux membres d'un couple travaillent et l'accès à un mode de garde est primordial dans tous les territoires, y compris ceux à faible densité. Les moyens de garde proposés sur les territoires ruraux sont un critère que les familles vérifient avant de s'installer sur un territoire.

Sur le sol français plusieurs modes de garde existent en milieu rural :

- Les assistantes maternelles, qui peuvent accueillir de 3 à 4 enfants, avec une dérogation, à leur domicile. Ce métier, en perte de vitesse, est pourtant indispensable en milieu rural. Les Assistants (es) maternels (les) sont agréés (es) par la protection maternelle et infantile des départements.
- Les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) existent depuis 2010, il s'agit d'une initiative privée qui permet à un maximum de 4 assistantes maternelles de se regrouper dans un local pour exercer leur activité. Les familles contractualisent néanmoins avec leur assistante maternelle mais leur enfant peut être confié à une autre assistante de la MAM selon des dispositions prévues.
- Les micro-crèches, qui peuvent accueillir de 6 à 10 enfants, selon l'agrément, avec un encadrement qualifié de deux personnes minimums. Ce dispositif, initié pour pallier le manque de moyen de garde en milieu rural a ensuite été étendu dans les villes.

- Les Accueils de Loisirs (ALS) accueillent les enfants dès 3 ans sur les périodes de vacances, les mercredis pendant les périodes scolaires et pour certains gèrent aussi l'accueil périscolaire (temps an amont, en aval des temps scolaires et la pause méridienne). Ces ALS sont également soumises à des réglementations, notamment par rapport à l'encadrement en corrélation avec le nombre d'enfants accueillis.

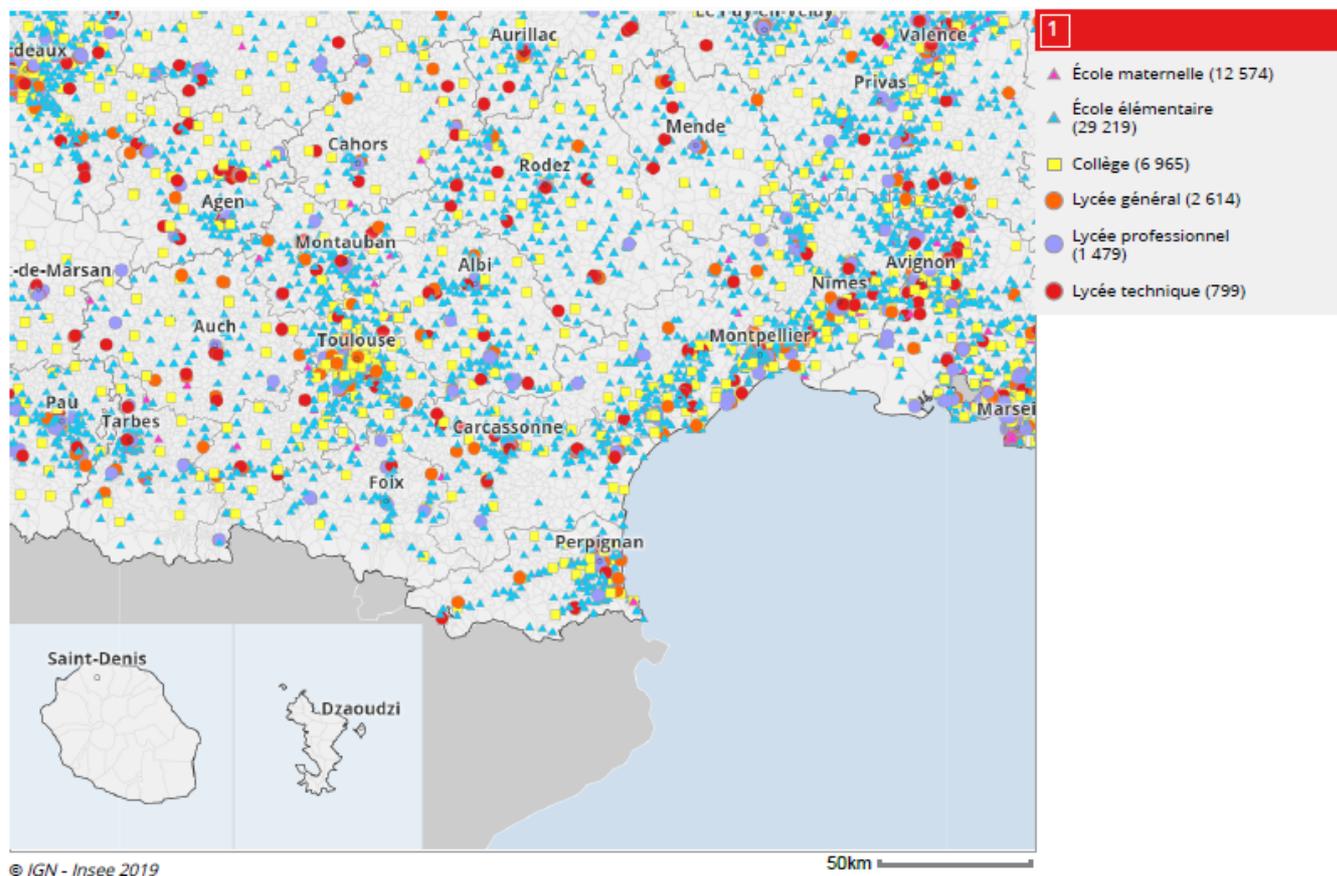
Sur les territoires ruraux l'implantation d'une crèche ou d'un accueil de loisirs est une volonté de la collectivité, accompagné et soutenus par la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole. Ces deux partenaires sociaux allouent des subventions aux collectivités pour l'investissement. Pour le fonctionnement des structures, l'équilibre financier est tripartite entre les familles, les collectivités et les organismes sociaux. En milieu rural, ce type de structures est le plus souvent donné à un gestionnaire associatif ou géré directement par les EPCI ou communes.

L'accueil dès le plus jeune âge est primordial pour que le territoire soit attrayant et dynamique car les moyens de garde sont des compléments de l'école indispensables pour l'intégration des familles en activité.

II.5.2 Les écoles maternelles et primaires

La carte d'accès à l'enseignement (cf. Figure 28 : Localisation des établissements scolaires du premier et second degré) montre dans les zones les moins denses une absence totale d'accès à l'enseignement dès les plus jeunes âges.

Figure 28 : Localisation des établissements scolaires du premier et second degré



Les Écoles à Classe Unique (ECU) ont été pendant très longtemps une caractéristique du milieu rural, puisque la volonté d'ouvrir une école dans chaque commune (objectif qui ne fut d'ailleurs jamais atteint) a conduit à multiplier les petites structures. Dès le début du XX^e siècle, l'école à classe unique est considérée comme une école par défaut, résultant du manque de moyens ou de la faiblesse des effectifs. Par exemple pour Ferdinand BUISSON : « L'école à classe unique est pour ainsi dire l'école en raccourci. C'est l'état embryonnaire de l'école ; elle contient en germe toutes les parties essentielles de l'école, mais on ne verra ces diverses parties acquérir leur développement et devenir des organes complets que dans l'école à plusieurs classes. »¹

De nombreux facteurs ont contribué à la diminution très rapide de leur nombre depuis soixante ans : démographie, exode rural, politiques de regroupements plus ou moins négociées, financement, méfiance des parents envers un type d'enseignement suspecté de ne pas donner toutes leurs chances aux élèves.

Le nombre des ECU a donc été divisé par 5,5 en un demi-siècle, et la tendance se poursuit aujourd'hui. Leur poids est donc très faible : 7,3% des écoles mais surtout 1,4% des classes existantes en France. Pourtant, elles gardent une certaine importance : par leur concentration dans le rural ; où elles représentent encore près d'une école sur six, et près de la moitié des écoles dans le rural isolé ; et par leur situation. En effet un lien très fort induit par le territoire est à maintenir entre le village, ses élus, les membres de l'école, les enseignants, les élèves et leurs familles.

À la rentrée 2014, 11 000 écoles avaient une ou deux classes (environ 3 400 ECU et 7 600 écoles à deux classes), mais surtout, selon le Ministère, 49% des élèves de l'école publique étaient dans des classes multiniveaux (dont 85% à deux niveaux) : 75% des élèves ruraux et 40% des élèves urbains.

Si on a souvent accusé l'école à classe unique – et dans la moindre mesure la classe à plusieurs cours – de constituer une difficulté pour la scolarité des jeunes ruraux et dans le parcours des enseignants, des études récentes ont pourtant démenti ce fait. Il ne fait aucun doute qu'il existe des caractéristiques propres aux trajectoires scolaires des élèves ruraux, particularités qui renvoient à plusieurs variables explicatives telles que l'origine sociale, le contexte territorial, les effets de l'offre scolaire. Mais hormis ces variables, comment expliquer ces particularités : est-ce une question de structure scolaire, de gestes professionnels, d'évolution des publics ?²

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES ÉCOLES ET DES ÉCOLES À CLASSE UNIQUE, ENSEIGNEMENT PUBLIC SEUL (FRANCE)

	1960	1970	1980	1990	2000	2005	2012
ÉCOLES À CLASSE UNIQUE	19010	17973	11433	7657	5606	4503	3472
ENSEMBLE DES ÉCOLES	80837	65679	60702	56663	52727	50290	47672
% ÉCOLES À CLASSE UNIQUE/ ENSEMBLE	23,5	27,4	18,8	13,5	10,6	9,0	7,3

Repères et références statistiques sur l'éducation et la formation, MEN/DEPP.

(ALPE Y., BARTHES A., CHAMPOLLION P., 2016. *Ecole rurale et réussite scolaire, L'école à classe unique : une réalité en évolution*. Réseau Canopé. Disponible sur internet : <https://www.reseau-canope.fr/ecole-rurale-et-reussite-scolaire/lecole-en-milieu-rural/lecole-a-classe-unique-une-realite-en-evolution.html> [consulté le 05/03/2020])

¹ BUISSON F., 1911. *Nouveau dictionnaire pédagogique et d'instruction publique*. Paris, Hachette. Disponible sur internet : <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/> [consulté le 05/03/2020]

² ALPE Y., BARTHES A., CHAMPOLLION P., 2016. *Ecole rurale et réussite scolaire, L'école à classe unique : une réalité en évolution*. Réseau Canopé. Disponible sur internet : <https://www.reseau-canope.fr/ecole-rurale-et-reussite-scolaire/lecole-en-milieu-rural/lecole-a-classe-unique-une-realite-en-evolution.html> [consulté le 05/03/2020]

II.5.3 Les collèges et lycées

Le CESER pense que les collèges, compétence des Départements, sont une priorité à conserver dans nos espaces ruraux. Il alerte cependant sur les difficultés de financement des conseils départementaux, qui connaissent des complications du point de vue de l'entretien et de l'investissement en matériel pour ces établissements.

Afin de respecter l'égalité territoriale, l'ensemble des jeunes de nos territoires devraient avoir accès à un collège à moins de 30 minutes de chez eux¹.

Le maillage des territoires ruraux passe également par la présence de lycées dans les villes d'équilibre. Le CESER défend une vision des lycées à tailles humaines à conserver dans les territoires ruraux. Parce qu'ils sont également des employeurs forts dans les bassins de vie ruraux, le CESER salut les programmes de rénovations des lycées ruraux lancés par la Région.

Si l'on ne peut se contenter de lycées implantés uniquement en préfecture ou en sous-préfecture de notre territoire, le CESER souhaite que ces lycées disposent d'un internat d'excellence afin de pouvoir accueillir nos jeunes des espaces ruraux.

Ces deux types d'établissements scolaires doivent former un maillage complémentaire. Les jeunes ruraux doivent avoir accès à un enseignement de proximité de qualité quels que soient leurs lieux de vie, ce qui passe par un maillage éducatif au plus près des jeunes.

De la présence de ces établissements dépend également l'installation de nouveaux arrivants, en participant à l'attractivité de nos territoires.

II.5.4 Les jeunes dans les territoires ruraux

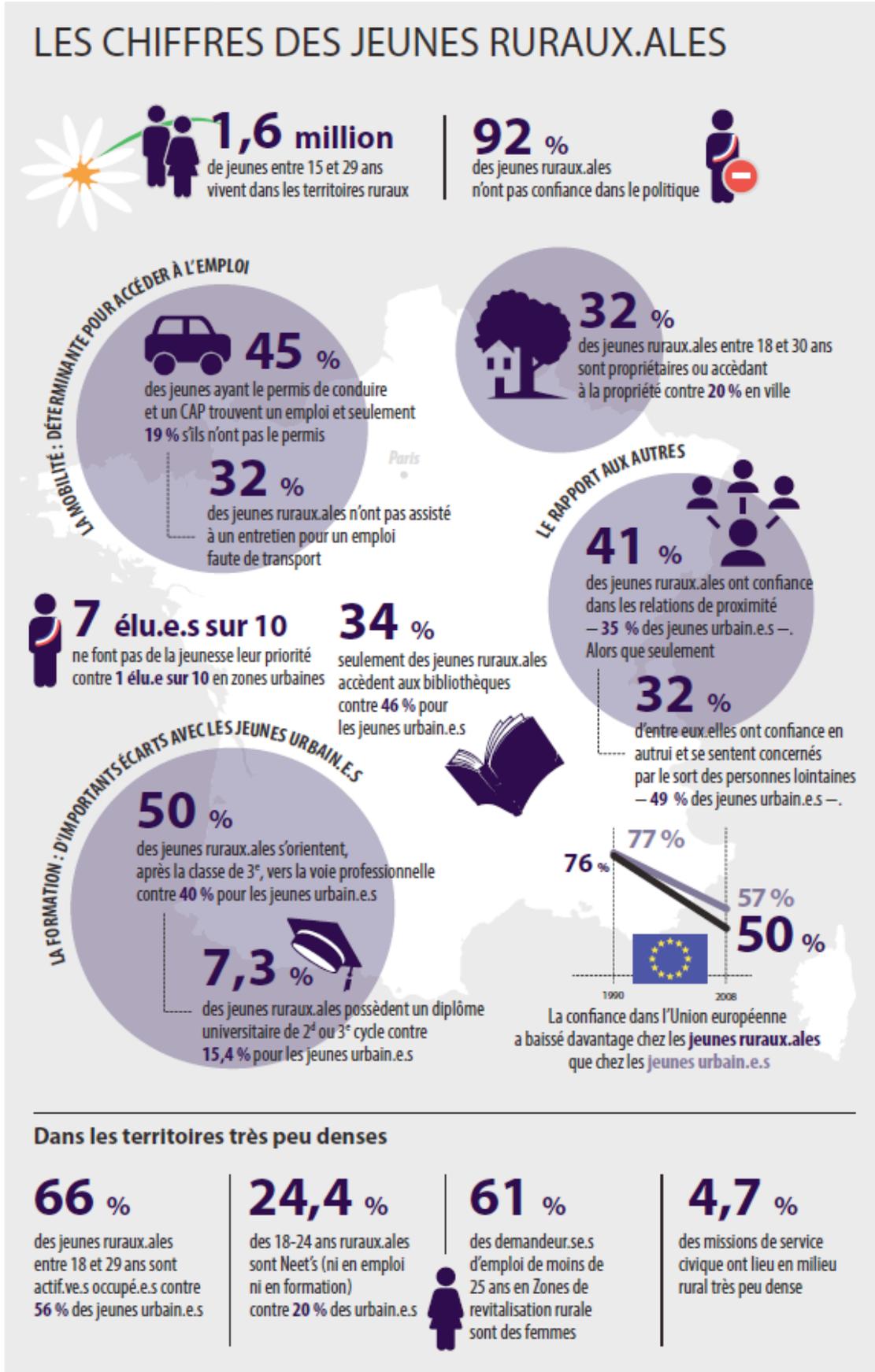
En 2017, le CESE a adopté un avis sur « La place des jeunes dans les territoires ruraux »². Ce rapport a été un moyen d'amorcer ou de relancer des réflexions et travaux au niveau de l'État, du Comité d'Orientation des politiques Jeunesse (COJ) et des services déconcentrés (DRJSCS, DDCS-PP), mais aussi au niveau des collectivités territoriales, sur les politiques publiques de jeunesse qui concernent particulièrement les jeunes dans les territoires ruraux.

Le CESE a fait ressortir les principaux chiffres-clés des jeunes ruraux (cf. *Figure 29 : Les chiffres de la place des jeunes dans les territoires ruraux*).

¹ Audition de M. Mohammed HILAL, Géographe à l'UMR CESAER Agrosup Dijon et INRAE, le 20/12/19

² CESE, avis *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, janvier 2017. Rapporté par Danielle EVEN et Bertrand COLY.

Figure 29 : Les chiffres de la place des jeunes dans les territoires ruraux



(CESE, avis Place des jeunes dans les territoires ruraux, janvier 2017. Rapporté par Danielle EVEN et Bertrand COLY)

II.5.4.1 Les enquêtes sociologiques

Les auditions des associations de jeunesse et d'éducation populaire et des associations familiales ont permis de donner une réalité locale à ses données nationales, en faisant ressortir les situations, conditions de vie et besoins « des jeunesses rurales » des territoires de la région Occitanie.

Plusieurs études ou expérimentations territoriales ont également été conduites sur cette thématique.

Une enquête qualitative auprès de la population jeune dans le Périgord vert et le périurbain toulousain¹ a été réalisée. Le but de cette enquête, menée auprès de jeunes de territoires peu denses, était de prendre en compte à la fois le discours tenu par ces jeunes sur les représentations sociales qu'ils véhiculent, leurs comportements et leurs manières d'habiter le territoire, et leur rapport à ce dernier.

Ces travaux ont permis de dégager trois manières de vivre en zones rurales pour ces jeunes :

- La représentation du piège, du désert

Le vocabulaire employé dans le discours de ce groupe est celui du manque, de la dévalorisation. La campagne est vécue comme un espace dominé par la ville. Ces jeunes ont un rapport banal au territoire et un sentiment de captivité plus ou moins bien vécu. Le moteur de la participation à la vie locale est le quotidien, avec une préoccupation forte pour l'insertion professionnelle locale, immédiate.

- Un endroit qui a à offrir

On retrouve ici ceux qui alternent ville et campagne, notamment dans le cadre de déplacement domicile-travail. Ainsi le mode d'habiter est discret au sein de territoires articulés : le lien à la ville permet de construire une secondarité urbaine. Ici le vécu est sur le mode du refuge, ainsi on retrouve dans les discours un espace attractif, protecteur avec une bonne qualité de vie. Nous sommes face à des modes de vie multipolaires.

- L'ancrage familial

Pour ce dernier mode de vie le discours met en avant le territoire comme un lieu d'opportunités, il permet de fonder une famille. Les pratiques révèlent un projet de vie, la vie de couple. La mobilité est mise en œuvre dans une logique d'ancrage au profit de l'installation et d'une appropriation forte du lieu parce qu'il est rural.

Cette enquête pose ainsi la question de comment **garder les valeurs de la ruralité tout en permettant son renouvellement. Il ne faudrait pas piéger les jeunes dans les campagnes, mais au contraire leur permettre de se déplacer et ne pas limiter leurs perspectives. Ce n'est qu'après qu'il faut leur donner envie de revenir, afin de valoriser leur expérience pour les territoires en acceptant de leur donner des responsabilités.**

En Occitanie, les DDCS-PP du Lot et de l'Ariège ont initié des recherches-actions, en lien avec les élus locaux et les acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire de leurs territoires. Ces démarches ont été accompagnées et enrichies par des pôles de recherche d'établissements d'enseignement supérieurs.

¹Fabrice ESCAFFRE, Mélanie GAMBINO et Lionel ROUGÉ, « Les jeunes dans les espaces de faible densité : D'une expérience de l'autonomie au risque de la « captivité », Sociétés et jeunesses en difficulté [En ligne], n°4 | Automne 2007, mis en ligne le 18 avril 2008, consulté le 16 juillet 2019. URL : <http://journals.openedition.org/sejed/1383>.

A l'initiative du préfet du Lot, la DDCS-PP du Lot en lien avec la DRJSCS Occitanie, a mené une étude intitulée « Les jeunes et la ruralité dans le Lot en 2019 », en partenariat notamment avec l'IUT de Figeac, l'URQR, les acteurs jeunesse et les jeunes lotois¹. Elle avait pour objectif de faire un état des lieux statistique au travers de 4 grandes thématiques : l'orientation, la santé, l'emploi et le logement. Cette étude a permis d'obtenir une photographie des jeunesses, mais aussi de faire émerger la parole des acteurs locaux et plus particulièrement des jeunes.

Cette étude confirme par ailleurs des données de l'avis du CESE de 2017, pour le département du Lot avec :

- Des jeunes entrant plus tôt sur le marché du travail, et parmi les 20-24 ans la proportion dépasse 80% d'actifs (Occitanie : 64% ; France : 67%).
- Une orientation scolaire plus axée vers les filières professionnelles par leur présence plus importante sur le territoire, et de fait, plus accessibles aux jeunes lotois d'un point de vue géographique et financier (proximité).

Dans cette démarche interrogeant le vécu et l'expérience des jeunes, l'objectif était également que les jeunes aient toute leur place pour être forces de propositions, tout comme les professionnels qui ont émis des pistes de solutions pour mieux les accompagner.

Des améliorations sont à opérer, notamment dans l'information et les méthodes d'accompagnement et les jeunes demandent de leur côté, à davantage s'exprimer, expérimenter, participer...

Pour structurer l'action publique en direction des jeunes, le déploiement de la plateforme numérique « La Boussole des Jeunes » par la DDCS-PP du Lot est en cours. Cet outil numérique à destination des 16-30 ans, leur permettra d'avoir accès à des informations et des interlocuteurs territorialisés dans les domaines de l'emploi, l'orientation, la santé, le logement. L'étude a confirmé la pertinence de cet outil pour permettre aux jeunes d'avoir des informations et pour faciliter l'accès aux droits.

Mais cette étude révèle plus fortement la nécessité d'associer l'ensemble des acteurs locaux pour « co-construire » une politique jeunesse lotoise partagée, structurée, engagée et ambitieuse. L'objectif transversal étant la participation des jeunes aux politiques publiques qui les concernent.

L'Ariège a signé en janvier 2018 le Projet départemental pour des politiques éducatives concertées, entre les institutions de l'État, le Conseil départemental, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) et les fédérations d'éducation populaire. Dans les orientations prioritaires, se trouve la jeunesse (11-25 ans). Un groupe d'élus et de professionnels s'est saisi de cet axe prioritaire pour initier deux recherches-actions interconnectées qui ont démarré en 2019 avec la réalisation d'une photographie départementale des jeunesses ariégeoises et le lancement d'une expérimentation visant à développer le pouvoir d'agir et la place des jeunes dans la vie locale².

Une Assemblée Libre des Jeunes (ALJ) a eu lieu le 26 octobre 2019, dans une visée de dialogue structuré entre élus et jeunes ariégeois. Les jeunes (16-30 ans) ont été associés dès le départ pour construire ensemble les processus, en s'appuyant sur les initiatives locales. L'idée est que des projets construits, réfléchis se réalisent à la suite de l'ALJ.

L'Ariège, au travers de la DDCS-PP, a candidaté à un appel à projets Fonds d'Expérimentation Jeunesse (FEJ), notamment avec la mise en place de Campus ruraux de projets sur une communauté de communes rurales et une agglomération, en lien avec les partenaires locaux et les élus.

L'objectif de cette démarche est aussi d'établir des liens avec d'autres expérimentations similaires en France et avec des experts (INJEP, chercheurs, ...) pour mutualiser et performer les actions sur cette thématique innovante, et de modéliser cette expérimentation avec un accompagnement et une évaluation extérieure, pour pouvoir venir en appui à d'autres départements.

¹ Pascal ETIENNE et al., décembre 2019. Rapport d'étude jeunes et ruralité du Lot en 2019. 108p.

² Aline COUTAREL, Charles FOURNIER, Bertrand COLY, 17 septembre 2019. *Participation des jeunes au développement des territoires ruraux*, les avis du COJ, 108p.

II.5.5 L'enseignement supérieur

Si la région est reconnue pour l'excellence de ces formations, cette situation relève principalement de l'attractivité des métropoles de Toulouse et Montpellier. Concentrés dans nos deux métropoles, les centres universitaires apparaissent lointains pour les bacheliers qui résident dans les petites villes et les territoires ruraux. En effet, pour les jeunes ruraux, les freins sont triples : à la fois géographiques, psychologiques et/ou financiers.

Si plusieurs sites offrant des formations technologiques maillent nos territoires ruraux, ils ne suffisent pas à garantir une possibilité d'accès à l'enseignement supérieur pour le plus grand nombre et à assurer une coordination des formations post-bac sur le territoire. Le CESER a déjà eu l'occasion d'exprimer son soutien au développement de formations universitaires dans les villes universitaires d'équilibre, au plus près des bassins de vie ruraux.

Le CESER insiste sur la nécessité de renforcer les liens entre le lycée et l'enseignement supérieur pour permettre un continuum du Bac-3 au Bac+3. Depuis la fusion des deux Régions, les contrats de site n'ont pas été reconduits. Ils étaient pourtant un lieu de rencontre des acteurs de l'éducation secondaire et supérieur, des collectivités territoriales et du monde économique. Le CESER regrette également que la réforme du Baccalauréat professionnel en 3 ans ne se soit pas accompagnée de dispositifs spécifiques de remédiation dans les Sections de Technicien Supérieur, poursuite d'étude privilégiée pour les bacheliers professionnels.

Le CESER partage avec le Conseil Régional la nécessité de développer une offre de formation distribuée sur l'ensemble des bassins de vie de notre région et encourage l'attribution de fonds propres et FSE sur des projets d'ouverture de nouvelles formations BTS, DUT, Licence et Master (hors métropole).

II.5.6 La formation professionnelle

Il est difficile dans les territoires ruraux de **former localement les jeunes, puis de les insérer dans les entreprises locales**. Les formations sont créées selon les besoins sur le territoire. Les entreprises implantées en zones rurales ont les mêmes besoins qu'en territoires urbains mais avec des paramètres plus critiques.

Préconisations

Le CESER préconise afin de développer une politique d'attractivité des territoires ruraux, que des crèches et accueil de loisirs soient développés en encourageant l'accueil atypique (amplitude horaires) spécificité des territoires.

Le CESER préconise que la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) adapte sa politique d'accompagnement des crèches aux territoires ruraux par rapport au taux de remplissage, et que sa politique sur la fourniture des repas obligatoires dans les crèches soit adaptée aux territoires ruraux car l'approvisionnement collectif de repas pour les enfants de moins de 4 ans pose des problèmes techniques (pas de restaurateur/traiteur/restauration collective à proximité).

Le CESER préconise, pour développer la citoyenneté, que dans le cursus scolaire de la troisième soit intégrée une période d'une semaine sur « l'engagement et la citoyenneté ».

Le CESER préconise que chaque lycéen ou étudiant ait accès à un lycée/établissement d'enseignement supérieur, d'enseignement général, technique ou professionnel à moins de quarante-cinq minutes de son domicile.

Le CESER préconise que la carte scolaire soit revue et adaptée aux typologies des territoires ruraux de l'Occitanie et encourage le maintien/ouverture de classe unique afin de conserver un lien social et une dynamique sur tous les territoires et donner accès à tous les enfants de moins de dix ans à l'école primaire à moins de 20 minutes de trajet.

Le CESER préconise que le Conseil Régional, en tant que chef de file des politiques jeunesse, accompagne les collectivités territoriales dans la mise en place de politique en direction des jeunes de 12 à 30 ans. Ainsi que, les subventions régionales dédiées aux associations agissant dans les territoires ruraux soient fléchées comme pour les quartiers prioritaires en ville.

II.6. Enjeux d'une mobilité durable

La mobilité dans les territoires présente de multiples enjeux : des enjeux climatiques et énergétiques, de santé, d'attractivité du territoire. Mais ce sont les enjeux sociaux qui sont les plus prégnants au regard de la dynamique économique et démographique des espaces ruraux.

En effet, en termes d'accès à l'emploi et aux services, les distances et les temps de parcours nécessitent le recours quasi exclusif à la voiture personnelle car le phénomène d'éloignement des centres urbains où se concentrent les nombreux services est indiscutable.

Le rapport de Ceréma¹ annonce que 68% des personnes appartiennent à une famille comptant autant de voitures que de membres adultes, contre 54% en 1994. Dans les grandes agglomérations, le mouvement est de moindre ampleur : respectivement 48% et 43%.

Selon la typologie du territoire la mobilité a un impact différent sur la population. Le véhicule personnel reste le moyen de transport indispensable dans les territoires ruraux, ce mode de transport est coûteux et peut amener à augmenter la précarisation dans ces territoires.

II.6.1 Le co-voiturage

Les espaces dédiés au co-voiturage ont fleuri ces dernières années grâce à une volonté des conseils départementaux de sécuriser les plateformes de co-voiturages.

Ces zones sont situées à proximité d'axes majeurs, sur des places de villages, non loin d'un arrêt de bus. Elles étaient nécessaires mais ne résolvent pas le poids de la mobilité dans les territoires ruraux.

II.6.2 L'autopartage

L'autopartage permet de mutualiser les coûts d'achat, d'entretien et de stationnement des véhicules.

A titre d'exemple, en Sud-Aveyron, une initiative est née grâce à un partenariat entre la mairie de Saint-Affrique, le PNR des Grands Causses, Citiz (réseau d'autopartage) et l'entreprise Sévigné. Trois véhicules sont accessibles en autopartage : un à Saint-Affrique et deux à Millau. Ils doivent être replacés au même endroit après usage. L'utilisateur doit fournir avec l'adhésion une copie de son permis de conduire et les justificatifs de son identité. Les véhicules sont accessibles 7 jours sur 7 et 24h sur 24 dès lors que le véhicule est disponible. Un coût varie selon le type d'abonnement et les kilomètres effectués.

II.6.3 Le transport à la demande

Au fil des auditions, les élus ont relevé des dysfonctionnements dans le transport à la demande, qui ne répond pas toujours aux besoins des habitants. Les horaires notamment ne sont pas adaptés. Cette problématique est d'autant plus importante dans le cas des personnes handicapées ou des personnes âgées car les moyens de transports ne sont pas toujours accessibles pour eux, ou le trajet pour accéder au lieu de prise en charge.

¹ Ceréma - Plan de mobilité rurale – novembre 2016

II.6.4 Les infrastructures liées à la mobilité

Il faut assurer la continuité des transports et leur cohérence. Cependant des bus roulent avec peu de voyageurs. Il faudrait **innover, trouver de nouvelles modalités de transports**. Le covoiturage s'est organisé en milieu rural toutefois, comme nous l'avons vu précédemment, il ne répond pas à tous les besoins.

La région Occitanie est sous dotée en lignes ferroviaires, les territoires ruraux sont les premiers pénalisés. Selon la typologie des territoires, ils peuvent être dépourvus de lignes régulières ferrées. Et dans le cas où des lignes existent, elles ne sont pas adaptées et les temps de trajets sont 50% plus longs qu'un trajet en voiture.

Les axes routiers sont les principaux axes de transports en milieu rural. Les axes autoroutiers et routes nationales, gérées par l'État sont inégalement réparties sur le territoire Occitan. Les conseils départementaux doivent allouer un budget important pour améliorer ces axes. Les routes départementales en milieu rural sont le point d'orgue pour que les trajets domicile-travail et domicile-service soient réduits (objectif 20 minutes).

Le CESER a conscience que certains territoires ne pourront pas être dotés de transports publics. Cependant, la loi sur l'orientation des mobilités publiée au Journal officiel du 26 décembre 2019 entend supprimer les zones blanches de la mobilité (zones non couvertes par une autorité organisatrice de la mobilité) en accordant de nouvelles compétences aux collectivités territoriales pour organiser notamment des services tels que l'autopartage, le covoiturage, le transport à la demande. Cette loi ne fait pas référence pour les territoires ruraux des autres moyens de transports que sont le vélo, trottinettes électriques, TER et réseau d'autocar qui ne peuvent pas être présent sur l'intégralité du territoire.

II.6.5 Permettre la mobilité des jeunes

Les jeunes doivent pouvoir se déplacer en autonomie sans avoir à recourir aux parents. Vivre en milieu rural peut être difficile au vu de l'éloignement des centres-bourgs et des services. Ils doivent avoir la possibilité de se retrouver autour de centres d'intérêts communs.

Quand il existe, le réseau de bus/TER est limité en fin de semaine et inadapté à la fréquentation des jeunes au-delà du transport scolaire (exemple : plus de service après 20h ou pas de bus le samedi ni le dimanche). La question de la couverture géographique de ses lignes sur les territoires se pose également, la plupart étant essentiellement là pour rallier un grand pôle urbain et non un centre-bourg.

Le transport le plus répandu pour les jeunes, comme pour les autres habitants des territoires ruraux, est le véhicule personnel. Aujourd'hui l'âge pour conduire seul son véhicule après obtention de son permis est de 18 ans. Cet âge charnière pour la majorité des jeunes est le départ en études supérieures dans une autre ville, souvent éloignée de leur lieu d'habitation familial.

Cette nouvelle vie, nécessite un logement et un mode de transport. L'étape du permis de conduire peut être un frein déterminant pour choisir un parcours d'études supérieures. Un frein, financier, mais aussi par rapport à l'âge de la majorité pour les élèves nés en fin d'année ou pour les élèves en avance scolairement.

Pour les plus jeunes, à partir de 14 ans, leur moyen de mobilité se trouve être le cyclomoteur, ces 2 roues sont accidentogènes et de nombreux parents privent leurs enfants de ce moyen de transport pour cette raison.

PRECONISATIONS

Le CESER souhaite que la Région encourage et soutienne les initiatives citoyennes, associatives et collectives en faveur de la mobilité en milieu rural.

Le CESER, pour faire écho à la loi sur l'orientation des mobilités, qui encourage le co-voiturage, l'autopartage, le transport à la demande et les modes de déplacements qui nécessitent des axes routiers adaptés préconise que la Région Occitanie qui propose des solutions de mobilités à 1€ pour le TER et à 2€ pour le bus (par trajet), octroi aux départements ruraux une dotation spécifique pour les axes routiers secondaires.

Le CESER soumet à la Région Occitanie la possibilité de soutenir de nouvelles initiatives d'utilisation des véhicules personnels, de transports à la demande spécifiques pour les jeunes éloignés des villes et d'aider à la mise en place de plateformes de mise en relation.

Le CESER préconise que le réseau de bus/TER, s'il existe, ait des horaires adaptés pour permettre aux jeunes de rejoindre une ville ou un centre-bourg.

Le CESER préconise qu'après une période de deux années en conduite accompagnée, dès 17 ans, le permis probatoire soit acquis sans accompagnement. Le CESER préconise que la Région Occitanie soit une Région pilote pour la mise en place d'une expérimentation de cette mesure.

Le CESER préconise également la possibilité d'obtention du permis de conduire dans un parcours de formation de type IV et V afin que les élèves aient obtenu ce titre pour accéder aux études de leur choix par la suite.

Le CESER préconise la création d'un comité de pilotage pour étudier les solutions du rail afin :

- D'adapter les rails pour une vitesse plus rapide afin de réduire les temps de trajets,
- De faire des trajets avec moins d'arrêt afin de réduire le temps de trajet.

La Région Occitanie doit donner les moyens aux départements ou/et communautés de communes pour améliorer le circuit routier secondaire. Le seul entretien annuel des routes n'est pas tolérable. Les axes routiers sont le désenclavement du milieu rural.

II.7. L'urbanisme

Les organisations professionnelles sont aujourd'hui consultées pour avis sur l'aménagement du territoire à l'échelle de chaque département.

Ces commissions sont pilotées par la préfecture, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCS-PP), la Direction Départementale des Territoires (DDT), selon les thèmes abordés.

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), peut être consultée pour toute question relative à la réduction des surfaces naturelles, forestières et à vocation ou à usage agricole et sur les moyens de contribuer à la limitation de la consommation de ces espaces.

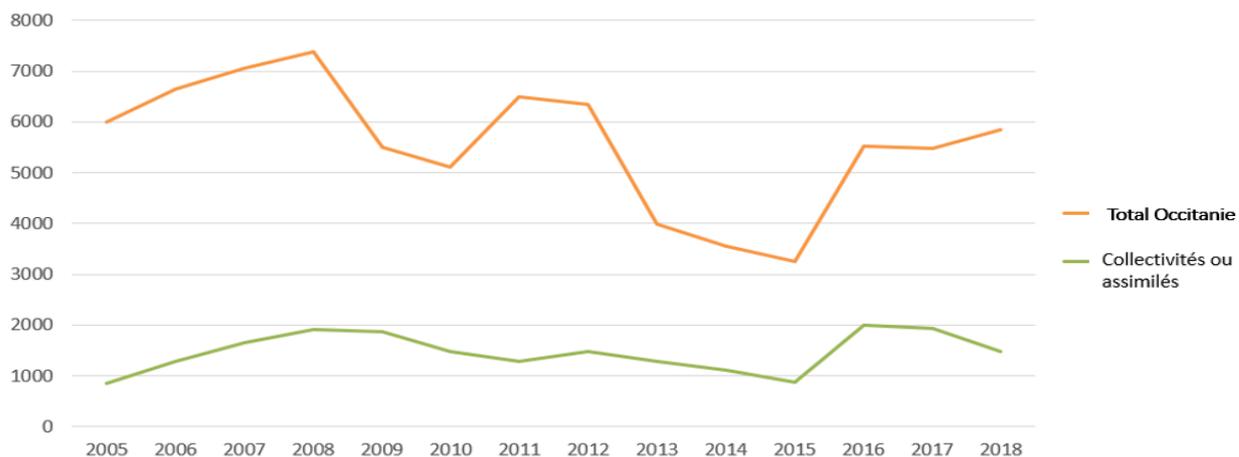
Les Commissions Départementales de la Nature des Paysages et des Sites CDNPS, sont chargées d'émettre un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant sur les réserves naturelles, les biotopes, la faune et la flore, le patrimoine géologique et les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques (autres que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée).

Cette vue d'ensemble est une priorité sur nos territoires, car l'aménagement dans les territoires ruraux demande du pragmatisme afin d'éviter des dérives qui seraient très coûteuses.

Une vigilance devra être portée à **l'accès aux ressources et facteurs de productions naturels** que sont l'eau et le foncier. Pour le maintien ou le développement raisonné de l'agriculture ces dimensions seront importantes à inscrire dans les politiques.

Dans le constat de l'artificialisation des espaces agricoles d'Occitanie¹, de 2005 à 2018, on peut observer l'effet des outils que sont la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA), puis la CDPENAF² à partir de 2013 et jusqu'en 2015 (Figure 30 : Marché de l'artificialisation en ha).

Figure 30 : Marché de l'artificialisation en ha



(SAFER, 2019)

¹Audition de M. Frédéric ANDRE, Directeur Général de la SAFER OCCITANIE, le 06/12/19

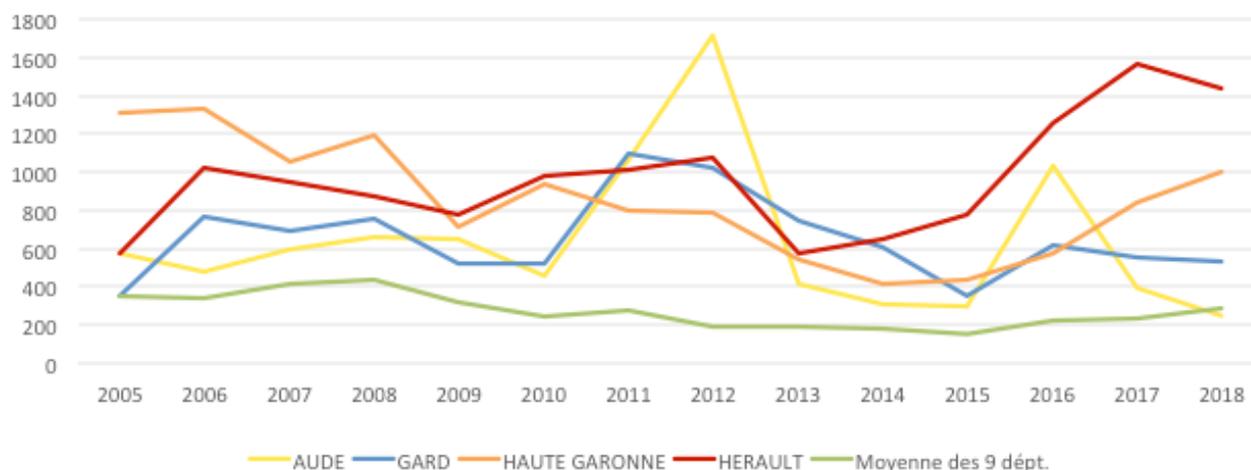
Audition de M. Christian ROUSSEL, Directeur Opérationnel de la SAFER OCCITANIE, le 06/12/19

²Outil de stratégie de lutte contre l'artificialisation des terres, remplace les CDCEA depuis la loi d'avenir pour l'agriculture l'alimentation et la forêt de 2014, en élargissant ses compétences aux espaces naturels et forestiers

Dans la Région Occitanie, les trois départements qui consomment le plus d'espaces sont (cf. Figure 31 : Marché de l'artificialisation en ha, principaux départements):

- L'Hérault,
- L'Aude,
- Le Gard,
- La Haute-Garonne.

Figure 31 : Marché de l'artificialisation en ha, principaux départements



(SAFER, 2019)

Cette consommation s'explique principalement par la croissance démographique que connaissent ces départements ainsi que par la reclassification de terres agricoles en zones constructibles.

Limiter cette consommation demande un travail concerté des organismes fonciers (EPF et SAFER) afin de favoriser la concentration de l'artificialisation des terres dans les villes et ainsi limiter l'étalement urbain.

Dans le cadre de cet objectif de maîtrise foncière, vigifoncier est un outil de veille foncière qui permet aux SAFER de renseigner en temps réel les collectivités locales sur les mouvements ayant lieu dans leur secteur. Ainsi la SAFER peut être un potentiel acteur d'accompagnement des élus locaux en cas de manque de compétences foncières ou agricoles localement.

II.7.1 L'habitat dans les territoires ruraux

II.7.1.1 Constat

Les auditions menées sur la thématique du logement en milieu rural permettent de dresser le constat suivant :

- Des besoins de logements pour les travailleurs, saisonniers ou permanents ;
- Un besoin spécifique de logements pour les apprentis : avec la problématique particulière de l'alternance entre le lieu d'étude et le lieu d'apprentissage, parfois éloignés, et tenant compte de leur faible niveau de revenu ;
- Des centres-bourgs où le nombre de logements vacants augmente, dans un bâti ancien, qui nécessite souvent d'être réhabilité pour répondre aux demandes en termes de niveau de confort ;
- L'existence de « logements bloqués » : les propriétaires n'ayant ni la volonté de vendre, ni de louer (crainte des impayés ou manque de moyens pour réhabiliter) ;

- L'existence de zones d'habitations en périphérie des bourgs (lotissements), dont le développement ne s'arrête pas partout, malgré la nouvelle réglementation « zéro artificialisation » (circulaire de juillet 2019) ;
- La volonté de l'État, via l'instruction ministérielle du 29 juillet 2019, dite « zéro artificialisation », de lutter contre l'habitat épars, et l'étalement urbain.

II.7.1.2 Les initiatives en faveur de l'accès aux logements dans les territoires ruraux

Certaines organisations ont mis en place des dispositifs, parfois à titre expérimental :

- Contrats « revitalisation des centres-bourgs »

En région Occitanie, il existe un dispositif d'aide portant sur le logement et les installations commerciales en milieu rural. Portés par les PETR, bénéficie d'un cofinancement de la Région Occitanie, des départements, et de l'État (au titre du contrat de ruralité).

Ce dispositif existe depuis l'été 2014.

Un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées serait nécessaire.

- Dans le cadre des EPCI

On y trouve les exemples d'intercommunalités qui ont développé une ingénierie en propre, notamment pour mener une action motrice sur le logement dans les territoires.

Les auditions menées mettent en évidence que l'échelle territoriale est à adapter suivant le contexte local d'organisation des intercommunalités, PETR, voire PNR.

- Dans le domaine associatif

Des démarches envers les propriétaires de logements vacants, ont été faites par exemple dans le Gers par l'Association Pour Le Logement Des Jeunes dans Le Gers, pour initier des projets de réhabilitation et/ou de mise en location de résidences secondaires, particulièrement à l'attention des apprentis.

Si ce dispositif a bénéficié de financements pour son lancement, force est de constater que sa pérennité est désormais conditionnée à la mise en place d'un modèle économique pérenne.

Pour le logement, une politique concertée est nécessaire.

Des **mesures incitatives** pour la rénovation, les économies d'énergie, la lutte contre l'habitat indigne et la revitalisation des centres-bourgs existent déjà.

Il est difficile pour les entreprises rurales de trouver un apprenti car ce dernier a besoin d'un logement lorsqu'il est dans l'entreprise et d'un logement lorsqu'il est en formation. Certes des aides régionales existent, néanmoins, ces formations sont en souffrance.

Beaucoup de maisons dans les centres-bourgs ont été abandonnées au profit de lotissements construits à l'extérieur des villages.

Aujourd'hui, la consommation des terres agricoles est surveillée, la création de nouveaux lotissements en est d'autant plus difficile. Seuls les exploitants agricoles nécessitant une présence (élevage) peuvent construire sur des terres agricoles pour être à proximité de leur exploitation.

En zones de revitalisation rurales les SAFER peuvent intervenir sur des projets qui n'ont pas pour vocation à être purement agricole, comme la remise en état du bâti. Ce type d'action participe au maintien d'activité et de services sur les territoires ainsi qu'à la préservation de leur patrimoine. Cet accompagnement exige cependant la viabilité des projets.

Préconisations

Le CESER souhaite que soient créés des logements à **utilisation modulable** (ex : accueil de travailleurs saisonniers) et **s'interroge sur la pertinence de l'implantation de logements sociaux.**

Le CESER alerte la Région Occitanie et souhaite un soutien envers les familles qui font le choix de réhabiliter une maison d'habitation à vocation de résidence principale, dans une commune rurale. Un abaissement des droits de mutation des acquisitions de maisons vacantes pourraient être envisagés, ou un avantage fiscal attribué sous forme d'allègement d'impôts ou tout autre bonus.

Le CESER préconise la réalisation d'un premier bilan de la mise en œuvre de l'instruction ministérielle du 29 juillet 2019 sur le « zéro artificialisation », notamment un bilan des actions mises en œuvre par les différents acteurs qui sont partie prenante (État, EPCI, etc.).

Le CESER préconise que l'EPF, qui bénéficie d'un financement fléché (6€/habitant), lance une réflexion sur une évolution de ses missions. Le CESER regrette que son action soit actuellement essentiellement concentrée sur le foncier non bâti des zones « campagnes des villes et du littoral ». Le CESER souhaite que le foncier bâti des autres zones rurales devienne une priorité d'action.

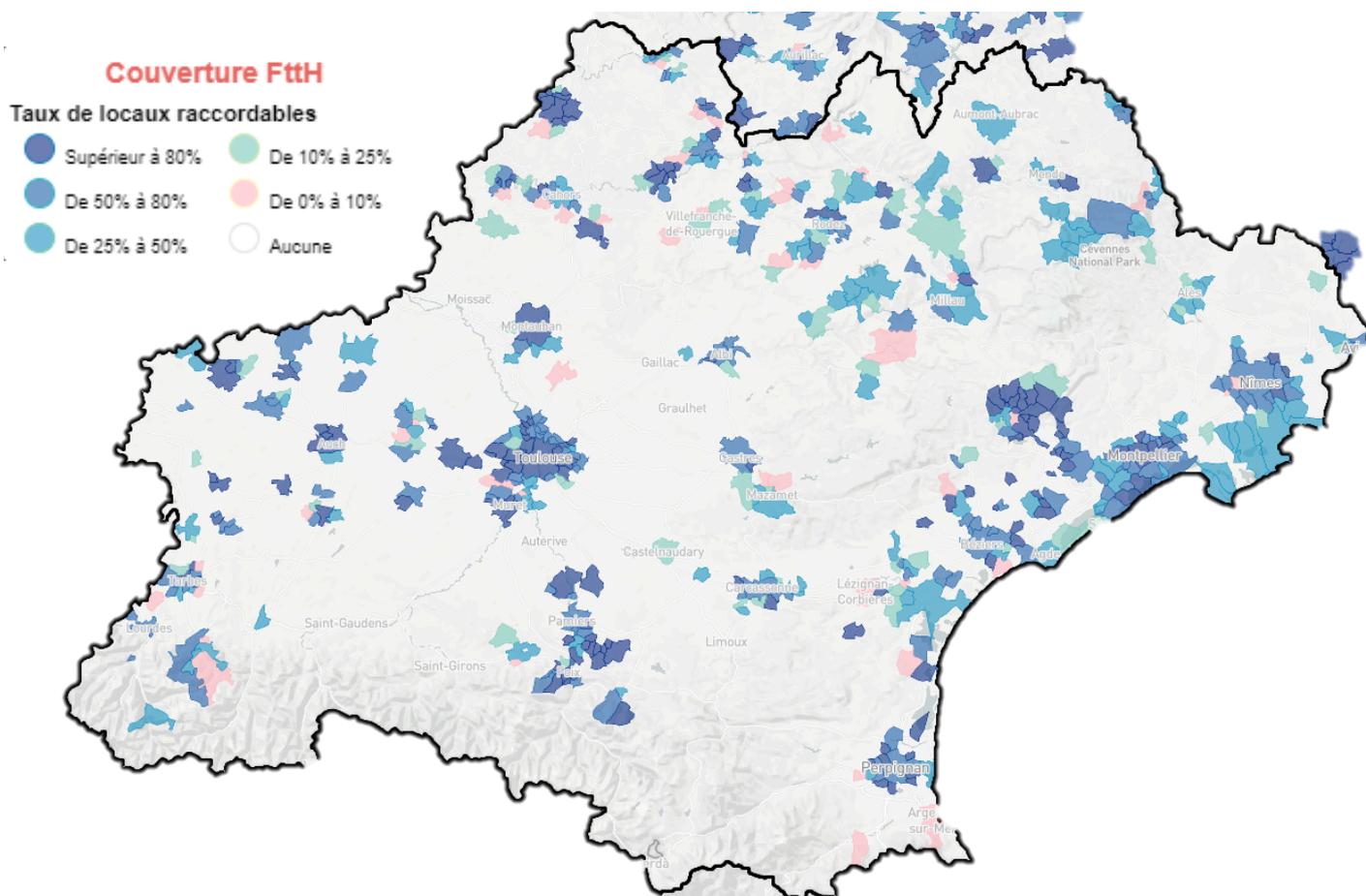
Le CESER préconise un accompagnement de la Région Occitanie pour mettre en place des actions en faveur de l'accès au foncier agricole.

Le CESER considère que la mise en œuvre de l'objectif zéro artificialisation nette, pas encore clairement déterminé, doit prendre en compte les enjeux des territoires et notamment ceux des territoires ruraux.

Néanmoins, le CESER préconise à la Région, d'accompagner les collectivités qui inscrivent dans leur Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) le souhait de réhabiliter les centres-bourgs, les friches industrielles et agricoles, afin de ne pas consommer l'espace agricole.

II.8. Le numérique

Figure 32 : Carte de déploiement de la fibre optique



(ARCEP, 2020)

Le développement rapide du **numérique** et du haut débit pénalise encore les territoires ruraux trop souvent en « **zone blanche** », alors que l'ensemble des démarches administratives va vers la dématérialisation.

Les territoires ruraux sont aujourd'hui en recul par rapport à l'offre du numérique et de la téléphonie.

Préconisation

Le CESER demande que tous les villages soient couverts par le réseau 4G et encourage la Région Occitanie dans une négociation avec les opérateurs pour une harmonie territoriale.

II.9. Une politique d'accueil globale

Il est important de pouvoir aider les nouveaux arrivants à la fois dans l'accompagnement de leur projet professionnel et personnel pour que leur installation soit un succès. Le porteur de projet doit être mis au centre de la démarche afin de pouvoir personnaliser son projet et ne pas suivre uniquement des canevas préconçus, chacun devant être considéré dans sa singularité.

Il n'y a pas de véritables politiques d'accompagnement pour les installations, d'après plusieurs auditions que le CESER a pu conduire, notamment des représentants des chambres consulaires et de mouvements associatifs (cf. liste des auditionnés), actuellement l'accompagnement est principalement sectoriel ; sans prise en compte de la spécificité des milieux et contextes.

Cet accompagnement devrait être pris en charge par l'organisme le plus pertinent en fonction des territoires : Département, chambre consulaire, associations... car les structures existantes fonctionnent sur des modèles urbains.

Il y a également un manque de préparations et de recherche d'informations de la part des arrivants, sur les dispositifs existants d'aide en amont de leur installation.

Les structures d'accompagnement souhaiteraient **pouvoir proposer des projets de vie pour tous**. Elles essayent de faire du personnalisé, mais manquent de moyens d'animation.

L'initiative de l'Association « Terre de Vie en Lozère » est citée comme exemple de ce qui peut se faire en termes d'accompagnement d'installations de nouveaux habitants.

Les **organismes d'accompagnement et de développement économique sont trop cloisonnés**, cela peut entraîner une vision partielle des projets de par la concentration thématique des dispositifs, qui ainsi ne prennent pas en compte la globalité des projets économiques dont l'aspect social est peu abordé (ex. emploi du conjoint, scolarisation des enfants, etc.).

Une méconnaissance des compétences et possibilités d'intervention, notamment de l'agence régionale de développement AD'OCC par les néo-ruraux est constatée.

Il leur faudrait une **capacité d'évaluation et de travail en commun** dans l'objectif de faire un travail coordonné.

Les chambres consulaires et le Comité Régional du Tourisme (CRT) seraient également préoccupés par le fait de ne pas être un organisme professionnel, ils souhaiteraient un **statut de structure professionnelle ou coopérative**, qui leur permettrait d'optimiser leurs actions auprès des acteurs économiques.

Préconisation

Le CESER préconise la mise en place à l'échelon départemental (échelon à définir suivant les besoins) de tiers-lieux dédiés à l'accueil des nouvelles populations, sur le modèle de « Terres de vie en Lozère ». Créés en lien avec les chambres consulaires, les organismes locaux, les acteurs du logement, de l'emploi etc. Ces structures permettront un accueil dédié aux nouveaux arrivants dans le territoire, et un accompagnement dans leur projet d'installation sous tous ses aspects.

Ces lieux pourraient également avoir comme mission la promotion et la découverte du territoire, en dehors de ses frontières, que ce soit en terme d'offre d'emploi ou d'opportunités de vie.

III. Économie – Emploi

Les ruralités bénéficient d'un important potentiel de développement dans plusieurs secteurs : la transition énergétique, les circuits de proximité, les énergies vertes, la révolution technologique (télétravail, télémédecine, etc.) qui pourraient répondre en partie à ses problématiques.

Il faudrait apporter un soutien politique aux **initiatives correspondant aux milieux** dans lesquelles elles s'inscrivent :

- La création d'activités nouvelles, innovantes, grâce aux **nouvelles technologies** est une opportunité pour les territoires tout en permettant d'y préserver leur qualité de vie et à leur attractivité pour les familles. La priorité serait une bonne couverture en réseau numérique.
- **L'économie sociale et solidaire** apparaîtrait également correspondre au milieu rural, car elle implique plus les habitants à la gestion du service et leur évolution.
- Aider au maintien et à la création d'activités et d'emplois dans les filières territorialisées : agriculture, tourisme social et rural, espaces éducatifs créateurs d'emplois...

Tableau 4 : Répartition des emplois régionaux par branches d'activité et par département

	AGRICOLE			INDUSTRIE			CONSTRUCTION			TERTIAIRE MARCHAND			TERTIAIRE NON MARCHAND			TOUTES BRANCHES	
	Emploi total	dont artisanat	%	Emploi total	dont artisanat	%	Emploi total	dont artisanat	%	Emploi total	dont artisanat	%	Emploi total	dont artisanat	%	Emploi total	dont artisanat
09-Ariège	2 398	1 349	4,5%	7 922	966	14,8%	3 724	1 855	6,9%	18 826	1 462	35,1%	20 797	1 462	14,8%	53 667	5 622
11-Aude	7 886	2 381	6,2%	8 756	1 927	6,8%	8 266	4 081	6,5%	53 144	2 947	41,5%	50 102	2 947	6,8%	128 154	11 336
12-Aveyron	9 955	2 353	9,0%	16 267	3 096	14,8%	8 609	4 211	7,8%	40 191	2 848	36,5%	35 226	2 848	14,8%	110 248	12 384
30-Gard	8 581	3 848	3,4%	25 010	4 329	10,0%	18 100	9 380	7,2%	108 001	6 494	43,1%	90 608	6 494	10,0%	250 300	24 050
31-Haute-Garonne	5 833	8 148	0,9%	82 783	6 790	12,2%	41 604	16 296	6,1%	349 520	14 032	51,4%	200 478	14 032	12,2%	680 218	45 266
32-Gers	7 940	1 486	11,4%	7 216	1 216	10,3%	4 449	2 161	6,4%	27 173	1 891	38,9%	23 051	1 891	10,3%	69 829	6 754
34-Hérault	9 406	6 672	2,1%	28 662	5 560	6,4%	29 619	13 714	6,6%	225 664	10 749	50,1%	157 048	10 749	6,4%	450 399	37 064
46-Loir	4 122	1 413	6,3%	10 305	1 413	15,8%	4 554	2 402	7,0%	24 750	1 837	37,9%	21 556	1 837	15,8%	65 287	7 065
48-Lozère	3 108	900	9,8%	3 383	655	10,6%	2 158	1 309	6,8%	9 881	1 187	31,1%	13 292	1 187	10,6%	31 822	4 092
65-Hautes-Pyrénées	3 292	1 374	3,8%	10 952	1 302	12,6%	5 645	2 459	6,5%	33 301	2 098	38,3%	33 868	2 098	12,6%	87 058	7 233
66-Pyrénées-Orientales	4 711	2 654	2,9%	9 983	2 654	6,2%	11 499	6 369	7,1%	76 079	6 015	47,2%	58 870	6 015	6,2%	161 142	17 692
81-Tarn	6 011	2 612	4,4%	18 275	4 456	13,4%	8 846	4 763	6,5%	55 112	3 534	40,5%	47 754	3 534	13,4%	135 998	15 366
82-Tarn-et-Garonne	5 054	1 424	5,5%	9 466	2 136	10,3%	6 258	3 292	6,8%	38 285	2 136	41,9%	32 396	2 136	10,3%	91 459	8 898
Occitanie	78 297	36 613	3,4%	238 980	36 488	10,3%	153 331	72 293	6,6%	1 059 927	57 229	45,8%	785 046	57 229	10,3%	2 315 581	202 822
VA (millions d'€)	3 228			19 504			8 567			23 949			86 978			142 228	

Source tableau : CAILLEAU, CESER, 2020.
Sources des données : INSEE 2018, CRMA, Pôle emploi, 2019.

III.1. Agriculture, agroalimentaire, bois & forêt

La production agricole dans notre région est diversifiée et reconnue pour ses nombreux signes de qualité. L'agriculture et l'agroalimentaire jouent un rôle majeur dans l'économie régionale, en particulier dans les zones rurales, avec près de 160 000 emplois, 95 000 exploitants pour 61 244 exploitations et près de 2 000 entreprises agroalimentaires (comptant 26 700 salariés)¹. Ce secteur est le poumon du rural et devrait le rester car la majeure partie de ses productions est non délocalisable².

III.1.1 L'agriculture

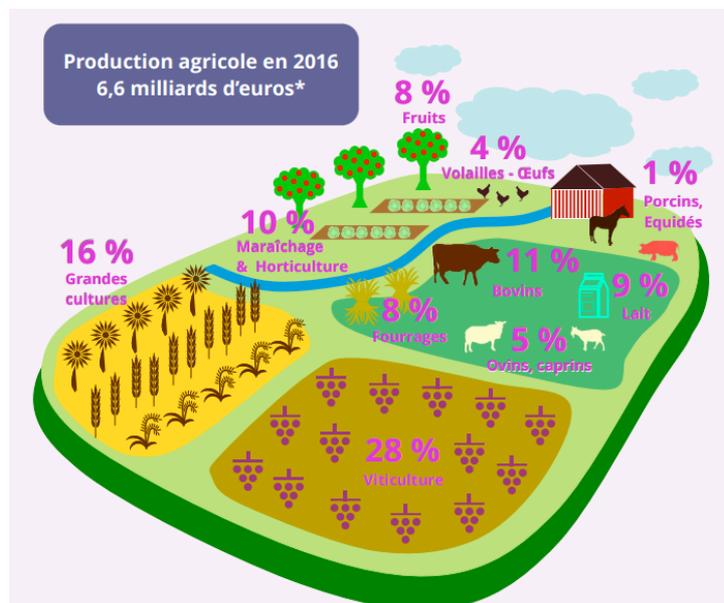
La région Occitanie, au vu des productions présentes sur son territoire pourrait tirer son épingle du jeu, avec ses produits de qualités.

Notre précédent avis sur le renforcement des filières agricoles et agroalimentaires d'octobre 2018 a mis en lumière les atouts de nos filières avec le développement des circuits courts, de l'approvisionnement des collectivités en produits locaux, la réimplantation d'ateliers de transformation de proximité, la création d'outils de logistique de livraison tout en précisant les difficultés rencontrées comme la gouvernance des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

L'agriculture en Occitanie est un pilier des espaces ruraux. Une agriculture dynamique a un impact sur le territoire avec des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

La superficie de la région Occitanie représente 7,27 millions d'hectares, l'agriculture en culture 3,15 millions (soit 44% de la surface globale). Les enjeux environnementaux et économiques liés aux activités agricoles gestionnaires de ces espaces sont par conséquent majeurs et justifient de retenir une attention accrue des politiques publiques.

Figure 33 : La production agricole en Occitanie



(Agreste, 2018)

¹ Pôle économique et prospective des chambres d'agriculture d'Occitanie, chargés d'études Cerfrance Région Occitanie, mai 2020. *Agri'scopie Occitanie*.58p.

² Contre-exemple du groupe Turenne Lafayette, fermeture de Toupnot.

Face au défi du dérèglement climatique, l'agriculture occitane peut contribuer à la résilience des territoires ruraux tant en termes d'atténuation que d'adaptation.

III.1.1.1 Proximité et revenus

Le contraste entre le nombre de signes de qualité présent en Occitanie et la faiblesse des revenus agricoles est frappant, l'Occitanie est une des régions françaises ayant le revenu agricole le plus bas, inférieur d'environ 25% à la moyenne nationale.

Le débat national sur les revenus des exploitants a été largement relayé dans notre région. Les produits vendus doivent être rémunérateur du travail des exploitants agricole. A ce jour des filières sont en danger (ovin viande/bovin lait et bovin viande). Avec un recul d'un an depuis la mise en application de la loi Egalim, les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances, les revenus des agriculteurs restant toujours faibles.

Tous les acteurs de l'agroalimentaire et de l'agriculture doivent débattre de ce sujet pour qu'enfin le travail des acteurs de chaque maillon des filières soit rémunéré à sa juste valeur.

La Région Occitanie a démontré sa volonté d'accompagner les circuits courts sous signe officiel de qualité et/ou label. Pourtant, paradoxalement les exploitants qui choisissent la production en circuit court peuvent ne pas être sous SIQO et/ou label car l'ingénierie administrative de ce type d'exploitation peut limiter l'intégration dans une démarche qualité collective.

Lors de l'audition de la chambre régionale d'agriculture, nous avons été interpellés par rapport aux produits agrobiologiques importés et transformés en Occitanie, ce qui soulève des interrogations quant à l'utilisation de la marque Occitanie.

III.1.1.2 Installation des jeunes

En Occitanie, des jeunes s'installent en agriculture, cependant l'installation est rendue difficile car la préservation du foncier se heurte aux difficultés financières des agriculteurs (foncier agricole trop cher pour s'installer). Les grandes infrastructures et les compensations environnementales exigées en contrepartie gèlent des terres agricoles de bonne qualité.

La SAFER alerte notamment sur le danger de l'appropriation des terres agricoles par des grands groupes extérieurs aux territoires, au détriment de nouveaux exploitants installés¹.

Les installations accompagnées se révèlent être pérennes. En Occitanie les jeunes agriculteurs et les organismes de formation permettent une formation de qualité ; cependant le volet social n'est pas mis assez en avant. La notion de vie personnelle et vie professionnelle doit être intégrée dans un module et le futur installé doit se projeter à un horizon 10 ans (départ d'un associé à la retraite/charge de famille).

La notion de temps de travail doit être aussi intégrée afin que le jeune agriculteur puisse s'accorder du temps personnel. Le recours à l'embauche d'un collaborateur qualifié devrait aussi être imaginé et intégrer dans le dossier d'installation.

¹Audition de M. Frédéric ANDRE, Directeur Général de la SAFER OCCITANIE, le 06/12/19

Audition de M. Christian ROUSSEL, Directeur Opérationnel de la SAFER OCCITANIE, le 06/12/19

Pour cela, des formations doivent être mis en place pour que les salariés aient la possibilité d'acquérir des compétences spécifiques selon l'Orientation Technico-Économique de l'Exploitation (OTEX).

III.1.1.3 Renouveau des générations

La transmission en agriculture est un enjeu majeur car les départs à la retraite ne sont pas compensés par les installations.

Au niveau des exploitations agricoles les nouveaux chefs d'exploitations s'installant ont pour 2/3 moins de 40 ans, le secteur agricole français ne serait donc pas dans un contexte de renouvellements familiaux mais d'installations de personnes issues d'autres secteurs économiques ou en reconversion. Leur installation pose alors la question de la **préparation de ces reconversions et des transmissions**. La politique nationale en matière d'installation prévoit des dotations au capital. La taille des exploitations a augmenté tandis que le revenu individuel des agriculteurs a diminué, les rendant dépendants du concours public¹.

L'accès aux terres étant difficile, la transmission est souvent la seule alternative à l'installation de nouveaux producteurs. Si deux tiers des transmissions s'effectuent dans la famille, 30 à 40% se font hors du cadre familial. Dans cette situation, une préparation et un accompagnement à la transmission est indispensable, autant du côté du cédant que de celui du repreneur.

En effet les aspirations personnelles et le modèle agricole tentent de changer à chaque génération. Le système agricole serait donc passé d'une agriculture patriarcale/familiale à une agriculture issue d'un choix personnel de vie.

Les transmissions actuelles nécessitent de réinventer les modèles, cependant la transmission hors cadre familial peut ainsi être plus facile car elle n'exige pas nécessairement la perpétuation de l'exploitation initiale.

Du côté des cédants, la dimension identitaire et affective qu'ils portent à leur exploitation est importante. Si l'accompagnement socio-économique est bien organisé, il ne faut pas négliger l'accompagnement psychosocial afin de passer d'une démarche passive, pouvant être assimilée à une situation d'échec, à une démarche active. Pour cela il faut l'aider à se projeter dans l'avenir, à réfléchir l'après cession. L'implication des collectivités locales serait nécessaire dans ces démarches².

III.1.1.4 L'Enseignement agricole et formation professionnelle

Dans toutes les professions les métiers évoluent mais ce sont bien les hommes et les femmes qui œuvrent tous les jours au sein des entreprises et des exploitations qui créent une plus-value à leur structure. Pour cela les salariés, les exploitants et les chefs d'entreprises doivent s'adapter aux évolutions de leur métier, la formation continue est donc primordiale.

Des formations de qualité sont aujourd'hui proposées aux collaborateurs et exploitants avec une prise en compte des spécificités territoriales. Les organismes professionnels en appui avec les établissements d'enseignements agricoles proposent un panel de formations prises en charge pour

¹ Audition de M. Jacques ABADIE, Sociologue consultant à l'ENSAT, le 08/11/19

² BELAUBRE N., SARRAT S., 2019. Dossier : *Exploitations agricoles cherchent repreneurs*. Le journal toulousain, pp. 3-8.

les exploitants par Vivéa et pour les salariés par les OPérateurs de Compétences (OPCO). Tous les domaines de compétences sont abordés dans les thèmes de formation.

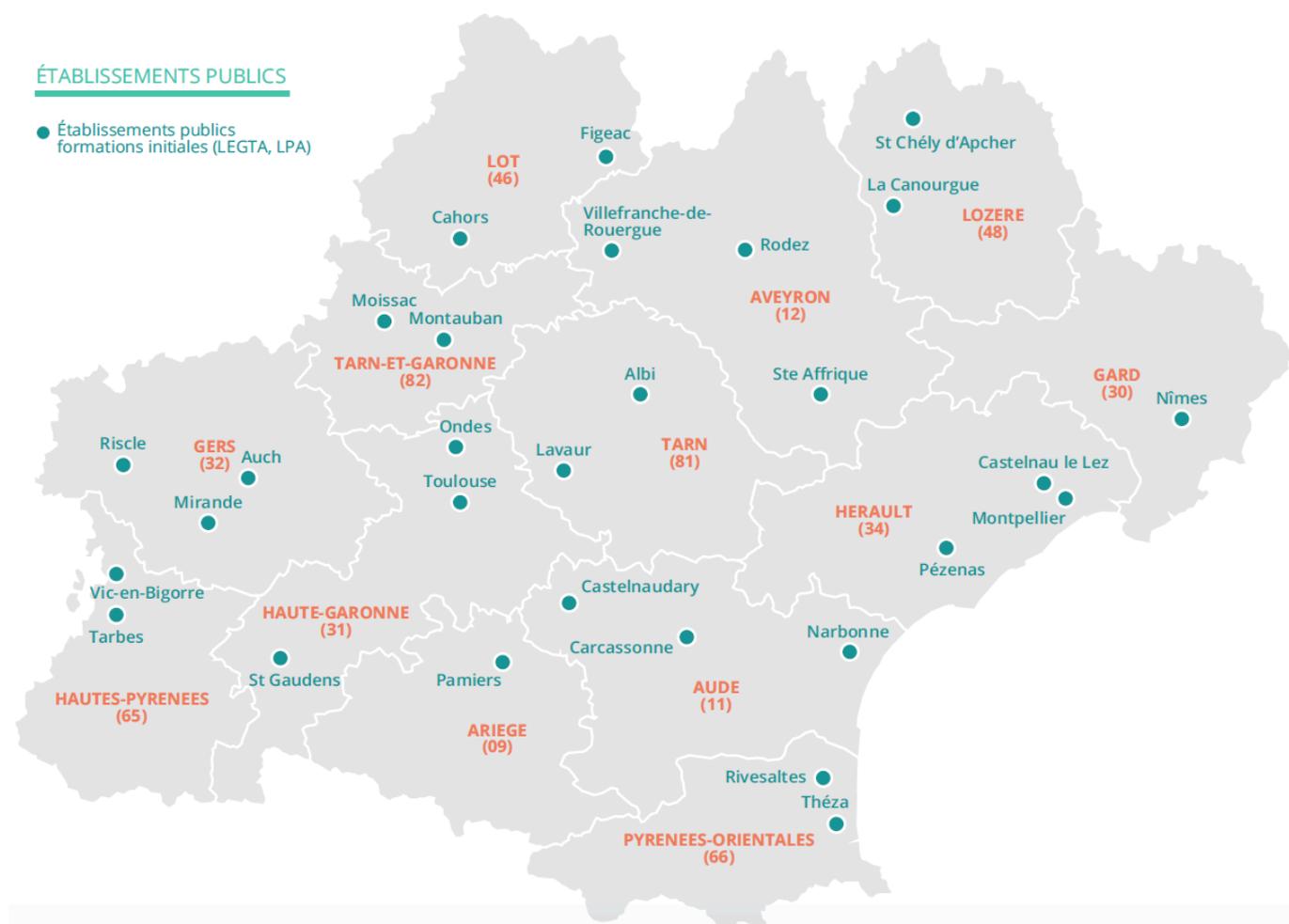
Le métier d'agriculteur est un métier polyvalent, des compétences variées doivent être acquises pour que l'exploitation soit dynamique. L'agronomie, la zoologie, la gestion, l'électronique, la mécanique, l'informatique, autant de champs de compétences que les salariés et les exploitants doivent maîtriser.

L'enseignement agricole est spécifique et indispensable pour que les futurs salariés et exploitants excellent dans leur profession.

En Occitanie, 68 établissements d'enseignements agricoles, 13 centres d'apprentissages, 18 centres dispensant des formations continues et 4 écoles d'enseignement supérieur.

Des études courtes, comme longues sont possibles dans l'enseignement agricole. Du certificat d'aptitude professionnel agricole, en passant par le bac professionnel, au diplôme d'ingénieur ; l'enseignement agricole est complet avec un très bon taux d'insertion professionnelle (81% pour les bacs professionnels et 92% pour les écoles supérieures)¹.

Figure 34 : Implantations en Occitanie des établissements publics d'enseignement agricole

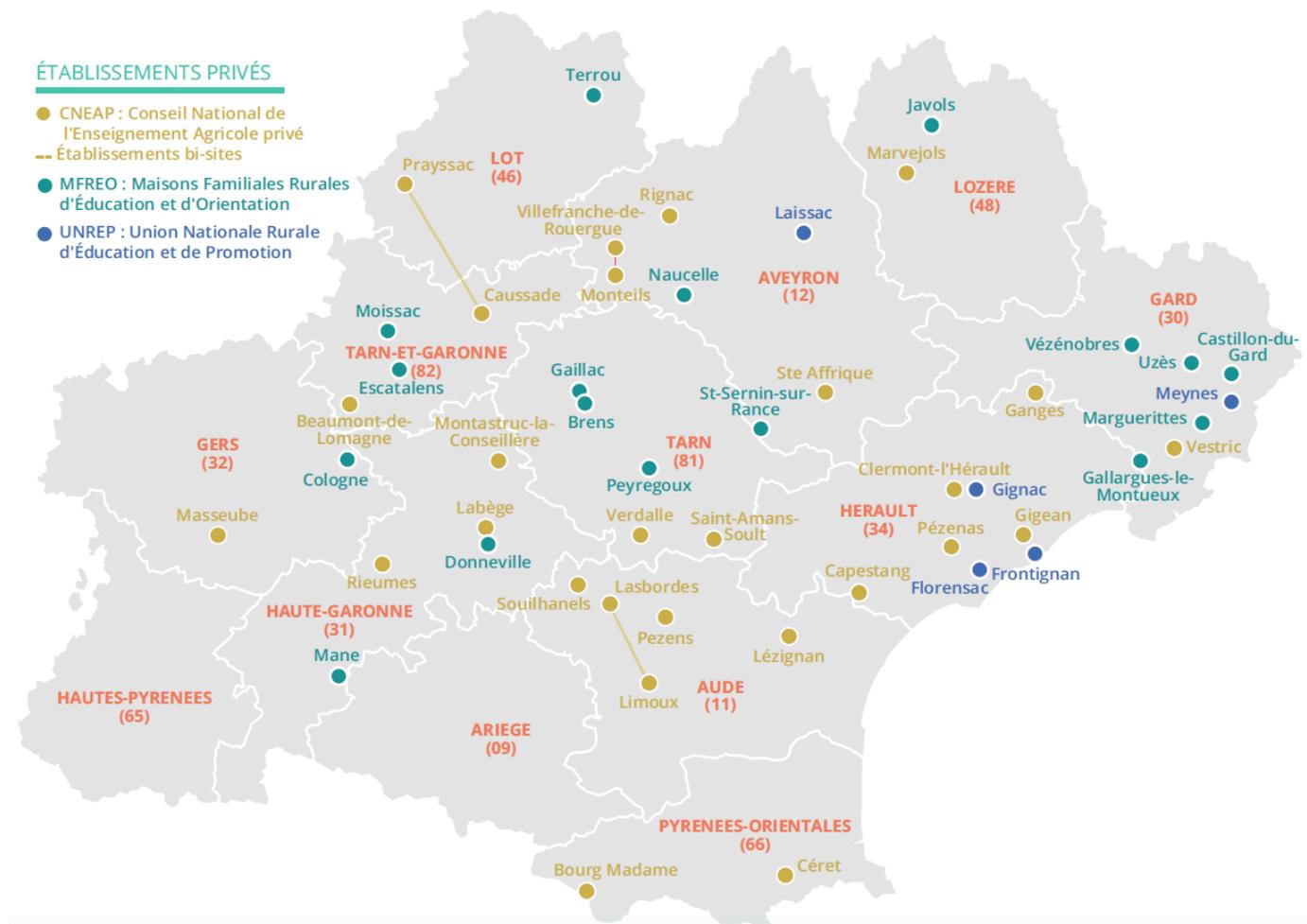


(DRAAF, 2019)

¹ DRAAF Occitanie : Note rentrée scolaire septembre 2019

L'histoire, la disparité des territoires et le contexte local ont vu se développer des structures privées de formation agricole il y a plusieurs décennies. Ces établissements proposent aujourd'hui un enseignement spécifique en adéquation avec le territoire couvert. Ils participent au maillage territorial et sont importants pour la vie sociale et économique du territoire (cf. Figure 35 : Implantations en Occitanie des établissements privés d'enseignement agricole)

Figure 35 : Implantations en Occitanie des établissements privés d'enseignement agricole



(DRAAF, 2019)

III.1.1.5 Environnement et attentes sociétales

Un rappel historique nous apparaît nécessaire pour appréhender cette partie sur l'environnement. À la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la France doit faire face à une grave pénurie alimentaire¹. Le secteur agricole est structurellement déficitaire, la production et les filières sont désorganisées. La sécurité et l'indépendance alimentaires sont au cœur des préoccupations des dirigeants de l'après-guerre, en France comme partout en Europe. Les politiques de l'après-guerre ont bien évidemment privilégié la reconstruction de la France et l'objectif de l'autosuffisance alimentaire. Alors que les campagnes continuaient à se vider au profit des villes, que la main d'œuvre sur les exploitations se faisait rare, nombre de paysans ont adapté

¹ Les derniers tickets de rationnement ne disparaissent que le 1^{er} décembre 1949.

leur ferme vers un modèle familial d'exploitation. La moto-mécanisation s'est révélée incontournable.

Cette évolution, inscrite dans la Politique Agricole Commune (PAC) a été déclinée nationalement par les lois d'orientation agricole de 1960 et 1962. Des mesures volontaristes sont alors adoptées pour accompagner cette évolution, moderniser les techniques agricoles et augmenter la production.

Aujourd'hui, mais déjà depuis une vingtaine d'années, les relations entre les agroécosystèmes et l'environnement préoccupent le monde agricole. Le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité ont accéléré cette prise de conscience, les agriculteurs étant en première ligne face à cette catastrophe annoncée. La relation entre agriculture et environnement ne peut être caricaturée, ramenée à des débats idéologiquement marqués.

Les établissements agricoles, les chambres d'agriculture, les organismes professionnels se sont emparés de la nécessaire transition agro-écologique depuis plusieurs années et quelques effets sont aujourd'hui visibles.

L'agriculture occitane a des atouts majeurs :

- Elle peut contribuer à l'effort national d'atténuation des effets du changement climatique par le stockage du carbone dans les sols et dans la biomasse.
- Elle est actrice dans la production d'énergie renouvelables avec :
 - L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments agricoles
 - La méthanisation qui permet de capter le méthane des effluents d'élevage, de produire un fertilisant naturel, de mobiliser de la biomasse énergie.
- De par la diversité géographique et bioclimatique régionale, l'agriculture occitane est en capacité d'adapter ses systèmes de production aux nouveaux contextes.

En effet, un diagnostic régional « CLIMAGRI® » diligenté par la chambre régionale de l'agriculture a été rendu en septembre 2019, et a conduit vers une étude prospective pour 2050 avec le triple défi : produire pour répondre à la demande alimentaire de la population croissante, limiter les impacts sur l'environnement et s'adapter aux nouvelles contraintes climatiques.

Pourrait se rajouter à ce triple défi, un quatrième axe sur les attentes sociétales.

Ce point amène à la réflexion sur les aménités, qui selon l'OCDE se définit comme « *les attributs, naturels ou façonnés par l'homme, liés à un territoire et qui le différencient d'autres territoires qui en sont dépourvus* ».

Cette définition interpelle car d'une part, le temps libre est de plus en plus présent dû, à la fois par la réduction du temps de travail et par l'allongement de la durée de vie après la retraite et, d'autres part, l'attrait pour les nouvelles activités de nature qui entraîne de nombreuses personnes à côtoyer le milieu rural après plus d'un siècle d'exode rural.

Certains individus projettent une part de leurs attentes en matière de qualité de vie sur l'espace rural vu comme un espace de loisirs. Les attentes portent plus sur la préservation des paysages ou de certains usages (promenade, récolte de champignons, etc.) que sur le développement de nouvelles activités de plein air (VTT, chasse, pêche, randonnées, etc.). Cet attrait pour la nature a été possible grâce au travail des agriculteurs qui ont entretenu ces paysages au fil du temps.

L'agriculteur est dans le viseur de l'opinion publique sur le sujet de la pollution des nappes phréatiques, pourtant, l'eau avant d'arriver dans les mitigeurs a d'abord pris sa source sur un mont ; pour l'Occitanie dans les Pyrénées ou le Massif Central. Les restrictions culturelles dans un périmètre autour des captages sont respectées et entretenues. De plus, il est très restrictif de mettre en avant

seulement la pollution due aux activités agricoles alors que celles résultant des autres activités humaines sont aussi nuisibles.

La potabilité de l'eau est un sujet primordial et prend le pas sur la notion de la raréfaction de l'eau. Aussi, les espaces ruraux sont les réservoirs de l'Occitanie et chaque citoyen devrait en avoir conscience.

Au vu de l'importance du sujet de l'eau et de l'environnement, il serait restrictif de les aborder dans ce projet d'avis et ils devraient faire l'objet d'un nouveau rapport.

L'agriculture est une activité économique majeure pour la région Occitanie, elle ne demeure pas moins en danger car le renouvellement des générations est difficile, le changement climatique impacte la production de nos agriculteurs dont les revenus restent bas. La distorsion des modes de production et des règles du droit de travail entre les différents pays européens pénalisent les coûts de production, aussi cette profession a besoin de soutien moral, financier et structurel.

Préconisations

Le CESER insiste sur le fait que la base d'une filière ou secteur d'activité en essor est la formation. Aussi les moyens techniques, humains et financiers doivent être octroyés aux établissements scolaires d'enseignement agricole. Le CESER préconise que la Région Occitanie et la DRAAF veillent à maintenir un niveau de formation initiale et continue élevé pour répondre aux exigences et aux évolutions de la technicité du métier.

Le maillage des établissements agricoles doit être maintenu dans les territoires ruraux pour continuer à former les futurs agriculteurs et acteurs du monde rural (salariés, exploitants et entrepreneurs) au plus près des besoins du territoire.

Le CESER Occitanie encourage la Région à poursuivre sa politique de développement et d'accompagnement des circuits-courts et des magasins de producteurs et de soutenir les acteurs qui réinventent les circuits de transformation et de mise en marché.

Le CESER demande à la Région Occitanie d'accélérer l'introduction des produits de producteurs régionaux dans la restauration collective.

Le CESER encourage la Région Occitanie à perpétuer l'accompagnement d'installation des jeunes et des nouveaux entrants en agriculture.

Le CESER préconise que la Région Occitanie puisse devenir une région test pour l'introduction dans les collèges d'un enseignement tourné vers le milieu rural et l'agriculture afin que les citoyens de demain soient avertis sur les caractéristiques, attributs et contraintes des espaces ruraux.

Le CESER souhaite que, dans tous les établissements d'enseignement secondaires, une sensibilisation des jeunes étudiants sur les professions agricoles et rurales soit réalisée sous l'égide des chambres consulaires. La Région Occitanie pourrait accompagner cette démarche.

III.1.2 L'agroalimentaire

Le secteur agroalimentaire est structuré en trois principaux domaines d'activités :

- Les industries agroalimentaires qui sont définies comme les industries réalisant la transformation en denrées alimentaires des produits agricoles et leur conditionnement ;
- Le commerce de gros des produits agroalimentaires, soit les activités de commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants, de produits alimentaires, de boissons et de tabac (à l'exclusion du commerce de tabac manufacturé) ;
- Et enfin, l'artisanat commercial alimentaire, regroupant les entreprises ayant des activités de charcuterie, boulangerie, boulangerie-pâtisserie ou de cuisson de produits de boulangerie.

En Occitanie le secteur agroalimentaire représente 8 965 entreprises implantées sur le territoire régional :

- 1 921 dans les industries agroalimentaires ;
- 2 901 dans le commerce de gros des produits agroalimentaires ;
- 4 143 dans l'artisanat commercial alimentaire¹.

Avec 21 Mds € de chiffre d'affaire (dont 5 à l'export), le secteur agroalimentaire est le 1^{er} secteur économique de la région. La transformation alimentaire occupe la pole position en termes d'actifs avec 45 000 actifs représentant 20% des emplois industriels régionaux².

III.1.2.1 Des secteurs d'activité diversifiés et ancrés dans les territoires

En lien avec les filières agricoles régionales, les industries agroalimentaires sont traditionnellement implantées à proximité des zones de production. Grâce au poids de la viticulture languedocienne, le secteur des boissons occupe la 1^{ère} place des industries agroalimentaires de la région ; il est le premier secteur d'emploi pour l'Aude, l'Ariège, le Gers, les Hautes-Pyrénées et le Tarn.

Le secteur des produits carnés se positionne au 2^{ème} rang mais conserve la 1^{ère} place en termes d'effectifs salariés.

La 3^{ème} position est occupée par le secteur des fruits et légumes avec des bassins de production complémentaires : zone méditerranéenne et bassin du Tarn-et-Garonne.

L'activité laitière est très importante dans l'Aveyron et en Lozère, tandis que la fabrication des produits de boulangerie et pâtes alimentaires est le premier secteur d'emploi dans le Tarn-et-Garonne³.

Pour la plupart, ces entreprises se distinguent par des produits à forte typicité régionale ou des savoir-faire spécifiques.

¹ DRAAF Occitanie, octobre 2018. L'agroalimentaire d'Occitanie : un rôle stratégique pour valoriser les produits agricoles, 7p.

² AREA Occitanie : <https://areaoccitanie.com/fr/le-tissu-agroalimentaire>

³ DRAAF Occitanie, octobre 2018. L'agroalimentaire d'Occitanie : un rôle stratégique pour valoriser les produits agricoles, 7p.

III.1.2.2 Des entreprises importantes pour les zones rurales ¹

Les entreprises agroalimentaires ont une présence forte sur la totalité du territoire. De plus, leur activité et leur rapport fort avec l'amont agricole les rendent difficilement délocalisables. Cela permet un ancrage des emplois dans leurs territoires, et joue un rôle primordial dans la non désertification des zones rurales. En effet, 98% de ces entreprises sont implantées exclusivement en Occitanie, aussi la valeur ajoutée et les centres de décisions sont en région.

L'agroalimentaire évite le phénomène de métropolisation constaté dans les autres secteurs d'activités et en particulier dans l'industrie. Dans l'agroalimentaire, les deux départements qui arrivent en tête en matière d'effectif sont le Gard (près de 13%) et l'Aveyron (plus de 12%). L'Hérault et la Haute-Garonne rassemblent toutefois respectivement 12% et 11% des salariés. Les Pyrénées-Orientales accueillent 10% des actifs, 8% pour le Tarn et le Lot.

Les entreprises agroalimentaires sont pour la plupart de petite taille : 85% sont des PME-TPE qui comptent moins de 20 salariés. Cette taille de structure, si elle peut être une fragilité, apporte une forte résilience. Ce tissu de TPE conserve ainsi une image de proximité et d'authenticité de par la spécificité des produits, la valorisation d'un savoir-faire artisanal, une image de marque traditionnelle. Une bonne représentation des produits régionaux - l'Occitanie est la première région d'Europe en terme de produits alimentaires labellisés avec 250 produits sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) - synonyme d'authenticité, de proximité et de traçabilité pour les consommateurs apporte une belle image sur laquelle les entreprises peuvent s'appuyer pour favoriser l'attractivité de leurs emplois.

III.1.2.3 Des enjeux à relever

La filière fait face cependant à de nombreux enjeux, notamment le renouvellement des chefs d'entreprises arrivant à la retraite, le manque d'attractivité et de formation auprès des jeunes sur ces métiers, l'intensification de la concurrence à toutes les échelles territoriales, la complexification des attentes réglementaires et les évolutions sociétales ayant un impact sur les demandes des consommateurs².

Préconisations

Le CESER préconise que la Région Occitanie et l'État mettent en place des outils de promotion envers les métiers de l'agroalimentaire avec l'appui de formations de tout niveau.

Le CESER préconise de promouvoir l'identification et la provenance des productions d'Occitanie pour être reconnues et bien identifiées.

Le CESER préconise de travailler, en collaboration avec les filières, sur la communication auprès du grand public, autour de leurs bonnes pratiques en allant vers plus de transparence ; travail à élaborer dès la production en amont, en communiquant sur les conditions d'élevage vertueuses et les bonnes pratiques de production en place.

¹ MELIET Pierre et al., juin 2018. *Cartographie de l'emploi et de la formation dans les industries agroalimentaires en Occitanie*, 117p.

² CESER Occitanie, juin 2019. *Avis Les territoires d'industrie en Occitanie*, rapporté par Eric LALANDE.

Le CESER encourage la Région Occitanie à poursuivre la promotion de l'agri-agrotourisme, qui permet la rencontre entre les acteurs de la production, de la transformation et les consommateurs. Ces échanges contribuent au dialogue, à la visibilité et à la promotion des filières agroalimentaires régionales de qualité.

Le CESER préconise de favoriser et de multiplier les actions d'éducation à une alimentation saine auprès des jeunes publics.

Le CESER préconise que la Région organise et promeuve des formations à destination des cuisiniers des structures de restauration collective et des acheteurs publics, afin de soutenir les produits frais et locaux et leur utilisation en restauration collective ; qui fait écho aux aides financières versées aux collectivités pour l'utilisation de ces produits locaux.

III.1.3 La forêt et la filière bois

La filière forêt-bois d'Occitanie compte 20 700 emplois, 5 800 entreprises pour un chiffre d'affaires de 2,6 Mds €.

L'Occitanie est la 2^{ème} région forestière de France en superficie mais seulement 5^{ème} pour la récolte et 7^{ème} pour la transformation. La filière ne produit pas suffisamment de valeur ajoutée sur son territoire ce qui handicape son développement à terme.

La région dispose d'une filière actuellement sous valorisée, qui constitue pourtant un véritable pilier de l'économie verte en développant des procédés moins polluants et moins consommateurs d'énergie, que la plupart des industries, et en développant des éco-activités pour protéger l'environnement et gérer une ressource naturelle.

La filière forêt-bois est au cœur d'enjeux économiques et environnementaux majeurs pour la région Occitanie :

- Elle est source d'emplois locaux, de développement économique et vecteur d'attractivité pour les territoires ruraux où elle reste largement présente ;
- Elle répond aux enjeux de maintien de la qualité de l'eau et de l'air, à la diminution de son empreinte carbone, à la préservation de la biodiversité ;
- Elle contribue à la lutte contre le dérèglement climatique, à la préservation de l'environnement et à son indépendance énergétique ;
- Elle participe à la création d'une véritable « ceinture verte » en Occitanie de lutte contre le réchauffement climatique. En lien avec les organismes de recherches (INRAE-CIRAD...), nos territoires devraient servir d'expérience pour toutes les autres régions de France dans la recherche de nouvelles essences adaptées aux sols, à l'industrie et résistantes au changement climatique.

La filière a la capacité de contribuer fortement à notre future indépendance économique, industrielle et énergétique tout en compensant l'impact de ses activités sur notre environnement.

La forêt possède de nombreux atouts environnementaux :

- Réservoir de biodiversité : les massifs forestiers jouent un rôle important dans la préservation de la biodiversité, des habitats et dans le maintien des continuités écologiques. Ils assurent aussi un rôle de « refuge écologique » pour de nombreuses espèces animales et végétales.
- Régulatrice du cycle de l'eau : les sols forestiers, grâce au système racinaire des arbres et à la capacité de rétention de l'humus, protègent les sols contre l'érosion et préviennent les risques de crues et d'inondations.
La forêt joue également le rôle de « filtre » grâce à son système racinaire qui absorbe certains polluants (nitrates). Les zones sensibles de bassins versants ainsi que les zones de captage protégées préventivement par des boisements, limitent les traitements requis pour la potabilité de l'eau et participent à la restauration de sa qualité. D'autre part l'eau restituée à l'atmosphère par évapotranspiration permet de régénérer le cycle de l'eau et évite les périodes de sécheresse.
- Puits de carbone naturel : le processus naturel de puits de carbone qui repose sur la photosynthèse permet à la forêt de séquestrer le CO₂. Il est d'autant plus efficace quand la forêt est exploitée et gérée de manière durable.
- Ressource majeure pour le matériau bois : la forêt alimente les industries papetières et de panneaux, les secteurs de l'emballage, de la construction, de l'énergie ...
- Séquestration, stockage, substitution : la filière forêt-bois joue un rôle actif dans l'atténuation du changement climatique par sa :
 - Mise en œuvre en tant que matériau (parquet, meubles, bâtiments à ossature / charpente bois, ...). 1 m³ de bois stocke 1 tonne de CO₂ et évite 1 tonne de CO₂ émise pour la fabrication et l'emploi d'un autre matériau, réalisé à partir de produits ou d'énergies fossiles. On parle de substitution matière ;
 - L'utilisation du bois comme source d'énergie évite l'émission de CO₂ issue de la combustion de fioul, de gaz ou lié à la production d'électricité. C'est la substitution énergétique. Le bilan carbone de la combustion du bois énergie est considéré comme neutre car le CO₂ a été capté au préalable par les forêts.
- Optimisation budgétaire :
 - Le boisement des captages d'eau est moins coûteux que les traitements chimiques contre les nitrates et les pesticides ;
 - Énergie renouvelable et durable : le bois reste une des énergies les moins chères et les moins polluantes ;
 - Utilisé comme matériau de construction ou de rénovation (en structure ou en isolant), le bois permet la production de bâtiments performants peu consommateurs d'énergie ;
 - Les bâtiments en bois représentent, par les économies qu'ils engendrent sur le plan énergétique un coût global maîtrisé et comparable à une solution constructive plus conventionnelle.

- **Qualité de vie** : La filière forêt-bois répond à de nombreuses attentes sociétales recherchées par les citoyens et les élus en matière de qualité de vie, qui s'expriment par :
 - Le cadre de nature et de récréation que la forêt offre à tous ;
 - Une esthétique nouvelle et contemporaine de la construction bois respectant la tonalité architecturale préexistante ;
 - La dimension santé et confort dans les bâtiments où le bois est mis en œuvre ;
 - Les valeurs qu'elle véhicule (nature, habitat écologique...) ;
 - Le recours aux énergies renouvelables non polluantes.

Une filière interconnectée aux grands pans de l'économie régionale et nationale :

- L'industrie, au travers de ses propres activités mais aussi des liens étroits avec l'ensemble des autres industries (automobile, aéronautique, pharmaceutique ...) : emballages cartons, caisses, palettes, emballages industriels qui servent pour le conditionnement et le transport des produits ;
- La santé/hygiène via la production des industries productrices de pâtes à papier ;
- Le secteur du BTP, au travers de la construction, mobilise du bois mais aussi de la fourniture de produits pour ce secteur (panneaux, bois de coffrage, charpentes, menuiseries bois...) ;
- L'énergie (production de bois énergie : plaquettes, granulés, bois bûches...) ;
- Le tourisme (fabrication d'habitats légers et d'aménagements paysagers) ;
- L'agriculture (fabrication de piquets, de tuteurs, de clôtures, de hangars agricoles) ;
- La chimie verte (extraction molécules, tanins ... issus du bois).

Préconisations

L'ensemble des préconisations suivantes, que fait le CESER, a pour but la création de plus de valeur ajoutée sur nos territoires afin de développer l'attractivité de l'emploi forestier en zone rurale et de maintenir des massifs forestiers entretenus, récoltés et sécurisés contre les incendies au profit de l'environnement et du développement de nos territoires.

Au niveau de la gestion forestière le CESER préconise :

- Un meilleur suivi de la pleine exécution des Bonnes règles de Gestion Forestières, PSG, Aménagements..., par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et l'Office National des Forêts (ONF) qui doit être un prérequis de la particularité des règles fiscales liées à la forêt ;
- D'aider les collectivités territoriales à lever les freins à l'accès aux forêts (absence de desserte, limitation de tonnage...) et désenclaver ainsi certains massifs, non accessibles par la création de routes et chemins dédiés pour en favoriser l'entretien, la récolte et la défense contre l'incendie ; en concertation avec l'ensemble des acteurs de la gestion forestière, privés et publics ;
- D'inciter au développement de la recherche et de la plantation d'essences forestières productives et adaptées au changement climatique, afin de pérenniser nos massifs, de fournir du bois à notre industrie locale et d'apporter plus de valeur ajoutée aux propriétaires, pour qui la valeur du bois sur pied ne cesse de diminuer depuis les 15 dernières années, au moins ; cela en lien avec les organismes de recherche (INRAE), les pépiniéristes, et les gestionnaires forestiers ;
- D'aider au regroupement des parcelles forestières par le CRPF, dirigé par l'État et les départements, pour créer des entités de gestion cohérentes, notamment dans la petite propriété privée, par des aides à l'animation et l'incitation financière des propriétaires aux regroupements ;

- Afin que la forêt puisse répondre à tous les enjeux auxquels elle doit faire face actuellement, de renforcer les programmes de formation des élus, réalisés par l'association des collectivités forestières d'Occitanie, sur leur rôle dans la réponse à ces enjeux (économiques, sociaux et environnementaux) ;

- **De planter en Occitanie 2 000 hectares annuels supplémentaires de forêts, pendant les 5 prochaines années pour garantir l'autosuffisance en bois des industriels locaux et répondre aux exigences environnementales, en s'appuyant sur :**

- **La poursuite et l'amélioration des aides à la plantation en faveur d'une forêt plurielle (avec une présence d'îlots de sénescence dans des forêts jeunes, mixtes, biodiversifiées, etc.) ;**

- **L'adaptation et l'extension des systèmes d'aides forestières par l'État, l'Europe et la Région, en cohérence avec les autres pays européens (Allemagne), et en faveur de la pluralité des essences. Par exemple la possibilité de mixité d'essences forestières compatibles sur une même parcelle, dont la recherche a montré une meilleure résistance aux épisodes extrêmes liés au changement climatique.**

- L'adaptation des schémas d'aide par l'État, l'Europe et la Région, à la plantation en faveur des pratiques de mise en place et de suivi de la régénération naturelle.

- La promulgation par l'État, l'Europe et la Région d'un bonus dans les dossiers d'aides forestières incitatif à une pluralité végétale et biodiversitaire inspiré des schémas agro-forestiers mis en place pour l'agriculture.

Au niveau de la transformation, le CESER préconise :

- De poursuivre et de développer l'aide de l'État, l'Europe et la Région, aux industries présentes sur le territoire et soutenir les créations de nouvelles industries, afin de combler le retard pris par rapport aux autres grandes régions forestières.

Au niveau de l'utilisation du produit bois le CESER préconise :

- De sensibiliser et d'inciter, en concertation avec la Région, les départements et les communes à l'utilisation du matériau bois de provenance prioritairement française et possiblement régionale, issus d'une gestion durable certifiée (PEFC, FSC...).

Au niveau de la gouvernance de la politique forestière le CESER souhaiterait :

- Être associé au contrat de filière forêt/bois, qui, à l'instar des autres filières de la région, est autant, sinon plus, au cœur des préoccupations environnementales, économique et sociales de la société civile qu'il représente ;

- Renforcer et conforter la place de l'interprofession Fibois Occitanie dans son rôle de cohésion de tous les acteurs de la filière forêt/bois et d'interlocuteur privilégié avec les instances Régionales et Nationales ;

- Que l'on puisse répondre à la question de la meilleure place à réserver pour la gouvernance de la politique forestière régionale et nationale au niveau des ministères et de leurs délégations régionales. Doit-elle rester jointe à l'agriculture, ou plutôt à l'environnement, ou l'industrie ? Le CESER souhaiterait que cette gouvernance puisse être transversale afin de garantir le succès de cette ambition forestière, au cœur des enjeux nationaux et internationaux.

Les espaces agricoles et forestiers occupent la plus grande partie du territoire régional. Ils portent des enjeux majeurs sur les sols, l'eau, la biodiversité ou encore la capture et le stockage de carbone et la lutte contre le changement climatique. Ils répondent à des besoins vitaux, comme l'alimentation, l'énergie ou la production d'éco-matériaux.

Pour encadrer dans l'agriculture des mouvements de concentrations des terres à des fins de spécialisations et d'exploitations parfois excessives, le CESER Occitanie préconise l'expérimentation d'un encadrement et d'une régulation renforcés des marchés fonciers par les pouvoirs publics :

- Encadrement nécessaire et justifié dans l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire et la biodiversité à long terme, préserver les ressources naturelles et les paysages ainsi que les équilibres et les solidarités entre territoires, tout en favorisant l'installation d'agriculteurs.

- Encadrement nécessaire dans la propriété forestière pour lutter contre le morcellement en favorisant les regroupements de parcelles en vue de la constitution d'entité de gestion forestière économiquement viable.

III.2. Commerce et artisanat

Le commerce et l'artisanat, les métiers de services, de l'hôtellerie-restauration et les professions libérales sont présents et étroitement liés au cœur des ruralités, ils constituent « L'économie de proximité du monde rural ».

Ce tissu économique complexe à étudier, est le résultat d'un maillage cohérent de capacités opérationnelles prêtes à servir, chacune selon son métier. La 1^{ère} valeur ajoutée apportée au territoire par ce tissu fonctionnel, est la réponse aux différents besoins « vitaux, nécessaires puis accessoires » de leurs clients. Les entreprises à taille humaine qui composent cette « économie de proximité », sont au service des populations et des organismes privés ou publics implantés dans les zones rurales et urbaines. C'est grâce à leurs différentes clientèles qu'elles peuvent se développer et ancrer les valeurs produites.

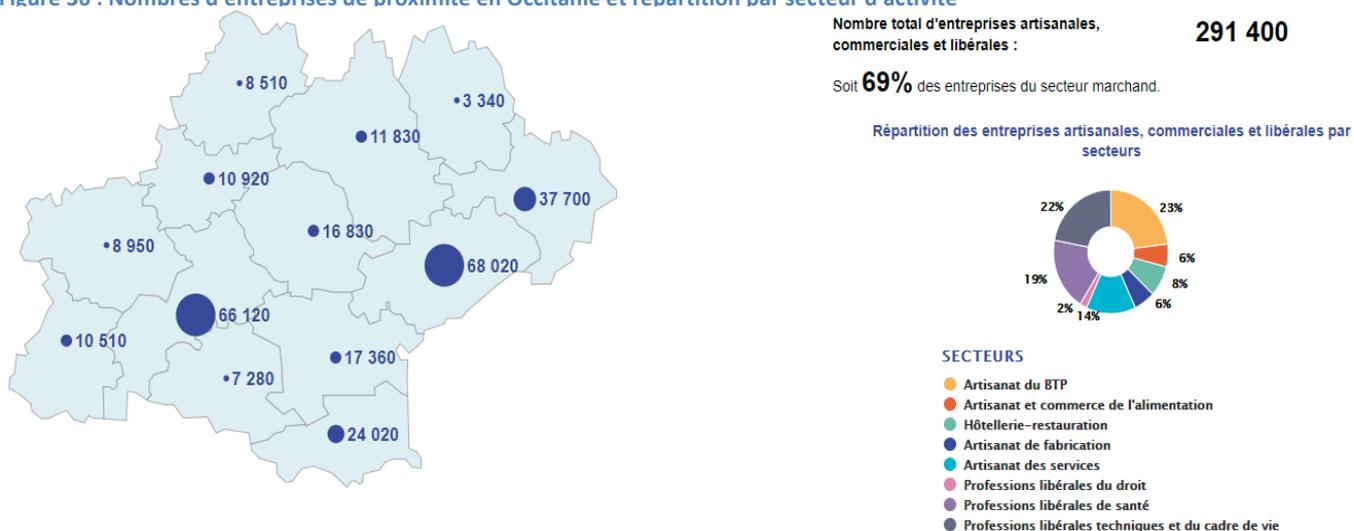
Du fait de leurs activités en interaction avec l'ensemble des forces en présence et selon les contextes, les « Entreprises à Taille Humaine » ETH de l'économie de proximité contribuent aux mécanismes économiques générateurs de valeurs ajoutées, d'emplois et de créations ou transmissions d'entreprises (cf. Figure 36 : Nombres d'entreprises de proximité en Occitanie et répartition par secteur d'activité). Très concurrencées par d'autres formes de productions et de mises en marché, les entreprises de proximité sont attentives aux mutations pour actualiser leur potentiel afin de se maintenir et de prospérer en évitant de se dénaturer.

La femme ou l'homme chef d'entreprise de ce modèle, doit gérer un bon équilibre entre plusieurs fondamentaux, dont : « La qualité des relations humaines, la qualité professionnelle et de services, la reconnaissance de ses partenaires, une bonne capacité de gestion, ... ».

Quelle soit imbriqué dans des circuits longs ou courts, la plus grande part des bonus créés par les entreprises de proximité, reste ancrée dans les territoires où elles sont implantées.

A l'échelle nationale, c'est près de 3 millions d'entreprises, soit deux tiers des entreprises du secteur marchand. Ces entreprises irriguent l'ensemble du territoire et emploient près de 3,5 millions de salariés, sans compter les nombreux apprentis et stagiaires formés en alternance. Ainsi, près d'un apprenti sur deux en France est employé dans ces entreprises¹.

Figure 36 : Nombres d'entreprises de proximité en Occitanie et répartition par secteur d'activité



¹ <https://u2p-france.fr/ism/graphiques/>

III.2.1 Les commerces en milieu rural

En milieu rural, différentes formes de mises en marché peuvent être implantées (enseignes nationales de distributions, boutiques de commerçants, livraisons de produits commandés à distances et autres). Tous les métiers et activités pour répondre à l'ensemble des besoins au quotidien y sont plus ou moins présents selon les cas. Cependant les développements d'emplois y sont moins marqués que dans les villes importantes.

Les villes et métropoles attirent et sédentarisent les populations. Elles attirent également « des consommateurs mobiles » venant régulièrement des territoires ruraux limitrophes pour faire leurs achats dans ces bassins économiques. Ce qui limite le potentiel des commerçants sédentaires du monde rural.

Les chiffres d'Occitanie démontrent un développement de l'activité commerciale, dû à la croissance démographique des grandes aires urbaines. L'évolution du nombre d'artisans se caractérise par une **perte d'actifs, principalement due au départ des jeunes vers les métropoles ou villes importantes**. Selon les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) si la région a globalement connu une augmentation de 7,5% de la création d'emploi, en zones rurales elle a reculé de 7%¹.

III.2.1.1 Le commerce de proximité

Il est régulièrement exposé, que le commerce de proximité est indispensable pour l'attractivité et le dynamisme du territoire. En fait, les commerces et les entreprises de proximité doivent être considérés en fonction de leurs particularités. Notamment à partir de leurs valeurs ajoutées déployées pour bien servir leurs clients ; et à celles induites qui contribuent aux développements des territoires dans lesquels ils sont ancrés.

C'est bien la proximité géographique « d'un bon rapport qualité/prix/services », qui motive la fréquence des visites, parfois quotidiennes, avec un rapport de confiance durable entre le professionnel et son client.

Il existe de nombreux contextes et configurations pour ces offres :

- Les commerçants qui vendent des produits prêts à l'emploi,
- Les artisans/commerçants qui transforment la matière 1^{ère} « Bouchers, Boulangers, ... »,
- Les commerçants et artisans qui intègrent en plus des services « conseils, études, livraison & pose, mise en route, maintenances, réparations, retouches, ... »,
- Les métiers de services ou libéraux « Salon de coiffure, Garagistes, Taxis, Cabinets,... »,
- Ceux qui s'approprient les nouvelles technologies, pour optimiser leur potentiel.

Les commerces de proximité sont contraints de rivaliser avec les offres à très petit prix, distribuées loin du rural ou du quartier où ils sont implantés... Le consommateur très courtisé et mobile pour aller dans les centres commerciaux et utiliser les offres de l'e-commerce, est de plus en plus conditionné à juger uniquement sur les prix, sans faire d'autres comparaisons.

Au regard de ces compétitions difficilement soutenables, un des enjeux majeurs au cœur des ruralités est de maintenir à un bon niveau, opérationnel et économique, les métiers et les commerces de proximité. Leur résilience apporte des réponses locales valables, dont la création d'emplois durables par la voie de l'apprentissage.

¹Audition de M. Eric FERRIERES, Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lozère, le 13/09/19

III.2.1.2 Les multiservices

Le multiservice est un nouveau mode de consommation en milieu rural, mais avec un panier moyen très faible. De nouveaux modes de commercialisation doivent être accompagnés pour favoriser l'économie locale. Les moyens doivent être donnés aux chambres consulaires (chambre des métiers et CCI) pour accompagner des initiatives locales collectives comme le regroupement de plusieurs commerces et des aides pour travaux d'améliorations, par exemple.

Ces petits commerces doivent être soutenus car ils participent au dynamisme des territoires ruraux.

L'initiative « 1 001 cafés » de l'agenda rural doit être proposé aux commerçants en activité afin de les aider à diversifier leurs activités et augmenter leurs revenus.

Les installations des jeunes commerçants en milieu rural doivent être aidées à l'instar des jeunes agriculteurs.

Le commerce ambulant peut être également une réponse sur des territoires vieillissants et à faible densité, éloigné des services.

Préconisations

Le CESER préconise de mettre en place des mesures incitatives pour le maintien et/ou la création de commerces locaux dans les territoires ruraux. Dans cette thématique elle rejoint celle de l'agenda rural qui prévoit la création de « zones de revitalisation commerciale dans les communes de moins de 3 500 habitants. Les collectivités concernées qui le souhaitent, ont droit à des exonérations fiscales pour les petits commerces, exonérations compensées par l'État à hauteur de 33%. Cette mesure permet de maintenir les derniers commerces de proximité (commerces de bouche, épicerie, restaurants, cafés...) et encourager la réinstallation de commerces dans ces territoires ».

Le CESER souhaite soutenir la création de petits commerces ambulants et de commerces de proximité pour assurer la continuité d'approvisionnement et de services dans les territoires ruraux.

Le CESER encourage les initiatives créatrices de solutions adaptées pour réaliser les productions et mises en marché du rural vers le rural.

Le CESER soutient le principe de surveillance des installations commerciales et/ou logistiques d'une taille supérieure à 400m² qui peuvent perturber les équilibres à préserver dans les territoires ruraux.

III.2.2 L'artisanat

La région Occitanie totalise 154 186 entreprises artisanales au 1/01/2019. L'Occitanie est la 4^{ème} région de France en nombre d'entreprises artisanales ; derrière l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône Alpes et la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur¹.

On entend, par artisanat, une entreprise qui exerce une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services qui emploie moins de onze salariés au moment de son immatriculation au répertoire des métiers. Une entreprise artisanale peut développer son effectif au-delà de 11 salariés et rester par choix dans la dimension artisanale « inscrite au Registre des Métiers ».

Les activités artisanales se déclinent en grands secteurs d'activités :

- Alimentation (pâtisserie, boucherie...),
- Production (travail des métaux et du bois, textile, cuir, habillement...),
- Bâtiment (charpente, menuiserie...),
- Services (réparation automobile, blanchisserie, coiffure, esthétique...),
- Métiers d'Art et d'Excellences.

En termes de ruralité, 34% des établissements artisanaux d'Occitanie sont situés sur des communes rurales (communes de moins de 2 000 habitants). Les départements dont le tissu artisanal est le plus rural sont : le Gers (66% des entreprises), le Lot et la Lozère (64%) et l'Aveyron (58%), ce qui place ces départements respectivement à la 2^{ème}, 3^{ème}, et 7^{ème} place des départements français avec la plus importante part d'artisanat rural².

Dans ces territoires, le tissu productif est caractérisé principalement, par des entreprises à taille humaine (agriculteurs, artisans, commerçants, petites industries...). Ces entreprises offrent des prestations et des produits essentiels pour la population, leur valeur ajoutée est nécessaire à la survie d'une dynamique locale. Elles représentent un nombre important d'emploi pour ces territoires (en 2017 l'artisanat régional rassemble plus de 369 000 actifs³).

Les territoires de montagne, « Pyrénées & Massif Central », quant à eux, sont marqués par une activité résidentielle autour de la santé (thermalisme) et du tourisme. Le taux d'activité, bien que saisonnier, est souvent plus important que dans les autres zones rurales. Mais l'ancrage des populations reste difficile, nécessitant souvent une pluriactivité pour assurer une activité tout au long de l'année.

Les territoires ruraux se caractérisent par une surreprésentation des activités artisanales de production et une sous-représentation des activités artisanales de services (cf. *Tableau 5 : Répartition des entreprises artisanales régionales par secteur d'activité et par type de territoire*).

¹ CRMA 2019

² Institut supérieur des métiers, mars 2019. *Tableau économique de l'artisanat ; Artisanat rural, Artisanat urbain*, 48p.

³ Pôle emploi et CRMA Occitanie, 2019. *Eclairages et synthèses ; Le marché du travail dans l'artisanat, Région Occitanie*, 17p.

Tableau 5 : Répartition des entreprises artisanales régionales par secteur d'activité et par type de territoire

Branche d'activité	Territoires ruraux	Territoires urbain ou péri-urbain	Région
Bâtiment	41%	42%	42%
Alimentation	14%	13%	13%
Production	16%	13%	14%
Services	29%	32%	31%
Nombre d'établissements	55 000	105 000	160 000*

(CRMA, 2019)

Les entreprises artisanales dans ces territoires sont très majoritairement sous formes individuelles, et proportionnellement plus nombreuses que dans les territoires urbains. Elles représentent 63% des entreprises, contre 37% de personnes morales, mais leur part décroît avec la taille de l'unité urbaine. En effet, l'attractivité du régime de micro-entrepreneur dépend du territoire d'implantation : très répandu sur les bords de Méditerranée, en région toulousaine et dans les Pyrénées-Orientales ; il l'est moins sur le Massif central et dans l'ouest de la région.

La **taille des entreprises** en zones rurales les rend plus fragiles que celles en zones urbaines, à cela s'ajoute d'autres paramètres plus critiques en zones rurales : éloignement de la clientèle, isolement, handicaps naturels, etc.

En effet, les entreprises artisanales, majoritairement sous formes individuelles dans les communes rurales, souffrent également d'un manque d'accompagnement technique. Selon la chambre des métiers et de d'artisanat régionale, plus les entreprises sont petites, plus l'aide que l'on doit leur apporter est importante, or 99% des entreprises dans la région ont moins de 20 salariées. Le taux de survie à 5 ans d'une entreprise nouvellement créée passe de 50 à 80% si cette dernière est aidée.

III.2.3 L'accompagnement à la transmission et à la création d'entreprise

En milieu rural, les commerces souffrent. Le renouvellement des générations est un problème.

Le nombre d'actifs est en baisse dans les zones rurales avec un nombre de salariés qui recule de 5,2% sur 10 ans alors qu'il augmente de 9,1% dans le reste de la région. Cette évolution se caractérise par une perte importante d'actifs et le départ des jeunes pour les métropoles, notamment, ou les villes moyennes. Les commerces et services de bases, nécessaires à l'ancrage des populations, tendent à disparaître et amplifient ce phénomène.

Aussi dans l'artisanat rural, 21% des chefs d'entreprises ont plus de 55 ans. C'est dans les zones de massifs, et l'ouest de la région que l'on compte la part d'artisans les plus âgés.

Les entreprises artisanales et industrielles en milieu rural n'arrivent pas à embaucher. Ce phénomène est récurrent et identique dans tous les secteurs d'activités. Le développement alors de l'entreprise est difficile¹.

¹ Audition de MM. Serge CRABIE, Président de la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, et Eric FERRIERES, Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lozère, le 13/09/19

Préconisations

Le CESER préconise un soutien conditionnel envers les entreprises qui font le choix d'installer leur activité pérenne, sans consommation d'espaces, située en ZRR. Un abattement sur les cotisations sur la valeur foncière et la valeur ajoutée des entreprises (CFE/CVAE), par exemple, pourrait être envisagé.

Il faudrait rendre accessible les financements publics aux entreprises rurales pour accompagner les boutiques et artisans en centres-bourgs.

Très utilisées, les aides directes mises en place par la Région excluent les formes d'entreprises et d'exploitations en Entreprises Individuelles, alors qu'il s'agit de la forme juridique prépondérante en milieu rural. Elles devraient être accessibles à toutes les formes d'entreprises, en fonction de la qualité du projet mobilisant ces dernières.

Il y a également un problème de temporalité entre outils d'aide et besoin des entreprises ; car c'est au moment de la reprise et ou de la création que les besoins sont les plus conséquents, et le taux de reprise est très important en zones rurales.

Le CESER préconise que l'État et la Région Occitanie, se saisissent de la question de l'installation/création d'activité dans les territoires ruraux occitans, en mettant en place une expérimentation sur l'accompagnement des porteurs de projets et une dotation d'installation à l'image de celle pour l'installation des jeunes agriculteurs.

Le CESER préconise de développer des systèmes de tuteurage/parrainage afin de permettre à des porteurs de projets de viabiliser leurs plans et d'appréhender les réalités locales avant de se lancer, sur le même principe que le dispositif CEFI (Contrat Emploi Formation Installation) pour les transmissions en agriculture.

Le CESER encourage le déploiement d'écoles/CFA, notamment d'artisanat d'art, au plus proche des savoir-faire et bassin d'artisans, le tout en lien avec les collectivités et les artisans locaux. Ces formations ne devant pas être limitées par les effectifs d'étudiants et/ou la durée.

III.3. Industrie

L'industrie en Occitanie concentre 10% des emplois de la région, ce qui en fait le deuxième employeur régional, après le tertiaire marchand (cf. Tableau 4 : Répartition des emplois régionaux par branches d'activité et par département, p72). Cependant, après quatre ans de hausse, l'emploi salarié dans l'industrie régionale baisse au premier trimestre 2020¹ :

- 0,2% sur trois mois soient 500 postes perdus. Sur un an, l'industrie continue de créer des postes en Occitanie, à un rythme ralenti (+0,4% contre +1,1% fin 2019). La masse salariale du premier trimestre recule de 0,4% par rapport au trimestre précédent mais elle croît de 1,8% sur un an.
- Tous les secteurs industriels perdent des postes ce trimestre à l'exception de la fabrication de matériel de transport, dont l'emploi est stable sur trois mois (+ 0,1%) et progresse encore sur un an (+1,9% soit près de 900 postes créés).
- Les effectifs baissent de 0,4% et 0,2% dans l'industrie agro-alimentaire et le secteur de l'énergie, du traitement de l'eau et des déchets mais restent en légère hausse sur un an. En revanche, la fabrication des biens d'équipement et celle des autres produits industriels, en particulier la métallurgie, le bois et papier, perdent des postes sur un an.

L'INSEE montre, que depuis 50 ans certains territoires se dépeuplent en Occitanie à la suite de la disparition de nombreuses exploitations agricoles familiales et d'anciennes industries². L'arrêt total ou partiel d'établissements industriels, dans les mines et le textile-habillement, a réduit les effectifs de façon plus localisée, mais aussi plus brutale que la disparition des exploitations agricoles. La fabrication du formica a aussi disparu de Quillan et celle de la pâte à papier de Saint-Girons en Ariège.

Le recul des populations induit s'est traduit différemment selon les territoires : le chômage reste bas dans des bassins en déclin démographique essentiellement agricoles (Aveyron et Lozère quelques bassins du Tarn ou des Hautes-Pyrénées), la régulation du marché du travail ayant été réalisée par le départ de ceux qui n'ont pas repris l'exploitation. En revanche, là où l'industrie a disparu, les ouvriers privés d'emplois sont souvent restés, d'abord au chômage puis en dehors du marché du travail. Ces bassins de vie où l'emploi a baissé réduit d'autant plus la possibilité de s'y installer.

III.3.1 Zoom sur le dispositif territoires d'industries

Présentée le 22 novembre 2018 au Conseil National de l'Industrie (CNI), l'initiative Territoires d'Industrie s'inscrit dans la continuité d'un mouvement amorcé depuis plusieurs années pour restaurer l'image et le rôle de l'industrie en France, et à l'international. Cette initiative, consacrée au développement économique local, privilégie une entrée territoriale qui rompt avec les politiques de filières qui ne prenaient pas nécessairement en compte les spécificités locales.

Répartis sur toute la France, 141 « Territoires d'industrie » ont été identifiés. Ce sont des intercommunalités, situées hors des métropoles, et présentant une forte identité et une capacité industrielle bien implantée. Ce dispositif vise à identifier, maintenir et développer les initiatives et projets locaux favorables au développement de l'industrie dans les territoires ruraux.

Dans son avis sur les Territoires d'Industrie, le CESER Occitanie révélait que, contrairement à l'ensemble du territoire national qui a vu depuis 40 ans le tertiaire éloigner leurs territoires de la production industrielle, c'est dans les territoires ruraux que l'industrie a le mieux résisté³.

Cependant l'industrie peine à recruter, faisant face à des enjeux de transmission et de reprise des entreprises et des emplois peu attractifs pour les jeunes.

¹URSSAF, juillet 2020. *Stat'Ur Occitanie*, 16, conjoncture 1^{er} trimestre 2020, 17p.

²INSEE, juin 2020. *Depuis 50 ans, fautes d'emplois, de territoires se dépeuplent en Occitanie*. Insee ANALYSES Occitanie, 93, 4p

³CESER Occitanie, Avis *Les Territoires d'Industrie en Occitanie*, rapporté par Eric LALANDE, le 20 juin 2019. 59p.

III.3.2 Exemple d'industries dans les territoires ruraux en Occitanie

On peut citer, à titre d'exemples, certaines filières régionales qui ont réussi le pari d'irriguer les territoires dans lesquelles elles sont implantées, depuis la formation jusqu'à l'emploi. Aussi sans être exhaustifs on peut noter :

- Les filiales de Figeac AERO SA, implantées à Escalquens, Decazeville et Figeac,
- La manufacture Forge de Laguiole[®],
- La filiale de Fibre Excellence, implantée à St Gaudens,
- Les sites industriels d'ArcelorMittal à Nérac et la Magdelaine-sur-Tarn,
- Les 4 sites du Groupe Pierre Fabre.

III.3.3 Répondre aux enjeux de pénurie de recrutement : emploi et innovation

Malgré des atouts pour attirer les actifs (les salaires sont 20% plus élevés dans l'industrie que dans le secteur des services), les entreprises industrielles présentent un besoin critique de recrutement.

Cette situation est d'autant plus primordiale pour la revitalisation des territoires que 1 emploi industriel génère 3 emplois de services.

Les principales problématiques avancées par les industries sont : le manque de compétences spécifiques et qualifiées dans les territoires ruraux très spécialisés et la faible attractivité des métiers de l'industrie pour les jeunes. A cela s'ajoute les difficultés liées à la nature du poste.

Pour répondre à ces difficultés le CESER préconisait la construction d'offres de formations, initiales et continues, en lien avec les filières d'avenir et créatrices d'emplois en région. Il semblait important au CESER de développer ainsi le lien industrie/organismes de recherches et d'enseignements supérieur : au travers de la présence de formations dans les villes universitaires d'équilibre, la création de clusters et le rapprochement des Pôles de compétitivités.

Le développement des formations de l'enseignement supérieur, dont les IUT dans les villes universitaires d'équilibre, est un moyen de former sur place les jeunes qui, grâce aux qualifications acquises, pourront s'insérer dans le milieu professionnel local et contribuer au processus de reprise et de transmission d'entreprise.

III.3.4 Prendre en compte l'ensemble des problèmes périphériques aux problèmes de recrutement : Repenser l'attractivité des territoires

Soutenir et développer un tissu industriel territorialisé, spécifique, en dehors des grandes métropoles nécessitera de développer l'attractivité de ces territoires sur tous leurs aspects. Aussi il est indispensable que soient présents des services publics, et des services aux publics (santé, culture, loisirs, etc.) (cf. II. L'action publique dans les territoires ruraux, p25). De même le logement et les infrastructures de la mobilité, en particulier, sont autant d'éléments essentiels pour préserver et développer un tissu économique et social durable dans nos territoires ruraux.

Préconisations

Le CESER recommande que les projets locaux s'appuient directement sur au moins un cluster de filière ou sur un cluster transversal. Ces clusters permettront également d'assurer le lien entre les entreprises et les organismes de recherche.

Le CESER préconise une meilleure prise en compte des problématiques périphériques aux soucis de recrutements, freins à l'emploi. Sur le plan de l'attractivité et des difficultés de recrutement et de formation, il faut noter l'importance de la difficulté de la mobilité, du transport et du logement sur les territoires isolés, du rapprochement des conjoints, etc.

Le CESER préconise de travailler sur l'information et la communication positive auprès des jeunes. Il faut élaborer un plan de communication autour de l'industrie, notamment autour des entreprises qui prospèrent, car le développement économique crée de la valeur et une dynamique de territoire.

Le CESER suggère que le Volontariat Territorial en Entreprise se développe au niveau des entreprises industrielles.

Plus largement, le CESER considère que la transmission des métiers de base et l'actualisation de leur potentiel en intégrant les nouvelles technologies, est le préalable aux bonnes créations et reprises d'entreprises.

Il recommande que les investissements et accompagnements déployés pour soutenir les dynamiques dans les territoires accordent une attention particulière aux projets qui vont dans ce sens :

- Des unités de productions, qui mobilisent les métiers et les savoirs,
- Des marchés porteurs qui stimulent en Occitanie le maintien des métiers de base,
- Des dynamiques logiques de formations opérationnelles, pour aider ces métiers,
- Un effort d'acculturation, de sensibilisation et d'orientation pour remettre à l'honneur ces filières professionnelles nobles.

III.4. Services à la personne

Les territoires ruraux ont, comme vu précédemment (*cf. I.1. L'exode rural occitan, mythe ou réalité ? p4 et II.4.1. (L'accès aux soins) Constat p48*), une population vieillissante importante. Le maintien à domicile des personnes âgées développe une activité économique tournée vers les services à la personne mais aussi les commerces de proximité.

Les services en milieu rural comprennent également les moyens de garde des enfants (crèche et centre de loisirs) qui permettent aux familles d'avoir une activité professionnelle.

En milieu rural les services sont encadrés le plus souvent par des associations, néanmoins ces dernières années, des entrepreneurs privés investissent ce domaine d'activité.

III.4.1 Une population âgée de plus en plus importante

En Occitanie, 1 habitant sur 10 a plus de 75 ans et le nombre de personnes de plus de 60 ans est en augmentation, passant de 23% en 1990 à 27% en 2012. Un peu plus d'un tiers de ces personnes (soit près de 210 000) vivent alors seules à leur domicile, et 1 sur 10 en institution¹.

Dans une prospective à 20 ans, il est possible d'extrapoler que plus d'un million de personnes auront plus de 75 ans en Occitanie en 2030, soit plus de 10% de la population. Cette prospective se vérifiera si les soldes migratoires et naturels restent inchangés².

Ce vieillissement sera accompagné d'une augmentation du nombre de personnes en situation de dépendance, ainsi l'Occitanie pourrait compter plus de 51 000 personnes âgées dépendantes en plus d'ici 2030³.

¹ INSEE, 2016. *Toulouse et l'espace littoral, moteurs du dynamisme démographique de la région*. Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées n°2

INSEE, 2016. *13 départements entre disparités et ressemblance*. Insee Analyses Occitanie n°29

² INSEE, 2012. *Projection de population dans les principales aires urbaines de Midi-Pyrénées*. Dossier de l'Insee n°155

INSEE, 2007. *Projection de population à l'Horizon 2030, en Languedoc-Roussillon*. Repères chiffres pour l'économie du Languedoc-Roussillon n°12

³ INSEE, 2012. *Midi-Pyrénées 23500 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030*, 6 pages de l'Insee, numéro 143.

INSEE, 2012. *En Languedoc- Roussillon, +27 300 personnes âgées dépendantes en 2030*. Repères Synthèses pour l'économie

Au niveau de la répartition géographique, la population des plus de 75 ans est en proportion, plus importante dans les zones rurales, mais en valeur absolue majoritairement présente dans les zones urbaines. Les populations dépendantes pourraient augmenter dans les départements de la région qui connaissent une croissance démographique dynamique, à savoir : la Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard, départements assez urbains¹.

Au niveau de l'accessibilité aux Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), 100% de la population régionale se trouve à moins de 30 minutes d'un établissement².

Face au manque de lisibilité de l'ensemble des dispositifs participant au parcours de santé des personnes âgées et afin de correspondre à des situations nécessitant des réponses personnalisées et coordonnées, l'ARS s'est engagée dans son dernier projet régional, à renforcer la cohérence territoriale des dispositifs de coordination existants au niveau national. Ces travaux régionaux autour de la thématique du vieillissement ont permis de faire émerger deux priorités opérationnelles :

- Favoriser un maintien à domicile choisi de la personne âgée en perte d'autonomie,
- Améliorer le recours à l'hospitalisation et les conditions de séjour de la personne âgée³.

III.4.2 Des populations en situation de dépendance

Actuellement 14% des personnes âgées de plus de 75 ans d'Occitanie se déclarent très dépendantes. La part de ces personnes est la plus importante dans le Gers, avec 21% de la population et dans l'Ariège, avec 19%. On retrouve également dans ces départements le plus de personnes se déclarant en mauvaise santé⁴.

L'Occitanie est la 2^{ème} région de France en nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA). Un quart de ces personnes ont plus de 75 ans. La part de bénéficiaires de cette allocation chez les plus de 75 ans est la plus basse dans l'Aude (16,8%) et la plus élevée dans l'Aveyron (29,7%). Globalement $\frac{3}{4}$ des parts dans les départements occitans sont au-dessus de la moyenne nationale (21%). De plus l'évolution du nombre de bénéficiaires entre 2010 et 2014 est supérieure à la métropole⁵.

La région Occitanie est la 3^{ème} en nombres d'allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH). L'évolution de ce nombre dans la région, entre 2011 et 2015, est plus rapide que la moyenne nationale (21%). Seule la Haute-Garonne connaît une part plus faible que la part nationale⁶.

L'analyse des caractéristiques de la région Occitanie et des besoins des territoires de santé met en évidence qu'une part importante de la population est en situation de vulnérabilité. Quelle qu'en soit l'origine, la vulnérabilité est un facteur aggravant de survenue de maladie ou de handicap et un facteur d'exclusion ou de difficultés d'accès au système de santé. Cette situation exige une approche spécifique pour améliorer l'efficacité de l'action publique.

du Languedoc-Roussillon, n°8, octobre 2012

¹ INSEE, 2016. *Toulouse et l'espace littoral, moteurs du dynamisme démographique de la région*. Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées n°2

INSEE, 2016. *13 départements entre disparités et ressemblance*. Insee Analyses Occitanie n°29

² Agence régionale de la santé Occitanie, 2017. *Éléments de contexte pour un Diagnostic régional*. Montpellier, 152p. Disponible sur internet : <https://www.occitanie.ars.sante.fr> [consulté le 26 juin 2019]

³ Agence régionale de la santé Occitanie, 2017. *Parcours vieillissement, Travaux préparatoires au PRS Occitanie, Bilan et perspectives*. Montpellier, 80p.

⁴ CNAS, DRESS, INSEE, 2016. *Enquête Vie Quotidienne et Santé, 2014 résultats départementaux*.

⁵ INSEE, 2016. *Dépenses sociales des départements, le défi de la dépendance*. Insee Analyses Occitanie N°35

⁶ Agence régionale de la santé Occitanie, 2017. *Éléments de contexte pour un Diagnostic régional*. Montpellier, 152p. Disponible sur internet : <https://www.occitanie.ars.sante.fr> [consulté le 26 juin 2019]

Dans le bilan de son précédent plan, l'ARS avait abordé l'enjeu du vieillissement par le déploiement d'une politique de prévention de la perte d'autonomie, en privilégiant les projets contribuant à cette culture de la prévention (dépistage précoce de la fragilité, réalisation d'études, d'appels à projets, etc.).

L'accompagnement de la perte d'autonomie est également passé :

- Par le soutien aux aidants pour lesquels différents projets ont été conduits (mise en oeuvre de plateformes d'accompagnement de répit et formation, plateforme téléphonique régionale d'écoute et de soutien) ;
- Par une adaptation et une diversification de l'offre (labellisation des consultations mémoire, hôpitaux de jour dédiés aux personnes âgées, hospitalisation à domicile etc.) ;
- Par le développement d'équipes mobiles (gériatrique et géronto-psychiatrique) et de la télémédecine, permettant le recours à des consultations de spécialistes.

Cet accompagnement a nécessité une coordination renforcée des professionnels. Celle-ci a été favorisée par divers systèmes d'information. On notera le déploiement en Hautes-Pyrénées de l'expérimentation du programme **Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie** (PAERPA) ainsi que l'expérimentation de plateformes territoriales d'appui (Gers, Pyrénées-Orientales, Tarn-et-Garonne et Aude à un niveau infra-départemental) ou encore la Plateforme Territoriale de Sortie (CHU de Nîmes)¹.

Aujourd'hui, dans son Plan Régional de Santé, l'ARS a fait d'une de ses priorités le maintien à domicile choisi de la personne âgée en perte d'autonomie. Face à une grande majorité de la population âgée qui souhaite continuer à vivre chez elle et retarder au maximum l'entrée en institution, l'ARS continue d'axer ses actions sur le développement du soutien aux aidants et la mise en oeuvre de dispositifs innovants. Car le maintien de la personne âgée à domicile impose de soutenir les familles et les aidants, et le déploiement de nouvelles prises en charge permettant d'adapter les prestations délivrées par les services de soins, ou d'organiser des « passerelles » entre le domicile et son substitut².

III.4.3 Le recours aux services à la personne au quotidien, très présent en territoire rural

Un tiers des personnes de plus de 75 ans de la région reçoivent une aide de professionnels dans leur vie quotidienne. C'est dans le Tarn qu'on en trouve le plus à l'échelle de la région. C'est le département où l'on a le plus recours aux services à la personne du fait d'un réseau très structuré, en particulier autour du réseau associatif des Aides à Domicile en Milieu Rural (ADMR). La plupart des départements ruraux voient leur part de personnes âgées recevant de l'aide de professionnels à domicile supérieure à la moyenne de la région, qui est de 35%. On retrouve ainsi l'Ariège, l'Aveyron, le Lot et la Lozère (cf. *Tableau 6 : Les aides de professionnels pour les personnes d'au moins 75 ans*).

¹ Agence régionale de la santé Occitanie, 2018. *Projet régional de santé. Schéma régional de santé*. Montpellier, 448 p. Disponible sur internet : <https://www.prs.occitanie-sante.fr> [consulté le 21 avril 2020]

Agence régionale de la santé Occitanie, 2018. *Projet régional de santé. Cadre d'orientation stratégique*. Montpellier, 48 p. Disponible sur internet : <https://www.prs.occitanie-sante.fr> [consulté le 21 avril 2020]

² Agence régionale de la santé Occitanie, 2017. *Parcours vieillissement, Travaux préparatoires au PRS Occitanie, Bilan et perspectives*. Montpellier, 80p.

Tableau 6 : Les aides de professionnels pour les personnes d'au moins 75 ans

	Part de la population d'au moins 75 ans vivant à domicile et recevant de l'aide de professionnel dans la vie quotidienne (%)
Ariège	39
Aude	34
Aveyron	37
Gard	34
Haute-Garonne	34
Gers	35
Hérault	34
Lot	39
Lozère	39
Hautes-Pyrénées	35
Pyrénées-Orientales	32
Tarn	44
Tarn-et-Garonne	35
Occitanie	35
France métropolitaine	32

Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé 2014 - Exploitation ARS Occitanie

D'un autre côté, 43% des plus de 75 ans reçoivent une aide à domicile d'un proche. C'est principalement dans les départements ruraux que l'on trouve les parts les plus importantes, où elles concernent près des 50% de la population examinée : Ariège, Aveyron, Gers, Lot, Lozère¹ (cf. Tableau 7 : L'aide à domicile des proches pour les personnes d'au moins 75 ans).

Tableau 7 : L'aide à domicile des proches pour les personnes d'au moins 75 ans

	Population d'au moins 75 ans vivant à domicile	
	Dont aide à domicile d'un proche (beaucoup ou peu) (%)	Dont beaucoup d'aide à domicile de proche (%)
Ariège	48	23
Aude	43	15
Aveyron	46	14
Gard	43	16
Haute-Garonne	41	17
Gers	46	20
Hérault	42	16
Lot	47	17
Lozère	47	14
Hautes-Pyrénées	43	19
Pyrénées-Orientales	38	15
Tarn	46	17
Tarn-et-Garonne	40	14
Occitanie	43	16
France métropolitaine	41	14

Source : Enquête Vie Quotidienne et Santé 2014 - Exploitation ARS Occitanie

On peut donc voir qu'il y a une surreprésentation des territoires ruraux dans le recours aux services à la personne à domicile

¹ CNAS, DRESS, INSEE, 2016. Enquête Vie Quotidienne et Santé, 2014 résultats départementaux.

INSEE, 2015. Les papy boomers dynamisent la demande des services à la personne d'ici à 2025. Insee Analyses Midi-Pyrénées, n°26.

INSEE, 2014. Les services à la personne en Midi-Pyrénées portés par l'assistance aux personnes âgées, 6 pages de l'Insee, n°158.

III.4.4 Zoom sur le salariat dans les services à la personne

En milieu rural, les collectivités et les associations ont dû s'organiser pour que les services à la population existent.

Historiquement l'ADMR est présente principalement dans les territoires ruraux, avec pour principale activité le service à la personne âgée, depuis quelques années, elle a aussi une activité en territoires urbains.

Cependant, en milieu rural cette association reste la seule présente pour effectuer les services aux personnes âgées. On peut la retrouver dans plusieurs domaines :

- L'Aide aux Personnes Âgées à domicile, où elle est étroitement liée avec les conseils départementaux (APA) et qui représente environ 6,9 millions d'heures en 2019 ;
- Les services de soins infirmiers avec la présence d'un infirmier(e) coordinateur et des aides soignant(e)s qui interviennent sur prescriptions médicales auprès des personnes âgées, invalides ou handicapées ;
- Le service à destination des familles en lien avec la garde des enfants ;
- Le service d'aide à domicile auprès des familles.

En Occitanie, les associations ADMR sont employeurs de 12 016 salariés en 2019, représentant environ 8 000 Équivalents Temps Plein (ETP).

67 372 personnes ont été aidées pour un global de 9,7 millions d'heures, pour près de 200 M € de chiffre d'affaires¹.

D'autres associations répondent aux demandes des familles en milieu rural en se développant dans le secteur de la petite enfance et des services de garde. Nous pouvons citer, de façon non exhaustive, les associations Familles Rurales et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF). Elles se partagent selon les départements les services et moyens de garde. En étroite collaboration avec la CAF et la MSA, les crèches et les micro-crèches, les accueils collectifs de mineurs et les services de garde à domicile sont adaptés selon les territoires, avec des horaires atypiques, des effectifs réduits, des passerelles crèche, accueil de loisirs, écoles.

Ces associations de services à la personne, sont créatrices d'emplois et restent dans certaines zones, le 1^{er} employeur du territoire. Elles répondent à un besoin de la population et participent au dynamisme du territoire. Aussi comme nous l'avons présenté tout le long de ce rapport, les territoires dits des « campagnes, vieilles à très faibles densités » et « campagnes agricoles et industrielles » doivent maintenir une activité économique et des services à la population, indispensables. L'activité agricole, commerciale et artisanale attend des services de garde pour enfants en aval et amont de l'école et pour les personnes âgées de ces territoires, le service à domicile.

Dans ces secteurs les contraintes sont nombreuses et les services doivent être adaptés aux spécificités des territoires. Les critères nationaux d'attributions des aides ne sont parfois pas applicables en territoires ruraux. À ces contraintes propres à leur secteur d'activité, s'ajoute pour les salariés de ces structures un cumul de handicaps, dû à leur implantation dans les territoires ruraux : accessibilité difficile, temps de trajet augmentés, contraintes climatiques, horaires atypique, etc.

Ces structures associatives existent souvent grâce à l'engagement bénévole des dirigeants qui doivent faire face à des mesures de plus en plus draconiennes, avec un poids administratif important. C'est pourquoi elles se sont fédérées pour pouvoir bénéficier d'un soutien logistique, social et administratif.

¹ Entretien avec Daniel ADER, Vice-président du comité régional ADMR Occitanie, le 3 août 2020

III.5. Tourisme

Quand on regarde les dynamiques géographiques et les déplacements domicile/travail au niveau de la région, on voit deux systèmes de densification autour de Toulouse et Montpellier. Ce constat a longtemps justifié la vision des géographes, uniquement tournée vers les pôles urbains ; mais la situation est plus complexe et nécessite de prendre en compte les disparités locales.

En effet, les géographes et économistes ont longtemps pensé que la présence de population suffirait à relancer l'économie : des emplois seraient créés pour chaque personne arrivant sur le territoire. Ainsi le service à la personne s'est progressivement transformé en économie résidentielle. Or, les effets d'entraînements de l'économie touristique/résidentielle sont moins importants, voire très faibles, par rapport à ceux que peuvent avoir la présence de grandes entreprises¹.

III.5.1 L'Occitanie, région touristique majeure

La région Occitanie est la 4^{ème} région touristique de France, avec 16 Mds € de consommation touristique, soit 10% du Produit Intérieur Brut régional (PIB). Elle rassemble 96 500 emplois salariés dans les secteurs d'activité caractéristiques du tourisme² soit 7,1% de l'emploi total de la région ; ce qui en fait la 4^{ème} région en termes d'emplois touristiques, après l'Ile-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elle est 1^{ère} région pour la fréquentation de l'hôtellerie en plein air (33 millions de nuitées) et pour le tourisme thermal (16 600 curistes). On y trouve 8 des sites classés « patrimoine mondial » par l'UNESCO (17% des sites pour la France) et c'est la 3^{ème} région en nombre de monuments historiques, avec 4 469 monuments, soit 10,5% des monuments historiques français³.

Le tourisme est une activité économique importante dans nos territoires ruraux, avec une explosion du tourisme vert. Aussi, les infrastructures doivent être capables d'accueillir ces populations sur des temps courts, les collectivités doivent s'adapter et mettre tout en œuvre pour que la cohabitation touriste/habitant/agriculteur-forestier fonctionne. Aussi des aménagements du territoire doivent être réalisés (zone de stationnement, fléchage et balisage des accès autorisés ou non autorisés, des aires de pique-niques, poubelles, etc.).

Pour les zones de tourisme intense (grands sites, villages labellisés, sites remarquables) les problématiques sont amplifiées car les nuisances peuvent être abondantes si le flux de personnes n'est pas maîtrisé en amont, (Village de Collioure : création d'une régie autonome pour gérer des parkings et abonder financièrement le budget communal afin de gérer la station d'épuration par exemple). Aussi les élus doivent voir l'aménagement du territoire sur le long terme afin de prévenir le risque environnemental et social⁴.

De plus sur ces zones de tourisme modéré à intense, la création d'emplois mutualisés professionnels permettant de proposer un emploi à plein temps serait judicieux (Exemple : entretien extérieur et ménage de plusieurs gîtes) afin de lutter contre le travail précaire.

¹Audition de M. Pascal CHEVALIER, maître de conférences en géographie à l'université Montpellier III, le 14/06/19

²Hébergements marchands, restaurants et débits de boissons, services de transport de passagers non urbains, service de voyageurs et agences de voyages, autres services caractéristiques (locations de courtes durées de véhicules de tourisme, d'articles de sports et de loisirs), services culturels, sportifs et de loisirs (musées, spectacles et autres activités culturelles et autres services récréatifs, casinos, téléphériques et remontées mécaniques)

³Préfecture de la région Occitanie, Secrétariat général pour les affaires régionales, 2017. *Région Occitanie Repères*, Directions régionales de l'État en région, Rectorat, ARS et INSEE, Commissariat général à l'égalité des territoires –CGET, Extrait de l'Atlas cartographique Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées, 14p.

Comité Régional du Tourisme, 2019. *Tourisme en Occitanie Sud de France Chiffres clés*, 39p.

⁴ Audition de M. Jacques MANYA, Maire de Collioure, le 30/08/19

Le tourisme vert est un atout pour l'Occitanie, pourtant certains territoires n'ont pas saisi l'opportunité et sont aujourd'hui en retard. Ces territoires attirent car le calme y est assuré. Aussi les élus doivent assumer ce retard et mettre tout en œuvre pour garantir la sécurité de leurs habitants et des touristes.

III.5.2 Le tourisme rural

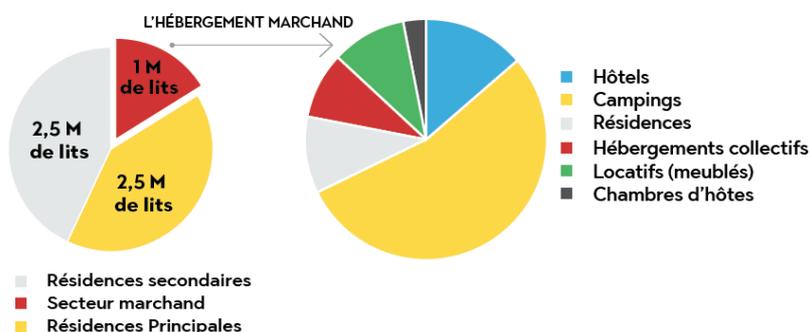
Les zones rurales sont très attractives touristiquement, en effet, d'après le Comité régional du tourisme (CRT), plus de la moitié des nuitées (55%) ont lieu à la campagne, loin devant le littoral (11%). De plus, 97% des touristes qui visitent ces zones sont français. La clientèle étrangère connaît une croissance importante mais n'a que peu de poids dans le volume de fréquentation de nos territoires¹.

III.5.2.1 Économie résidentielle et présente²

L'Occitanie représente un potentiel de 6 millions de lits touristiques avec une forte part d'hébergements non-marchands : 2,5 millions de lits se situant en résidences secondaires et autant en résidences principales (cf. Figure 37 : Répartition de l'offre de lits par type d'hébergement). Avec plus de 520 000 résidences secondaires, la région concentre 17,1% de l'offre nationale, la classant 1^{ère} région de France³.

Cet important effectif de résidences secondaires sur le territoire régional traduit l'attractivité de l'Occitanie et induit une activité touristique récurrente qui constitue un socle économique solide.

Figure 37 : Répartition de l'offre de lits par type d'hébergement



Source : Base de Données Territoriale - CRT Occitanie

En zones rurales, 2/3 des nuitées effectuées le sont dans le parc non-marchand, aussi l'économie résidentielle y est importante. La montagne concentre les lits en résidences secondaires, tandis que la campagne concentre plutôt ceux en résidences principales⁴ (cf. Figure 38 : Répartition des nuitées par type d'hébergement selon le territoire).

¹Audition de M. Jean PINARD, Directeur Général du Comité Régional du Tourisme Occitanie, le 13/09/19

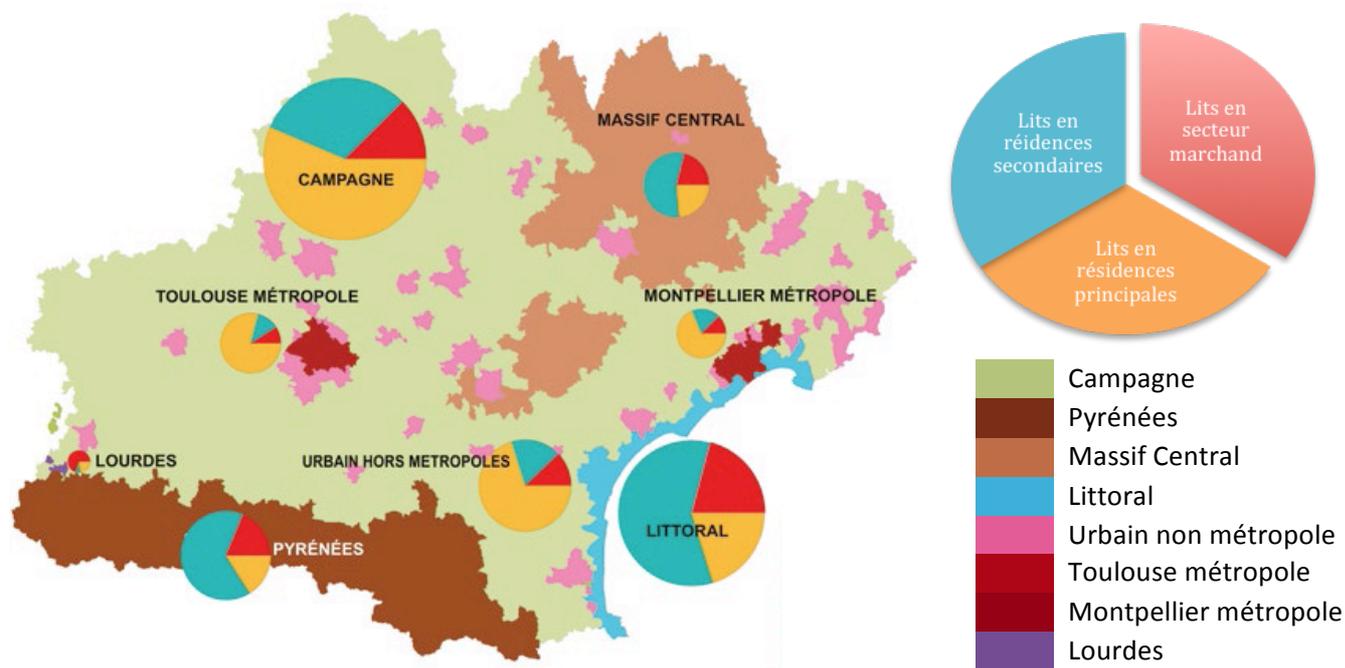
²L'Économie résidentielle correspond aux personnes présentes à l'année sur le territoire mais qui n'y travaillent pas, n'y produisent pas, mais consomment (ex : retraités, télétravail...). L'exemple type est le périurbain, sous encadré en terme de services aux populations.

L'Économie présente correspond au nombre de personnes présentes sur le territoire à un moment donné. Elle s'intéresse aux mêmes secteurs que l'économie résidentielle (services à la personne, commerce, services au public...) mais en tenant compte de la population non résidente présente (touristes, excursionnistes, résidents temporaires...) qui consomme sur le territoire.

³Comité Régional du Tourisme, 2019. Tourisme en Occitanie Sud de France Chiffres clés, 39p.

⁴Idem

Figure 38 : Répartition des nuitées par type d'hébergement selon le territoire



(CRT, 2019)

La montagne et la campagne représentent à elles deux 52% de la capacité totale d'hébergements touristiques. Le séjour moyen du français dans la campagne occitane est court, effectué en moyenne deux fois par an, en famille, dans un hébergement non-marchand pour la moitié (maison de famille, amis) ou en location ou gîte pour 45% d'entre eux. La principale préoccupation du séjour est le budget, suivi par l'environnement du séjour puis l'envie de découverte¹.

Le tourisme de montagne, par son importance en Occitanie et ses particularités (thermalisme, sports d'hiver...) n'est pas développé ici. Cette thématique demandera une réflexion plus profonde, possiblement dans un futur avis du CESER.

III.5.2.2 L'agro-agritourisme

La filière agritourisme, est une filière touristique souvent considérée comme à part, alors qu'elle représente une part importante d'acteurs en Occitanie.

Les activités agritouristiques sont variées et se développent sur l'ensemble du territoire régional, offrant une diversité de services et d'activités : hébergement, loisirs, découverte, accueil pédagogique, restauration... qui permettent aux agriculteurs de développer de réelles prestations touristiques pour en vivre pleinement ou en complément de revenu.

L'activité agritouristique est très liée à l'activité agricole. Elle apporte une réelle plus-value aux exploitations, du point de vue de l'attractivité pour le consommateur, et du point de vue économique pour l'agriculteur. Ces activités permettent un complément de revenu souvent nécessaire à l'équilibre économique des exploitations. Pour beaucoup d'entre-elles, le revenu de l'exploitation dépend totalement de l'activité touristique (vente-directe à la ferme). Ce revenu permet également de pouvoir compléter les retraites des agriculteurs, extrêmement basses. Selon une enquête de la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA) auprès d'agriculteurs pratiquant ces

¹Comité Régional du Tourisme, 2019. Tourisme en Occitanie Sud de France Chiffres clés, 39p.

activités, la partie touristique de leur exploitation représente en moyenne 42% de leur chiffre d'affaire total¹.

Le nombre total d'agriculteurs qui pratiquent l'agritourisme en région n'est pas connu avec précision, mais il est estimé par la CRA entre 4 000 et 6 000 exploitations. Aussi à titre d'exemple, nous pouvons citer, entre autres labels, le réseau Bienvenue à la Ferme ; 1^{ère} marque nationale d'accueil et de vente directe à la ferme, qui représente en Occitanie :



- 1 300 agriculteurs,
- 1 000 points de vente directe de produits fermiers,
- 256 hébergements,
- 142 activités de loisirs,
- 119 prestations de restauration.

L'œnotourisme, largement développé en Occitanie, notamment sur les terroirs viticoles, est une typicité régionale forte. La CRA estime qu'entre 40 et 70% des agriculteurs sur les départements viticoles ayant une activité d'accueil font de l'œnotourisme.

Cette activité est valorisée notamment par le label « Vignobles & Découvertes », label promu par Atout de France pour faciliter l'identification des destinations phares de l'œnotourisme en France. Ce label concerne les caveaux de dégustation, l'hébergement, la restauration, les visites de sites, les événements et les activités permettant la découverte de l'identité viticole des territoires. En Occitanie 18 appellations répondent aux critères du label².

Sur le même principe, différents labels d'agrotourismes permettent de valoriser les productions agroalimentaires locales en faisant le lien entre le patrimoine gastronomique et les touristes. Entre autres nous pouvons citer l'association « Tourisme Gourmand en Occitanie », regroupant exploitations agricoles et entreprises agroalimentaires.

L'association organise entre autres, avec l'appui d'OCAPIAT, opérateur de compétences (OPCO) pour la coopération agricole, et le CRT, des formations auprès de leurs membres, afin de les aider à se professionnaliser dans ce domaine d'activité³.

Préconisations

Le CESER préconise que la Région Occitanie accompagne les élus avec des formations sur les attentes des touristes, la préservation des espaces et l'aménagement du territoire.

Le CESER souhaite une réorientation des politiques d'aides aux hébergements touristiques ruraux en région Occitanie, qui représentent 66% des nuitées touristiques. Le CESER encourage la Région Occitanie à revoir le PASS tourisme en élargissant ses critères d'éligibilités et en les ouvrant aux plus petites structures, mieux adaptées au tourisme rural.

Le CESER préconise de prévoir un plan de communication dédié à la filière touristique rurale, incitant les occitans à voyager dans les territoires ruraux d'Occitanie.

Dans le cadre d'une politique cohérente du tourisme, le CESER souhaite que tourisme rural soit intégré et ait plus de visibilité, dans le cadre du portail touristique du CRT.

¹Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie, *L'Agritourisme en Occitanie dans la crise du COVID-19*, note du 20/05/2020

²idem

³<https://www.tourismegourmandenoccitanie.fr/qui-sommes-nous/>

III.6. Les nouvelles formes d'emploi et de travail

III.6.1 Les tiers-lieux

Les tiers-lieux sont de nouveaux outils d'animation territoriale, primordiaux pour les territoires ruraux, autant sur l'aspect du développement économique et de la création d'activité que sur l'aspect social, avec les points de médiation numérique comme les fablabs, des Espaces de Vie Sociale (EVS), etc.

III.6.1.1 Les tiers-lieux en Occitanie

Les tiers-lieux se développent sur les territoires d'Occitanie depuis quelques années. Afin de donner plus de visibilité et de contribuer à leur pérennisation, la Région Occitanie a mis en place une labellisation de ses tiers-lieux, le label « Tiers-Lieux Occitanie », qui a permis de structurer et d'accompagner leur développement. L'animation du réseau de ces lieux labellisés a été confiée à l'agence AD'OCC.

En 2020, 81 tiers-lieux ont ainsi été labellisés sur l'ensemble de la région Occitanie, avec comme typologie :

- Des espaces de travail collaboratif, pour travailler en groupe ou à distance ;
- Des espaces de fabrication numérique (FabLab) pour apprendre et fabriquer de manière collaborative de nombreux objets ;
- Des espaces de médiation numérique¹.

Les structures souhaitant bénéficier de cette labellisation doivent avoir au moins 12 mois d'existence à la date de la demande de labellisation. Cependant ce critère peut être apprécié en fonction du maillage territorial, dans le cas d'une ancienneté entre 6 et 12 mois².

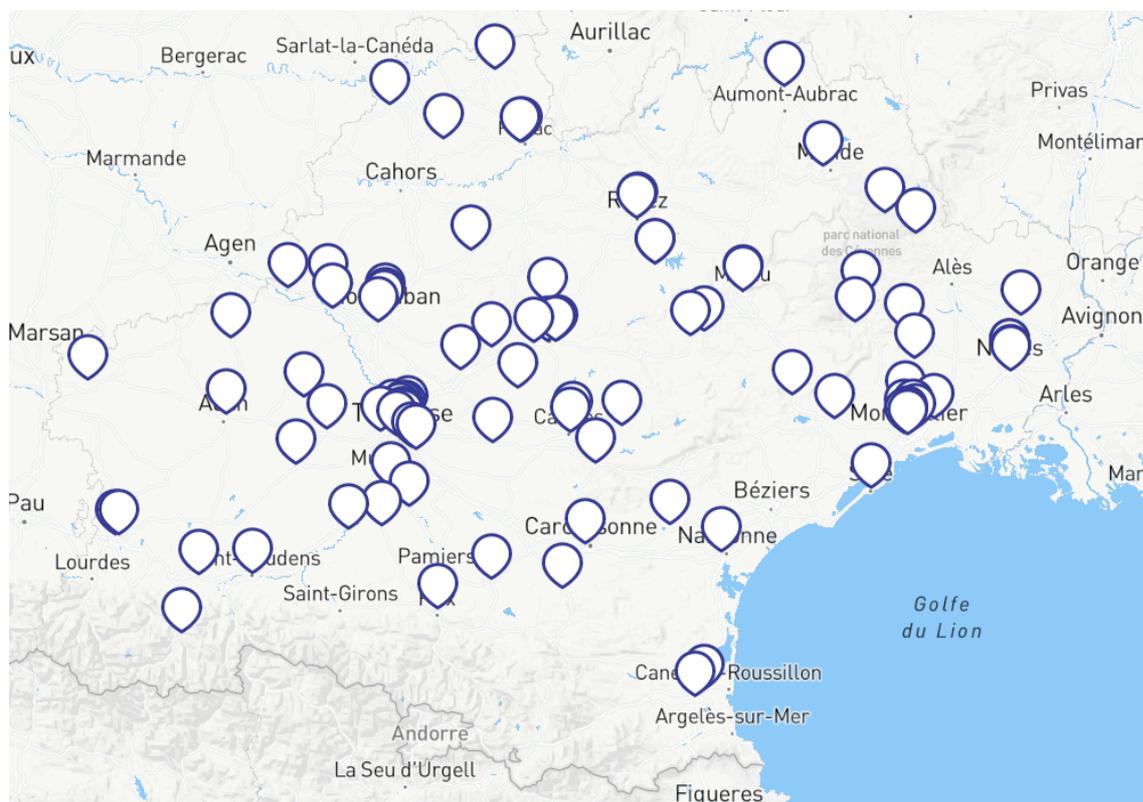
Sur la carte de recensement des tiers-lieux labélisés dans notre région (cf. Figure 39 : Carte d'implantation des tiers-lieux labellisés "Tiers-Lieux d'Occitanie"), on constate une grande disparité de répartition de ces espaces labellisés, notamment dans les territoires ruraux.

Les initiatives naissent souvent sur des territoires qui possèdent un réseau d'acteurs locaux forts et des collectivités locales impliquées, car ces lieux demandent, pour un équilibre financier, des sources de revenus variées, dont les subventions.

¹ <https://www.tierslieuxoccitanie.com/le-label/>

² Région Occitanie, 2019. *Appel à projets 2019 Labellisation Tiers Lieux Occitanie Règlement*, 4p.

Figure 39 : Carte d'implantation des tiers-lieux labellisés "Tiers-Lieux d'Occitanie"



(<https://www.tierslieuxoccitanie.com/tiers-lieux/?map>)

Il est important de noter que de nombreux tiers-lieux ne sont cependant pas labellisés par la Région Occitanie, les critères d'attribution n'étaient pas réunis. Pour autant certains d'entre-eux fonctionnent bien, malgré des formats différents.

Les tiers-lieux doivent répondre aux réels besoins et usages des habitants des territoires ruraux se situer à une distance raisonnable de leur domicile. Ses lieux doivent permettre d'expérimenter et d'innover, en lien avec les associations locales et les entreprises, pour être de réels moteurs de développement économique mais aussi d'attractivité des territoires. Ce nouveau concept d'espaces partagés peut interpeller mais c'est l'association de l'économie et du lien social qui donne un vrai sens à ces espaces.

III.6.1.2 Du projet social et économique d'un territoire rural à la création d'un tiers-lieu : exemples choisis

Figure 40 : Localisation du tiers lieu "Le Bercail" au sein de la communauté de communes du réquistanais



(Communauté de communes du Réquistanais, Michel CAUSSE, Laëticia TAULIER, le 22 janvier 2020. « Le Bercail. ». Disponible en ligne : <http://lebercail.co/> [consulté le 31/07/2020])

La vocation première d'une communauté de communes est d'unifier un territoire. Il est cependant difficile de créer et de donner du sens à une nouvelle unité territoriale sans connaître les besoins de ses habitants.

Aussi la communauté de commune du Réquistanais, dans l'Aveyron, a passé deux ans à réaliser un diagnostic complet de son territoire. Ce diagnostic était inscrit dans une réflexion autour de 3 projets distincts pour le territoire :

- Un projet de MSAP,
- Un projet de Maison du développement économique avec un espace de coworking,
- Un projet de Pôle social.

Ce diagnostic a permis d'identifier de nombreux besoins, que ce soit en termes de lieu de vie, d'accompagnement aux démarches administratives, d'accompagnement des entreprises et commerces au niveau local, d'espace de télétravail, d'animations jeunesse, etc.

La communauté de commune a alors eu l'idée de créer un tiers-lieu : la Maison des Services du Réquistanais « LE BERCAIL ». L'objectif était de construire un endroit de vie ayant pour vocation de répondre à la fois aux problématiques sociales et économiques, du territoire¹.

Dès janvier 2020, l'espace France Services est installé au rez-de-chaussée. L'État, la Région et le Département sont les partenaires financiers pour la rénovation et l'aménagement du bâtiment. Les associations locales d'appui à l'emploi, d'accompagnement aux démarches en ligne et de valorisation des circuits courts participent au projet.

Aujourd'hui « le Bercaïl » est un lieu participatif d'accès aux droits et au numérique, de soutien à l'entrepreneuriat, de coworking, de diffusion d'annonces locales d'emplois, et d'animation de la vie sociale. Cet espace ouvert à tout public conjugue travail, création, rencontres et échanges, constituant ainsi un tiers-lieu fondé sur le partage des informations, des expériences, des valeurs et des outils, avec pour vocation d'insuffler une nouvelle dynamique sociale et économique et de renforcer l'attractivité du bassin Réquistanais.

A l'ère du numérique, la communauté de communes a investi dans la fibre afin d'attirer de nouveaux arrivants et promouvoir l'installation des jeunes avec le télétravail. « Le Bercaïl » sera un outil, un lieu où ces nouvelles formes d'emplois pourront être développées.

Comme autre exemple, parmi d'autres, on peut citer le Centre Social associatif « Espace Initiatives Sociales et Économiques », de Mirepoix, créé en 2003 par la volonté des élus de la communauté de communes du Pays de Mirepoix.

L'objectif de ce lieu est de proposer dans un même endroit, accompagnement et information, au travers d'un ensemble de services pour les habitants du territoire. On y trouve ainsi, par exemple, un relais emploi formation et insertion, pour accompagner dans les démarches de recherches d'emploi ou de formation ; un Centre Local d'Information et de Coordination, pour informer et conseiller les personnes de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap ainsi que leur famille ; ainsi qu'un espace de coworking et d'accompagnement des porteurs de projets.

Le centre, en partenariat avec l'UDAF Ariège, a également mis en place un Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP).

La philosophie de ce centre est de privilégier toujours le travail avec les acteurs locaux, afin que les habitants soient acteurs des solutions apportées à leur territoire².

Préconisations

Le CESER encourage la Région à continuer son travail de valorisation des Tiers-Lieux régionaux. Il préconise cependant de réaliser une évaluation de la mise en place de cette labellisation des tiers-lieux, afin de réajuster les critères de son appel à projets pour ceux situés en zones rurales puissent y prétendre. Ainsi que, vérifier la cohérence de leur implantation sur le territoire.

Le CESER préconise à la Région Occitanie et aux chambres consulaires de réfléchir à la mise en place de formations dans ces tiers-lieux, qui seraient accessibles à tous, et au plus près des besoins des habitants des territoires.

¹ Communauté de communes du Réquistanais, Michel CAUSSE, Laëticia TAULIER, le 22 janvier 2020. "Le Bercaïl." Disponible en ligne : <http://lebercaïl.co/> [consulté le 31/07/2020].

² Audition de M. Alain TOMEIO, Directeur de l'EISE Mirepoix, le 25/10/19
<https://mairie-mirepoix.fr/2018/04/10/espace-dinitiativessociales-economiques/>

III.7. Les associations

III.7.1 Présentation générale des associations en Occitanie

La loi de 1901 cadre les objectifs des associations, leur but n'étant pas de répondre à des appels à projets, mais d'accompagner l'accès à l'ensemble des services, offrir un panel d'activités d'éducation populaires, afin de proposer aux familles des activités sur leur territoire. En bref, dynamiser le tissu social du territoire. « Les associations sont l'oxygène nécessaire à la démocratie ».

A ce jour, il n'existe pas de centralisation des chiffres concernant le nombre d'associations présentes dans les territoires ruraux en Occitanie, ce que déplore le CESER.

Les associations, en général, en Occitanie, selon le Mouvement Associatif Occitanie se sont :

- 140 000 associations,
- 170 000 salariés,
- 1,3 millions de bénévoles¹.

Les bénévoles sont le poumon de l'association. En milieu rural, les élus, les habitants et les familles s'appuient sur les associations qui sont très présentes dans ces territoires.

A l'instar des associations de quartier, on retrouve en milieu rural beaucoup d'associations à l'échelle communale, qui œuvrent dans des champs divers et variés comme la culture, le sport, la petite enfance, le social et médico-social, les loisirs et tourisme, la jeunesse et l'éducation populaire, etc.²

Les acteurs économiques qui œuvrent sur l'aspect social dans les villes sont peu présents, voir complètement absents, en milieu rural par manque de rentabilité économique. Les associations pallient alors à cette absence.

Les associations sont présentes dans de nombreux secteurs économiques. Elles créent de la richesse sur les territoires, en générant en moyenne 6€ de développement local pour seulement 1€ d'aides investis³.

Les associations permettent dans les territoires ruraux de :

- Créer de l'activité économique

De part leur présence et leurs activités, les associations génèrent de l'économie sur le territoire.

Par exemple une association sportive va générer un tissu économique en faisant appel à du sponsoring pour ses événements, les ventes effectuées lors de ses manifestations, etc.

- Proposer des services dans les territoires

80% des crèches et des accueils de loisir sans hébergement, en Occitanie sont gérées par des associations agréées Jeunesse et Sport. Elles sont d'une importance primordiale pour permettre aux parents en situation d'emploi de pouvoir exercer leur activité.

III.7.2 Enjeux et difficultés des associations sur les territoires ruraux

Une inquiétude est exprimée par plusieurs responsables associatifs quant à la possible marchandisation du rôle social des associations. En effet, elles auraient le sentiment que l'État se désengage au niveau local. À charge aux associations ou collectivités de se substituer à ces prérogatives.

¹ Le mouvement associatif Occitanie, 2019. *Le saviez-vous ? Les associations en Occitanie*, 6p.

² BAZIN C., DUROS M., DUFOUR M., FAURITTE J., MALET J., Décembre 2019. *Recherches et Solidarités, Les associations en Occitanie Repères et chiffres clés*, 12^{ème} édition, 31p.

³ Le mouvement associatif Occitanie, 2019. *Le saviez-vous ? Les associations en Occitanie*, 6p.

En milieu rural les associations œuvrent afin de maintenir une dynamique dans le territoire car peu d'entreprises privées rayonnent sur les mêmes territoires en matière d'action sociale. Aussi les associations se heurtent au recours systématique aux appels d'offres publics où le côté administratif est prépondérant. Les associations doivent s'organiser pour répondre à ces appels à projets. Outre que ces dispositifs prônent la concurrence entre acteurs au détriment de la coopération, valeur forte des associations et facteur de cohésion sociale, ils font perdre la capacité d'initiatives du tissu associatif et craignent que l'association cesse d'être acteur du débat public et médiateur de la société civile.

Les responsables associatifs ressentent le sentiment de devenir des gestionnaires bénévoles, avec la fonction d'employeur devenant de plus en plus prépondérante et difficile à gérer avec des moyens limités et un risque de déflation sociale¹.

Un enjeu important est que les politiques publiques puissent répondre aux besoins réels et non supposés des usagers, dans un souci d'appropriation des services proposés. Pour se faire il est important d'associer la population concernée et le tissu associatif dans une démarche de co-construction. Il faudrait faire confiance aux compétences locales, la connaissance interne étant souvent plus efficiente que les expertises externalisées. Développer la citoyenneté et la démocratie locale en encourageant les initiatives citoyennes. Les espaces de consultation, de concertation sont autant d'initiatives allant dans ce sens.

Le tissu associatif, atout de la ruralité, doit être encouragé et soutenu. Il faudrait laisser les associations s'organiser, innover, mettre en place des services aux familles tel que les crèches parentales de l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP), les activités des associations de parents d'élèves, des comités des fêtes, des foyers ruraux, des clubs de troisième âge, des clubs sportifs, etc. En maintenant le développement des actions éducatives, culturelles et de loisirs pour tous (comme les espaces de sociabilité, d'accès à la culture l'accompagnement de projets) les associations participent au dynamisme du territoire.

Pour viser ses objectifs à long terme la collectivité, principal interlocuteur local, peut s'appuyer sur des acteurs associatifs. Pour des compétences partagées, comme la culture et le sport par exemple, le partenariat avec des associations, pour le portage de certains projets, peut résoudre les problèmes de manque de légitimité ressentis par les citoyens.

C'est pourquoi les communes ont besoin d'un dynamisme associatif local. Les pouvoirs publics devront rester vigilants à la perte de puissance du tissu associatif face aux réseaux sociaux qui sont en train de les supplanter.

Préconisations

Le CESER préconise qu'une enquête soit réalisée par la Région Occitanie sur le poids des associations dans l'économie des territoires ruraux en vue d'adapter ses politiques publiques pour une meilleure cohésion des territoires. Cette enquête devrait porter un volet statistiques, un volet impacts économiques et un volet impacts sociaux.

Le CESER demande à l'État de favoriser l'accès aux formations des bénévoles, avec le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), spécifiques en rural et avec une attention portée sur la proximité des formations.

¹ Audition de MM. Et Mmes ; Cédric LETOURNEUR, Secrétaire National du Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne ; André GUINVARCH, Président de l'URAF Occitanie ; Marianne LOISEAU-NAÏL, Directrice du CRAJEP Occitanie ; Marie-Josée MOYSSSET, Présidente de l'UDAF Aveyron et Alain TOMEIO, Directeur de l'EISE Mirepoix, le 25/10/19.

LE CESER souhaiterait que les bénévoles de structures employeurs de main d'œuvre aient accès à une formation initiale en lien avec la fonction d'employeur. Cette formation devrait ouvrir à un crédit d'impôt afin que le bénévole puisse le dégager de son temps de travail, les associations ayant grandement besoin de bénévoles en activité.

Le CESER préconise que la Région anime des journées dédiées au montage de projets auprès des porteurs associatifs, et contribue à faciliter le développement, auprès des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, de formations régulières au montage de projets mobilisant des fonds européens, à destination des associations.

Le CESER préconise la mise en place de Contrats Pluriannuels d'Objectifs avec les collectivités locales plutôt que des appels à projets, qui permettraient de pérenniser les structures associatives à la suite de la convention d'objectifs et de renforcer le recours à la subvention plutôt qu'aux marchés publics.

Il semble également important au CESER de conduire une analyse approfondie au sein des conseils régionaux, avec Régions de France sous le pilotage de la Région Occitanie et avec le Parlement, sur les spécificités des activités d'intérêt général, conduites par les associations, afin de les exclure du cadre de la concurrence, à l'instar de l'exception culturelle.

CONCLUSION

Le rural, longtemps vu par les géographes comme un objet d'étude homogène, une polarisation du territoire national, entre lui et les espaces urbains, s'est créée. Cette polarisation sera à l'origine d'une présence locale et non de création de valeur au sein des territoires.

L'exode rural, ou la migration des personnes de la campagne vers la ville, a eu lieu dans notre région. Au niveau national et régional, les espaces ruraux ont ensuite connu un retournement de cette tendance, avec l'arrivée de nouvelles populations, majoritairement en provenance d'aires urbaines. Cet apport de population est majoritairement composé de foyers jeunes (25-30 ans) avec des enfants en bas âge, et au niveau de formation supérieure à la moyenne de la population accueillante. Ils s'installent dans la recherche d'un meilleur cadre de vie et dans l'objectif de monter un projet. Cependant, plus de 2/3 de ces installations sont des échecs, à l'origine de la précarisation des territoires d'accueil.

De plus, cette croissance démographique n'a pas été homogène sur l'ensemble des territoires, les zones rurales sous influence des pôles urbains se sont révélées plus attractives que des zones rurales isolées, qui elles, ont continué de perdre des habitants.

Quand on regarde les définitions du monde rural, on constate qu'il a souvent été considéré comme un espace résiduel des espaces urbains. Ce n'est que récemment qu'il a commencé à être considéré comme un objet d'étude à part entière.

La typologie des campagnes françaises réalisée à la demande de la DATAR en 2011, regroupe quasiment l'ensemble des critères de différenciation qui ont pu être utilisés pour décrire les espaces ruraux avant elle ; en croisant à la fois des indicateurs morphologiques, socio-économiques et physiques.

C'est pourquoi le CESER a choisi de retenir cette typologie comme hypothèse de travail pour pouvoir comparer les différents types de territoires ruraux. Son analyse se focalisera sur 2 des grandes classes de cette typologie :

- « Les campagnes agricoles et industrielles »,
- « Les campagnes vieillies à très faibles densités ».

Ces zones rurales représentant 21% de la population, 73% de la superficie et 71% des communes de la région.

Dans un même temps, des enquêtes sociologiques, réalisées à l'échelle nationale, ont révélé un double paradoxe au sujet de la vie dans les espaces ruraux.

Les habitants sont satisfaits de vivre en milieu rural et souhaitent y rester mais considèrent leur territoire comme délaissé par les pouvoirs publics ou ne pas bénéficier de leurs services.

Dans un même temps, les non-ruraux perçoivent la campagne comme un lieu de vie idéal mais sont freinés par la peur des difficultés liées à l'entrepreneuriat dans ces espaces et par l'isolement et ses difficultés associées.

Dans les deux cas, les interrogés sont attirés par la qualité de vie et la proximité avec la nature que peuvent offrir les espaces ruraux. Il y a donc un véritable travail de déconstruction des idées reçues et d'accompagnement des installations de nouveaux arrivants à réaliser.

L'attrait des territoires ruraux, s'il est bien réel, devra être renforcé par l'aménagement des infrastructures de la mobilité et de la couverture numérique, tout en accordant une importance primordiale à la gouvernance du foncier, en maîtrisant l'artificialisation des sols par la réhabilitation des centres-bourgs et des friches agricoles et industrielles. Le « zéro artificialisation nette » doit être le fil rouge de la Région.

En matière de politique publique, la question centrale qui apparaît pour aider le développement de nos territoires ruraux semble être :

- L'accompagnement des projets de vie des nouveaux arrivants, pas uniquement d'un point de vue professionnel,
- Favoriser l'enrôlement et l'implication des acteurs socio-économiques et de la société civile dans le développement concerté de solutions adaptées à leurs besoins,
- Conserver et/ou susciter un portage politique local du développement territorial.

Les territoires ne doivent pas finir comme seuls espaces de programmation. Cela à la condition de réaliser un assouplissement des outils organisationnels afin de pouvoir les adapter aux réalités territoriales et de sortir des logiques quantitatives des dispositifs publics.

Le sentiment d'abandon et de délaissement des populations rurales est principalement dû à la disparition d'un maillage territorial des services publics et services aux publics. Ce qui autrefois permettait de définir son lieu de vie, d'accéder à l'emploi, à l'éducation, à la santé, aux commerces et services, à la vie sociale et culturelle disparaît ; et avec lui l'implication de l'État dans l'ensemble des territoires. Il faut rééquilibrer ce maillage à tous les niveaux :

- Pour qu'il donne du sens à la lecture territoriale des citoyens,
- Pour revitaliser l'offre de services publics,
- Pour lutter contre la désertification médicale,
- Pour attirer de nouvelles installations,
- Pour inciter le retour des jeunes expérimentés,
- Pour inciter l'implantation de formations pour les jeunes.

En matière de développement économique, le principal manque des zones rurales, semble le manque d'ingénierie spécifique disponible localement afin de permettre le dialogue entre ingénierie d'État et ingénierie de territoire.

Les territoires ruraux ont pour atout la présence d'une économie non délocalisable. Or, pour vivre, un territoire a besoin que la valeur ajoutée reste sur le territoire. Il faut alors que les territoires puissent mettre en place plusieurs outils de captation de cette valeur ajoutée permettant sa redistribution, dans un objectif de développement équilibré et de justice sociale. Et ainsi, s'exclure de l'économie coloniale.

Cela nécessite de faire la promotion et le soutien de filières locales de qualité, qui s'inscrivent dans l'histoire du territoire et valorisent durablement les ressources et les savoirs faire locaux. Un travail permanent sur l'adaptation des modèles économiques est également indispensable, ces derniers n'étant pas adaptés aux territoires ruraux mais définis selon les modèles urbains.

Cet objectif nécessitera également une coordination des organisations d'accompagnement ainsi qu'un travail de marketing territorial commun afin de faire la promotion et de balayer les idées reçues sur nos territoires ruraux.

Ce n'est qu'à ces conditions que nous pourrions maintenir une ruralité équilibrée, attractive et durable, respectueuse de ses territoires et de ses habitants.

Cet avis a été finalisé pendant la période de crise issue de la pandémie de Covid-19. Cette situation exceptionnelle a pu modifier beaucoup de constats effectués dans ce travail, notamment le rapport à l'espace, la recherche d'une nouvelle qualité de vie loin de la concentration des zones urbaines ; les habitudes de consommation ; la production agricole ; etc.

Pendant le confinement, les territoires ruraux ont été une terre d'accueil pour les citoyens possédant une résidence secondaire. La période estivale a vu également les vacanciers privilégier les territoires ruraux : l'Aveyron et la Lozère ont été les destinations préférées des français.

Les territoires ruraux ont toujours été un espace de refuge tout au cours de l'Histoire.

C'est pourquoi il est primordial que ces territoires deviennent une priorité nationale et régionale. Un avis dédié au rôle qu'ils ont joué pendant le confinement et la crise sanitaire serait opportun.

Aussi le présent rapport nécessitera une mise à jour après une analyse des impacts sur le long terme de cette crise sanitaire.

RAPPEL DES PRECONISATIONS

1. Les espaces ruraux, combattre les idées reçues et affiner les diagnostics

Le CESER préconise que la Région Occitanie investisse dans un plan de communication à grande échelle pour plébisciter l'attractivité économique, sociale et touristique des territoires ruraux, en phase avec une croissance inclusive et respectueuse du territoire.

Le CESER préconise à la Région Occitanie d'améliorer sa visibilité sur l'espace rural au travers d'un diagnostic cartographique fin basé sur l'étude INRAE-CGET¹, présentée plus haut (1.2.4. L'Occitanie, une région de contrastes : choix d'une typologie opérationnelle p16).

Que les territoires des campagnes agricoles et industrielles et des campagnes vieillies, à très faibles densités soient représentés, en superposant un périmètre défini selon le temps de trajet ne pouvant excéder 20 minutes pour accéder aux services de niveau intermédiaire (collège, MSAP, maison de santé). Cette cartographie serait un support pour appuyer et orienter les politiques régionales en faveur des territoires ruraux.

2. Conserver un maillage territorial de services pour combattre le sentiment d'abandon et prendre en compte les caractéristiques de chaque territoire

Le CESER préconise d'utiliser les travaux sur le repérage des centralités qui constituent le maillage territorial et leur situation de fragilité, afin de guider l'action publique. En effet certaines de ces centralités ont pu disparaître car les politiques publiques prennent en compte le critère de nombre d'habitants, et non de bassin de vie vécu et du temps de trajet réel.

Par conséquent, il serait peut-être nécessaire de réfléchir aux politiques publiques en faveur de leur développement au plus près des habitants.

Le CESER pense que chaque territoire de la région Occitanie a des réalités de vie différentes qui nécessiteront à l'avenir des politiques publiques adaptées, afin de réduire les inégalités.

¹Mohamed HILAL Aleksandra BARCZAK, François-Pierre TOURNEUX, Yves SCHAEFFER, Marie HOUDART, et Dominik CREMER-SCHULTE. 2011. « Typologie des campagnes françaises et des espaces à enjeux spécifiques (littoral, montagne et DOM) ». Report. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00911232>. 81p.

3. L'État saisi de la ruralité : L'agenda rural

Le CESER, sur l'ensemble des mesures proposées dans l'agenda rural, souhaite que les dispositifs nationaux fassent l'objet d'une évaluation, et de plus que la conception et l'opérationnalisation de ces dernières soient réalisées avec les collectivités locales, parties prenantes.

- Au niveau de la formation

Le CESER préconise ainsi, de faire attention à ne pas délocaliser de formations trop généralistes. Il faut que ces dernières répondent aux besoins du territoire (notamment dans le cadre des Campus connectés).

Pour le CESER, les Campus connectés peuvent servir de tremplins mais ne doivent nullement être considérés comme seule solution.

Le CESER souhaite qu'avant toute généralisation de ce dispositif, une évaluation qualitative soit faite de la mise en place de ces « *tiers-lieux* » socialisants, labellisés et dédiés à la poursuite d'études, notamment dans le cadre de son déploiement dans les territoires ruraux.

L'apprentissage est également en souffrance dans ces zones. Le CESER déplore le retrait de cette compétence à la Région et préconise la prise en compte de l'indice d'éloignement dans les aides apportées aux jeunes.

- Au niveau de l'environnement

Le CESER encourage la constitution d'un groupe de travail pour travailler sur la valorisation les aménités de la ruralités (externalités positives), dans un soucis de rééquilibrage des territoires.

Il y a un réel besoin de virage des préoccupations par rapport aux changements climatiques. Une attention particulière devra être portée aux zones littorales, sujettes à beaucoup d'hostilités. Il faudra pouvoir accompagner ces mutations régionales.

4. Le maillage des politiques publiques dans les territoires : conserver et soutenir un échelon local

Pour le CESER, il est indispensable que la Région accompagne (accompagnement, ingénierie, etc.) le **développement de lieux multiservices** pérennes avec la possibilité de connexion internet. Ils seraient autant d'espaces de vie, de lieux permettant l'accueil d'habitants, de jeunes, d'associations ; tout cela afin de favoriser le lien social, le vivre ensemble pour animer et s'approprier le territoire.

Dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement, l'utilisation du seul critère de nombre d'habitants ne permet pas une prise en compte des problématiques des territoires ruraux ; le CESER propose de prendre en compte une proportionnalité par rapport à la densité des territoires ruraux.

Dans le cas de la dotation de solidarité rurale, le CESER propose que cette DSR soit évaluée afin de bénéficier d'un retour d'expérience pour adapter au mieux cette dotation aux réalités des territoires.

De manière générale, sur l'ensemble des dotations spécifiques le CESER pense qu'il serait intéressant de retravailler les indicateurs et échelles utilisées pour l'évaluation de ces dispositifs afin d'optimiser et de permettre un traitement équitable à l'ensemble des échelons du territoire.

Le CESER préconise d'assurer la stabilité des intercommunalités, en limitant les entrées et sorties permanentes des communes et souhaite l'équité de leur fonctionnement en restreignant les dépenses des structures intercommunales afin d'abonder les petites communes et leurs projets.

Pour le CESER il est nécessaire de lancer une nouvelle étape de décentralisation pour reconnaître une compétence financière aux communes et aux autres collectivités locales.

L'évolution de nos territoires doit se faire sur du long terme, les élus doivent établir des plans ambitieux et s'abstenir de réfléchir sur le mandat uniquement.

Il est important selon le CESER de maintenir les accueils de premier niveau dans les mairies afin de garantir une proximité quand les intercommunalités peuvent conduire à l'éloignement.

Le CESER préconise, que les PETR, ou en cas d'absence de ce dernier, les PNR, soient chefs de file sur les thématiques d'accessibilité aux personnes en situation d'handicap dans les collectivités territoriales relevant de son périmètre.

Le CESER invite la Région à favoriser la mise en réseau des acteurs régionaux qui ont acquis une expertise en matière de portage de projets, d'instruction et de suivi d'opérations bénéficiant de fonds européens et à accroître la visibilité des réalisations financées par l'Europe, en valorisant les résultats que ces fonds ont permis d'atteindre en matière de création d'emplois, d'inclusion sociale, de transition énergétique, etc.

5. Garantir à tous l'accès aux services publics

Le CESER encourage le développement des Maisons France Services qui participent au dynamisme des territoires ruraux en ramenant des services publics disparus depuis de nombreuses années de ces territoires. Néanmoins, le CESER souhaite souligner que les Maisons France Services ne doivent pas se substituer aux derniers services publics encore présents sur ces territoires.

Le CESER préconise qu'une évaluation stricte de ces structures ait lieu dans les 2 premières années qui suivent l'ouverture, et que les points suivants soient vérifiés :

- **Mise en place d'un plan de formation des personnels ;**
- **Mise en place d'une politique en faveur de la lutte contre le travail précaire ;**
- **Evaluation de l'accompagnement du public.**

Le CESER s'inquiète de la pérennisation des Maisons France Services, au vu de l'importante contribution financière des collectivités locales dans ces structures. Le CESER préconise que l'État prenne en charge 100% de la masse salariale.

Le CESER préconise l'accès à un socle de services universels à moins de 15 minutes de trajets en développant l'accueil de premier niveau dans les mairies, en lien avec les Maisons de Services au Public afin de répondre aux usagers et répondre à leurs attentes.

6. Assurer la permanence des soins sur l'ensemble des territoires

Le CESER préconise de développer des permanences délocalisées pour l'accès à certains services de santé, trouver des solutions pour que les visites à domicile des médecins soient poursuivies en complément du développement de la télémédecine ; et s'assurer de l'effectivité de la permanence de soins.

Le CESER souhaiterait que les budgets alloués aux professionnels médicaux et paramédicaux soient évalués selon les besoins réels des populations tout en prenant en compte les spécificités territoriales.

7. Adapter la politique enfance/jeunesse aux besoins des territoires ruraux

Le CESER préconise, afin de développer une politique d'attractivité des territoires ruraux, que des crèches et accueil de loisirs soient développés en encourageant l'accueil atypique, (amplitude horaires), spécificité des territoires.

Le CESER préconise que la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) adapte sa politique d'accompagnement des crèches aux territoires ruraux, par rapport au taux de remplissage, et que sa politique sur la fourniture des repas obligatoires dans les crèches soit adaptée aux territoires ruraux car l'approvisionnement collectif de repas pour les enfants de moins de 4 ans pose des problèmes techniques (pas de restaurateur/traiteur/restauration collective à proximité).

Le CESER préconise, pour développer la citoyenneté, que dans le cursus scolaire de la troisième soit intégré une période d'une semaine sur « l'engagement et la citoyenneté ».

Le CESER préconise que chaque lycéen ou étudiant ait accès à un lycée/établissement d'enseignement supérieur, d'enseignement général, technique ou professionnel à moins de quarante-cinq minutes de son domicile.

Le CESER préconise que la carte scolaire soit revue et adaptée aux typologies des territoires ruraux de l'Occitanie et encourage le maintien/ouverture de classe unique afin de conserver un lien social et une dynamique sur tous les territoires et donner accès à tous les enfants de moins de dix ans à l'école primaire à moins de 20 minutes de trajet.

Le CESER préconise que le Conseil Régional, en tant que chef de file des politiques jeunesse, accompagne les collectivités territoriales dans la mise en place de politique en direction des jeunes de 12 à 30 ans. Ainsi que, les subventions régionales dédiées aux associations agissant dans les territoires ruraux soient fléchées comme pour les quartiers prioritaires en ville.

8. Enjeux d'une mobilité durable : désenclaver les territoires et faciliter la mobilité des habitants

Le CESER souhaite que la Région encourage et soutienne les initiatives citoyennes, associatives et collectives en faveur de la mobilité en milieu rural.

Le CESER, pour faire écho à la loi sur l'orientation des mobilités, qui encourage le co-voiturage, l'autopartage, le transport à la demande, et les modes de déplacements qui nécessite des axes routiers adaptés, préconise que la Région Occitanie qui propose des solutions de mobilités à 1€ pour le TER et à 2€ pour le bus (par trajet), octroi aux départements ruraux une dotation spécifique pour les axes routiers secondaires.

Le CESER soumet à la Région Occitanie la possibilité de soutenir de nouvelles initiatives d'utilisation des véhicules personnels, de transports à la demande spécifiques pour les jeunes éloignés des villes et d'aider à la mise en place de plateformes de mise en relation.

Le CESER préconise que le réseau de bus/TER, s'il existe, ait des horaires adaptés pour permettre aux jeunes de rejoindre une ville ou un centre-bourg.

Le CESER préconise qu'après une période de deux années en conduite accompagnée, dès 17 ans, le permis probatoire soit acquit sans accompagnement. Le CESER préconise que la Région Occitanie soit une région pilote pour la mise en place d'une expérimentation de cette mesure.

Le CESER préconise également la possibilité d'obtention du permis de conduire dans un parcours de formation de type IV et V afin que les élèves aient obtenu ce titre pour accéder aux études de leur choix par la suite.

Le CESER préconise la création d'un comité de pilotage pour étudier les solutions du rail afin :

- d'adapter les rails pour une vitesse plus rapide afin de réduire les temps de trajets,
- de faire des trajets avec moins d'arrêt afin de réduire le temps de trajet.

La Région Occitanie doit donner les moyens aux départements ou/et communautés de communes pour améliorer le circuit routier secondaire. Le seul entretien annuel des routes n'est pas tolérable. Les axes routiers sont le désenclavement du milieu rural.

9. Préserver le foncier en réhabilitant d'anciens espaces

Le CESER souhaite que soient créés des logements à utilisation modulable (ex : accueil de travailleurs saisonniers) et s'interroge sur la pertinence de l'implantation de logements sociaux.

Le CESER alerte la Région Occitanie et souhaite un soutien envers les familles qui font le choix de réhabiliter une maison d'habitation à vocation de résidence principale, dans une commune rurale. Un abaissement des droits de mutation des acquisitions de maisons vacantes pourraient être envisagés, ou un avantage fiscal attribué sous forme d'allègement d'impôts ou tout autre bonus.

Le CESER préconise la réalisation d'un premier bilan de la mise en œuvre de l'instruction ministérielle du 29 juillet 2019 sur le « zéro artificialisation », notamment un bilan des actions mises en œuvre par les différents acteurs qui sont partie prenante (État, EPCI, etc.).

Le CESER préconise que l'EPF, qui bénéficie d'un financement fléché (6€/habitant), lance une réflexion sur une évolution de ses missions. Le CESER regrette que son action soit actuellement essentiellement concentrée sur le foncier non bâti des zones « campagnes des villes et du littoral ». Le CESER souhaite que le foncier bâti des autres zones rurales devienne une priorité d'action.

Le CESER préconise un accompagnement de la Région Occitanie pour mettre en place des actions en faveur de l'accès au foncier agricole.

Le CESER considère que la mise en œuvre de l'objectif zéro artificialisation nette, pas encore clairement déterminé, doit prendre en compte les enjeux des territoires et notamment ceux des territoires ruraux.

Néanmoins, le CESER préconise à la Région, d'accompagner les collectivités qui inscrivent dans leur Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) le souhait de réhabiliter les centres-bourgs, les friches industrielles et agricoles, afin de ne pas consommer l'espace agricole.

10. Réduire la fracture numérique

Le CESER demande que tous les villages soient couverts par le réseau 4G et encourage la Région Occitanie dans une négociation avec les opérateurs pour une harmonie territoriale.

11. Accompagner les nouveaux habitants dans leurs projets de vie et promouvoir les opportunités du territoire

Le CESER préconise la mise en place à l'échelon départemental (échelon à définir suivant les besoins) de tiers-lieux dédiés à l'accueil des nouvelles populations, sur le modèle de « Terres de vie en Lozère ». Créés en lien avec les chambres consulaires, les organismes locaux, les acteurs du logement, de l'emploi etc, ces structures permettront un accueil dédié aux nouveaux arrivants dans le territoire, et un accompagnement dans leur projet d'installation sous tous ses aspects. Ces lieux pourraient également avoir comme mission la promotion et la découverte du territoire, en dehors de ses frontières, que ce soit en termes d'offre d'emploi ou d'opportunités de vie.

12. L'agriculture : formation et promotion des professions rurales

Le CESER insiste sur le fait que la base d'une filière ou secteur d'activité en essor est la formation. Aussi les moyens techniques, humains et financiers doivent être octroyés aux établissements scolaires d'enseignement agricole. Le CESER préconise que la Région Occitanie et la DRAAF veillent à maintenir un niveau de formation initiale et continue élevé pour répondre aux exigences et aux évolutions de la technicité du métier.

Le maillage des établissements agricoles doit être maintenu dans les territoires ruraux pour continuer à former les futurs agriculteurs et acteurs du monde rural (salariés, exploitants et entrepreneurs) au plus près des besoins du territoire.

Le CESER encourage la Région à poursuivre sa politique de développement et d'accompagnement des circuits-courts et des magasins de producteurs et de soutenir les acteurs qui réinventent les circuits de transformation et de mise en marché.

Le CESER demande à la Région d'accélérer l'introduction des produits de producteurs régionaux dans la restauration collective.

Le CESER encourage la Région Occitanie à perpétuer l'accompagnement d'installation des jeunes et des nouveaux entrants en agriculture.

Le CESER préconise que la Région Occitanie puisse devenir une région test pour l'introduction dans les collèges d'un enseignement tourné vers le milieu rural et l'agriculture afin que les citoyens de demain soient avertis sur les caractéristiques, attributs et contraintes des espaces ruraux.

Le CESER souhaite que, dans tous les établissements d'enseignement secondaires, une sensibilisation des jeunes étudiants sur les professions agricoles et rurales soit réalisée sous l'égide des chambres consulaires. La Région Occitanie pourrait accompagner cette démarche.

13. L'Agroalimentaire : favoriser l'identité territoriale des produits alimentaire

Le CESER préconise que la Région Occitanie et l'État mettent en place des outils de promotion envers les métiers de l'agroalimentaire avec l'appui de formations de tout niveau.

Le CESER préconise de promouvoir l'identification et la provenance des productions d'Occitanie pour être reconnues et bien identifiées.

Le CESER préconise de travailler, en collaboration avec les filières, sur la communication auprès du grand public, autour de leurs bonnes pratiques en allant vers plus de transparence ; travail à élaborer dès la production en amont, en communiquant sur les conditions d'élevage vertueuses et les bonnes pratiques de production en place.

Le CESER encourage la Région Occitanie à poursuivre la promotion de l'agri-agrotourisme, qui permet la rencontre entre les acteurs de la production, de la transformation et les consommateurs. Ces échanges contribuent au dialogue, à la visibilité et à la promotion des filières agroalimentaires régionales de qualité.

Le CESER préconise de favoriser et de multiplier les actions d'éducation à une alimentation saine auprès des jeunes publics.

Le CESER préconise que la Région organise et promeuve des formations à destination des cuisiniers des structures de restauration collective et des acheteurs publics, afin de soutenir les produits frais et locaux et leur utilisation en restauration collective ; qui fait écho aux aides financières versées aux collectivités pour l'utilisation de ces produits.

14. La forêt et la filière bois

L'ensemble des préconisations suivantes, que fait le CESER, a pour but la création de plus de valeur ajoutée sur nos territoires afin de développer l'attractivité de l'emploi forestier en zone rurale et de maintenir des massifs forestiers entretenus, récoltés et sécurisés contre les incendies au profit de l'environnement et du développement de nos territoires.

Au niveau de la gestion forestière le CESER préconise :

- Un meilleur suivi de la pleine exécution des Bonnes règles de Gestion Forestières, PSG, Aménagements..., par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) et l'Office National des Forêts (ONF) qui doit être un prérequis de la particularité des règles fiscales liées à la forêt ;

- D'aider les collectivités territoriales à lever les freins à l'accès aux forêts (absence de desserte, limitation de tonnage...) et désenclaver ainsi certains massifs, non accessibles par la création de routes et chemins dédiés pour en favoriser l'entretien, la récolte et la défense contre l'incendie ; en concertation avec l'ensemble des acteurs de la gestion forestière, privés et publics ;

- D'inciter au développement de la recherche et de la plantation d'essences forestières productives et adaptées au changement climatique, afin de pérenniser nos massifs, de fournir du bois à notre industrie locale et d'apporter plus de valeur ajoutée aux propriétaires, pour qui la valeur du bois sur pied ne cesse de diminuer depuis les 15 dernières années, au moins ; cela en lien avec les organismes de recherche (INRAE), les pépiniéristes, et les gestionnaires forestiers ;

- D'aider au regroupement des parcelles forestières par le CRPF, dirigé par l'État et les départements, pour créer des entités de gestion cohérentes, notamment dans la petite propriété privée, par des aides à l'animation et l'incitation financière des propriétaires aux regroupements ;

- Afin que la forêt puisse répondre à tous les enjeux auxquels elle doit faire face actuellement, de renforcer les programmes de formation des élus, réalisés par l'association des collectivités forestières d'Occitanie, sur leur rôle dans la réponse à ces enjeux (économiques, sociaux et environnementaux) ;

- **De planter en Occitanie 2 000 hectares annuels supplémentaires de forêts, pendant les 5 prochaines années pour garantir l'autosuffisance en bois des industriels locaux et répondre aux exigences environnementales, en s'appuyant sur :**

La poursuite et l'amélioration des aides à la plantation en faveur d'une forêt plurielle (avec une présence d'îlots de sénescence dans des forêts jeunes, mixtes, biodiversifiées, etc.).

- **L'adaptation et l'extension des systèmes d'aides forestières par l'État, l'Europe et la Région, en cohérence avec les autres pays européens (Allemagne), et en faveur de la pluralité des essences. Par exemple la possibilité de mixité d'essences forestières compatibles sur une même parcelle, dont la recherche a montré une meilleure résistance aux épisodes extrêmes liés au changement climatique.**

- L'adaptation des schémas d'aide par l'État, l'Europe et la Région, à la plantation en faveur des pratiques de mise en place et de suivi de la régénération naturelle.

- La promulgation par l'État, l'Europe et la Région d'un bonus dans les dossiers d'aides forestières incitatif à une pluralité végétale et biodiversitaire inspiré des schémas agro-forestiers mis en place pour l'agriculture.

Au niveau de la transformation, le CESER préconise :

De poursuivre et de développer l'aide de l'État, l'Europe et la Région, aux industries présentes sur le territoire et soutenir les créations de nouvelles industries, afin de combler le retard pris par rapport aux autres grandes régions forestières.

Au niveau de l'utilisation du produit bois le CESER préconise :

De sensibiliser et d'inciter, en concertation avec la Région, les départements et les communes à l'utilisation du matériau bois de provenance prioritairement française et possiblement régionale, issus d'une gestion durable certifiée (PEFC, FSC...).

Au niveau de la gouvernance de la politique forestière le CESER souhaiterait :

- Être associé au contrat de filière forêt/bois, qui, à l'instar des autres filières de la région, est autant, sinon plus, au cœur des préoccupations environnementales, économique et sociales de la société civile qu'il représente ;

- Renforcer et conforter la place de l'interprofession Fibois Occitanie dans son rôle de cohésion de tous les acteurs de la filière forêt/bois et d'interlocuteur privilégié avec les instances régionales et nationales ;

- Que l'on puisse répondre à la question de la meilleure place à réserver pour la gouvernance de la politique forestière régionale et nationale au niveau des ministères et de leurs délégations régionales. Doit-elle rester jointe à l'agriculture, ou plutôt à l'environnement, ou l'industrie ? Le CESER souhaiterait que cette gouvernance puisse être transversale afin de garantir le succès de cette ambition forestière, au cœur des enjeux nationaux et internationaux.

Les espaces agricoles et forestiers occupent la plus grande partie du territoire régional. Ils portent des enjeux majeurs sur les sols, l'eau, la biodiversité ou encore la capture et le stockage de carbone et la lutte contre le changement climatique. Ils répondent à des besoins vitaux, comme l'alimentation, l'énergie ou la production d'éco-matériaux.

15. Préserver le foncier agricole et forestier

Pour encadrer dans l'agriculture des mouvements de concentrations des terres à des fins de spécialisations et d'exploitations parfois excessives, le CESER Occitanie préconise l'expérimentation d'un encadrement et d'une régulation renforcés des marchés fonciers par les pouvoirs publics :

- Encadrement nécessaire et justifié dans l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire et la biodiversité à long terme, préserver les ressources naturelles et les paysages ainsi que les équilibres et les solidarités entre territoires, tout en favorisant l'installation d'agriculteurs.

- Encadrement nécessaire dans la propriété forestière pour lutter contre le morcellement en favorisant les regroupements de parcelles en vue de la constitution d'entité de gestion forestière économiquement viable.

16. Le commerce et l'artisanat en milieu rural : adapter les aides aux structures rurales

Le CESER préconise de mettre en place des mesures incitatives pour le maintien et/ou la création de commerces locaux dans les territoires ruraux. Dans cette thématique elle rejoint celle de l'agenda rural qui prévoit la création de « zones de revitalisation commerciale dans les communes de moins de 3 500 habitants. Les collectivités concernées qui le souhaitent, ont droit à des exonérations fiscales pour les petits commerces, exonérations compensées par l'État à hauteur de 33%. Cette mesure permet de maintenir les derniers commerces de proximité (commerces de bouche, épicerie, restaurants, cafés...) et encourager la réinstallation de commerces dans ces territoires ».

Le CESER souhaite soutenir la création de petits commerces ambulants et de commerces de proximité pour assurer la continuité d'approvisionnement et de services dans les territoires ruraux.

Le CESER encourage les initiatives créatrices de solutions adaptées pour réaliser les productions et mises en marché du rural vers le rural.

Le CESER soutient le principe de surveillance des installations commerciales et/ou logistiques d'une taille supérieure à 400m² qui peuvent perturber les équilibres à préserver dans les territoires ruraux.

Le CESER préconise un soutien conditionnel envers les entreprises qui font le choix d'installer leur activité pérenne, sans consommation d'espaces, situé en ZRR. Un abattement sur la CFE/CVAE, par exemple, pourrait être envisagé.

Il faudrait rendre accessible les financements publics aux entreprises rurales pour accompagner les boutiques et artisans en centres-bourgs.

Très utilisées, les aides directes mises en place par la Région excluent les formes d'entreprises et d'exploitations en Entreprises Individuelles, alors qu'il s'agit de la forme juridique prépondérante en milieu rural. Elles devraient être accessibles à toutes les formes d'entreprises, en fonction de la qualité du projet mobilisant ces dernières.

Il y a également un problème de temporalité entre outils d'aide et besoin des entreprises ; car c'est au moment de la reprise et ou de la création que les besoins sont les plus conséquents, et le taux de reprise est très important en zones rurales.

Le CESER préconise que l'État et la Région Occitanie, se saisissent de la question de l'installation/création d'activité dans les territoires ruraux occitans, en mettant en place une expérimentation sur l'accompagnement des porteurs de projets et une dotation d'installation à l'image de celle pour l'installation des jeunes agriculteurs.

Le CESER préconise de développer des systèmes de tuteurage/parrainage afin de permettre à des porteurs de projets de viabiliser leurs plans et d'appréhender les réalités locales avant de se lancer, sur le même principe que le dispositif CEFI (Contrat Emploi Formation Installation) pour les transmissions en agriculture.

Le CESER encourage le déploiement d'écoles/CFA, notamment d'artisanat d'art, au plus proche des savoir-faire et bassin d'artisan, le tout en lien avec les collectivités et les artisans locaux. Ces formations ne devant pas être limitées par les effectifs d'étudiants et/ou la durée.

17. Prendre en compte l'ensemble des problématiques périphériques aux difficultés de recrutement dans les filières industrielles territorialisées

Le CESER recommande que les projets locaux s'appuient directement sur au moins un cluster de filière ou sur un cluster transversal. Ces clusters permettront également d'assurer le lien entre les entreprises et les organismes de recherche.

Le CESER préconise une meilleure prise en compte des problématiques périphériques aux soucis de recrutements, freins à l'emploi. Sur le plan de l'attractivité et des difficultés de recrutements et de formations, il faut noter l'importance de la difficulté de la mobilité, du transport et du logement sur les territoires isolés, du rapprochement des conjoints, etc.

Le CESER préconise de travailler sur l'information et la communication positive auprès des jeunes. Il faut élaborer un plan de communication autour de l'industrie, notamment autour des entreprises qui prospèrent, car le développement économique crée de la valeur et une dynamique de territoire.

Le CESER suggère que le Volontariat Territorial en Entreprise se développe au niveau des entreprises industrielles.

Plus largement, le CESER considère que la transmission des métiers de base et l'actualisation de leur potentiel en intégrant les nouvelles technologies, est le préalable aux bonnes créations et reprises d'entreprises.

Il recommande que les investissements et accompagnements déployés pour soutenir les dynamiques dans les territoires accordent une attention particulière aux projets qui vont dans ce sens :

- Des unités de productions, qui mobilisent les métiers et les savoirs,
- Des marchés porteurs qui stimulent en Occitanie le maintien des métiers de base,
- Des dynamiques logiques de formations opérationnelles, pour aider ces métiers,
- Un effort d'acculturation, de sensibilisation et d'orientation pour remettre à l'honneur ces filières professionnelles nobles.

18. Valoriser le tourisme local

Le CESER préconise que la Région Occitanie accompagne les élus avec des formations sur les attentes des touristes, la préservation des espaces et l'aménagement du territoire.

Le CESER souhaite une réorientation des politiques d'aides aux hébergements touristiques ruraux en région Occitanie, qui représentent 66% des nuitées touristiques. Le CESER encourage la Région Occitanie à revoir le PASS tourisme en élargissant ses critères d'éligibilités et en les ouvrant aux plus petites structures, mieux adaptées au tourisme rural.

Le CESER préconise de prévoir un plan de communication dédié à la filière touristique rurale, incitant les occitans à voyager dans les territoires ruraux d'Occitanie.

Dans le cadre d'une politique cohérente du tourisme, le CESER souhaite que tourisme rural soit intégré et ait plus de visibilité, dans le cadre du portail touristique du CRT.

19. Valoriser les lieux multiservices

Le CESER encourage la Région à continuer son travail de valorisation des tiers-lieux régionaux. Il préconise cependant de réaliser une évaluation de la mise en place de cette labellisation des tiers-lieux, afin de réajuster les critères de son appel à projets pour ceux situés en zones rurales puissent y prétendre. Ainsi que, vérifier la cohérence de leur implantation sur le territoire.

Le CESER préconise à la Région Occitanie et aux chambres consulaires de réfléchir à la mise en place de formations dans ces tiers-lieux, qui seraient accessibles à tous, et au plus près des besoins des habitants des territoires.

20. De l'impact économique des associations en milieu rural

Le CESER préconise qu'une enquête soit réalisée par la Région Occitanie sur le poids des associations dans l'économie des territoires ruraux en vue d'adapter ses politiques publiques pour une meilleure cohésion des territoires. Cette enquête devrait porter un volet statistiques, un volet impacts économiques et un volet impacts sociaux.

Le CESER demande à l'État de favoriser l'accès aux formations des bénévoles, avec le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), spécifiques en rural et avec une attention portée sur la proximité des formations.

Le CESER souhaiterait que les bénévoles de structures employeurs de main d'œuvre aient accès à une formation initiale en lien avec la fonction d'employeur. Cette formation devrait ouvrir à un crédit d'impôt afin que le bénévole puisse le dégager de son temps de travail, les associations ayant grandement besoin de bénévoles en activité.

Le CESER préconise que la Région anime des journées dédiées au montage de projets auprès des porteurs associatifs, et contribue à faciliter le développement, auprès des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, de formations régulières au montage de projets mobilisant des fonds européens, à destination des associations.

Le CESER préconise la mise en place de Contrats Pluriannuels d'Objectifs avec les collectivités locales plutôt que des appels à projets, qui permettraient de pérenniser les structures associatives à la suite de la convention d'objectifs et de renforcer le recours à la subvention plutôt qu'aux marchés publics.

Il semble également important au CESER de conduire une analyse approfondie au sein des conseils régionaux, avec Régions de France sous le pilotage de la Région Occitanie et avec le Parlement, sur les spécificités des activités d'intérêt général, conduites par les associations, afin de les exclure du cadre de la concurrence, à l'instar de l'exception culturelle.

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

ACEPP	Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels
Ad'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée
ADMR	Aides à Domicile en Milieu Rural
ALS	Accueil de Loisirs
APA	l'Allocation Personnalisée d'Autonomie
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electroniques Et des Postes
ARS	Agence régionale de Santé
CCAPH	Commission, Communale ou intercommunale, d'Accessibilité aux Personnes Handicapées
CCI	Chambres de Commerce et d'Industrie
CDCEA	Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles
CDNPS	Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites
CDOA	Commission Départementale d'Orientation Agricole
CDPENAF	Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
CEFI	Contrat Emploi Formation Installation
CESE	Conseil Économique Social et Environnemental
CESER	Conseil Économique Social et Environnemental Régional
CFA	Centres de Formation d'Apprentis
CFE	Cotisation sur la faveur Foncière des Entreprises
CGET	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
COJ	Comité d'Orientation des politiques Jeunesse
CPER	Contrat Plan État Région
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRMA	Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat
CRT	Comité Régional du Tourisme
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DATAR	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DDCS-PP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DGPP	Direction Générale de la Prévision et des Politiques

DNP	Dotation Nationale de Péréquation
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DSR	Dotation de Solidarité Rurale
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale
ECU	Ecoles à Classes Uniques
EIJ	Initiative pour l'Emploi des Jeunes
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPHAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ERP	Établissements Recevant du Public
EVS	Espaces de Vie Sociale
FDVA	Fonds pour le Développement de la Vie Associative
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FEJ	Fonds d'Expérimentation Jeunesse
FSE	Fonds Social Européen
GAL	Groupe d'Action Locale
GHT	Groupements Hospitaliers de Territoire
ICHN	Indemnités Compensatrices de Handicaps Naturels
INJEP	Institut National pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire.
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LAEP	Lieu Accueil Enfant Parent
LEADER	Liaison des Acteurs du Développement et de l'Économie Rurale
LOADT	Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire
Loi « NOTRe »	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
Loi MAPTAM	Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
MAM	Maison d'Assistants Maternelles
MFS	Maison France Service
MSAP	Maison de Service au Public
NUTS3	Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques
OPCO	OPérateurs de COmpétences
OTEX	Orientation Technico-Economique
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAERPA	Personnes Agées En Risque de Perte d'Autonomie

PAT	Projets Alimentaires Territoriaux
PDR	Plan de Développement Rural
PEFC	Programme de reconnaissance des certifications forestières
PETR	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PNR	Parc Naturel Régional
RSP	Relai Services Publics
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SDREA	Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRDEII	Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UNESCO	Organisation des Nations Unis pour l'Éducation, la Science et la Culture
ZAU	Zonage en Aires Urbaines
ZAUER	Zonage en Aires Urbaines et aires d'emploi de l'Espace Rural
ZPIU	Zone de Peuplement Industriel et Urbain
ZRR	Zones de Revitalisation Rurales

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLEGE

Monsieur Éric LALANDE

2^{ème} COLLEGE

Madame Muriel LARGUIER
Pour la CFTC

Pour le Comité régional CGT

Monsieur Michel GUIRAL
Pour le Comité régional CGT-FO

Madame Anne-Rose LE VAN
Messieurs Daniel MEMAIN et Christian TERRANCLE
Pour la Coordinations syndicale Solidaires

Madame Géraldine RUSCASSIER
Pour la CFDT, l'UNSA, et le Conservatoire d'Espaces naturels (CEN, collège 3)

3^{ème} COLLEGE

Madame Amélie VIGROUX
Pour le Groupe Associations et Territoires

Pour le Groupe Santé, Logement et Cohésion

Suffrages exprimés : 160

Pour : 159

Contre : -

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : -

Avis adopté

Intervention de Monsieur Éric LALANDE

Pour le 1^{er} Collège

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au nom des membres du Collège 1, je tiens à saluer l'excellent travail de la Commission 2 qui éclaire la richesse, puis la diversité des ruralités et leurs potentiels. J'en profite pour remercier les personnes auditionnées, féliciter Adeline CANAC et les membres du bureau élargi, puis les permanents du CESER et tous les Conseillers qui ont permis l'élaboration de ce projet d'avis.

Plutôt que d'apporter un complément ou des observations à la marge de ce bon projet d'avis, j'ai choisi de revenir sur l'histoire et sur quelques fondamentaux. Mon but, est de mettre en évidence que ce projet d'avis « d'intérêt général », arrive au bon moment ; avec un titre audacieux : « **Les Ruralités : des solutions d'avenir pour l'Occitanie.** ». Ce titre est porteur d'une ambition pertinente !

Je vous propose de revenir sur l'enchaînement historique et autres causes de l'exode rural.

Les époques et lieux de concentration des grands développements, avec leurs taux de croissance motivants, ont progressivement capté les populations du monde rural. Le rayonnement et l'attractivité de ces expansions ont déclenché cet exode. Des villages sont devenus des villes, les villes de grandes agglomérations et les plus grandes villes sont devenues des métropoles.

Depuis les années 50, les reconstructions et l'équipement des foyers ont stimulé la croissance des concentrations d'habitants, des besoins et des activités économiques, autour des villes.

Progressivement, la montée en puissance des capacités de productions dans tous les métiers, dont ceux de l'agriculture et de l'élevage a fortement réduit les besoins en main d'œuvre dans les zones rurales. Au fil du temps, les modèles précédents « opérationnels & économiques / équilibrés & répartis » ont été abandonnés, pour faire face aux besoins croissants et profiter de leurs opportunités. **Plusieurs effets cumulés ont détruit de nombreux emplois dans les ruralités.**

L'augmentation des besoins a favorisé l'expansion des métiers, puis des manufactures et enfin la massification des offres avec des productions industrielles. Les mutations simultanées des modes de mises en marchés et des services induits ont contribué à stimuler et à propulser les taux de croissance. En prenant du recul, nous devons bien constater que tous les développements conjugués pendant les dernières décennies ont généré une grande confiance dans ce modèle.

Ces développements impressionnants ont impacté les populations, les investisseurs, les spéculateurs et les gouvernances successives. Les planifications et les stratégies ont également pris en compte les enjeux de cette compétition à l'échelle mondiale, qui s'imposait de plus en plus. La course à la croissance a été plébiscitée jusqu'à la prise de conscience qu'un modèle « de développement non durable » pourrait à long terme se retourner contre l'humanité.

Aujourd'hui, le rebondissement doit trouver un équilibre entre développements et sécurités.

A l'écart des grandes dynamiques de la croissance, voyant partir leurs forces vives, les ruralités se sont amoindries. La majorité des communautés rurales ont adapté leurs stratégies en fonction du modèle dominant, pour se maintenir autant que possible.

A partir de cet exposé, le Collège 1 considère que le projet d'Avis « Les Ruralités : des solutions d'avenir pour l'Occitanie » arrive au bon moment. Il présente les ruralités, leurs ressources et leurs potentiels qui sont restés trop longtemps dans l'ombre. Malgré la présence de plusieurs entreprises et Territoires d'Industries dans certaines zones éloignées.

Cet avis ouvre un défi de bâtisseurs... Pour créer un maillage et des répartitions équilibrées entre les grands bassins de vie et les ruralités. Il nous invite à chercher des solutions à partir de nos ressources, afin de produire des offres de proximité, ancrer de la valeur et des emplois. Il montre la nécessité de maintenir des continuités fonctionnelles et économiques bien réparties, en Occitanie.

Le Collège 1 insiste sur la nécessité d'approfondir la connaissance et l'écoute des ruralités pour appréhender leurs besoins et capacités. Il recommande la plus grande attention et la prise en compte des 20 préconisations, pour construire des solutions d'avenir pour l'Occitanie.

Pour conclure, le Collège 1, salue l'importance et l'intérêt de ce projet d'avis qui ouvre une bonne voie. Celle de l'actualisation du potentiel des ruralités qui pourraient doter la Région Occitanie d'une trame économique résiliente, en synergie avec ses villes, grandes agglomérations et métropoles.

Le projet d'Avis « Les Ruralités : des solutions d'avenir pour l'Occitanie » tombe à pic !

Le Collège 1, votera en faveur de cet Avis.

Merci de votre attention.

Intervention de Madame Muriel LARGUIER

Pour la CFTC

Monsieur le Préfet de région,
Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers, Chers collègues
Mesdames et Messieurs,

Les territoires ruraux, pluriels, sont porteurs d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux pour nos territoires régionaux. Souffrant encore de nombreux handicaps, ils méritent une attention particulière des responsables politiques régionaux voire nationaux. En ce sens, ils constituent à l'évidence des espaces prioritaires et méritent des actions publiques dédiées à leur développement durable.

On ne peut s'empêcher de constater le paradoxe qui les caractérise, avec d'un côté la perception d'une ruralité ancestrale, paysanne et peu attractive ; et de l'autre côté, l'immense besoin de naturalité dont fait état, dans ces instants post-Covid, une bonne partie des citoyens qui plébiscitent la vie à la campagne, les circuits courts ou la biodiversité.

Les agriculteurs et forestiers qui font vivre ces territoires, ces ruralités, en sont les acteurs essentiels. Quoi qu'en puissent penser certains, grâce à eux, les paysages sont préservés, la nature entretenue et la production utile à notre société, assurée. Alors comment ne pas soutenir ces piliers des ruralités d'Occitanie, en particulier pour les nécessaires évolutions qu'ils mettent en œuvre face aux contraintes croissantes dont ils doivent s'affranchir ? Comment ne pas veiller à leur bien-être et à leur compétitivité ?

Des soutiens de tous ordres et dans de nombreux domaines doivent être fléchés sur des actions dans nos territoires ruraux. Nous y sommes attentifs et percevons dans ce contexte toute l'importance qu'il faut accorder à des actions conduites en partenariat étroit avec toutes les parties prenantes et notamment avec les élus locaux de proximité dont le rôle est crucial de par la connaissance qu'ils ont de leur environnement immédiat. Faute d'une telle approche pragmatique, les projets pour nos ruralités ne verront pas leurs objectifs atteints.

Nous sommes très satisfaits de l'excellent rapport qui nous est présenté, remarquable tant sur le fond que sur la forme. Nous y trouvons une analyse complète des enjeux, une description exhaustive des secteurs qui méritent attention, des propositions complètes et pertinentes dans tous les secteurs, propositions qui impactent positivement l'avenir de nos ruralités. Nous sommes conscients de la masse de travail à accomplir et dans ce contexte, nous comptons sur les autorités régionales en liaison avec l'État, pour que soit prise en compte la volonté innovatrice qu'exprime ce rapport pour le bien de l'Occitanie.

Un grand merci à Adeline notre Rapporteuse, à Marie-Graziella, à Angélique et à tous mes collègues de la Commission 2.

La CFTC votera cet avis.

Intervention

Pour le Comité régional CGT

Rural ? Attention à cet adjectif, trop souvent résumé à la fonction agricole, car il s'applique à tout l'espace organisé par ceux qui vivent hors des villes, ce qui ne veut pas dire contre elles.

Rural est un adjectif qui qualifie tout ce qui concerne la vie dans les campagnes, son économie, son habitat, ses changements.

La ruralité pose déjà un défi : celui de la définition. L'INSEE la définit comme ce qui n'est pas urbain. Plus d'un tiers des Français y vivent et font vivre ces territoires dans la diversité des opportunités, des personnalités, des richesses locales, marquées par des stigmates différents d'où le choix de notre commission d'opter pour « les ruralités ».

Le monde politique s'est emparé de ce terme : Ministère de la ruralité sous la présidence de HOLLANDE, Secrétariat d'État à la ruralité depuis peu, assises de la ruralité en 2014.

Ces formes de réappropriation témoignent de l'attractivité des campagnes au sens large.

Les choix politiques d'après-guerre d'aménagement du territoire ont choisi pour chemin de la modernité, des formes de pensée de concentration (villes) comme seul outil valable pour organiser la vie des Français.

A partir des années 1975, des signaux de déprise, peu perçus par le pouvoir central, finissent par s'arrêter puis s'inverser. Mais il faut attendre l'année dernière pour que le premier ministre dise que les campagnes ou ruralités, étaient en croissance démographique.

La parole politique a mis du temps à voir ce changement.

Il faut rappeler que le discours de fatalité sur la mort de la terre remonte au 19^{ème} siècle ; l'idée que le monde rural est voué à l'abandon, au dépérissement, à la désertification est très ancienne.

Ce sentiment n'est pas que littéraire ou poétique, il a un sens politique.

« On n'y pouvait rien », la terre devait laisser la place aux nouveaux outils de la puissance (puissance industrielle, besoin de main d'œuvre).

Du coup on a justifié les migrations de la main d'œuvre vers les villes.

Ce discours a eu une telle force qu'il est resté comme une petite musique de fond dans le discours politique jusqu'à nos jours.

BOURDIEU qualifie ces populations de « classes objets » : une population qui est parlée par d'autres, mais qui, elle, n'a pas la parole.

Les enquêtes de terrain et nos auditions permettent de déconstruire un certain nombre de « mépris et de méprises ».

Ce qu'Alain SUPIOT dénonce dans la gouvernance par les nombres, pourrait-elle augurer de nouveaux regards des politiques publiques et soutenir, comme elles le méritent, toutes ces initiatives

locales, économiques ou culturelles au service des femmes et des hommes de nos ruralités occitanes ?

Le groupe CGT votera cet avis.

Intervention de Monsieur Michel GUIRAL

Pour le Comité régional CGT-FO

Madame la Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le groupe FO du CESER tient tout d'abord à féliciter le Président de la Commission, Denis CARRETIER, l'ensemble des conseillères et conseillers, la chargée de mission et enfin la Rapporteuse Adeline CANAC, pour la présentation de ce très long avis intitulé : « Les Ruralités : des solutions d'avenir pour l'Occitanie ». C'est un document très dense et très complet, fruit de nombreuses auditions et réunions qui se sont étalées sur plusieurs mois.

Parmi les nombreux sujets abordés dans cet avis, le groupe FO souhaite s'exprimer plus particulièrement sur les points suivants : les communes nouvelles, l'Intercommunalité, les Maisons France Services et les services à la personne :

Les communes nouvelles : si dans la plupart des départements de notre région le nombre de fusions reste limité, il est à noter que c'est la Lozère, le département le moins peuplé de la région, qui arrive en tête avec 17 fusions concernant 50 communes ; suivi du département du Lot avec 13 fusions pour 40 communes. A notre connaissance peu de conseils municipaux ont eu recours à des référendums ou consultations de leur population concernée car la loi ne l'imposait pas. C'est très regrettable au moment où les pouvoirs publics mettent l'accent sur la proximité et la nécessité de consulter les citoyens dans la vie publique. Ces fusions ont et auront de nombreuses conséquences en termes d'harmonisation fiscale par exemple ou de différents tarifs (eau, assainissement). Si, en matière de fusion, la liberté a été laissée aux élus, en revanche la loi NOTRe a imposé des intercommunalités qui dans certains départements, notamment les plus ruraux, malgré le seuil des 5 000 habitants retenu dans certaines zones de densité faible, ont abouti à d'immenses territoires. Il est à craindre que ce processus se poursuive pour réduire encore le nombre de communautés de communes. FO rappelle que cette loi a impacté plus de 100 000 agents.

L'avis note à maintes reprises la disparition des services publics, enclenchée depuis de nombreuses années, qui s'est considérablement accélérée. La santé, l'éducation, et l'ensemble des services publics se sont dégradés au regard de la population des zones rurales qui a le sentiment d'être abandonnée. C'est dans ce contexte de dégradation des services publics que sont apparus en 2006 des Relais Services public puis les Maisons des Service Au Public (MSAP) puis les Maisons France Services. FO constate que les portages sont très divers (associatif, la Poste, intercommunalité), cela se traduit par une multitude de statuts des personnels pour une même activité. Les critères de labellisation définis par l'État parmi lesquels la présence de 2 personnes rendra difficile la labellisation en Maisons France Services de toutes les MSAP. À ce jour seulement 72 sur les 214 ont pu répondre aux critères. De nombreuses collectivités risquent de perdre la contribution de l'État et devront supporter la totalité de la charge financière.

Sur les services à la personne, le rapport note l'importance du travail associatif dans ce domaine qui sera de plus en plus important à l'avenir compte tenu du vieillissement de la population. Ces emplois de deuxième ligne jusqu'à présent étaient peu valorisés. L'augmentation prévue des salaires va dans le bon sens pour tous les salarié(e)s de l'Aide à domicile qui ont poursuivi sans faiblir et au péril de leur vie, leur travail durant la crise sanitaire. La reconnaissance de leur travail doit se poursuivre. Nous constatons qu'à ce jour un seul département, celui de l'Aveyron, a voté une prime de 1 000€ suite à la crise sanitaire pour ces personnels. L'octroi de cette prime est donc très inégal. Elle permet

sans doute de calmer la colère de professionnels mais ne saurait occulter la nécessité de revaloriser les différents métiers.

Le changement climatique, ajouté à la crise sanitaire, a démontré l'intérêt de développer les territoires ruraux. Bon nombre de citoyens sont venus s'y réfugier en quête d'espace et d'air pur et certains d'entre eux repensent à leur futur mode de vie. Depuis 2010, accélération de l'expansion de l'urbain pour plus de sensations authentiques, plus vertes... un retour à la nature mais n'attaquons pas les symboles comme les clochers, les coqs, les traditions ancestrales, nos racines, nos valeurs. L'urbain est rassuré par la règle et le rural par la fraternité. N'effaçons pas nos différences, conservons le bien manger, le bien cultiver, le bien vivre et préservons la biodiversité. Les ruraux sont toujours généreux, ils savent accueillir et partager.

Il y a donc urgence pour l'avenir de nos ruralités, est ce que la loi 3D suffira pour prendre en compte la Différenciation, le Développement et la Durabilité de la proximité ? Surtout à l'heure où il manque déjà d'eau dans certaines zones. Comment se projeter alors pour amener la vie dans nos campagnes ?

Notre organisation votera cet avis.

**Intervention de Madame Anne Rose LE VAN
et de Messieurs Daniel MEMAIN et Christian TERRANCLE**

Pour la Coordination syndicale Solidaires

Cet avis du CESER pose une série de questions très intéressantes sur le monde rural en Occitanie, mais il manque malheureusement d'ambition sur certaines thématiques.

Peu de choses sur la question de la gouvernance des zones rurales : les intercommunalités ont grandi de façon exponentielle ces dernières années avec des territoires qui sont relativement loin de la ville centre de l'EPCI. Les Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux (PETR), qui sont les chefs de file des contrats ruraux, viennent encore renforcer la technocratie locale et l'éloignement des lieux de décision pour les citoyens des territoires ruraux. Comment maintenir une démocratie locale de proximité dans ce contexte institutionnel ?

Sur le sujet de la fracture numérique, cet avis du CESER se concentre uniquement sur la 4G sans prendre en compte la question de la fibre qui seule permet de bonnes conditions de connexion pour le commerce et le télétravail. La question de la connexion par la fibre est devenue primordiale pour beaucoup d'entreprises du tourisme et de commerces qui dépendent de plus en plus des achats internet. Elle l'est tout autant pour les travailleur-euse-s. Le rapport cite les tiers lieux qui pourraient remédier à cela, mais ce n'est qu'un pis-aller qui ne résout pas les questions de couverture personnelle des citoyens et ne permet pas un gain maximal d'économies de déplacements. C'est d'autant plus dommageable que les services publics sont, eux aussi, de plus en plus dématérialisés et éloignés des usagers.

Concernant les permanences de soin : la télémédecine est proposée dans cet avis comme un moyen de pallier le manque de médecins. Mais d'une part les mêmes causes technologiques évoquées plus haut produisent les mêmes effets sur ce sujet. De l'autre les questions de fond sur la présence, ou plutôt l'absence, de professionnels de santé ne sont pour autant pas résolues. De ce point de vue, l'avis nous semble assez frileux sur les propositions alors que, par exemple, la question de l'obligation d'installation, y compris aidée, mériterait d'être posée. Au-delà des questions de la formation et de l'organisation de ces professions, on doit se poser la question, comme pour tous les métiers, de l'accueil professionnel des conjoint-e-s, de l'accompagnement dans les démarches d'installation, etc.

Concernant la mobilité rurale rien n'est mis en avant sur les modes doux. Or les véhicules légers à assistance électrique (vélos et trottinettes) permettent maintenant de faire de façon confortable des trajets moyens, mais ils nécessitent des pistes cyclables sécurisées. Nous pourrions prendre exemple sur des pays européens qui ont développé ces infrastructures cyclables en milieu rural comme les Pays-Bas, le Danemark, l'Allemagne ou la Suisse.

Concernant l'accès aux services publics, cet avis encourage d'un côté le développement des Maisons France Services (MFS) et de l'autre souhaite qu'elles ne se substituent pas aux derniers services publics présents. C'est oublier que les MFS ont comme objectif principal de se substituer aux services publics locaux déjà fermés et d'accompagner la fermeture des derniers « survivants ». En témoigne la suppression d'ici 2022 de l'intégralité des trésoreries de proximité auxquelles se substitueront des rendez-vous dans les MFS. De plus de nombreuses questions doivent se poser sur les MFS comme la neutralité et la confidentialité des agent-e-s, employés de droit privé, non tenus aux obligations des fonctionnaires, la densité de leurs missions impossible à assumer, la technicité de nombre de sujets qui les mettent en risque autant que les usagers, le transfert de dépenses sur les collectivités locales... Solidaires souhaiterait que ces Maisons France Services fassent l'objet d'une réflexion

approfondie sur leur rôle concernant les services publics.

Enfin ce rapport passe complément à côté de la question de l'aménagement du territoire. Des choix ont été faits pour rendre des territoires « compétitifs » : au niveau international avec les nouvelles régions et les métropoles, national pour les villes moyennes. Cela conduit au renforcement de la métropolisation jusqu'à l'asphyxie lors de crises comme celle de la Covid-19. Par ailleurs, ces choix renforcent la centralisation des emplois publics et privés qui accentue le déclin du monde rural.

Les territoires ruraux ne peuvent devenir dynamiques que s'ils ne se retrouvent pas asséchés par de tels choix d'aménagement du territoire. C'est pourquoi *Solidaires* considère que cet avis du CESER propose des solutions qui ne permettent pas de renverser la tendance à la centralisation métropolitaine et la désertification rurale. Pourtant, « vivre et travailler au pays » reste une ambition forte.

Cependant, *Solidaires* votera ce projet d'avis parce que nous considérons que, malgré son manque d'ambition, il pose la première pierre d'une prise de conscience qui doit être développée.

Intervention de Madame Géraldine RUSCASSIER

Pour la CFDT, l'UNSA et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La lecture attentive de cet avis sur "Les Ruralités : des solutions d'avenir pour l'Occitanie" nous amène à saluer le travail de la commission 2, et plus particulièrement sa Rapporteuse et les membres du bureau élargi, manifestement très investis dans le travail de rédaction.

Un grand nombre d'enjeux sont abordés : démographie, maillage territorial, services publics et services aux publics, santé, services à la personne, commerce et artisanat, tourisme, agriculture, foncier, mobilités, tiers lieux, rôle des associations...

Les références scientifiques (géographie, sociologie, enquêtes récentes), apportent un plus, un regard sur les espaces ruraux très actuel et plutôt bien nuancé.

Au final, cet avis démontre bien qu'il n'y a pas "une unique ruralité", mais que c'est un vaste sujet, multiforme, intersectant de nombreuses politiques publiques, et dont les problématiques actuelles n'ont plus rien à voir avec la monographie des campagnes paysannes du milieu du siècle dernier.

Nos organisations se sont beaucoup investies sur ces sujets et retrouvent dans cet avis certaines problématiques posées dans le "pacte du pouvoir de vivre", au sein duquel se mobilisent 62 organisations syndicales et associatives, dont certaines siègent dans cette assemblée. Nous retrouvons nos axes de réflexions sur la lutte contre l'artificialisation des sols, ou encore sur la nécessaire proximité des services publics et des services au public.

Cet avis contribue ainsi à inverser le regard sur les espaces ruraux, dans un contexte où il est essentiel d'œuvrer à un rééquilibrage des territoires.

En contrepoint, nous pensons que la question environnementale et notamment celle de la biodiversité, n'est pas assez abordée dans cet avis, car limitée au secteur forestier. Le sujet aurait mérité d'interroger plus profondément le lien entre agriculture et environnement par exemple.

Mais c'est un travail qui, si on veut éviter les lieux communs, les représentations caricaturales et la victimisation outrancière, est sans doute un sujet à part entière. Ainsi, nos organisations sont favorables à ce que la commission 2 se saisisse prochainement de ces questions, à travers le prisme des nouvelles pratiques agricoles (bio, raisonné...).

Enfin, cet avis sur les ruralités mérite un "droit de suite". D'une part, le gros travail effectué pour bien faire ressortir les complexités du sujet, a conduit inévitablement à la difficulté de hiérarchiser les préconisations, qui sont vraiment nombreuses et un peu hétérogènes. D'autre part, un avis de cette envergure, touchant à autant de sujets essentiels pour la région Occitanie, méritera d'être revisité à la lumière des impacts de la crise sanitaire. En effet, le projet d'avis sur la sortie de crise présenté par la commission 3 lors de cette assemblée plénière, montre à quel point les actions touchant aux ruralités seront essentielles, et cela nécessitera sans nul doute que le CESER se saisisse à nouveau du sujet, avec un peu de recul.

Par conséquent, les représentants de la CFDT, de l'UNSA et des CEN voteront POUR l'adoption de cet avis, et souhaitent que la commission 2 planifie prochainement un travail interrogeant le lien entre agriculture et environnement, ce qui sera de nature à éclairer un avis complémentaire à celui qui nous est présenté aujourd'hui, d'analyse des impacts de la crise sanitaire sur les ruralités régionales.

Madame Amélie VIGROUX

Pour le Groupe Associations et Territoires

Madame la Présidente de la Région Occitanie,
Monsieur le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Occitanie,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

J'interviens pour le groupe « Associations et Territoires » du 3^{ème} collège, composé des associations : Mouvement Associatif, Consommateurs, Fondation du patrimoine, Familles et Personnes âgées, Parents d'élèves, Sports, Culture, Jeunesse et Education Populaire, Étudiants, Politique de la ville, Information Jeunesse, Droits des femmes et Planning familial, Environnement, Club de la presse, Pêche et Chasse.

Nous tenons tout d'abord à remercier le travail et l'investissement de la Rapporteuse de cet avis, Adeline CANAC. Nous remercions également Marie-Graziella CAILLEAU, chargée de mission, et Angélique CANO, assistante, pour la qualité de leur travail.

Ce rapport est pour nous une première étape pour une réelle prise en compte des ruralités en Occitanie. Il met en évidence la richesse de ses territoires ruraux souvent délaissés, voire abandonnés par l'État, riches de leurs spécificités, leurs paysages, leurs habitants, leurs associations et bien d'autres choses. Cet avis permet de déconstruire les idées reçues sur l'image de ces territoires, si éloignées des réalités de vie des habitants, et permettra de casser les clichés encore bien présents.

Les ruralités sont riches d'un tissu associatif dynamique qui maille les territoires ruraux au plus près des besoins des habitants grâce à de nombreux bénévoles et salariés investis. Ces personnes engagées rendent ces territoires attractifs et dynamiques, accueillants de nouvelles populations.

Les associations sont indispensables dans ces territoires ruraux, d'autant plus en cette période de crise sanitaire. Elles sont le lien social indispensable, permettant de rompre l'isolement. Ces associations rendent service aux habitants, créent des lieux structurants et innovants, favorisent l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs... mais aussi elles sont moteur de nombreux projets et d'initiatives, adaptés aux réalités de vie des habitants. Il est primordial qu'elles soient soutenues par des subventions annuelles dédiées et non seulement par des appels à projets ou budgets participatifs qui ne permettent pas une pérennisation des actions en place. Par ailleurs, l'accès au LEADER doit être facilité pour les associations avec la mise en place d'ingénierie au sein des collectivités locales pour accompagner au montage de dossier, cela passera aussi par le développement d'avance de subvention.

La petite enfance, l'enfance et la jeunesse doivent être considérées comme des enjeux prioritaires pour les territoires ruraux en franchissant les obligations réglementaires et que les politiques liées à la petite enfance et à l'enfance soient étendues jusqu'à 18 ans. Les élus doivent être formés sur ces politiques afin de comprendre les enjeux liés à celles-ci. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les associations familiales, les associations sportives sont omniprésentes en milieu rural, notamment avec des crèches et micro-crèches, des accueils de loisirs, des activités d'éducation populaire permettant l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs pour tous. Les collectivités et l'État doivent pérenniser leur soutien et réaliser des diagnostics enfance-jeunesse sur les territoires. Aujourd'hui, il est important que les jeunes s'installent dans les territoires ruraux d'Occitanie et bénéficient d'une vraie politique jeunesse à l'instar de l'expérience de la DDCSPP du Lot avec la mise en place d'un diagnostic jeunesse qui se traduit notamment par le déploiement de la Boussole des Jeunes, pour leur permettre d'accéder plus facilement à des informations les concernant. Les

associations doivent être soutenues par des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les collectivités locales et la Région, en tant que chef de file. Des moyens doivent être mis en place afin d'instaurer une réelle politique jeunesse sur l'ensemble du territoire de la région Occitanie.

Les mobilités en milieu rural restent un grand chantier où des réflexions doivent être engagées pour le développement d'une mobilité durable et surtout une mobilité qui répond au plus près des besoins des habitants. Aujourd'hui, les solutions de mobilités sont trop éloignées des besoins des habitants pour leur permettre d'envisager une alternative à la voiture. La Région Occitanie, gestionnaire du réseau de bus et de TER sur l'ensemble du territoire, doit se saisir de la question de la mobilité dans les territoires ruraux. Cette réflexion en lien avec les acteurs du territoire devra intégrer les difficultés et besoins des différents usagers.

Les campus ruraux de projets et les Tiers-Lieux, lieux structurants dans les territoires, doivent ouvrir les champs des possibles que ce soit par des espaces de co-working, des lieux de formation, des lieux d'expérimentation, des espaces de débat, des salles de spectacle, des Maisons France Services... Ces lieux ou ces espaces doivent être réfléchis au plus près des besoins des habitants, chaque lieu sera différent.

Les associations sportives sont très présentes dans les territoires ruraux, portées essentiellement par des bénévoles qui s'engagent pour faire vivre le plaisir du sport. Leur accès doit être permis à tous les jeunes, habitants de ces territoires.

Cet avis est riche avec de nombreuses thématiques traitées, cependant il reste des sujets qui seraient intéressants et pertinents de travailler au sein du CESER : les violences faites aux femmes et aux enfants dans les territoires ruraux - à ce jour seul le département du Tarn a organisé une journée sur les questions des violences faites aux femmes en milieu rural où l'accès à l'accompagnement est parfois plus difficile du fait de l'éloignement des centres urbains - et la précarité et la pauvreté très présentes dans ces territoires, pourtant invisibles.

Le groupe Associations et Territoires soutient l'idée, comme précisé dans le rapport, que les ruralités de la région Occitanie sont l'avenir d'un développement équilibré et durable. La mosaïque des territoires ruraux en région Occitanie est bien réelle. Cette diversité des territoires est une richesse pour l'Occitanie, sachons tous ensemble la préserver et encourager l'engagement des hommes et des femmes qui permettent le développement et le dynamisme de ces territoires.

La région Occitanie accueille près de 50 000 nouveaux habitants par an, qui viennent principalement agrandir Toulouse ou Montpellier.

Le groupe Associations et Territoires espère que, suite à ce rapport, de nombreuses initiatives naissent sur le plan économique, social et environnemental dans les ruralités car ces territoires sont une des clés pour lutter contre une métropolisation grandissante, à condition que leurs spécificités soient prises en compte dans les politiques publiques.

Le groupe votera cet avis.

Intervention

Pour le Groupe Santé, Logement et Cohésion sociale

Madame la Présidente du Conseil Régional Occitanie,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe SANTÉ, LOGEMENT ET COHÉSION SOCIALE, seconde composante du 3^{ème} collège du CESER qui représente :

- les organisations représentatives des secteurs du logement, de la consommation,
- les organisations représentatives et de la solidarité et la cohésion sociale : la Croix-Rouge française, les Restos du cœur, la Fondation Abbé Pierre,
- l'instance régionale d'éducation et de promotion de la santé, le CREA - ORS,
- les caisses d'assurance retraite, assurance maladie, allocations familiales,
- les associations de personnes en situation de handicap et leurs familles,
- les fédérations hospitalières du 3^{ème} collège,
- la Mutualité française,
- l'APPEL,

a souhaité intervenir sur l'avis concernant les ruralités.

Nous tenons tout d'abord à féliciter la commission 2 de cette auto-saisine qui a fait le choix d'une approche populationnelle du monde rural en réfléchissant en termes d'objectifs d'évolution de ces territoires de notre pays pour les adapter au monde actuel sans faire primer l'approche production.

1 – Remarques sur les propositions du rapport

La proposition d'être plus prégnant dans l'affectation de stages d'internes dans les territoires en voie de désertification et notamment ruraux est intéressante car c'est sans doute le seul moyen actuel d'intéresser les jeunes générations à s'y installer plus tard.

Il ne faut pas se leurrer sur les avantages de la diminution voire suppression du numerus clausus pour le monde rural si ces mesures ne sont pas accompagnées d'une réflexion sur la liberté d'installation des professionnels de soins. Rien n'empêche les nouveaux professionnels diplômés des universités occitanes de continuer de s'installer librement dans une autre région ou dans des métropoles.

Nous tenons à rappeler que la MSP n'est pas un dogme mais doit reposer d'abord sur un projet professionnel et non simplement sur des murs ou du matériel mis à disposition par les collectivités à des conditions avantageuses. Cela évitera notamment de mettre les chasseurs de têtes médicales à contribution et aux diverses collectivités de ne pas surenchérir dans les aides à l'installation pour attirer les mêmes candidats.

Enfin, nous soutenons également la nécessité de l'engagement de l'État pour maintenir une PDS (Permanence Des Soins) obligatoire pour chaque territoire.

2 – Nécessité d'une réflexion sur les pratiques

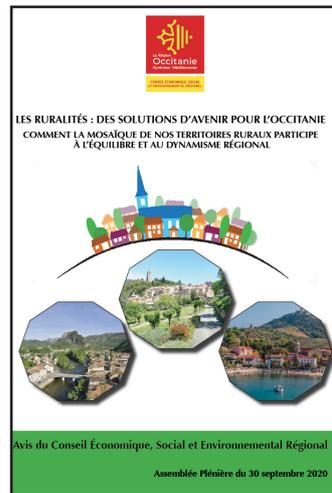
Le groupe SLC pense qu'il faut sans doute dans le monde rural procéder à des expérimentations pratiques en matière d'accès aux soins plutôt que focaliser sur les matériels et de moyens.

- les délégations de tâches et les pratiques avancées pourraient sans nul doute résoudre un certain nombre de problèmes ;
- des recherches de postes partagés entre emploi salarié et exercice libéral à temps partagé dans le monde rural pourraient être aussi une approche intéressante ;
- des expérimentations de télé-consultation, de télé-expertise au sein d'un territoire donné devraient permettre la mise en place de soins gradués ;
- des travaux avec les organismes d'assurance maladie et des mutuelles devraient permettre des prises en charge financières expérimentales innovantes notamment sur le suivi des patients chroniques ;
- enfin des réflexions entre la GHT et les groupements territoriaux de santé du territoire devraient permettre de travailler à un optimum de prise en charge favorable au parcours de soins des patients plutôt qu'à des prises en charge séquentielles comme actuellement.

C'est à ce prix que la fracture territoriale devrait disparaître en matière d'accès aux soins et permettre d'éviter les pertes de chance éventuelles aux habitants de la ruralité.

Le groupe SANTÉ, COHÉSION SOCIALE approuve les propositions de cet avis sur la ruralité et le votera.

Mesdames et Messieurs, nous vous remercions de votre lecture attentive.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



Avec l'Occitanie
sans les papiers
ni recyclés.

www.ceser-occitanie.fr

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

Crédit photo couverture : ©lil22 ; ©didier salou ; ©Guillaume ; ©Bernard GIRARDIN